SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES COTES-DU-NORD

Fondée le 31 Janvier 1861

BULLETINS & MÉMOIRES

NOTA. — Les Publications de la Société ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

TOME LXII (1930)

PRIX DE LA SORBONNE

Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)

MÉDAILLE

Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes - Saint-Brieuc

1931

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES

COTES-DU-NORD

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES COTES-DU-NORD

Fondée le 31 Janvier 1861

BULLETINS & MÉMOIRES

NOTA. — Les Publications de la Société ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

TOME LXII (1930)

PRIX DE LA SORBONNE

Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)

MÉDAILLE

Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes - Saint-Brieuc

1931

AVIS

COTISATIONS

Pour la France :

Sociétaire 20 fr. 50 * Donateur de 3o à 5o fr. » ** Fondateur 100 fr. »

Pour l'Etranger :

La colisation minimum est de 30 fr.

Le Bureau de la Société adresse ses remerciements très sincères aux Membres donaleurs et fondateurs qui veulent bien, en versant une coti-sation plus élevée, augmenter les ressources de la Société et lui permettre ainsi d'accroître ses publications.

Le Bureau recherche les ao premiers tomes des mémoires publiés par la Société d'Emulation, et serait heureux que des propositions lui soient faites à cet égard.

La Société met en vente les volumes des mémoires qu'elle possède en multiples exemplaires. En particulier, l'Histoire de Saint-Bricuc, par Lamure, est cédée au prix de 20 fr. (S'adresser au Trésorier).

SOCIÉTE D'ÉMULATION DES COTES-DU-NORD

Patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts et de M. le Ministre de l'Agriculture

Membres d'honneur en vertu d'un vote de la Société (Abricle 11 de Réglement)

Anciens Présidents de la Société :

Anciens Présidents de la Société :

MM. Geslin de Bourgoone, fondateur, décédé le 12 octobre 1877 (1861-1877)

Ennoul de la Chinneller (1877-1884) ;

Lamair, décédé le 11 mai 1885 (1885-1883) ;

Le commandant Jules Geslin de Bourgoone (1888-1893) ;

Le colonel de Seré (1885-1887) ;

Vicomte de Seré (1885-1887) ;

Vicomte Charles de la Nour (1897-1901) ;

L. Ollivier, avocat, ancien député (1901-1903) ;

Cannedanne, architecte (1903-1912) ;

Diverre, directeur de la Banque de France (1912-1920) ;

J. Monya, architecte (1903-1912) ;

Vicomte Alain Raison du Calumou (1924-1926).

MM. Miorcec de Kernanet, juge au Tribunal de 1th Instance de St-Brieuc, volontaire, lieutement des mobiles du Finistère, tué au combat de l'Hay, sous Paris, le 29 novembre 1870;
 L'abbé Onfion-Kernomojouris, chanoine, mort au camp de Conlie, le 11 janvier 1871, victime de son dévouement;
 Mgr Davin, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, président d'honneur de la Société, décédé le 28 juillet 1883;
 MM. le Général de 1 a Morra-Rotour, grand croix de la Légion d'honneur, décédé le 29 janvier 1883;
 Mnouver, Victor, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé le 18 août 1893;
 Fonnus (Eugène), conseiller honeraire à la Cour d'appel de Rennes, vice-président de la Société, décédé en 1897;
 Franoulet, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé en 1897;

1897; trésorier de la Société, décédé en 1907; martinam (Paul), vice-président de la Société, décédé en 1911; Axve-Duronyar, vice-président, décédé en 1916. le Comte Hauscouer, vice-président de la Société, décédé en 1918.

Présidents d'honneur en vertu des Statuts de la Société

M. le Préfet du département des Côtes-du-Nord Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguler ; M. le Recteur de l'Académie de Bennes.

Président honoraire en vertu d'un vote de la Société

M. le Vicomte Alain Rasson su Caru

Trésorier honoraire en vertu d'un vote la Société

M. HÉBOU DE LA HÉRAUBITRUE

DIRECTION ACTUELLE

Président :

MM. E. CHRÉFIEN.

Secrétaire général :

Via H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE.

Trésorier-Archiviste :

VI DE LOURMEL DU HOURMELIN.

Bibliothécaire :

J. Ogna.

CONSEIL DE LA DIRECTION

Vice-Présidents :

Olivier DU BREIL DE PONTBRIAND. René Couppon, Mottez (G⁰). Pommeret (abbé). C⁰ de Tournemine

Secrétaires :

Bessum. Munury, Archiviste départemental.

LISTE DES MEMBRES

de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord 1930

Les Donateurs sont indiqués per *. Les Fondaleurs sont indiqués per **. Les Souscripteurs perpétuels par S. P.

MM. DES ABBAYES, T. rue Jean-Jaurès, Rennes, Accart (Mme), 26, rue du 71° Régiment d'Infanterie. ALLANIC, ingénieur des Travaux publics, à Tréguier. Anne-Dupontal, rue du Rosaire, 1. AUBERT (Frédéric), avocat, avenue du Palais. Aubert (O.-L.), président de la Chambre de commerce, avenue du Palais. Augustre, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Chartres (E.-et-L.).

AURIAC (b'), ancien Ministre plénipotentiaire, rue de Rohan, 15.

Bailly, photographe, rue de la Gare, 49. BARBIER (Pierre), villa des Pins, Toucy (Yonne): Barutaux (Mile), rue Saint-Pierre, 3. Войсий, notaire, Rostrenen. BAUDOT, docteur-médecin, Pontrieux. Bazin (William), château de Lysandré, en Plouha. Bazin (Mme William), née Le Pommelec, château de Lysandré, en Plouha.

Brauvils, homme de lettres, 16, rue Saint-Gouéno. Braix, ancien commissaire-priseur, rue Saint-Pierre,

* BÉLIZAL (Louis Gouzillon, Comte DE), château des Granges, en Hénon, par Moncontour.

Bellain (DE), Yves, an Vally, Guingamp.

Bellamy (Mme), rue des Promenades, 11.

Bearno, Paul, notaire, à Paimpol.

BESNIER, avocat, rue du Docteur-Rochard, 32.

Bicor, chef de division à la Préfecture des Côtes-du-Nord.

Biner (Raphaël), photographe, rue Maréchal-Foch, 34.

Binn (Mile), professeur au Collège de jeunes filles, rue des Merles prolongée.

Blois (DE), capitaine, chef du service des remontes du Xº Corps, villa des Acacias, à Guingamp.

Borrio (Baron de), commandant en retraite, rue Cardenoual, 4.

Boiner (Louis), négociant, à Lamballe.

* Boisfleury (Mme de), rue des Capucins, 5.

- ** Boisgelin (Marquis de), château de Boisgelin, à Pléhédel. Bois Saint-Sévrin (DU), docteur, rue du Port, 30.
- · Rois ne la Volerabel (Mgr nu), archevêque de Rouen, à Rouen

Bolloca (Emile), ingénieur civil des Mines, 9, rue Madeleine.

Bollot, docteur en médecine, à Morlaix.

Bonname (Etienne), 16, rue de Bagneux, Paris-VI'.

Bosvator (Général) ancien Com' de l'Infanterie de la '19" Division, Saint-Brieuc

BOUAN DU CHEF DU Bos, château de Lévinais, en Plancoët. Boucsé (H.), ancien avoué-licencié, notaire, à Rostrenen. Bouctus, docteur en médecine, boulevard Lamartine, 30. Bourtaik (James), architecte, à Perros-Guirec.

BOULANGER, boulevard Lamartine, 18.

BOURGIS (Mme), boulevard Lamartine, 30 bis. BOURY (Mme), 18, rue du 71° Régiment d'Infanterie

Bour, directeur à la Compagnie Lebon, rue St-Benoît, 1.

BOUTIN, 15, rue du Port. BOUTILLIMA, propriétaire, Hôtel de France, Saint-Brieue

Bours (Maurice), à Kerespert, en Louannec, par Perros-Guiree.

BRIEN (Mme), 2, rue du Parc.

Brochen (Paul), notaire, rue des Bouchers, 7.

Bamé, chef d'escadron de gendarmerie, 7, rue Victor-Hugo, Saint-Brieuc.

BULLIER (Alfred), ingénieur des Arts et Manufactures, 39. boulevard Laënnec.

Caillé, notaire, 17, rue des Bouchers.

CALAN (Charles DE LA LANDE, comte DE), avocat, 35, avenue Dauphine, Orléans.

CALAN (Pierre DE LA LANDE, comte DE), conseiller à la Cour des Comptes, rue de la Maye, 2, à Versailles.

CALENDINI (abbé), 5, rue Mireille, à Hyères (Var)

CARMEJEANNE (MIle), rue Charles-Le Maoût, 16.

Callon, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 88, avenue de Breteuil, Paris.

Chardevel, receveur des Finances, E. R., 24, rue du Potd'Argent, à Guingamp.

CHASSIN DU GUERNY, docteur en droit, rue du Chapitre, 6, à Rennes.

8 P. * Chateauminois, directeur-adjoint du transit du Canal de Suez, à Ismaïla (Egypte).

Chauvy, inspecteur des Finances, 74, avenue d'Iéna, Paris-

CHRÉTIEN (Emile), professeur honoraire, rue Jules-Simon, 6. CHRÉTIEN (Jean), capitaine, 6, rue Jules-Simon, à Saint-

 Сиветия (Paul), général, ancien commandant du 30° Corps d'armée, 29, rue Charles-Corbeau, à Evreux.

Coder, docteur, rue des Bouchers, 13. Cotree (Mme), 1, rue Villiers-de-l'Isle-Adam.

Courray (Abbé), vicaire à la Cathédrale, 10, rue Vicairie.
Courran (C'* nr), château de La Coste, Saint-Julien.
Courron (Désiré), docteur, 64, avenue Jeanne-d'Arc, à

Angers.

** Couffon (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 39, avenue Mozart, Paris-XVI^e.

Coursos (abbé), vicaire à Yffiniac

Gnos (Paul), directeur des Contributions indirectes, à Chartres (E.-et-L.)

DAGORNE (Abbé), curé-doyen, à Plouha.

Dalman, directeur d'assurances, rue Brizeux, 17.

DANET, pharmacien, rue Saint-Guillaume, 24.

Davie, 44, rue du Docteur-Lombard, à Issy-les-Moulineaux.

Delalande (Jean), consul de France à l'Ambassade de France, à Bruxelles,

DELAPORTE, avoué, à Châteaulin (Finistère).

DEMOULIN, 8 place Dugueselin, Saint-Brieuc

DERYNCK (MIle), professeur au Collège de Jeunes Filles, St-Brieuc.

DESPORTES (Chanoine), curé de la Cathédrale, ro, rue Vicairie.

*Doble (chanoine), Wendron Vicarage, Helston Cornwall, Angleterre.

Dodeller, colonel en retraite, 7, rue du Château, Brest.

Dauais, docteur, rue Saint-Guillaume, 27.

Ducnêxe, docteur vétérinaire à Pontrieux.

Duroung (Augustin), directeur administrateur des Mines de Trémuson, boulevard Clémenceau, 8

Doroung (Jean), administrateur des Mines de zinc de Saint-Hippolyte-du-Fort, boulevard Clémenceau, 8,

DURAND (René), Maître de conférences d'histoire moderne, à la Faculté des Lettres, à Dijon, rue Chabot-Charny.

Denos, juge au Tribunal de commerce, boulevard Clémen-

DUSART, industriel, à la Ville-Berno, Saint-Brieuc.

Dorrance (Abbé), curé de Saint-Jean, rue Pasieur, à Lam-

DUVAL (Georges), Les Oudairies, La Roche-sur-Yon.

EBRAULT (Emile), professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Poitiers, 14, place Saint-Michel.

Etesse (Arsène), docteur, directeur du Sanatorium départemental de Trestel, Trévou-Tréguignec.

ETESSE (Charles), ingénieur du Service vicinal, rue Abbé-Josselin, 15.

FAURE, architecte, rue Baratoux, 11.

FAUVEL, professeur d'histoire au Lycée, 19, rue Duguay-Trouin.

FENDER, professeur au Lycée, rue Chateaubriand, 4.

FEURGARD, bibliothécaire de la ville, rue Brizeux, 42.

FRAVAL DE COATPARQUET (Mme), rue de Brest, 31.

* FROTIER DE LA MESSELIÈRE (Vicomte Henri de), rue de Brest, 19.

FROUN, docteur vétérinaire, chef des Services vétérinaires des Côtes-du-Nord, rue Gourien, 2.

Gadiou (Chanoine), directeur de Notre-Dame d'Espérance, 1, place Saint-Pierre.

Galmiche (Mme), receveuse des Postes, Le Légué-Plérin. GAUDU (Jean), rue de Roban, 16.

Gaung (Georges), expert, rue Poulain-Corbion, 10.

Gausson (abbé), professeur à l'Ecole Saint-Charles

GAUTIER, château de Goaz-Froment, en Plouézec

GENETAY, contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, villa Jeanne-d'Arc, rue Coëtlogon.

GRSLIN DE BOURGOGNE (MHe), rue Quinquaine

Gicovia (Mme), villa Poulgouïc, à Paimpol.

Grávo (abbé) Jules, 5, rue de Madrid, Paris,

Goungtiener (Charles), commissaire du Gouvernement prele Caseil de préfecture interdépartemental, 23, rue Cha teaubriand, à Rennes.

GBAND (Roger), professeur à l'Ecole des Chartes, sénaleur du Morbihan, 21, rue de Fleurus, Par

Grené, docteur, boulevard Clémenceau,

Gruner. (Colonel), boulevard Clémenceau, Gruver. (Baron), château de Crénan, Le Feeil.

GROVATET, notaire honoraire, à Lamballe Guggas F. (abbé), recteur de Trussigne

Guégan, directeur de l'Enregistrement, 12, rue Chateau-

GUÉZENEC (Octave), négociant, à Pontrieux.

Gumon (Adolphe), bijoutier, rue Saint-Guillaume, 18.

Guillet (Colonel), rue Léo Delibes, 3 bis, Paris-XVI*. Guillo-Lohan, commandant, rue du Bourg-Vasé, 8 bis. Guyon (Mme Francisque), éditeur, 6, rue Charles-Le Maoût, Guyor (Chanoine), aumônier du Lycée, 8, rue du Bourg-Vasé.

Guyor (Jules), rue des Trois-Frères-Le Goff, 40. HALGOUET (Vicomte Hervé DU), manoir de Coëtsal, par Ste-Anne d'Auray (Morbihan).

HAREL, 2, rue Brizeux.

· HARMOIS, Office colonial, Galerie d'Orléans, Palais Royal, Paris-res

HARSCOUET (Mgr), évêque de Chartres.

HARSCOUET DE SAINT-GEORGES (V16 René), château de Kerennével, en Melguen (Finistère).

HAVARD, juge d'instruction, rue Duguay-Trouin, 33.

HÉBERT, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, rue de la Corderie, 65.

HÉBOU DE LA HÉRAUDIÈRE, architecte, boulevard Clémen-

Hélany, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, boulevard Lamartine, 16.

Henvé (Ch.), juge honoraire du Tribunal départemental des Côtes-du-Nord, 5, place du 74' Territorial.

* Henvicion, entreposeur des Contributions indirectes en retraite, villa Léopoldine, rue de l'Eglise, à Dinard-Saint-Enogat (I.-et-V.)

HEURTEL (Chanoine), directeur des Œuvres diocésaines, 14, rue du 71°.

Hévis, architecte, rue de Brest.

Jamer (Abbé), supérieur de l'Établissement des Sourds Muets de Saint-Brieuc.

Jeso, docteur en médecine à Châtelaudren

JOURT, ingénieur agronome, directeur du Crédit agricole, rue des Promenades, 2.

KERRAOUL (Louis DE), château de l'Isle-Havard, Matignon. KERGARIOU (Comtesse DE), château de la Grand'Ville, par Châtelaudren.

Kerjégu (Mme DE), château de Bien-Assis, Erquy.

* KÉROUARTZ (Marquis de), château des Salles, Guingamp Kenst, inspecteur principal des Douanes, boulevard Hérault, 9.

Kervenoafi (DE), directeur d'Assurances, g, rue du Séminaire, Saint-Brieuc

Koenigs, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, 77. rue du Faubourg Saint-Jacques, Paris-XIV

LAIGUE (Comte de), trésorier général, à Redon.

LABOUREUR (Mile Adrienne), 7, rue Frédéric-Le Guyader.

LABOUREUR (Mile Désirée), 7, rue Frédéric-Le Guyader.

LALLAURET, négociant, boulevard Clémenceau, 11.

LAMARE (Mme Henri), rue de la Gare, 6.

LANGLAMET (Alphonse), rue Charbonnerie,

LAUNAY (DE), au château de Lamballe

LAURENT (Yves), entrepreneur, rue Cordière, 41.

LAURENT (Jacques), îngénieur E. C. P., avenue du Palais, 4. Laureur (Just), notaire, rue du Chapitre,

* La Vieuxville (DE), château de la Vieuxville, Saint-Cast. Lavollée, électricien, place Glais-Bizoin, 4.

LE BIHAN, directeur des Chemins de fer des Côtes du-Nord, avenue du Palais, 6.

LE BRANCHU, docteur, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, 9.

LE CERF, château de Mûr-de-Bretagne. LE CHAMPENTIER, négociant, boulevard Clémenceau, 36.

Le Clec'n, président du Tribunal départemental des Côtesdu-Nord, 22, boulevard Gambetti

Lecood, maire de Plonvara, conseiller d'arrondissement, à Plouvara.

Le Dall, receveur des Donanes, à Tréguier. Le Diounes (Abbé), professeur au Grand Séminaire.

* Lefèvre, industriel, rue du Champ-de-Mars, 28.

Lefeuvne, huissier, rue du Champ-de-Mars, 9.

Le Fort (D' René), professeur à la Faculté de Médecine de Lille, membre correspondant de l'Académie de Médecine, 53, rue Jacquemars Gielée, à Lille.

Le Fort, architecte, boulevard de la Gare, à Guingamp. Le Friec, inspecteur général en retraite des P. T. T., ancien

député, maire de Paimpol. LE GAC DE LANSALUT, boulevard Charner, 54 bis.

LE GALL (Pierre), ingénieur du Service vicinal en retraite, 15, rue Renan.

LE GALL (Julien), Instituteur, rue du Rosaire, 16.

LE GOASTER (Eugène), architecte expert, 22, rue Alsace-Lorraine.

LE GOASTER (Joseph), industriel, villa Ker-Yola, à Binic. LE GOFFIC (Charles), membre de l'Académie française, rue Beaunier, 24, Paris-14".

LE GRIS DUVAL, rue du 71° Régiment d'Infanterie, 6.

LE GUERN, docteur, place du 74° Territorial, 8.

Le Hire, agent d'assurances, rue du Port, 44.

Le Huénou-Kénism. (Mme), rue des Promenades, 14.

Le Huénou, huissier, à Pontrieux.

Le Huérou-Kériser (Abbé), recteur de Magoar.

Le Jampe (Emile), négociant, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, 4, rue Saint-Nicolas, Guingamp.

LE LEVREUR, directeur de la succursale de la hanque De Villeneuve, villa du Cèdre, Cesson-Saint-Brieue

LOUARN, cuissier de la Caisse d'Epargue, rue de Rohan, 22,

Le Maître (Ernest), maître de la marine en retraite, Le

Le Masson (Abbé Auguste), ex-aumônier militaire titulaire,

LE MARCHAND (Georges), avocat, rue Baratoux, 8. LE MÉE (François), rue Baratoux, 17.

La Méa (Mathurin), boulevard Lamartine, 5

Le Méhauté, contrôleur des Postes en retraite, 16, rue des

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

LEMPERS (Mme), rue Chateaubriand, 15.

LE Moine (Abbé), recteur de Saint-Gelven (C.-d.-N.)

Le Moy, docteur ès-lettres, professeur au Lycée d'Angers, 11, rue Bonne-Nouvelle, à Angers.

LE NORMENT, ancien notaire, 51, rue Brizeux.

Le Péchoux, instituteur, villa Kermaria, rue Coëtlogon.

LE POMMELEC (Jacques), château du Rumain, par Châte-

* LE Roy (Abbé), recteur, Saint-Michel-de-Plélan,

LE TEXTER (Abbé), vicaire à Loudéac

LE VOYER, ancien notaire, à Châtelaudren.

Lorée, pharmacien, rue des Promenades, 1.

LORGERIL (comtesse DE), Le Légué-Plérin.

* Lorgerie (Vicomte Alain DE), maire de Hénon, château de la Ville-Chapron, Hénon.

LOURMEL DU HOURMELIN (Comte DE), au château du Hourmelin, en Planguenoual.

LOURMEL DU HOURMELIN (Vicomte DE), rue de Brest, 18 bis. LOYAU (Marcel), industriel, château de Ravenay, Laval.

* Loyer (Abbé), recteur de Grâces.

Macé (A.), docteur en médecine, 10, place de Verdun, à Guingamp.

Macé (R.), ingénieur du Service vicinal en retraite, rue Jules-Simon, 2.

MAFART (Jean), négociant, 13, rue Baratoux.

Maisonneuve (Henry), rue de Brest, 12.

MARCEL, ancien greffier en chef du Tribunal de re instance, rue du Port, 23.

Mariée, proviseur du Lycée de Saint-Briene

Marior nes Clos, juge au Tribunal d'Avranches (Manche)

MARTIN (Jean), Kertugal, Saint-Quay-Portrieux

MASQUELIER, professeur honoraire, rue Lamennais, r. MATHONNET, rue Charles-Le-Maoût, 4 bis.
MAZÈRE, directeur des P. T. T. du Morbihan, Vannes.

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

MERLET, archiviste du département des Côtes-du-Nord, rue Renan, 33.

Mesnard, avoué, rue Lamennais, 5.

Mesnard (Abbé Maurice), rue Lamennais, 5.

MÉVEL, inspecteur de l'Enregistrement, boulevard Lamartine, 15.

Miniac (Mas DE), 7, rue Cordière.

MONNERAYE (Comt DE LA), rue Cardenoual, 8.

Morvan (Mme Jules), rue Poulain-Corbion, 1.

MOTTE-COLAS (DE LA), au château de Launay-Mottais, en Pléboulle.

MOTTEZ, capitaine de vaisseau en retraite, boulevard Clémenceau, 37.

MOTTIN DE LA BALME (Comte), à Launay-Guen, par Plémet (C.-d.-N.)

Moulins (DE), château de la Roncière, Matignon.

** Moussave (Marquis de La), Château de La Moglais, près Lamballe

NANTOIS (Comte DE LA GOUBLAYE DE), château de Nantois, en Pléneuf.

NANTOIS (Abbé DE), Ecole Saint-Charles.

Nenov (Mme ne), à Saint-Jacut-de-la-Mer.

NEUMAGER (Docteur Victor), 5, rue Saint-Nicolas, Guin-

* Nicol de la Belleissue, au Chêne, près Moncontour-de-Bretagne.

Nicol, commandant en retraite, rue Duguay Trouin, 27. Nicona, pharmacien, à Pontrieux.

Ogan, professeur honoraire, rue Renan, 17.

OLLIVIER, ancien député, membre d'honneur de la Société, château de Sainte-Marie, en Saint-Connan, par Saint-

Outor (Pierre), docteur, boulevard Lamartine, 8.

* Pasquier (nu), notaire à Châtelaudren.

Pasquiou, docteur, cité Cadolan, à Guingamp. PÉCHARD, professeur à la Sorbonne, 4, avenue Georges-V, Paris-8°.

Pédron (Jules), ingénieur des Arts et Manufactures, boulevard Lamartine, 9.

PÉRIGOIS, avocat, houlevard Lamartine, 10.

Perrio, président de la Société de secours aux blessés militaires, rue du Rosaire, 2.

Person (abbé), recteur du Bodéo.

Personnic (Théophile), pharmacien, place du Martray.

Petrr (Jules), capitaine de vaisseau en retraite, rue Maréchal-Foch, 57.

Petitiean (Louis), avoué-licencié, 13, rue des Promenades.

PLANIOL (Baronne de), rue Notre-Dame, 12.

Plesse, docteur, à Loudéac

Plessis (Mme DU), 6, rue Emile-Souvestre.

Pommerer (Abbé), docteur és-lettres, professeur à l'école Saint-Charles.

PONTERIAND (Olivier du Breit de), commandant en retraite, villa Croix-du-Tertre, Cesson, Saint-Briene

PONTBRIAND (Mme la Comtesse DE), rue des Panoramas, PONTBRIAND (Vicomte Hubert), château de la Bruyère,

Poullis, industriel, à Pontrieux.

POUPARD (Raoul), avocat, rue du Champ-de-Mars, 6.

Pourais (Mme), rue de Rohan, 15.

PRESLES (Emile), ingénieur des Arts et Manufactures, rue Cordière, 29.

PRESLES (Louis), ingénieur des Arts et Manufactures, boulevard Charner, 42.

PRIGENT, docteur, rue de la Gare, 18.

Prun'nomme (abbé), chapelain à Noire-Dame d'Espérance. Prun'nomme (Armand), éditeur, rue Poulain-Corbion, 12. Queno (Mlle), rue Fardel, 29

Quixio (P.), industriel, rue de Gouédie, 85. Rabasté (Abbé), au Carmel, Saint-Brieuc.

RAINAUD (Mme), directrice du Collège de jeunes filles, boulevard Hérault, 4.

RAISON DU CLEUZIOU (Vicomte Alain), rue Vicairie, 12.
RENAULT (Charles), médecin en chef de la Marine en refraite, villa des Cytises, à Cesson, Saint-Brieuc.

Résal (Mme), rue de Brest, 3o.

Rioche, avocat, conseiller général, rue des Bouchers, 19. Riou, docteur, boulevard de la Marne, à Guingamp. Riou (Mlle Marthe), 5, avenue de la Gare, à Guingamp. Robien (Marquis de), château de Robien, par Quintin. Robin, notaire, maire de Plouha.

DE LA ROCHEBROCHARD (C^{1*} DE), 15, rue Saint-Benoît. Roptin (Abbé), recteur de La Vicomté-sur-Rance.

ROYER, ingénieur des Arts et Manufactures, industriel, boulevard Gambetta, 10.

Ruble, receveur des Domaines, 9, rue de l'Union, à Redon.

Sabot, notaire à Plénée-Jugon.

Sacony (Docteur), Maire de Moncontour.

Saint-Jouan (Vícomte Samuel DE), manoir de Périmorvan, à Pludual, par Plouha.

SAINT-JOUAN (Le Saulnier DE), 10, rue Maréchal-Foch.

SAINT-PIERRE (Comte DE), rue de Brest, 20.

Saint-Pierre (Vicomte Antoine de Méhérenc de), château de Beaumanoir, au Leslay, par Quintin.

Sayına (Joseph), sculteur, rue Saint-André, à Tréguier.

SERRAND (Mgr.), évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, rue d'Orléans, 10.

Servain (Henri), maire de Saint-Brieuc, sénateur des Côtesdu-Nord, rue Renan, 8.

Sévegnand, directeur des Services agricoles du département des Côtes-du-Nord, 9, rue du 71° Régiment d'Infanterie. Serwath, expert-comptable, rue Duguay-Trouin, 17.

Smon, directeur du Comptoir d'Escompte, place de la Préfecture. 1.

Tacman, notaire, rue des Promenades, 15.

Tessier (Gustave), docteur, rue du Champ-de-Mars, 7.
Troulet, chirurgien dentiste, rue de la Gare, 37.
Tostivint (Auguste), docteur, rue Maréchal-Foch, 13.
Tostivint (Pierre), percepteur, 21, rue Saint-Benoît.
Touche, Domaine de Kergouanton, en Trélévern.
Tour (Cie de La), 9, rue Saint-Yves, à Rennes.

* Tournemine (Comte de), La Fosse-Malart, par Quintin.

Triémou (Mgr), évêque de Vannes.

Trichou (Désiré), pharmacien, rue Saint-Gouéno, g.

Trichousell, pharmacien, à Pontrieux.

Unvoy (Abbé), professeur à l'Ecole Saint-Charles.

Vaugarni, capitaine en retraite, rue des Capucins, 10.

Venlet-Dufrièche (Jean), à Moncontour.

Venemille (Henri), ancien élève de l'école des Charles, 52,

rue de Bourgogne, Paris-8°.

VILLARD (René), professeur au Lycée, Champ-des-Nues.

VILLARDAY (DE) docteur, rue Sainte-Croix, 22, à Vitré.

YIOLETTE, docteur, inspecteur du Service départemental d'hygiène, rue Alsace-Lorraine, 21.

Vivier, négociant, rue du Docteur-Rochard, 3r.

Membres Correspondants

MM. Collignon (docteur R.), Cherbourg (Manche). Courn (Léon), président d'honneur de la Société préhistorique française, Les Andelys (Eure).

Liste des Comices ayant adhéré à la Société

Comice de Saint-Brieuc.

Sociétés correspondantes

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Besançon. Académie des Sciences, Lettres et Arts, de Lyon. Académie de Brest. Académie du Var, Toulon. Académie royale des Lettres, Histoire et Antiquités, Stockolm. Academy of science of saint Louis, Etats-Unis d'Amérique. Annales de Bretagne, Faculté des Lettres, Rennes. Archives départementales des Côtes-du-Nord.

du Finistère.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

de la Loire-Inférieure.

du Morbihan.

Archives de la Province de Québec (Canada), Hôtel du Gouvernement, à Québec.

Association Bretonne, Cie de Laigue, Buhard, Redon (Ille-et-Vi-

Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc.

Bibliothèque des Sociétés savantes.

Bibliothèque nationale.

Bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne.

Commission historique du Département du Nord, à Lille.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Kongl. Universitets Biblioteket, Upsala, Suède.

Musée Guimet, 30, avenue du Trocadéro, Paris.

Museo Nacional de Montevideo.

Numismatic and antiquarian Society, Montréal (Canada).

Revue historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Revue Mabillon, Ligugé (La Vienne).

Sociedad Geologica del Peru, à Lima,

Société Académique de Brest.

Société Académique de Nantes

Société des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer,

Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Société des Antiquaires de Picardie, Amiens. Société Archéologique de Bordeaux.

Société Archéologique de Constantine

Société Archéologique du Finistère, Quimper, Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes

Société Eduenne, Autun.

Société d'Emulation de Roubaix.

Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart.

Société française d'Archéologie, Caen.

Société Géologique et Minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société d'Histoire naturelle, Toulouse.

Société Historique et Archéologique, 5, rue de l'Orne, Hôtel Libert, Alençon.

Société Historique et Archéologique de Saint-Malo.

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, à Evreux.

Société nationale des Antiquaires de France, Paris.

Société neuchâteloise de Géographie, Neuchâtel, Suisse.

Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Société royale Malacologique de Belgique, Bruxelles.

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, Rodez.

Société des Lettres et Arts de Pau.

Société Artistique et Industrielle de Cherbourg.

Société des Sciences et Beaux-Arts de Cholet.

Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, Nantes.

Université de Toulouse.

La Société d'Emulation des Côtes-du-Nord EN 1930

Cinquante-trois nouveaux membres en une année, telle est la preuve la plus frappante de vitalité de notre Société sur le point de fêter son 70° Anniversaire.

Mais il faut mettre en face de ce beau succès la liste des pertes de l'année : M. Bourgin, architecte distingué ; Mile Lamare, collaboratirce de son père, le savant historien de Saint-Brieuc ; M. Yves Lemière, continuateur des travaux de son père ; M. Francisque Guyon, l'un des secrétaires et l'imprimeur de notre Société.

Nous nous sommes réunis officiellement dix fois en 1930, les 15 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 18 et 26 juin, 9 juillet, 5 novembre et 10 décembre.

Le 15 janvier, M. le Président nous adressa ses vœux et prononça l'éloge de M. Bourgin ; M. de Pontbriand fit une agré able causerie de circonstance sur les houbons ; M. Le Méhauté traita des transports en commun à Saint-Brieue, du xvn siècle à nos jours.

Le 12 février, fut donné communication de lettres de M. Le Bihan, instituteur à Vieuxbourg de Quintin, sur les monnments mégalithiques de cette commune et de celle de Saint-Connan, dont plusieurs n'étaient pas signalés. Une étude de M. Durand sur un duel à Lamballe, en 1788, nous donne une M. Durand sur un duel à Lamballe, en 1788, nous donne une idée de la mentalité à cette époque. MM. Ernault et le Vicomte de Lourmel font une intéressante causerie, avec chants, sur la parter Gallo et les vieux usages de la région lamballaise. M. le Président rappela le souvenir de Mile Lamare, collaboratrice des savants travaux de son père sur la Ville de Saint-Brieuc.

Le 12 mars, M. le Comte de Tournemine donna deux poésies

de son riche répertoire : « La Mort d'une Vierge » et « Le Portrait de la Muse ». M. de Pontbriand parla d'une sculpture microscopique dont il donnera l'histoire dans une conférence pour les victimes des inondations. L'attention des archéologues est attirée sur les fouilles du tumulus de la Motillais, en Ploubalay. A propos du Centenaire de la Prise d'Alger, M. l'abbé Pommeret rappelle que le futur Maréchal de Bourmont, alors agent des Princes en Bretagne, eut recours, en 1796, à l'officine chouanne de faux passeports de Plédran. Mme la Baronne de Planhol exhiba un superbe ornement de Lantic, provenant sans doute de la Collégiale de Notre-Dame de la Cour et confié, pour restauration, à l'ouvroir briochin des « Amis de la Beauté du Culte Divin ». - M. Boucher a fait communiquer une provision donnée en 1758, à Rostrenen, de la Chapellenie de Saint-Roch, fondée en 1487, à Dinan, par la famille Picot de Coethual, fondateur du Séminaire de Plouguernével, M. des Abbayes termine cette séance par une causerie sur « les papillons qui volent en hiver », insectes à peu près inconnus du vulgaire, quoique nombreux, mais dont il expose une série importante tirée de sa

Le 9 avril, M. le Président annonce la mort prématurée de M. Yves Lemière, continuateur de la bibliographie de la Chouannerie commencée par son père. La Société continuera, si l'état de l'ouvrage le rend possible, cette publication très appréciée des historiens des provinces de l'Ouest. Mme Chrétien dit deux de ses charmantes poésies, sur « les Enfants » et « le fauteuil de grand-père ». M. Lemaître signale la découverte de nouvelles pierres sculptées au Vieux-bourg de Pléhérel. M. Vuillième expose, dans une conférence fort intéressante, la vie, l'œuvre et l'influence de son compatroite Rabelais, influence qui s'est étendue jusqu'à notre région où certains rochers on monuments sont attribués à Gargantua.

Le 14 mai, l'étude de M. René Couffon, sur le Collège de Tréguier, de 1325 à 1789, et autres fondations similaires bretonnes à Paris, prouve que les Cités universitaires ne sont pas d'invention moderne. M. de Pontbriand parle des découvertes de la Motillais et de Pléhérel, L'excursion est fixée au 26 juin.

Le 18 juin sont présentés un projet de fanion de la Société, un plan du Château de Bienassis au xvur siècle et des photographies des sculptures de Pléhérel. M. le Docteur Macé parle de la Numismatique en Bretague et détermine l'identité de Quimper-Leff, atelier monétaire des Comtes de Penthièvre, avec Quemper-Guézennec, sur le Leff, ce qui est plus logique que Quimperlé, en Cornouaille.

Le 26 juin, plus de 80 mmbres de la Société prennent part à l'excursion annuelle dont la longue caravane sillonnera jusqu'au soir les belles routes du Pays de Lamballe.

Elle traverse sans arrêt Lamballe, visité en 1928, La Poterie, Saint-Aubin-des-Bois, dont l'Abbaye du xue siècle n'est plus qu'un souvenir, et s'arrête seulement à l'avenue de La Hunaudaye. La distance à pied est longue, le Touring-Club et les Sociétés touristiques régionales reculant sans doute devant la difficulté d'une voie d'accès, mais quelle récompense artistique que la vue des cinq donjons géants réunis par les courtines à demi ruinées dans un cadre si pittoresque. Les poètes s'y oublient, malgré les appels stridents des cornes d'automobiles et l'horaire est en retard d'une demi-heure quand tout le monde est enfin rassemblé. Par le Vaumadeuc, Saint-Symphorien et Landébia, nous gagnons Ruca et en visitons la belle collégia de Notre-Dame de Hirel. M. le Recteur en exhibe les curieuses statuettes et le riche chartrier qui mériterait une étude plus complète. Nous visitons, plus loin au Nord, le Temple de boulle, commanderie fondée en 11/10 par le duc Connan-le-Gros, laissons sur notre gauche les ruines de Monbrau et le château du Vaurouault, traversons Pléhoulle et escaladons les rampes de Saint-Ayde pour gagner le Vieuxbourg de Pléhérel. salle à manger dominant la mer en face des Côtes de Fréhel. L'aimable accueil de M. et Mme Barbu, la succulence du menu

à notre grand-halte de ce jour. Les Archéologues peuvent à loisir examiner les pierres sculptées maintes fois mentionnées à nos séances, et les artistes les belles statués anciennes de la vénérable église voisine.

Mais on ne saurait s'attarder plus longtemps, nous roulons donc vers Plévenon et la steppe rase de Fréhel pour nous arrêter au Cap, plongeant à pic dans la mer. Nous n'y verrons ni Saint-Malo, ni Chausey, ni Jersey, tant la mer est embrumée, mais le Fort La Latte profile, vers l'Orient, sa silhouette de lion endormi au raz des flots.

La longue théorie roule de nouveau vers Plévenon et Pléhérel, s'enfonçant sous les futaies de la Ville-Roger, et visitera au passage l'église médiévale de Plurien. Devant nous, se profile Erquy, la Réginéa gallo-romaine, mais nous obliquons au sud-ouest vers le parc de Bienassis.

M. et Mme de Kerjégu nous font gracieusement les honneurs de leur seigneuriale demeure, type de conservation rare d'une grande maison-forte du xvu' siècle, dans un cadre à la française d'une imposante étendue.

Nous sommes aussi attendus à Nantois, en Plénenf, autre gence d'habitation, démunie de ses douves et de ses courtines, mais offrant un bel ensemble restauré avec un goût éclairé. Non moins aimable est l'accueil des Châtelains de Nantois, qui nous ont préparé un copieux goûter. Les groupes se dispersent le long des côtes boisées, jusqu'aux limites du parc d'où on domine la baie de Saint-Brieuc. Plus n'est besoin de clackson pour rassembler les excursionnistes, la pluie qui commence à tomber doncement nous arrache à ce délicieux site. M. le Président prend congé de nos aimables hôtes et nous gagnons, dans nos voitures recouvertes, au bruit monotone de l'ondée, la bourgade de Saint-René. Là, comme pour nous faire oublice cette mauvaise surprise du temps, le ciel balaie ses nuages et c'est dans la fraicheur d'une belle après midi d'été que nous nous promettons bien, en nous quittant, de récidiver l'année prochaine.

Le 9 juillet, la Société est heureuse d'apprendre la promotion de son Président dans l'ordre de la Légion d'honneur. Les membres du Bureau s'unissent aux amis personnels de M. Chrétien, pour lui remettre, quelques jours plus tard, dans une réunion privée, une Croix choisie à son intention. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Le Goffic, membre de la Société, à l'occasion de nos félicitations pour son admission à l'Académie Française.

Mme la Baronne de Planhol exhibe de belles broderies liturgiques. M. de Pontbriand rend compte de sa visite au tumulus en La Motillais.

Le 31 août, M. le Président reçoit officiellement la Groix de la Légion d'honneur des mains de sou frère, M. le général Chrétien, défenseur de Verduu. Après une charmante réception, Mme Chrétien dit, en vers, ses remerciments pour l'aimable geste du Bureau et des amis du Président, à l'occasion de la décoration de son mari.

Le 5 novembre, la Société reprend ses séances. M. le Président fait l'éloge de M. Francsique Guyon, enlevé, le 25 juillet, à l'affection de sa famille et de ses amis. M. d'Auriae, ministre plénipotentiaire, raconte la session des Etats de Bretagne, tenue à Saint-Brieue en 1620. M. de Pontbriand produit des pièces originales de 1791 et 1792 intéressant l'administration urbaine de Saint-Brieue et le rattachement de Cesson à cette commune

Le ro décembre, M. le chanoine Dutemple, curé-doyen de Lamballe, lit un compte rendu original de la députation bretonne de 1788 en faveur des Embastillés. M. le Vicomte du Cleuzion présente une bague-souvenir offerte à son hisaïeul, M. de Kerjégu, membre de cette députation. M. l'abbé Pommeret communique l'étude qu'il a faite, en collaboration avec M. René Couffon, sur le Chanoine Sorgniard, dit Le Made, agent de Mgr Le Mintier en Bretagne, pendant l'Emigration. La séance prend fin par l'exhibition d'une épée à deux mains du xivé siècle, tronvée à Keribo, en Grâces, près Guingamp.

Au cours de l'année 1930, de nombreux dons furent faits à notre bibliothèque.

L'année 1931 s'annonce bien pour notre Société, qui doit fêter, le 31 janvier, son 70° Anniversaire. De nombreux travaux sont déjà inscrits pour nos séances et l'itinéraire de l'excursion annuelle nous conduira vers l'Argouët, par le Chemiu-Noë, la forêt de Lorge, la vieille ville de Saint-Léon, les gorges de Poulancre, Mûr, le lac de Guerlédan, les allées couvertes de Canac'hléran, l'abbaye de Bonrepos, les futaies de Quénécan, les étangs des Forges et des Salles, les cimes de Guermané, Gouarec, les bords pittoresques du Blavet, le val sauvage du Doulas, Laniscat, Saint-Mayeux, Le Bodéo et Lanfains.

Le Secrétaire général,

V" Frotier DE LA MESSELIÈRE,

MÉMOIRES

Le Directoire vu de Saint-Servan

PAR UN AGENT SECRET DE MOR LE MINTIER

Avant - propos

Se rendant aux vues du général Hoche qui, au cours de l'été 1796, venaît de contraindre les chouans à déposer les armes, le Directoire finit par comprendre l'intérêt, pour la pacification définitive de la Bretagne, du rétablissement du culte catholique et, dans ce but, il prit, dès la fin de l'an IV, quelques mesures d'apaisement qui n'atteignirent pas tous les résultats escomptés.

Parmi les causes qui entravèrent cette restauration religieuse, il convient de noter, non seulement l'opposition des « patriotes exclusifs » et de leurs alliés les prêtres constitutionnels, mais aussi celle d'une partie du clergé orthodoxe lui-même, divisé alors en deux camps.

On sait en effet qu'après la chute de Robespierre, la Convention avait rétabli la liberté des cultes, exigeant seulement des prêtres catholiques une simple déclaration de soumission pour exercer-leur ministère. De nombreux ecclésiastiques, particulièrement dans le diocèse de Saint-Brieuc, et même dans celui de Tréguier, firent, en 1795, la déclaration exigée. Arrêté par un réveil de la persécution religieuse dans les dernières semaines de la Convention et les premiers mois du Directoire, le mouvement soumissionniste reprit avec une vigueur croissante lorsque le gouvernement, en 1796, eut renoncé à sa politique vexatoire. Les irréductibles qui, soit par crainte d'un piège, soit par attachement à la monarchie, se refusaient à toute déclaration, recevaient leur mot d'ordre des évêques refugiés en Angleterre, et étaient surnommés les « Bastiens », du prénom de l'évêque de Vannes. Mgr Sébastien Amelot qui était au premier rang des intransigeants avec l'évêque de Tréguier, Mgr Le Mintier. (1)

⁽¹⁾ H. Pommeret. L'esprit public dans le département des Cotes-dus-vors pendes la Révolution, in 8°, Saint-Brienc, 1921, p. 354, et suivantes et p. 358.

Ce dernier, voyant dans la soumission une adhésion aux décrets religieux des Assemblées révolutionnaires et notamment de la Constitution civile, et la considérant d'autre part comme un crime envers la Monarchie, interdit toute démarche à son clergé. Il lui adressa à ce sujet une importante lettre pastorale, et fit passer, en septembre, sur le continent quatre émissaires (a), dont deux seulement sont connus sous le's pseudonymes de Le Made et de La Couture, avec mission de transmettre au clergé les instructions des prélats de Londres, et de le renseigner sur les événements religieux et politiques.

Trente huit lettres (3) de Le Made, que l'on a bien voulu nous communiquer, dont trente et une écrites entre le coup d'Etat du 18 fructidor et celui du 18 brumaire, éclairent singulièrement, malgré leurs lacunes, l'état d'esprit du clergé breton, et les mobiles auxquels obéirent les évêques de Londres.

Les détails qu'elles fournissent sur la situation politique, religieuse et économique des évêchés de Saint-Malo, Rennes et Saint-Brieuc, et qui viennent corroborer les documents officiels et ajouter de nouveaux traits aux tableaux qui ont déjà été tracés de cette période; les renseignements inédits qu'elles contiennent, tel la nomination de Mgr Le Mintier en 1797, comme administrateur apostolique du diocèse de Saint-Brieuc, nous ont paru suffisamment dignes d'intérêt pour justifier leur publication. Sans doute elles reflètent quelques unes des illusions que nourrissaient alors les proscrits et qui sont trop naturelles pour nous surprendre, elles contiennent des appréciations erronées sur des hommes politiques et que l'esprit de parti explique, sans les justifier, parfois des racontars et des nouvelles déformées, mais le récit des évènements dont l'auteur a été le témoin, ou qu'il a

reçu de ses informateurs, dénote un esprit honnète et souvent judicieux. Ses jugements sur la chouannerie et sur ses coryphées en particulier, ne manquent pas de piquant et contrastent singulièrement avec les déclamations simplistes des « patriotes exclusifs » sur la complicité des rebelles et du clergé réfractaire.

Monseigneur Üvegne de Frequier_
Thayer Mrech N.º 29 Manchester Ignarre
London

Fig. 1, — Libellé de l'adresse de la lettre du 10 Novembre 1797

Le style de ces lettres et lâche et négligé. Le Made écrivant « à la hâte et toujours currente calamo », (4) a des redites nombreuses et des longueurs inutiles. D'autre part, il copie souvent de longs extraits des feuilles publiques, de caractère parfois tendancieux, sur des événements aujourd'hui parfaitement connus. C'est pourquoi au lieu de reproduire intégralement sa correspondance, nous avons cru préférable de n'en donner que les passages les plus saillants, de les grouper et de résumer le reste. Quelle personnalité cache le pseudonyme Le Made? Les pré-

⁽⁹⁾ A. S. 77, 2000, J. Lotte do Denousi s'Armez, 3 brumaire V. 4 Mon indicateur a su dernièrement une entrevue avec dux prêtres qui font partic de lo commission des quatre envoyée par les érêques résidant en Angleterre .
(1) Toutes ou lettres sont affectés à Mer. 1

⁽³⁾ Toutes ess lettres sont adressées à Mgr Le Mintier, Quelques unes portent à Monseigneur l'évêque de Tréguier, Thayer Street, nº 29, Manchester square, London ; d'autres le simple mention M. Angustin La Violette. Que M. l'Abbé Marcel Langlois, qui a b'eu vouta nous signaler cette correspondance et M. Raoud Bounest, qui noos l'o si oligeamment contice, veuillent bien agréer ici l'expression de nature monfonde crottinge.

⁽⁶⁾ Il s'en excuse dans sa lettre du » janvier vyöl, « Le regrette que mes tettres as soient pas mieux écrites, mais je ne puis écrire qu'à la hâle, toujours currents calamo, et dis lors il n'y « ni ordre ni choix dans les expressions. Veuilles bien excuser ces défauts, je renda les choses aimsi que je les dirais ».

cautions dont l'auteur s'est entouré, les recommandations qu'il ne cesse d'adresser au sujet de son identité et dont Mgr Le Mintier a tenu le plus grand compte, (5) rendaient le problème assez difficile à résoudre. Deux faits ressortent toutefois avec certitude de sa correspondance : il appartient au diocèse de Saint-Brieuc et il est de Lamballe.

Dans sa lettre du 10 novembre 1797, il indique en effet que son évêque est mort le 27 septembre 1796 (Mgr Regnault de Bellescize), et d'autre part dans celle du 21 novembre de la même année, il énumère les sommes qu'il a adressées à ses concitoyens : MM. Rouxel, Nivet, Duchemin, Mettris de la Salette, tous de Lamballe. Les nombreuses mentions qu'il fait de son diocèse et de sa ville natale viennent confirmer ces deux points. Ajoutons enfin qu'il se dit incidemment avoir été condamné à la déportation, et n'être ni recteur, ni vicaire.

M. Augustin la Violette.

Fig. 2. — Mention sur la lettre du 26 Avril 1800

Après avoir vainement poursuivi, guidé par ces considérations, quelques pistes qui, à première vue, paraissaient sérieuses, nous avons été remis sur la bonne voie par une note manuscrite de l'abbé Cauret, ancien aumônier de l'Hôpital de Lamballe (6). Il y mentionne comme caché à Saint-Servan, de 1796 à 1801, l'abbé Jean-Baptiste Sorgniard, chanoîne de la collégiale. Le personnage ne nous était pas inconnu, mais nous l'avions écarté à priori, car Le Made, à propos des fouilles faites à Lamballe, en juillet 1798, écrit à son sujet, le 28 août suivant : « Des recherches sont

faites pour découvrir l'abbé Sorgniard, à qui en en veut tout particulièrement ». Les comparaisons que nous avons pu faire de l'écriture du correspondant de l'évêque de Tréguier et de celle du chanoine de Notre-Dame, dont de nombreux specimens existent aux Archives départementales des Côtes-du-Nord, nous ont démontré qu'ils ne font qu'un seul individu, et que cette mention impersonnelle n'était qu'un alibi destiné à tromper les autorités locales dans le cas où ses lettres auraient été saisies par la police.

Né à Lamballe, le 30 mars 1757, d'honorable homme Jean Sorgniard, marchand, et d'honorable femme Jeanne Boucouet, Jean-Baptiste devait passer presque toute sa vie, qui fut fort longue, à l'ombre du clocher de Saint-Jean, sa paroisse natale. Pourvu d'un canonicat à la Gollégiale de Notre-Dame, il fut ordonné prêtre en 1781, et jusqu'à la Révolution, ainsi que l'attestent les nombreux actes de catholicité rédigés de sa main, il remplit les fonctions de vicaire bénévole à Saint-Jean.

Après le remplacement du recteur, l'abbé Pierre Millet, il refusa son concours à son successeur le curé Clérivet, et s'abstint même désormais d'assister aux offices des prêtres contitutionnels, ce qui lui valut d'être dénoncé par la municipalité de Lamballe, le 31 janvier 1792, comme suspect d'opposition à la loi, dénonciation toute platonique, car n'étant pas fonctionnaire public, il échappait à l'obligation du serment, et aux pénalités que le Directoire du Département avait de son chef établies contre les réfractaires. (7)

Le décret du 26 août 1792 apporta aux « patriotes » l'arme désirée pour briser les oppositions et assurer le monopole religieux du clergé constitutionnel. A l'issue de l'Assemblée électorale pour le renouvellement des autorités du District de Lamballe, le 75 octobre, les citoyens présents demandèrent la déportation d'une soixantaine d'insermentés, dont les chanoines de la Collégiale ; le Directoire des Côles-du-Nord, le 19, prenaît un arrêté en conséquence. Comme la plupart de ses confrères, l'abbé

^{(5) -} Je reus remercie des pricautions que vous pranez. Je vous prie de les continuer. Dis Jors que ma personne, sous quelque nom que ce soit, ni la muson ou le lieu eu je suit, ne sevont indiqués, je n'ait à craîndre que vous montries mes lettres. Seulement, observez que dens votre ville il y a des espions du Diractione qui communiquent avec lui, le fait est certain. E-Lette du s-januler 1396.

⁽⁶⁾ Qu'il nous soit permis d'exprimer notre reconnaissance à M. le chanoine Dotemple, curé doyen de Lambelle, qui nous l'a signalée.

A. D. C.-D.N. Reg. de la parsiase de Saint-Jean de Lambelle reference.
 J. (m5), 55, bittre de la municipo de Lambelle du Ja jancier vega.

Sorgniard demandait son passe-port pour Jersey. Les comptes de Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, signalent pour la dernière fois sa présence dans l'île en août 1796. (8).

En septembre il s'embarquait pour la Bretagne. Son premier soin en arrivant fut de demander l'autorisation de séjourner à Lamballe, mais elle lui fut refusée. « Là-dessus, écrit M. l'abbé Cauret, il quitta secrètement le pays et se rendit à Paris. Puis, ne s'y trouvant pas en sureté, il revint en Bretagne et se tint caché à Saint-Servan jusqu'au commencement de 1801. » (9) Ce voyage à Paris nous paraît peu probable.

§ I. - Premières Impressions

Entré le 8 septembre 1796 à Saint-Servan et « logé, le 9, chez une veuve bien respectable », le premier soin de Le Made est de s'enquérir de l'esprit du lieu qu'il trouve excellent.

- « J'ai été surpris de le trouver aussi bon. Que l'opinion est « changée! Quelle différence entre 91 et 96! A la même époque
- « je me trouve dans le même lieu. J'avouerai que les prêtres ne
- « sont pas absolument libres, mais on sait qu'ils travaillent,
- qu'ils font toute fonction. On n'ignore pas où ils se retirent ou
- « logent ; ni eux ni leurs hôtes ne sont inquiétés. Les administra-
- « tions seraient disposées à prévenir ; elles protégeraient en cas-
- de dénonciation, la peine de mort n'aurait pas lieu, la réclusion
- à peine serait prononcée. Les prêtres exercent en chambre; quelle ferveur on admire chez les fidèles ! J'en suis singuliè-
- rement édifié... Je vous parle de l'endroit où je suis et de ses a environs ; à la ville épiscopale mêmes dispositions, maintenant

- on y entre aisément.

as gates my pr.

him by given, for a come in some the water the selling of the control of the cont

If no great that come in they as to members town character there will traveled the jour identicular great a member for nations and that cased. It goods good was, duly use to place towards they as past namely as my patent great hidders, it segments that we have been been as eighted to assume or on affined on hidders, it is not not made to the theory was to be not.

Fig. 3. — Fac-similé de l'écriture de Le Made

ob parimies haptembres with sight and quality viewed question of bother or par normibles. De M. le il elies of solution and frances of music between the second frances of music the hormally ment marrie par paroles to privent be in the cour fathern Schilly by the court alt jul and was the giment of quitainer, licen sie the Sit degiment be wings brois Swind the jul and Pend in med to May file majour De, it can it that who were thilly at It Tamme Macqueret of way you I your, natif to Paris Don't Is some it need fine her cells Paralle, in years of the Sea me is elle Marries of me Brickenian, of ille majour to few Julian Sickenia at to Sea me is elle Marries to me Brickenian, of ille majour to few Julian Sickenia at to Sea me is elle Marries for ment me this to the Sea me for for a court to the sea of the se

F10. 4. — Fac similé de l'écriture de J.-B. Sorgniard (REGISTRES DE SAINT-JEAN DE LAMBALLE

« Ces semaines dernières a cessé le gouvernement militaire « dans cette province, plusieurs divisions du général Hoche ont « été licenciées. Peu de soldats acceptent leur congé, la plus « grande partie se rend aux frontières. L'armée de Jourdan est a en pleine déroute (10); il dit avoir perdu bien du monde, « mais n'en assigne pas le nombre. Pour le renforcer et les autres « armées, on ne laissera plus de troupes dans l'intérieur; on « va les envoyer aux frontières respectives de la république, seu-« lement il restera dans les places fortes une garnison suffisante « Cela vient de s'éxécuter dans ce pays : il vient d'arriver six « cents bleus pour les deux endroits et les environs, hommes « faibles, sans culottes et sans pain. Ces dispositions sont né- α cessitées par la pénurie des finances. Le Directoire exécutif s'en « plaint à la Convention (11) et celle-ci vient d'ordonner le « paiement des impôts en numéraire. De plus les ministres ont « ordre de réduire leurs départements à l'état de dépense du « temps de paix la plus profonde... Dans ce pays et dans le mien « il y a peu de grains, les blés ne rendent pas et ils sont très « chers. Pour les pommes, il n'y en a pas : ici le cidre vaut fo

« chèrs. Pour les pommes, il n'y cu à pas : le le eldre vaut us « livres et chez nous 50 livres. » (12) Le Made se met à l'œuvre, confie sa mission à l'abbé du Rozy, vicaire général de Saint-Malo, dont il sollicite l'appui, et établit sa liaison, entre autres avec son évêque Mgr de Bellecize (13), à qui il demande l'autorisation de séjourner à Saint-Servan, y étant mieux placé à proximité de trois postes (14) ; avec le Père de Clorivière (15) qui, sous le nom de Société du Cœur de Jèsus,

avait organisé, en 1790, une Association sacerdotale et continuait de sa retraite de Paris à la diriger ; enfin avec deux des vicaires généraux de Saint-Brieuc, MM. de Robien et Manoir.

A tous, il expose et motive les sentiments des évêques d'Angleterre, d'Hambourg et d'Allemagne et spécifie, de leur part, l'improbation de la soumission, la défense du culte public et la conduite à tenir, à l'égard des soumissionnaires.

Au bout de quelques jours, il est déjà fixé sur l'état d'esprit du clergé et écrit à ce sujet à Mgr le Mintier, le 21 septembre.

" En arrivant et chaque jour depuis mon arrivée, j'ai vu des « choses affligeantes. Des prêtres non soumissionnaires ont exalté « certaines têtes et même des paroisses entières. En accusant les « soumissionnaires et de schisme et d'hérésie, ils défendent aux « fidèles d'avoir aucun rapport avec ces prêtres : ils ont refusé « les sacrements à des moribonds qui avaient suivi ceux-ci ; ils « en ont forcé d'autres à des rétractations en présence de témoins. « Les soumissionnaires, disent ces prêtres fanatiques, sont plus « coupables que les intrus qui se sont mariés. Oui, disait un laïc « ensorcelé, Hamard (apostat, intrus, marié, couvert de crimes), « Hamard est plus honnête homme que du Rozy (qui pense com-« me moi sur les soumissionnaires) (16). J'ai fait un exposé des « décisions relatives à la soumission, ainsi que vous l'aviez lu ; « je vais le faire courir afin de remédier au mal. Je déplairai à « ces hommes chauds parce que je les blâme; je les rappelle « aux leçons de l'Apôtre sur le différend au sujet de l'usage des viandes et du discernement des jours ; je les exhorte à la paix a et à l'union en les renvoyant à la lecture du chapitre IV de « saint Jacques. Déjà j'ai déplu aux premiers soumissionnaires : « ils ne peuvent supporter que leur démarche vous ait déplu, et

diouche de la Compagnie de Jésus, qui ne sora rétablie que plin tard. Cf. J. Terrien, Histoire du R. P. Claricière, in 8º, Paris 1850. L'abbé. Cormaux, recteur de Plainiel fui l'un des premiers membres de cette Association. Pie de M. Cormenux, réédible par l'abbé Lemasson, in-8º, Saint-Brieuc, 1917, p. 46, &?. « votre jugement leur tient à cœur. J'ai toujours assuré que vous « rendiez justice à la pureté de leurs intentions ; que seulement « ils avaient, sans y penser et sans le vouloir, fait une démarche « imprudente, prématurée, foncièrement offensive des droits du « roi, de la monarchie, des propriétaires, et au-delà de leur com- pétence pour l'acceptation ou reprise du culte public. On me « répond, on m'assure, on me prouve que le culte public a fait « le plus grand bien, qu'il s'est opéré des conversions éclatantes; « que l'on ne nuisait ni aux droits du roi ni à tous autres, puis- « qu'à ce moment, et par ce culte, les catholiques ont été dénom- « més et affichés royalistes; qu'on priait pour le roi, qu'alors de « depuis il a eu plus de partisans ; qu'on ne craignait point de « s'expliquer en sa faveur, et qu'on ne cessait, que depuis l'on « ne cesse de dire qu'il faut un roi, parce qu'il donnera la « religion.

« Quant à la réparation des torts et dommages, il n'est aucun « prêtre soumissionnaire qui ne l'ait encore poursuivie selon les « règles ordinaires. Au reste, dit-on, le culte public avait corrigé « bien des vices et des abus; les dimanches et fêtes s'observaient « religieusement, les vols avaient cessé, les mœurs se réfor- « maient ; aujourd'hui tous ces avantages ont disparu, le peuple « se démoralise comme par le passé. Voila ce que m'ont repré- « senté des prêtres honorables à tous égards et des personnes de « considération. Aussi tous désirent-ils, et c'est, selon eux, le « vœux public, que la solennité du culte se rétablisse...

« Dans le diocèse de Saint-Malo, le culte catholique partout est
« secret et les prêtres ont annoncé que, le public fut-il autorisé
« par la Convention sans aucune condition quelconque, ils ne
« se montreraient que d'après les avis et ordres des évêques,
« heureuse disposition qui est admirée par tout le monde.
« Mais elle n'est pas celle de votre diocèse : depuis le 8 septembres.

« Mais elle n'est pas celle de votre diocèse : depuis le 8 sep-« tembre, les soumissionnaires et même les non soumission-« naires exercent publiquement à Tréguier, dans les environs da « Guingamp et autres campagnes. Ils ont été pressés par les « fidèles et, vu qu'on ne leur imposait aucune condition, ils ont « eru devoir céder, ainst me l'ont rendu des personnes bien res-

⁽e6) Sur Charles-François Hamari-La Chapelle, v. Abbé Lemasson: Histoire dat pays de Dinar, « vol. in 69. Sabh-Trieue 1915. Tome 148, p. 596. Il venatt de se réfractor publiquement et, le 4 octobre 1796, faisait imprimer sa rétractation.

« pectables qui arrivent de ces différents endroits. Je ne vous dis rien de Saint-Brieuc : vous serez instruit, Monseigneur, par la a lettre ci-incluse que j'écris à mon recteur (17) et que je

« Monsieur votre secrétaire de lui envoyer...

« Nous touchons à des moments où votre voix et celles des « autres évêques auraient, à mon avis, à se faire entendre. Les « prêtres vont plus que jamais être tracassés. La publicité du « culte va être permise, on n'exigera rien d'eux, un très honnête « commissaire du pouvoir exécutif l'assurait hier à mon hôtesse. « Sous une semaine au plus tard, disait-il, ils pourront exercer et « ils auraient tort de s'y refuser. On ne leur permet, ajoutait-il, « que parce qu'on en sent l'indispensable nécessité. » Sous la « Toussaint, prétend-on, les prêtres déportés auront la permis-« sion de rentrer en France sans aucune soumission. Voila ce que « patriotes et royalistes publient à pleine bouche. Je le crois aussi « volontiers, surtout d'après les pétitions envoyées de toutes parts « à ce sujet, d'après la conduite de plusieurs départements et la « lettre suivante du ministre de police générale adressée aux ad-« ministrations en date du 9 août dernier, la voici mot à mot :

L'intention du gouvernement est que les lois relatives au « libre exercice du culte soient exactement observées. Point de a fausses mesures à cet égard : que chacun puisse librement et « tranquillement se livrer au culte qui lui convient le mieux. « Vous devez vous faire sur ce point un système de tolérance tel « qu'aucun ministre du culte, ou aucun citoyen, n'ait à se plain-« dre d'avoir rencontré sur ce point le moindre obstacle, ou « éprouvé la moindre gêne. En laissant à vos administrés cette « latitude d'opinion religieuse, vous veillerez à ce que l'ordre « public ne soit jamais troublé par l'influence des prêtres...

« Les prêtres, craignant les tracasseries et désirant assurer l'u-« nité de conduite, m'invitent à solliciter auprès de vous et de vos confrères une décision bien authentique, qu'ils pourraient « opposer aux offres et aux prières des fidèles, si toutefois vous « persévérez à défendre la publicité du culte. Ils vous demandent « sur cet objet une règle de conduite qui ne les expose point à

a variations et incertitudes. »

En même temps, Le Made demande à Monseigneur le Mintier quelques exemplaires de la lettre de l'Evêque de Rennes contre la soumission, ou de l'instruction de Mgr de Boulogne sur le même sujet ; enfin quelques exemplaires de « l'Avis concernant l'exercice du saint ministère dans les circonstances présentes »

Il vient en effet de recevoir les Annales religieuses rédigées par l'Abbé Sicard, successeur de l'Abbé de l'Epée, dont toutes les pièces, écrit-il, « sont infectées du principe condamné, savoir que la soumission aux lois de la république est permise et maintenant un devoir ». La feuille du jour renferme entre autres le fameux bref « Pastoralis sollicitudinis », du 5 juillet 1796, que Le Made considère comme apocryphe ; mais, écrit-il, comme il y aura des dupes, il s'agit de les mettre en garde.

Enfin il désire mettre fin aux abus qu'il constate chaque jour dans l'exercice du culte.

a Si, sous Robespierre, les fidèles étaient à tous moments me-« nacés de mort, ces temps affreux ne sont plus. Pourquoi donc

« les prêtres se permettraient-ils de laisser les hosties en toutes

« maisons, au risque de les oublier ou de ne pouvoir aller les

« reprendre ce qui plusieurs fois est arrivé. D'autres en font

« porter dans certaines maisons, des femmes sont chargées de

« cette commission ; mais, ce qui pis est, des femmes donnent

« elles-mêmes la communion. Je me suis élevé contre ces ahus

a ils me consternent, ils m'accablent de douleur, j'espère qu'ils

« se corrigeront. Ici, je sais que le prêtre ne fait aucune diffi-

« culté pour se servir à la messe du ministère des femmes « faut-il donc que les femmes approchent de l'autel ! J'ai 16-

« pliqué par la règle de Saint-Antonin : melius est non celebrare

« quam indecenter celebrare.

§ II. - A la veille des Elections de l'an V

Durant cinq mois, Le Made est sans nouvelles directes de

Mgr Le Mintier. Aussi, n'ayant reçu qu'une réponse insolente aux réclamations adressées à ce sujet au S' Etienne (Dufour) (18), agent de la correspondance des Princes qui lui sert de courrier, il prend le parti de recourir directement au duc de Bouillon (19), qui accepte de faire parvenir sa correspondance aux évêques, et promet d'éviter que leurs réponses ne soient à l'avenir confondues avec tant de lettres qui sont brûlées.

L'état d'esprit des autorités vis-à-vis du clergé est alors toujours le même : « Dans toute la Bretagne les prêtres sont en « paix. Il est d'autres provinces où ils souffrent encore beaucoup : « dans le Limousin, dans le Nivernais, à Toulouse, à Marseille, « à Arles, à Tarbes et au-dessus de Metz. Ces persécutions sont « imputées à des prêtres et moines jacobins qui sont ou dans les « corps administratifs ou dans les régiments, voilà les persé-« cuteurs les plus acharnés. Aussi je m'étonne que, le prêtre « Armez étant commissaire à notre département, les eccclésias-

« tiques n'aient pas plus à souffrir.

« A Saint-Brieuc, les prêtres détenus en maison commune ont « tous été élargis (20). A Rennes, il y est encore resté des vieil
« lards et des infirmes ; les jeunes se sont évadés et n'ont pas été « recherchés... Quelques-uns d'entre eux, échappés du petit « Saint-Méen et retirés entre Fougères et Vitré, font l'office pu
« blic dans ces paroisses. On m'a nommé Saint-Ouen et autres « paroisses qui avoisinent La Royrie... Pusieurs églises ouvertes « dans la partie basse de ce diocèse viennent de se fermer. On « a averti les prêtres que les évêques le défendaient, ils ont obéi

sur le champ...

a J'apprends que, dans mon diocèse, les prêtres sont en disa cussion amicale sur la soumission et le culte public. Les para tisans de la publicité se retranchent à dire que vous seul déa fendez le culte public ; que les douze évêques de Londres en
a leur avis unanime ne le défendent pas ; que si vous le blàmez,
a vous ne suivez que votre opinion particulière, et que, dans
a mes lettres, je n'ai suivi que votre interprétation exagérée et
a outrée; que l'opinion d'un évêque, et qui surtout n'a pas de
a juridiction en ce diocèse, ne peut être d'aucune force ; et que,
a dès lors, on ne peut, sans témérité, défendre aux fidèles d'asa sister aux offices des soumissionnaires (21).

« Déjà, j'ai répondu à cette imputation extravagante et ca-« lomnieuse. J'ai, moi-même, écrit à l'abbé de Robien la réponse « où vous me donniez l'avis raisonné des prélats de Narbonne, « Montpellier, Uzès et Léon...

« J'ai entendu dire que le cardinal archevêque de Rouen venaît « de défendre le culte public en son diocèse, que dix-huit évêques « assemblés à délibérer sur le même objet avaient porté pa-« reille défense. En grâce, Monseigneur, veuillez bien m'assurer « ces faits et autres qui y seraient relatifs, afin, que j'en fasse « usage.

« Vous n'avez pas oublié que nos cinq grands vicaires sont très « entêtés du culte public, mais Manoir est celui qui presse da-« vantage...

« vantage...

« Je dois vous dire que les environs de Dol et les paroisses
« de ce diocèse voisines de ce lieu manquent de prêtres et en
« demandent à grands cris, mais aussi je dois prévenir que,
» maintenant, la garde sur les côtes et sur mer est plus vigilante
« que jamais. Le 10 février a été publié, au son du tambour, une
» proclamation du département par laquelle les villes et cam-

⁽¹⁸⁾ Sur Dufaur, v. : P. Delarue : Mémaires de M. J. Dufaur, Revue des pays

⁽¹⁰⁾ Philippe d'Auvergne, duc de Bouillon, fils d'un officier subalterne de la marine anglaise sdopté par le dernier duc de Bouillon. Anglais de nationalité, il centraties à Jersey la correspondance des royalistes culter la France et l'Auceteure.

⁽²⁰⁾ V. Abbi Lemsson: Manuel pour l'édude de la Persiention religieurs dans les Côtes-du-Nord durant la révolution française. Tome n, p. 34. Armer avail quilté Saint-Brisce vers la mi-août, pour Paris et venait de donner sa démission de commissire de Directoire.

⁽²¹⁾ Sur cette controverse entre Bastiene et Contre-Rastiene, et A. N. 17, 856, i, lettre de Denoual à Armez, du 1 brumaire, et hochiere ci-jointe infiltulée. Gonférence amicule entre un purissan des prêtres qui out paris et une désolt de ceux qui sont restés autèmes au puges, junvier 1706, seus a tenant le juirie de ceux qui sont restés autèmes às puges, junvier 1706, seus a tenant le juirie de ceux qui sont restés autèmes, et direce Pri F.F. M. d'imprimour ; F.7, 2407. Lettre d'Armez, du 0 feimaire, et direce Pri F.F. M. Diet V julié MDCCXVI, suivi d'observations, imps. 16 p., Paris 1796.

« pagnes sont invitées à résister aux suggestions perfides des « émigrés, à maintenir la paix et la tranquillité dont elles « jouissent, et à repousser les émigrés rentrants, qui ne viennent « que pour troubler et dévaster.

« On a voulu prévenir contre les chouans et cela n'était pos « nécessaire. Je vous assure que plus que jamais on clabaude « contre le général, plusieurs des officiers et quelques-unes de « leurs bandes. On verrait avec peine le chouannage reprendre ; « j'ai entendu d'honnètes gens et bons royalistes s'en expliquer « avec confiance. Cependant on veut un roi et ne parle que du « frère de Louis XVI, mais on n'est indigné contre les chouans « et surtout contre leur chef. Je vous rends sur ceci l'opinion et « les propos publics.

« On ne parle plus ni du rappel des protestants, il a été très vi« vement attaqué ; ni de la vente des églises et des presbytères, « le rapport en est attendu ; ni d'affaires avec le Pape, cependant il y a près de quarante mille hommes sous les armes. « Ce qui occupe maintenant, ce sont d'une part les finances, « elles sont dans le plus affreux délabrement, et de l'autre les « cabales des Jacobins, leurs trames et forfaits à dessein de se « maintenir à la Convention (22). Aujourd'hui les partis sont « déclarés et s'observent ; en peu certainement il y aura choc. « On approche des élections : elles commencent le 21 mars, « et si les uns les désirent, d'autres les redoutent et tous se pré-

« parent à soutenir leurs vues et projets.

« Les jacobins, outrés de voir l'opinion publique contre eux,

« intriguent et remuent... Si le Directoire exécutif avait rappelé

« et cassé ses agents qui sont frappés par le décret lancé contre

« les jacobins amnistiés ; si Barras pendant sa présidence du

« Directoire n'avait pas soutenu ces scélérats là, maintenant on

« ne les craindrait pas autant ; ils seraient attérés presque par
« tout. A Paris, ils sont plus insolents que jamais ; avec les

» secours en argent et en hommes qu'ils ont reçu des provinces,

a ils sont capables de tenter un coup. Le premier a manqué, la
a police avait prévenu, le 24 janvier a été tranquille; mais biena tôt il y aura une explosion horrible. Les jacobins de la Cona vention et du Directoire veulent se maintenir, ils seraient
b hommes à sacrifier le reste de la France...

« Les jacobins Orléanistes croient le moment heureux et se « disposent à tenter leur projet. On veut dire que Barras est de « ce parti ; plusieurs disent qu'il est trop monstre pour se prêter « à aucun ordre de choses ; mais Sieyès est aussi anarchiste que « lui et son zèle pour Orléans est connu. Cependant on compte « peu sur lui, parce que sûrement il ne se déclarera que pour « le parti qui aura triomphé...

« Tous ces jacobins, divisés entre eux, se réunissent contre le « frère de Louis XVI, contre l'église et la noblesse. Leur but est « de ne pas quitter le siège de l'autorité, voulant se soustraire à « la mort dont les menace l'opinion publique dès qu'ils ne « seront plus inviolables. Ils craignent d'être remplacés par des « hommes à bons sentiments, se défiant que ceux-ci pourraient « les perdre comme ils ont eux-mêmes sacrifié les constitutionnels « et bien d'autres.

« En général, tous les jacobins sont méprisés et détestés ;
« cependant les Orléanistes le seraient moins que les anarchistes.
« Il faut avouer que le parti d'Orléans a beaucoup augmenté « depuis quelques temps, et bien des gens en sont qui croient « ètre pour le roi. On a recruté pour Louis XVIII, mais on ne dit « pas que celui-ci soit le frère de Louis XVI. Ce dernier a des « partisans à la Convention (23) et au Directoire...

« partisans à la convention (25) et au l'inécoure...

« Le parti le plus fort est celui des républicains modérés : au « moins est-il le plus nombreux ; et si toujours il ne réussit pas « en ses projets, c'est parce qu'il n'est pas aussi violent que la « horde des jacobins, et que plusieurs du parti sont lâches et se « vendent aux circonstances. »

Ayant ainsi renseigné les évêques, Le Made leur demande des

directives au sujet des prêts à intérêts et des fermes des biens d'Eglise ou d'émigrés. « Vous savez, Monseigneur, qu'à Saint-« Malo depuis longtemps on tolère, et même on permet, les « intérêts à raison du prêt du commerce. Je n'ignore pas « qu'Holden dans son analyse de la foi, que Cabassut dans la « théorie du droit canon et que d'autres théologiens sont favo-« rables à cette opinion. Elle n'a jamais été la mienne et je ne « la suis pas ici-même où les chefs du diocèse, prétend-on, l'au-« torisent. Prêtez gratuitement, dis-je à ces rentiers, ou placez « votre argent en terres, en contrat de constitution, ou bien « faites société avec armateur ou négociant : voilà ce sur quoi « je ne vois aucun doute, je ne puis me prêter à ce que vous « placiez autrement. Autrefois, on se contentait ici pour tous « prêts quelconques d'un intérêt de 5 livres pour 100 livres, hé a bien (sic), aujourd'hui j'apprends que les plus honnêtes gens « se hornent à 15, et qu'il est des prêteurs assez cruels pour « exiger 25. Sans doute, est-ce bien ici la circonstance de savoir « si le periculum dont parlent les théologiens est un titre légi-« time pour exiger des intérêts, mais aussi je crois cependant « que cette question est résolue négativement par la très grande « majorité de casuistes et des théologiens. Autant que je me le a rappelle, Holden prétend que ces intérêts sont licites dès que « la loi du prince les autorise ; on ne rougit pas d'invoquer les « décrets de la Convention, tant l'avarice aveugle. Je crois me « souvenir que Cabassut s'appuie sur un bref d'Innocent X, le-« quel permit aux néophytes chinois cette espèce d'intérêts, con-« damnant néanmoins 30 pour 100 comme prix exorbitant et « au-dessus de la compensation du péril. Il est bien vrai de dire « que les fortunes n'étant pas aussi fixes qu'autrefois, il peut y « avoir plus de danger de perdre ; mais je m'en tiens au sens de « la proposition que je crois condamnée, lequel donne ce péril comme întrinsèque au prêt. En conséquence, j'oblige de res-« tituer les intérêts ainsi perçus, parce que je les vois radicale-« ment usuraires et des lors imprescriptibles. En outre, j'empêche de colloquer en cette sorte, vu que l'espèce m'en paraît usuraire. J'ai éprouvé sur cela bien des tracasseries, mais je

a me suis mis au-dessus et je ne m'en affecte pas. Les premières plaintes m'en ont été faites par des gentilshommes qui, déa nués de moyens pour racheter leurs biens, sont obligés de souscrire à tel taux que l'on exige. Je connais une dame qui s'est obligée à payer dans un an quatre mille francs pour deux mille cinq cents qu'elle a reçus. Est-il possible d'être plus coquin! on dit encore détester la République, et on en prend tous les vices qui sont favorables...

« On ne cesse de me tracasser sur les fermes des biens d'église et des émigrés. On me demande s'il est permis d'en demander aux autorités constituées qui régissent ces biens ou aux ac- quéreurs. On me demande de plus encore s'il est des condi- tions auxquelles on pourrait accepter. Ces deux questions se « sont agitées avec chaleur, et chacun a suivi sa première opi- nion.

a nion.

« Je n'ai pas osé dire bien affirmativement tout ce que j'en

« pense. Seulement, il me paraît inconstestable que l'on doit évi
« ter avec soin pareils baux et fermes, dût-on payer un peu plus

à de légitimes propriétaires. Je crois encore que l'on ne peut

« être tenu de les éviter, au point de ne pas en demander

« ou accepter, en cas de ne pouvoir en trouver d'autres. Mais

« alors, quelles précautions doit-on prendre pour ne pas coo
» pérer positivement au mal des usurpateurs ou des acquéreurs

« Voilà ce qui m'embarrasse ! Suffira-t-il de ne payer qu'après

« sommations ou demandes en justice P Je le croirais assez vo
« lontiers, c'est ménager les intérêts du propriétaire autant qu'ils

« est possible. Si dans ce cas j'exige pareille résistance, à quoi

« condamnerai-je les fermiers qui, pouvant avoir d'autres lo
« gements ou terres, auront préféré de prendre les biens de

« l'église ou des émigrés (24) ? »

§ III. - Le 18 Fructidor

On sait combien le règne des « honnêtes gens » élus en ger-

⁽⁵⁴⁾ Lettre du 15 février 1917. Tout ce paragraphe est extrait des lettres des 14 et 17 février 1797.

minal fut éphémère, interrompu par le coup d'état du 18 fructidor. Le Made semble l'avoir prévu, car, dès le 11 septembre, il écrit :

« Par ma lettre du 6 de ce mois, laquelle j'ai remise à Monsieur « Blondel, autrement Prigent (25), je vous annonçais que l'at-« taque du Directoire ne pouvait être différée plus tard que le 5. « Tout annonçait une commotion bien violente, cependant tout « s'est passé sans effusion de sang, il n'y a pas eu de combat. « Les députés ont été saisis sans bruit et sans résistance ; leur « garde les a abandonnés et les gens du Directoire les ont menés « comme des agneaux au Temple. Vous avouerais-je que j'avais « prévu plus de tapage. Je croyais que les républicains enlevés « avaient un parti plus puissant et même que celui-ci devait avoir « l'avantage, Pendant trois jours, Paris a eu l'aspect d'une ville « en état de siège. Dès le 6 au soir l'ordre s'est rétabli, et, le 7 « au soir, les Parisiens avaient oublié les événements précédents, « tant ils sont insouciants ou tant ils sont bien disposés en faveur " de la scène qui se prépare ». (Le Made croit à l'avènement de d'Orléans sous quinze jours.)

« Imaginez-vous la stupeur où nous ont jeté ces nouvelles : il est impossible de vous la bien dire. Les plus hardis ont été déconcertés, atterrés ; les femmes étaient éplorées, jetaient eles hauts cris, tombaient en faiblesse, ont perdu la tête et ne reviennent pas. Les jacobins en riaient, mais leur air n'était pas triomphant. Leur premier soin a été de caponner la garmison ; celle-ci s'est contentée de promettre, a bu beaucoup et n'a rien fait de plus. Le commandant, insolent jacobin, evient d'être cassé par son chef ; il menaçait et avait insulté plusieurs habitants. Les jeunes gens sont bien décidés à contenir les jacobins. Le municipal, qui restait seul, vient de s'adjoindre des hommes de probité ; leur vigueur et celle du nouveau commandant aussurent la paix en ce lieu.

« En plusieurs villes, à Dinan, à Lamballe, les terroristes ont

« fouillé pour trouver des prêtres et des émigrés ; ils n'en ont « pu prendre. Mais à Dol, MM. Porchet et Faligan (26) sont em-« prisonnés et poursuivis criminellement. Ils ont répondu en « dignes ecclésiastiques, ils ont maintenu la qualité d'intrus « aux curés constitutionnels, celle de vols aux acquisitions de » biens nationaux, etc...

« A Dinan, les terroristes ont placardé les murs de peines de « mort contre tous émigrés non rayés définitivement, contre « tous les prètres non soumis par serment de haine à la royauté, « contre toutes personnes qui recèleraient prètres ou émigrés ;

a il faut dire que Dinan excelle en horreurs .

« Je n'ai point à vous dire que les prêtres sont cachés. A
« Rennes, dimanche dernier, aucun prêtre n'a paru dans les
« églises ; et à Saint-Brieuc les soumissionnaires ont laissé fermer
« Saint-Michel.

« Je pense que vous ne laisserez passer aucun prêtre ; la ri« gueur des circonstances me semble l'indiquer, il faut attendre,
« Je n'ai point à vous demander d'instructions sur les évé« nements qui se préparent ; il n'y a point de prêtre qui ne sache
« que d'Orléans est usurpateur et voleur. Si l'on ne pouvait dé« clarer soumission à la République, on ne peut pas plus pro« mettre fidélité à Orléans...

« Je veux vous avertir de propos bien déplacés, bien perni« cieux à vous-mêmes et aux prêtres : Parmi ceux qui rentrent,
« il est des imbéciles ou des gens de mauvaise foi qui ne cessent
« de crier comme vous, disant que vous êtes seul à vous opposer
« à la soumission, que tous les autres prélats entendent et or« donnent qu'on la déclare. Ces propos se sont tenus à des
« prêtres, à d'honnêtes laïes, à des personnes de vertu. Je sais
« qu'ils se répandent ; qu'on en prend occasion de soulever
« contre vous et vous aceuser d'intolérance, de fanatisme, de sou« lèvement à la révolte. Je sais encore pourquoi l'on parle plus
« de vous que de vos confrères, ceux-ci ne se mêlant point des

⁽⁵⁵⁾ Sur Prigent, v. : Abbé Lemesson : Saint-Brise, centre de la correspondance des princes, loc. ett.

⁽¹⁶⁾ V. Dolarus : Un aumonier des chouens du district de Dal : l'Abbé Nicolas François Faligant, 1755-1813, Reunes 1918.

- « départs et vous seul ayant à parler à tous les partants. Mais,
- « ne vous serait-il pas aisé d'afficher chez vous une règle de con-
- « duite, signée de tous vos confrères, que vous feriez lire de
- « tous ceux qui vont chez vous et notamment des partants?
- « Par là, ces derniers, en arrivant dans notre province, détrui-
- « raient d'un seul mot la prévention inspirée contre vous ; les
- « gens crédules se dissuaderaient et se tairaient. »

§ IV. - L'Administration

du diocèse de Saint-Brieuc en 1797

Les propos précédents étaient particulièrement tenus par le clergé briochin. Mgr de Bellescize étant décédé le 20 septembre 1796, M. de Robien, prévenu quatre jours après, convoqua immédiatement les chanoines et capitulants qui nommèrent cinq grands vicaires, lesquels prirent en mains la direction du clergé orthodoxe, sans que l'insinuation de l'acte les nommant ait naturellement été possible. C'étaient MM. de Robien, de la Noue, Limon l'aîné chanoine de Quintin, Trécherel recteur d'Yffiniac et Manoir chanoîne de Saint-Guillaume, tous partisans du culte public, non opposés à la soumission, et peu disposés, comme nous venons de le voir, à tenir compte des directives de Mgr Le Mintier.

Les choses en étaient là, lorsqu'en octobre 1797, l'évêque de Tréguier reçut un rescrit de Rome l'invitant à administrer le diocèse de Saint-Brieuc

Connaissant les sentiments des grands vicaires, il jugea prudent de les faire sonder sur cette éventualité avant de leur communiquer officiellement ses pouvoirs. Le Made, sachant bien que l'opposition, si elle se manifestait, viendrait principalement de Manoir, prit le très habile parti de se confier seulement à lui ; et, sur sa réponse du 3 novembre « qu'il n'y avait aucun de ses et, sur sa reponse du 3 novembre « qu'n' n' y aven cacun de ses confrères qui ne désirât être gouverné par un prélat nommé par le Saint-Père, et qu'ils ne cessaient tous de faire des vœux pour que ce bonheur leur arrivât », il lui fit parvenir par sa sœur



Fig. 5. - Mgr. Le Mintier

L'obligation imposée aux prêtres par la loi du 19 fructidor (5 septembre) de jurer haine à la royauté venait en effet opportunément de mettre fin à l'irritante controverse entre Bastiens et Contre-Bastiens. Les soumissionnistes de Saint-Brieue, plutôt que de prêter un serment qu'ils jugeaient contraire à l'Evangile, avaient déjà cessé toute fonction publique, et ne célébraient plus la messe qu'en cachette. Aussi l'abbé Manoir, le 9 novembre, en envoyant à Le Made la copie réclamée, ne manqua pas de protester de son respect pour l'évêque et de son obéissance sans réserve. " Accoutumé à gouverner, et l'ayant fait jusqu'à présent « avec un zèle et des lumières peu communes, dans des temps « aussi difficiles que ceux où nous vivons, nous espérons « qu'avec la grâce de Dieu, ce digne prélat dirigera de loin et « fera parvenir, jusque dans les sombres retraites des confes-« seurs de la foi, la consolation, la patience et la paix ». Il declarait que, dès le moment où Monseigneur « voudrait faire connaître et user des nouveaux pouvoirs, les grands vicaires, nommés par le chapitre séant à Saint-Brieuc, se feraient un devoir de cesser l'exercice des leurs, et de donner à leurs confrères, les ecclésiastiques du diocèse, l'exemple de l'obéissance et de la soumission aux chefs »

En transmettant le 13 novembre cette lettre à Mgr le Mintier, le Made hui écrivait : « Je suis persuadé que tout le diocèse sers « très enchanté de savoir que vous gouvernez... Les soumis- « sionnaires se sont plaints de ne pas connaître les intentions et « jugements de nos prélats ; les non-soumissionnaires étaient « prévenus contre les chanoines et les vicaires généraux qu'ils « ont élus, parce que tous étaient partisans de la soumission et « du culte public. Le refus du serment de haine à la royauté et « la clôture des églises les ayant tous réunis, ils seront tous très « aises d'avoir à leur tête un prélat, et surtout vous, Monseigneur, « que tous estiment, honorent et respectent. C'est le moyen de « prévenir les divisions à la suite, et d'assurer dans le diocèse « l'union et la paix. Je vous avouerai que nos vicaires généraux « étaient blen peu considérés, qu'on ne craignait pas de les con- a trarier, parce qu'ils étaient soumissionnaires ou partisans de

« la soumission. S'ils ordonnaient des choses pressantes ou très a utiles, les non-soumissionnaires, obligés d'obéir, imputaient « leurs ordres à esprit de vengeance ou de parti ; et les fidèles à « l'instant adoptaient pareil sentiment... Je dois aussi vous ob-« server que, parmi les prêtres qui exerçaient publiquement, il « y en avait un certain nombre qui, sans avoir signé ni déclaré « soumission, s'étaient concertés avec l'agent national ou le « commissaire de la municipalité : l'un d'eux, en cas d'inquié-« tude, aurait répondu pour le prêtre, et celui-ci, par là, se « serait mis hors d'embarras. Cette soumission implicite a fait « beaucoup de bruit. Des prêtres l'ont désavouée, mais les mu-" nicipaux ont assuré le fait ; et je sais que, le prêtre disant à " la paroisse ne point avoir fait de soumission, des municipalités « interpellées ont répondu : Pourriez-vous croire que nous vou-« drions manquer à la loi et exposer nos personnes ! le départea ment ne faisait point d'autres recherches. Ceci s'est pratiqué « jusqu'à Pâques dernier ou même la Pentecôte. C'est à ce der-« nier terme que, l'opinion de l'assemblée se déclarant contre « la soumission, les départements ne l'ont pas exigée impérieu-" sement. "

§ V. - Octob e 97 - Janvier 98

Après le coup d'état du 18 fructidor, les administrations départementales et les municipalités sont remplacées, souvent peu aisément. Les nouveaux membres, représentants d'une minorité audacieuse, sentent bien ne pas avoir la confiance et se montrent tout d'abord plutôt réservés. Les provinces et en particulier la Bretagne, sont calmes, écoutons Le Made :

« Le Directoire toujours atroce et ses ministres scélérats pu-« blient souvent des arrêtés bien violents ; les jacobins à l'as-« semblée accueillent des pétitions bien sanguinaires ; néanmoins l'esprit général en France est pour la modération et la « douceur... S'il y a des prêtres arrêtés, on n'ose pas en massacrer, on sait que l'opinion publique les protège et on se

- « contente d'aboyer ; on irait même jusqu'à les mordre, mais « on craindrait de les déchirer (27).
- « Le dimanche 26 novembre, le tribunal criminel de Saint-" Brieuc ayant condamné à mort un prêtre de Mûr qui était porté « sur deux listes d'émigrés, le département s'est porté pacifica-« teur et le prêtre a été condamné à la prison (28), jusqu'à la " paix....
- « Les nouvelles administrations, quoique très patrioles puis-« qu'elles ne sont composées que de jacobins et d'acquéreurs,
- « sentent bien ne pas avoir la confiance, ou plutôt, se voyant
- « méprisées, elles craignent d'offenser ayant à croire qu'elles
- « se feraient égorger. Ici et dans la ville voisine (29), des ter-
- « roristes, nommés par le Directoire, refusent les places de la
- « municipalité, disant qu'ils savent déplaire et que, pouvant y
- « avoir en peu du changement, il faut assurer sa vie. Aussi
- « sommes-nous dans la plus parfaite tranquillité, et je n'entends
- « pas dire qu'il y ait du trouble dans aucune partie de la pro-
- « vince. Cependant, il faut être sur ses gardes : les mauvais « sujets des campagnes se plaisent à dénoncer, parce qu'ils n'ont
- « plus rien à craindre, et, à force d'argent ou de boire, les
- « bleus sont lancés contre les prêtres. Encore à jeun ceux-ci ont-
- « ils honte de leur ivresse.
 - « L'on me dit que Monsieur Denis (30), recteur de Saint-
- « Caradec, ayant été trouvé par des bleus à dire la messe, a été
- « massacré en l'endroit ainsi que son répondant. Monsieur

⁽³⁸⁾ Lettre du 10 décembre 1797. — Le e Schastien Guillemin, 64 aux, ex-vicair cauton de Mûr), le 19 brumaire (9 nove ar Champeaux, le condamna à la dét emanda au Directoire un arrêté de di-t ses infirmités, le fera conduire à l'Ho A. N., F7, 7347. Bapport de Champeaux.

- « Emery, prêtre de Langourla (31), vient d'être conduit à la « prison de Saint-Brieuc, dénoncé comme chef de chouans, et
- « c'est une imposture, mais il déplaît à Broons et est riche,
- « voilà ses crimes. Monsieur Tréguy (32), surpris en Trégomeur,
- « s'est évadé de sa garde qui se soulait au cabaret.
- « Enfin, à Saint-Brieuc, a été saisi un jeune homme de Dinan.
- « On lui a pris plusieurs lettres, dont une compromet dange-
- « reusement une dame de Guingamp, et un ordre du jour de
- « M. de Rochecotte relatif à la levée en masse des royalistes (33).
- « Ce jeune homme a été arrêté dans les recherches faites à l'effet
- « de découvrir les voleurs qui ont enlevé la boutique de Desury
- « orfèvre, lequel perd au moins dix mille francs. Monsieur Ber-
- « nard, demeurant à Uzel, vient d'être mis en la basse fosse de
- « la même prison comme royaliste suspect (34).
- « A Rennes, Beaugeard (35), commissaire du département, a
- « fait fouiller le 30 octobre ; plusieurs prêtres ont été surpris et
- « cinq mis à Saint-Méen. De ce nombre était l'abbé de la Gré-

- « zillonaie ; mais, à l'instant où l'on a proclamé la paix de « l'Empereur, le peuple de Rennes a demandé impérativement
- « la sortie ; le département, quoique scélérat, n'a pas osé re-
- « fuser, et tous les prêtres ont été élargis...
- a A Dol, M. Faligan est toujours en prison. Parce que le jury « de Saint-Servan acquittait tous les prêtres, on a voulu molester « celui-ci.
- « A Nantes ont dû, dit-on, être fusillés quatre prêtres et quatre « émigrés..
- « Toute la France est mécontente. Les changements dans les administrations, la réintégration des conventionnels dans
- « toutes les places, l'effervescence des jacobins à l'assemblée,
- « les arrêtés violents du Directoire étonnent, effraient, et an-
- « noncent la terreur ; cependant personne n'ose ni parler ni
- « agir. On se console dans l'espérance d'un changement très
- « prochain, on s'en croit très assuré, et désormais il ne peut
- plus tarder : Depuis le 18 fructidor, toutes les lettres con-

firment la prochaine explosion du parti d'Orléans. »

Le 10 décembre, Le Made envoie à Mgr Le Mintier de volumineux extraits du Journal du Concile national de France, commencé le 15 août et terminé le 12 novembre. « Vous verrez « partout que les jureurs sont des hypocrites, des imposteurs et des incorrigibles. On se dispose à les condamner par eux « mêmes, en démontrant les contradictions et les mensonges « qui sans doute leur ont échappé. En même temps, on relèvera « les fausses citations, les principes erronés, et les accusations a calomnicuses qu'ils ont employés ; dès maintenant, on y « travaille et bientôt on fera imprimer... Nous allons former à « Paris un bureau qui correspondra dans les provinces ; et, afin

- « d'éviter la surveillance des postes et de la police, nous nous
- « servirons de la voie des diligences pour transmettre no « feuilles et les répendre. Nous commencerons en janvier pre
- a chain ; alors tous les bureaux de correspondance seront es-
- Ce qui nous gêne principalement, c'est le serment de hame
- « à la royauté : Nous en démontrerions aisément l'iniquité :

⁽³⁾ François-Marie Hémery, 62 ans, fut arrêté en octobre 1796 et încarcéré au cesivement à Saint-Brieuc, puis aux Carmélites de Guingamp, A. D. C.-du-N. (m5), 178; r L, 168, ff. 75, 76.

⁽³²⁾ Laurent Tröguy, d'Etables, ex-chapelain de la Cathédrale de St-Briene, déporté rentré, fut arrêté, par le cantonnement d'Etables, dans la nuit du 31 brunnaire (r. novembre) à la sortie du bourg. Conduit le lendemain par deux achiats chez l'adjoint Lesnard, il profits de l'affluence des curieux qui y pénétrèment après int, pour se mèler à la foule et s'évader en escaladant le mur du jardin (A. N., F7, 7363. Rapport du commandant du cantonnement, 22 brum. VI).

⁽³⁵⁾ Gétait un jeune déserteur nommé Devillier, qui voyageait avec un paport au nom de Paul Cren, cultivateur à Piounéventer. Il fut arrêté le 5 frimu (5 novembre). La Dame Tavignon-Monfort, de Guingamp, compromise par fut également arrêtée les jours suivants. A. D. C.-du-N., 2 L., 168, ff. 51, 53.

« mais est-il à propos de le faire ? Sans doute on ne doit pas « se permettre de faire un mal, à dessein même de procurer un « bien. Ce serment, fut-il encore plus inique, ne retardera ni « les philosophes honnêtes, ni les chrétiens relâchés ; le désir « et le motif de remédier au mal politique les feraient mépriser « ce mal moral. Mais il y a eu, il y aura encore beaucoup de « campagnards à bonne conscience qui n'y voient aucun mal, « qui ne peuvent y en croire, qui répéteront ce serment ainsi « qu'ils l'ont fait en cette année, persuadés que n'ayant en vue « que le bien, ils ne doivent pas y faire mal ; ainsi le pensaient-« t-ils d'après avis et décisions même de prêtres instruits. Si nous « ne parlons point, ces hommes iront aux assemblées et avec « bonne foi ; si nous parlons, les assemblées seront à la merci « des jacobins. Que faire dans cette alternative ? Si nous étions « consultés, il n'y a point de difficultés, nous aurions à dire la « plus pure vérité ; n'étant pas consultés, devons-nous prévenir « et éclairer l'opinion ?... Aidez-nous de vos avis ; je vous « avouerai que, sur cette question, je me déciderai volontiers « pour la négative (36).

Le Made demande également quelle conduite il doit tenir envers les chrétiens observant les décadi.

« Le Clerc, député d'Angers (37), vient de faire un rapport « sur les institutions civiles. Après avoir établi que l'assemblée « respecte tous les cultes et ne prétend en blesser aucun, il « établit que, dans toute la république, le calendrier de Fabre « et de Romme (calendrier exécrablement impie où les noms de « fleurs, de légumes, d'animaux, d'instruments aratoires sont « substitués à ceux des fêtes et des saints) et les jours de décadi « où il y a repos seront respectés et observés. Déjà, quelques a feuilles traitent ce rapport de rêve philosophique. J'ajouterai

« que le philosophe rêveur est un impie, et toute la France le « connaît pour tel. On veut respecter tous les cultes, et on en « établit un national auquel on veut soumettre tous les autres ; « qu'est-ce donc que la liberté des cultes ? Les jacobins de « l'assemblée sont francs, ils disent qu'il faut abolir le romain, « aussi tout tend-il à cette fin.

a Chollet et Duhot (38) veulent également prescrire l'observa-« tion du décadi. La clôture des boutiques est en elle-même « chose indifférente, qui ne peut devenir un signe d'apostasie « que par la détermination ou l'exigence formelle de l'autorité « qui commande. Mais, combien est-il de gens qui, pour méa nager leurs bourses, iront au lieu de rassemblement? Ne s'y a passerait-il rien qui fut choquant ou pour la religion ou pour « les bonnes mœurs, serait-il possible de les excuser de péché « mortel ? je ne puis le croire, et je crains bien que, sur cet « objet, il n'y ait division entre nous. Aidez-nous de vos avis. En « même temps, vous parleriez des dimanches ; et je dois vous « prévenir que les fidèles n'ayant plus de lieu pour se réunit, « disent à peine les prières pour la messe. J'exige que, dimanche « et fêtes, on passe environ trois heures en œuvres pieuses. »

Les événements extérieurs passionnent l'opinion, principale ment les victoires de Bonaparte et la paix de l'Empereur, dont la ratification doit avoir lieu prochainement à Rastadt

« Je ne vous parle point du traité de paix avec l'Empereur, « vous en connaissez les conditions. La plupart des royalistes « sont mécontents, beaucoup de patriotes le sont également. Les o premiers voient avec peine que notre roi soit abandonné par « sa famille et ses puissants alliés et on ne leur en yeut pas de « bien ; ils se demandent où nous en sommes et que va faire « le roi. Pour les républicains, les uns voient des avantages pour « la république, d'autres s'obstinent à crier contre l'empereur « et suspectent les négociations. Ils se désolent que les troupe

⁽³²⁾ Leclere, député du Maine-el-Loire, avait prononcé, le filune des Ciopeents, un discours sur « l'existence et l'e-ville en France », lendant à faire déclarer la Théophilant ils. N., Le 53/1822.

⁽³⁵⁾ Duhot (député du Nord) avait proposé, le 3 frimaire VI, de déclare décade obligatoire. Son rapport devait aboutir à la loi du sa frustidor VI. A. Anlard : Hist. politique de la Révolution française, im-5°. Parts 1955, pp. 6.

« restent dans leur même position, le Directoire l'ayant or-« donné jusqu'à la conclusion de la paix avec les Electeurs ; et « voilà, disent les royalistes, le seul avantage que nous procure « cette paix ; au moins les bleus ne sont pas à nous molester et « à nous égorger. »

Mais, de tous les événements extérieurs, celui qui passionne le plus les Bretons est le projet d'une descente en Angleterre, projet sur lequel Le Made essaye quotidiennement de se renseigner.

« Il y a ordre du Directoire, écrit-il le 10 novembre, de réunir « sur les côtes de l'Océan une armée de cent mille hommes qui « s'appellera l'armée d'Angleterre ; soixante mille hommes se-« ront répartis en Bretagne. Dût-on perdre quatre-vingt mille α hommes, si vingt mille peuvent atterrir, avec les insurrections « du dedans, on s'assure de culbuter toute l'Angleterre. Bona-« parte est nommé général en chef ; mais, parce qu'il va se « rendre comme président de la délégation française à Rastadt, « le général Desaix a ordre de se rendre incontinent à Rennes. « Il n'y est pas encore, et même on ne l'y attend pas. Tous les α vaisseaux désarment à Brest ; il est vrai que pour la descente « on ne veut que des bateaux plats, des chaloupes et autres bâ-« timents ouverts...

« Cependant, on a peine à croire que l'expédition ait lieu : la « république ne manque point de soldats, mais elle manque de a matelots ; et elle sait que ceux-ci ont les bleus en horreur. De a plus, elle manque de vaissaux et d'agrès, et l'expédition « d'Hédouville pour Saint-Domingue est encore très douteuse ; e enfin elle manque de fonds.

Cependant, à la fin de décembre, de grands mouvements de troupe ont lieu en Bretagne et le 28 de ce dernier mois Le Made

« J'apprends par voie bien sûre qu'hier on a arrêté, par ordre « du Directoire, cent-dix bâtiments dans ce port et les voisins. « On pense que c'est pour embarquer plus de 6.000 hommes « qu'on attend. On annonce qu'il va descendre en Bretagne « 50 bataillons (39). Dinan a des ordres pour en recevoir quatre,

L'on était d'ailleurs en cette fin d'année, bien peu porté aux fêtes, car en décembre, sous l'impulsion de Merlin et des Jacobins triomphants, les mesures de terreur reprennent et 1797 se termine dans la crainte et l'attente. Qui l'emportera des terroristes ou des modérés que représentent alors, aux yeux de l'opinion, Barras et Bonaparte ? Ces deux derniers prendront-ils le pouvoir et le garderont-ils pour eux, ou placeront-ils sur le trône un prétendant, et lequel ? L'inquiétude ressort de la correspondance adressée à l'évêque de Tréguier.

« On voit la terreur s'organiser selon les désirs et conseils de a Siéyès. Pour tout dire, en un seul mot, il suffira de remarquer « que l'assemblée actuelle est divisée en deux partis ; que les « jacobins modérés et constitutionnels sont bien inférieurs en « nombre au parti des furieux ; que Siéyès est le conseil et l'Ame « de ce dernier (41) ; et que, pour marquer son triomphe, ce a parti l'a élu président. A quoi donc n'avons-nous pas à nous attendre, si cette cohorte infernale n'est pas entravée dans a ses opérations!

« De toutes parts, il parvient à l'assemblée des pétitions tendant à poursuivre les réfractaires ; mais ces pétitions sont sol-« licitées par les jacobins mêmes de l'assemblée, c'est une visible

[«] et samedi dernier est arrivé dans ma ville un régiment pour « garnison. Les officiers ont fait visite aux nobles et aux bour-« geois honnêtes, déclarant qu'à la mine ils connaissaient les a jacobins, et que sous trois semaines ils les feraient danser. a L'état major et tous les dificiers témoignent le plus « profond mépris pour les terroristes et les acquéreurs ; la mu-« sique du régiment est ordonnée pour toutes fêtes ou circons-« tances qui réunissent une honnête société (40).

voyée en Irlande, en 1798, seul le général Humbert avec un millier débarquera dans l'île,

⁽ir) Sieyès, qui n'entrera au Directoire qu'en 1709, n'ent jam rroriste, et appartenaît au contraire au parti que Le Made, mai ini a Jacobins constitutionnels. L'horreur qu'il épreuve pour l'apostas amoine de Tréguier et de Chartres inspire sam douie ce jugem

⁽³⁰⁾ Les troupes ne pourrent jamais être rassemblées, et sur la division et

« tactique qui ne s'oublie pas. Surtout c'est du Midi que « viennent ces pétitions : peut-être n'y a-t-il pas dix jacobins dans « les départements de Toulouse, de Cahors, de Pamiers, de Pé-« rigueux, etc., qui n'en aient signé... Actuellement on ne dit « plus à Paris jacobins ou furieux, on les appefle les abominés,

« Merlin est avec eux. « Nous venons d'éprouver en ce lieu de grands changements, « enfin les anciens municipaux ont dû céder à la violence. Beau-« geard, commissaire de Rennes, scélérat infernal, et Labbé de « cet endroit, athée et membre du gouvernement, ont obtenu « que le général Houlan vienne avec sa troupe installer les mu-« nîcipalités des deux villes. Il y est venu et tout s'est passé « sans bruit. Ici les municipaux sortants, dénoncés par les ja-« cobins du lieu, ont consigné sur le registre leur protestation, « en ont fait la lecture à toute la cohorte qui installait la nou-« velle (municipalité). Celle-ci, comme le général et sa troupe, « ont admiré la fermeté de ces Messieurs. Trois jacobins sont ici « en place, mais ils ne peuvent se compléter, leurs semblables « n'osent accepter ; l'endroit est aussi tranquille qu'auparavant, « et je n'y prévois aucun trouble, soit parce que les municipaux « intrus craignent et ont protesté ne vouloir gêner personne, soit « parce que les chefs de la garde nationale sont aussi bons qu'on « puisse le désirer. On ne voulait point aller à cette élection, « mais assuré qu'il n'y aurait aucun serment à prêter, j'ai fait savoir que les honnêtes gens étaient obligés d'y paraître et « tous les jacobins ont eu le nez cassé.

« Dans la ville voisine, trois effrénés patriotes ont été mis en place. Duhamel, ex-intrus, ayant femme et enfants, aujourd'hui cabaretier, s'était proposé pour quatrième. Ses collègues,
l'ayant su, ont déclaré qu'ils étaient prêts à se démettre plutôt
que de le recevoir. Alors le général lui a dit : Retire-toi coquin,
tu n'es qu'un faux patriote, tu es un monstre. Si tu n'as pas
été fidèle au serment que tu avais fait à ta religion, comment
le serais-tu à la république ³ Duhamel (42), en se retirant, a

« La fureur anti-religieuse va se déployer avec acharnement.

« Pour moi, je suis résolu de rester ici tant que mes hôtesses vou
« dront m'y souffrir ; et si elles craignent, je chercherai gîte

« ailleurs. J'ai, dans la ville voisine, de très proches parents qui

« ne me savent pas en ce pays, qui sont effrénés républicains et

« qui seront très aises de m'avoir. Où pourrais-je être plus en

« sûreté que chez les scélérats ? Néanmoins, ils m'aiment et je

« suis sûr de tous leurs égards envers moi...

u Dans mon département, les prisons du chef-lieu regorgent de prêtres, de chouans, de personnes suspectes ou compromises par des lettres interceptées (43). La municipalité de mon endroit vient d'être changée pour la seconde fois (44). Elle ne doit plus l'être, le choix est parfaitement jacobin. On va rendevoyer de l'hôpital les religieuses que j'avais eu lant de peine à placer, c'est un vrai malheur, elles y faisaient bien le vrai pien...

« Partout l'ouvrage manque ; cependant, ici, tonjours il y en « a pour quelques ouvriers : huit corsaires neufs viennent en-« core de sortir. Mais, en hiver, l'ouvrage toujours diminue,

<sup>crié qu'il ne voulait pas siéger en pareille municipalité. Les
nouveaux administrateurs ne peuvent se compléter. Le général
est parti, sa suite était voleuse, mutine et tapageuse. Les grenadiers insultaient publiquement les femmes et les jeunes
gens. Il y a eu des coups de sabre distribués, six grenadiers au
moins sont ensablés et autant à l'hôpital...</sup>

l'Université d'Angers, chapelain de la cathédrale de Saint-Malo, devint curs constitutionnel de Saint-Malo, le 22 mai 1731. Il déposa ses lettres de prêtrise, le 5 pluviôse au II, et se maria le 8. Son second fils, Jean-Marie-Constant, né l'Saint-Malo, le 5 (dévrier 1797, professeur à l'Ecole Polytechnique, est mort à Paris, en 1872, membre de l'Académie des sciences.

⁽³³⁾ Sur ces arrestations préventives ordonnées par le commissaire Poulisses d'accord avec l'autorité militaire, cf. A. D. C.-du-N., i L. 165, ff. 34 2-70, passin (45) Destituée le 31 fruction V, la municipalité cantonale de Lamballa satis sait une deuxième épuration le 39 frimaire VI; Lamarre-Pelithon était nomm président, Genty et Le Bot, agent et adjoint de la commune de Lamballa. I 28 nivões, Mareschal recuvait se commission de la munical de la munical de commission de la munical de

⁽⁵⁾ Lettre du 10 déc. 1797 ; Alexandre-René Duhamel, docteur en théologie de

- « aussi la misère augmente. Les vols de nuit et sur les routes
- « se multiplient, seulement on ne tue pas dans cette province.
- « Nous payons le pain et la viande aux mêmes prix qu'en 1788 ;
- « le cidre va de 29 à 33 livres dans la province...
- « Barras est aujourd'hui réputé le sauveur de la France, et Bo-
- " naparte est attendu avec impatience. Les abominés craignent
- « qu'ils ne leur portent un coup mortel; mais cette crainte me « paraît exagérée : Barras et Bonaparte, bien considérés, sont
- « deux monstres à peu près équivalents à Siéyès. »

§ VI. (Janvier-Avril). - La préparation des Elections de l'An VI

Pendant les trois premiers mois de l'année 1798, les évêques de Londres semblent s'attendre à l'avènement prochain soit d'un infant d'Espagne, soit de l'Archiduc Charles d'Autriche, mariés l'un ou l'autre pour la circonstance avec Madame Royale, soit plutôt de Louis XVIII. Aux renseignements demandés sur les négociations espagnoles, favorisées par l'évêque d'Autun, ministre des Affaires étrangères, et menées par Cabarrus, beau-père de Tallien, Le Made répond le 2 janvier : « Tout annonce que la « faction espagnole domine pour le moment ; et, parce que les « Orléanistes n'ont plus d'argent et dès lors ne peuvent se rap-« peler à la vie; parce que Cabarrus apporte beaucoup de numé-« raire, tout présage que cette faction va éclater bientôt. Réusa sira-t-elle? Le temps nous l'apprendra... Tallien a été bien « certainement Orléaniste, l'est-il encore? Je ne sais pas. Il lui « faut de l'argent, il est fou de sa femme et elle dépenserait des « millions. L'Orléanisme ne peut plus rien lui donner, il lui « aura fallu se jeter dans un autre parti et il paraît assez natu-« rel qu'il soit agent de la faction d'Espagne, elle paie bien... »

Mais, peu après, le 3 février, Le Made écrit que Cabarrus a u l'ordre de regagner l'Espagne et que le parti de l'archiduc Charles est le plus fort, étant appuyé par l'armée du Rhin et l'armée d'Italie. Son succès semble dépendre de l'influence de l'Empereur sur les Electeurs et des sacrifices que ceux-ci consentiront dans les négociations engagées.

Quant à Louis XVIII, « on bavarde qu'il a été insouciant à « Coblentz, qu'en France il ne se mèlait de rien, qu'il paraît ne « rien entendre à la politique, qu'il n'est pas aimé, et que de « toutes parts l'on est prévenu contre la famille Bourbon. »

LE DIRECTOIRE YU DE SAINT-SERVAN

D'ailleurs, après toutes ces intrigues annoncées et déjouées sans cesse, Le Made devient sceptique, pour le moment du moins, et le 2 mars il écrit à Mgr le Mintier

a Oserais-je vous proposer mes réflexions? Je ne peux croire « que le Directoire veuille se donner un maître : l'ambition « personnelle pourrait y porter chacun des directeurs, la crainte d'être à la suite dupes ou victimes les en empêchera. Chacun « d'eux se sait couvert de crimes et de sang; il sait avoir une « multitude d'ennemis, il craindrait un ordre de choses qui l'ex-« poserait à vis d'eux. Si la France avait un chef, celui-ci s'en-« tourerait de gens honnêtes et voudraient-ils frayer avec des « monstres? Je pense que le Directoire berne tous les partis, « qu'ils les excite, les éloigne ou les écrase selon les intérêts du « moment. Je pense que le Directoire ne veut que la Répu-" blique, mais qu'il veut y assurer sa domination et sa puissance. Je pense enfin que, pour y réussir, il voudrait écarter « tout homme suspecté de royalisme quelconque : voilà son grand ennemi. Mais, parce qu'il désire la confiance, il ten-« tera d'éloigner les hommes de sang et de pillage, sachant bien « que toute la France applaudirait à pareille mesure... Vous « verrez enfin que la Réveillère, Reubell et Barras se feront assurer le Directoriat à vie. »

D'une façon générale, pendant ce premier trimestre, la Bre-tagne est tranquille, si l'on en croit Le Made, et l'on cherche aguir est tranquine, si l'on en éroit Le Made, et l'on cherche à exalter la population par des fêtes. « Aujourd'hui (9 janvier) « décade, vingt-cinq polissons au plus y assistaient et ce sont « toujours les mêmes. On vient de planter auprès de l'église « un arbre de la Liberté, le premier était mort; ainsi cela se « fait-il en tous endroits où ces arbres ont été sans feuilles. » L'anniversaire de la mort de Louis XVI ayant été choisi pour célébrer la paix de l'Empereur, le 21 janvier 1798 revêt une grande pompe.

« L'an dernier nous avons vu la fête du 21 janvier se cacher « dans la salle de la municipalité, encore les officiers publics « auraient-ils voulu faire croire qu'ils abhorraient cette fête, « tant ils avaient honte d'y assister. Cette année, partout on lui « a donné le plus grand éclat. Le ministre de l'intérieur et celui « de la police ont donné des ordres rigoureux et ils auront été « bien observés. En ces endroits-ci, tout s'est fait en grand ap-« pareil. Ici, les soldats de la garnison ont été traités par les « jacobins qui payaient un écu. Entre soldats, jacobins et pa-« triotes, il y avait cent cinquante couverts, le nombre de la « garnison et des polissons n'est donc pas considérable; mais « dans la ville voisine, il y avait sept à huit cents couverts: à « la vérité, beaucoup de peureux s'étaient cotisés. On y a fait α des horreurs afin d'électriser les esprits, ils n'ont été que plus refroidis. Les attributs de la royauté, une crosse et une mître « ont été brûlées ; cette fête, m'écrit le curé, a retracé les usages « du paganisme. Ce même jour, on célébrait les victoires de « Bonaparte, sa statue a été encensée. Sur les portes de la ville « était en transparent : « Tremblez, tyrans des mers, votre « throne est ébranlé. » (sic).

Cependant les prêtres sont toujours poursuivis, et les fouilles continuent comme pendant la Terreur.

« La semaine dernière, a été fusillé à Saint-Brieuc Monsieur « du Mouroir (45) des environs de Guingamp; sa sœur a dû « payer 800 livres par accommodement et sera incarcérée pen-« dant un an. Dimanche y a été guillotiné un prêtre bas-breton » de votre diocèse, accusé d'avoir tué un jureur, et ayant été « trouvé chargé des saintes huiles dans une poche et d'un pa-« quet de cartouches dans l'autre, on ne me le nomme pas... (46) « Aujourd'hui, écrit Le Made à la date du 2 mars, les pri-

« sons sont insuffisantes, on en établit de nouvelles, Robespierre « est ressuscité. Les victimes y sont amoncelées, état et âge n'ont

« pas été épargnés.

« A Saint-Brieuc, il y a près de quatre cents prisonniers ensemables : femmes, vieillards, enfants, laboureurs. Armez, l'athée, « n'a voulu exempter qui que ce soit (47). Les paroisses qui « avoisinent Moncontour et Quintin, les environs et la ville de « Guingamp, sont les pays où l'on a le plus fouillé.

« Gungamp, sont les pays ou l'on a le plus vittle.

« Mon lieu natal n'a pas été vexé, la municipalité, quoique « jacobite, ne veut pas faire de mal. Un jeune gentilhomme, « qui n'est pas de l'endroit, et un médecin ont été conduits « enchaînés à Saint-Brieuc (48). Taburet a été relâché, mais « M. de la Villéon n'est pas sorti, une demoiselle Le Vicomte est

« poursuivie parce qu'elle a écrit imprudemment en Suisse (49). « La garnison se dit excédée de fatigues et de courses inutiles:

« les jacoquins n'osent aller à la chasse, d'où vient que les « prêtres sont tranquilles. Plusieurs y sont dénoncés, spéciale-

^(\$5) Lire : du Mogaer, Guy-Yves, né à Plouha et domicilié à Pondic, émigré, reutré et rayé provisoirement, fut arrêté chez sa sœur, Mme de Kerdaniel, à Saint-Laurent, près de Pédernec, le 29 frimaire et condamné à mort par la Commission militaire le 8 nivôse (28 décembre). Cf. H. Pommunet : L'Esprit public... op. cif., p. 4x7.

⁽⁴⁶⁾ C'étail le prêtre Pierre Corbel, nalif de Santi-Nicodeme, canton de Judesémigné rentré, 36 ans, ou diocèse de Quimper, et non de Fréquier. Arrôlié chai son frère, à Lanquillen, en Locarn, le 5 nivése an VI, condanné à mort par la Commission militaire le 16 nivêse, il fut guillotiné le lendemain, samedi janvier. A. N., F.γ., 73th. Jugement de Pierre Gorbel. — A. Lemesson : Les Aeles des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc, 1927, in 26, p. 229-235. Le jugement est muel sur le meurire d'un jureur, qui paraît un racontar que l'accusation n'a pas relenu.

⁽δ7) Armez était totalement étranger à ces mesuires, dues au sèle du commissaire du Directoire Pouhaër. Depuis l'année précédente il habitait Paris.

⁽⁸⁾ Taburet, médecin de Lamballe, qui soigna la Rouerie dans sa maladis la Guyomarais.

⁽⁶⁹⁾ M. de la Villéon fut archté le sa brumaire et relaché peu après 2 de liabitation était voisine de l'androit où Duviquet avait archté la difference, le 12, et pillé les dépèches, (A. D. G.-du-N., r. L., vél. ff. 22, è., 25). Mile Le Viconie de la Villegourio, de Morieuz, avait trois frères émigrés, un autre déserteur et le cinquième parmi les chouses. On componenti ce deux derniers d'avoir aux part au voi de la diffigence. Charles, le éléction, fut archté le all décembre, (Cf. s. L. 166, f. 69 et Trib. crimingl. lianse por). Il avait épound, le 13 fractider VI (re suptembre) précédent, à Lamballe, Marie-Anne Tahuvert, fills du medecin.

« ment entre autres MM. de Pledéliac (50), de Trégomar (51), « de Saint-Rieul (52) et Briosne (53). C'est l'intrus de Jugon « qui leur a attiré cette persécution (54)...

a Dans la nuit du 4 au 5 mars cependant, a été saisi dans « son lit M. Saillet, curé de Quintenic, dénoncé par des parois-« siens qu'on croyait honnête. La municipalité de Lamballe a l'avait fait prévenir par sa servante qui a été prise (55).

« Dans la partie bretonne du département, les prêtres sont « absolument invisibles ; on les croit en souterrain. Dernière-« ment on a jugé plusieurs hommes, et ils sont condamnés à la détention jusqu'à la paix. Un entre autres, M. Bernard de Moncontour, après sentence de fusillade, ensuite de déporta-« tion, restera dans la prison jusqu'au dit terme, payera mille écus d'amende, et l'impression de 600 exemplaires de son a jugement.

« A Rennes, la surveillance est excessivement dangereuse. Beaugeard, commissaire du gouvernement est un autre Sottin « et tous les jours il lance des mandats d'arrêt. Les prêtres ne « peuvent plus paraître, même la nuit; les malades souffrent presque sans secours et la messe ne peut plus se dire que la nuit et à la dérobée. La Théophilantropie vient de s'y établir « dans l'église du Calvaire, les sectaires sont peu nombreux jus-« qu'à présent. (Le) Coz et Lanjuinais (56) font triste figure et a paraissent absolument déconcertés : le premier comptait être « archevêque de Paris, l'autre de Rennes. Ils attendaient ces

« intrusions en récompense de services qu'ils ont rendus au « Concile, comme président et premier secrétaire. »

Le projet de descente en Angleterre continue à passionner l'opinion, mais, malgré les préparatifs, bien peu de gens y

« On croit bien dificilement à l'exécution de ce projet, et sans u doute vous aurez su les plaisanteries et les plans ridicules dont « ont parlé les feuilles. On abandonne le projet de faire naget u entre deux eaux la troupe armée, les provisions et l'artillerie. « Maintenant on parle d'un plan proposé par Prinet, de Dijon, « ce plan est encore un mystère. Les vieux marins craignent « bien que les héros de France ne les noient avec eux, ils pene sent que l'expédition se terminera par une baignade à " mort (57). "

Cependant, le 26 février, arrivent à Saint-Malo trois ingénieurs pour établir une ligne télégraphique de Brest jusqu'à Ostende, une seconde étant prévue de Brest à Paris par Rennes et le 1er mars le ministre de la marine, en personne, vient presser les ouvrages et la levée des marins.

On construit en effet à Saint-Servan des canonnières de 60 pieds de longueur, portant à l'avant un canon de 24 et à l'arrière un sabord pour descendre les pièces de campagne, chaque canonnière pouvant porter deux bateaux plats de 58 pieds de longueur et contenir 200 hommes de débarquement. Les armateurs, eux, refusent leurs bateaux parce que le Directoire leur devant déjà beaucoup, ils ne veulent pas s'exposer à tout perdre, malgré un prix de louage de 5 livres par tonneau et par mois et un engagement de 6 mois.

Il ne semble pas d'ailleurs que l'enthousiasme, même des patriotes, soit bien grand, et la souscription pour la descente ne recueille aucun don, pas plus d'ailleurs que celle pour l'entretien des routes. « A peine avons-nous du pain, disent les uns ; « nous payons assez, disent les autres; on nous écrase, disent « les riches; tout le monde s'excuse à merveille. » (58).

⁽bo) Louis-Armand Minet, sur ce personnage cf. A. Lemasson : Histoire du Pays de Dinan, T. u. p. 98 et Manast, T. u. p. 77. (51) Juan Bréael, cf. Manuel II, p. 210.

⁽⁵²⁾ Joseph Marc : Hidem, p. 77-(53) Jean-Baptiste Bricane : Hid.

⁽⁵⁵⁾ Lettre du 27 mars. Sur cette affaire cl. Monuel II. pp. 57, 66, 67.
(56) L'abbé Lanjuinais. frère du conventionnel, et vicaire épiscopal de Le Corèque métropolitain d'Ille-et-Vilsine, et comme lui une des lumières de l'Eglis mattationnelle.

La lutte contre la papauté inquiète les prêtres, mais les nouvelles reçues en Bretagne sont assez brèves et souvent contradictoires. « Vous aurez su que l'insurrection gagne les Etats du « Pape, que Cività Vecchia est en pleine révolte. A Rome, Bona-« parte, frère du général, a fomenté des troubles. Il fait un très « grand éloge du ministre de Toscane et du fameux Azara, mi-« nistre d'Espagne, qui ne veut laisser au pape que les clefs du « Paradis. En vous nommant tous ces polissons, c'est assez « vous expliquer la fin qu'ils se proposent en cette insurrec-

Par dessus tout, ce sont les élections prochaines qui préoccupent l'opinion.

- « Nous approchons des élections; je ne puis cette année bies « calculer leur état et leur suite, mais seulement je doute qu'elles « soient favorables aux jacobins. Ils sont aussi détestés que ja-« mais, et leurs efforts à entraver les élections préviennent encore " plus contre eux...
- « En mon département, les jacobins et toutes les administra-« tions de la ville épiscopale (Saint-Brieuc) ne s'occupent plus « que d'elles : le club, composé de tous ces scélérats, est très
- nombreux et très actif : il a des émissaires en tous les can-
- « tons, pour violenter les assemblées et proscrire les élections. « On vient de dénoncer au Directoire ces abus effrayants, on
- « s'attend à la clôture du club et à la poursuite des chefs ; de
- « plus on se ligue pour résister à ces violences et les élections y
- seront anti-terroristes; on veut même réélire les députés et les
- administrateurs cassés à la journée de fructidor. On craint du
- « tapage et on présume qu'il y en aura certainement (59).
- « Il me semble que les élections pour les municipalités seront, en général, assez bonnes; je veux dire qu'on choisira des répu-
- a blicains honnêtes, mais je croix que le choix de l'Assemblée
- sera bien influencé par les menaces ou la violence des jaco-
- bins. Des assemblées électorales se tiendront dans les endroits

- « les plus patriotes. En Bretagne : Dol, Nantes, Vanues, Brest
- « et Guingamp (60) sont désignés, et je suis étonné que ce der-
- « nier lieu soit préféré à Lamballe, Broons, Loudéac ou même
- " Dinan.
- « En Rennes, Nantes, Vannes et Saint-Brieuc, on fait la guerre
- aux chouans et à leurs partisans, c'est un prétexte pour ef-
- « frayer les honnêtes gens et les éloigner des assemblées, au
- « moins empêcher leur influence. (61)
- Déjà les jacobins ont préparé des moyens élusoires : l'As-
- « semblée actuelle vérifiera les élections des nouveaux députés,
- « et sans doute n'admettra que qui lui plaira. Je tiens d'hommes
- « bien instruits que le Directoire veut tenir un juste milieu « entre la royauté et l'anarchie.
- « Les Cinq-Cents n'ont jamais été plus exaltés, et, dans ce
- moment, ils viennent de se transférer au Palais-Bourbon,

§ VII. - Aout-Octobre 1798

Les candidats gouvernementaux furent, comme l'on sait, élus pour la plupart, et Le Made peut écrire : « Les choix de Saint-

- « Brieuc ont été parfaitement accueillis par l'assemblée. Ils sont
- « purement républicains, a dit le rapporteur, on a éloigné tout
- ce qui tient à chouans ou à nobles.

Les persécutions contre les prêtres réfractaires reprennent aussitôt, et cent francs de gratification ayant été promis à ceux qui feraient prendre un ecclésiastique, les dénonciations affluent. Près de Dinan, le curé de Tinténiac, M. Frin, est massacré (69). M. Le Coq, curé de Saint-Juvat, est surpris et emprisonné, ainsi que le recteur de Merléac et M. Le Vannais de Hénon. A Saint-Brieuc, M. Joannin, le recteur de Lancieux, etc., etc., Le Made lui-même est activement recherché (63).

« Depuis la veille de la fête Dieu jusqu'à la Saint-Jean, ce « pays a éprouvé des secousses assez violentes. Le 6 juin, à deux « heures de l'après-midi, le commandant, ex charlatan et cra-« puleux jacobin, appela les municipaux, leur remit une liste des maisons à fouiller et des personnes à rechercher, et leur « enjoignit de partir à l'instant avec les détachements de bleus « qu'il avait ordonnés. Visites et fouilles se firent sans que per-« sonne put être prévenu (64). Leur résultat a été la saisie d'un « seul prêtre, M. Porcher de Dol, lequel, après quatre jours de « prison, a été élargi par ordre du département, vu qu'il n'est " pas fonctionnaire public et qu'il est sexagénaire. Jour et nuit, « gardes, patronilles et postes ont été redoublés. Tantôt on vou-« lait saisir des chouans, des émigrés, des princes ou gens de grande qualité, descendus pour sonder l'esprit public et tenter quelques projets ; tantôt il fallait rechercher les Danois, « Suédois et autres étrangers espions et voulant brûler les « canonnières. Tant de fracas, à mon avis, n'avait d'autre but « que de couvrir la crainte des Anglais. Ils paraissent en force, « et on calculait que, la nuit, ils auraient mis à terre des hom-« mes décidés pour mettre le feu à la marine. Tous les soirs, « auberges et cabarets étaient fouillés rigoureusement, les

chef de bataillen Mattat, commandant temporaire de la place de Dinar (A. D. C.-du-N., z E. Să, I. 83). Ce jacobin qui sera mêlé, su moment du Consulat à vie, à la manifestation contre Bonaparte appelée le Complot des Libelles, avait organisé une bande de « mouches » qui commit dans la région dinamise de morsbreux assassinals, notamment celoii de l'abbé Frin. L'arrestation du recteur de Lancieux, Jean Posnic, le s5 août, fut son œuvre ; Jean-François Le Vannais, prêtre de Hénon, avait ôté arrêté en avril. René-Gilles Jouannin, asermenté rétracté d'Habies, le fut le so quillet. C'est aussi vers cette époque que fut arrêté François-Florimond Le Mée, recteur de Ménéac et non de Marléac, comme l'écrit Le Made, crizinaire de Plélan-le-Grand et caché à Tréfumel et à Plousse, de 93 à 95. Cl. A. Le Masson. Les étes des prêtres aussumentés du diocèse de Saint-Bricuc. Saint-Bricuc, 1919, 1920, 2 in-50, 1 H, pp. 88, 386, 356, 327, Histoire du pays de Dinan, ep. cit., II, pp. 295, 360, 512. Manuel, t. II, p. 83. Sur les exploits de Mattat et de ses «mouches », Voir A. D. C.-du-N., « L. 165, 168, » L. 54 passim et A. N. F. 2, 7535.

a commandants passaient les nuits à courir. Actuellement îls dorment, et tout est aussi bien gardé. Dans une des premières nuits, le commandant de la ville voisine fut frotté d'importance. Une troupe de gens armés fit reculer la patrouille ; et le commandant, ayant voulu résister, fut accablé de coups et eut peine à se retirer. Quelle était cette troupe? Il a prétendu que c'étaient des chouans, et, comme tous les autres jacobins, asans en voir nulle part, il en voit partout. Cette troupe, formée d'habitants du pays, est une bande de voleurs qui, depuis un an ou quinze mois, désole le Clos Poulet et pille les mais sons de campagne...

« Ici, on a eu surtout en vue de rechercher un prêtre chouan « qui correspond avec les évêques émigrés, qui est enragé contre « la république et le directoire; mais, de toutes parts, il s'est « élevé des voix qui l'ont dit hors de France, et maintenant on « n'en parle plus...

« A Dol, on a saisi deux filles de la Sagesse, l'une de Rault (65),
« l'autre de Miniac, chez lesquelles on a trouvé obstensoir et ci» boire. Le Jury de St-Servan les a acquittées sur le champ et les
« Dolois, dépité de pareil jugement, ont saisi M. Villemarie,
« chanoine et l'ont envoyé sur le champ à Rennes. » (66).

Dol, Dinan et Lamballe paraissent d'ailleurs les villes les plus exaltées. A Dol, filles et femmes sont obligées de porter la cocarde sous peine de détention. Lamballe s'illustre par son civisme, une colonne mobile d'habitants roule jour et nuit. La garnison de Lamballe saisit le recteur de Landehen (67) perclus d'infirmités et l'amène dans une charrette au pied de l'arbre de la Liberté où il est accablé d'outrages, jusqu'à ce que, par commisération, son ancien ami Gallet, jureur et municipal, le conduise à l'Hôtel-

⁽⁶⁴⁾ Sur ces fouilles, v. J. Haize. Une commune bretonne pendant la Révolution : Saint-Servan. Saint-Servan, 1907, p. 143. Probablement Le Made était-il caché chez Prudence Cofroy, vouve Gouyon.

⁽⁶⁵⁾ Roz. soit Rozlandrieux soit Roz-sur-Coursnon.

⁽⁶⁶⁾ Laure du 58 juin.

⁽⁶⁵⁾ Marc-Toussaint Le Rouillé. Il fut arrèlé le 20 messidor (8 juillet 1758), à la métairie de la Cassoire, propriété de Madama de Forsanz, de Lambulle, qui lui donnait salle, pur un détachement du 3º habillen de la 8,6 demi-heigade. Il 2001 et trous à la jambe « (26). Proc. vérb. du comm³ du détachament, du 2 messidos à D. C. dub. A. L. Justic seus chiefs.

Dieu en attendant son transfert à la prison de Saint-Brieuc. Des recherches sont faites sans succès pour découvrir l'abbé Sorgnard, à qui l'on en veut tout particulièrement. A Rennes, toutes les semaines il y a des fouilles, mais on ne surprend personne. Dans le Morbihan, il y a beaucoup d'agitation, notamment à Vannes et à Pontivy ;

« Le club de Vannes a été fermé par ordre du Directoire, les « clubistes ne se croient pas battus, le département les défend. « Ce club, comme celui de Saint-Brieuc, avait des affiliés dans « tous les endroits; et les clubistes sont des mouchards bien « dangereux. Aussi les dénonciations, les visites, les fouilles, « les arrestations sont-elles sans nombre. On a dû saisir chez « une dame, derrière une tapisserie, la correspondance des « chouans; à l'instant grand bruit et le cri « aux armes », « beaucoup de gentilshommes de tous âges et de tous sexes ont « été encachottés.... A Pontivy, tout y est en alarme : les an-« ciens chouans y sont devenus patriotes et dénoncent leurs « agents et bienfaiteurs ; les anciens patriotes sont devenus « chouans, et de là naît une fusillade habituelle. La ville de « Pontivy est pavée de scélérats, tous ceux des environs s'y sont « réfugiés. Les gendarmes y sont des monstres, les jacobins y « sont enragés, les honnêtes gens y sont comme dans un enfer. « Tout le pays est couvert de marins et de soldats déserteurs, u il n'y a ni jour ni nuit qu'il ne se commette des vols et des « meurtres, tout cela s'impute aux chouans. » (68)

Certes, il y a des chouans dans le Morbihan, mais Le Made ne croît pas à leurs succès et prétend qu'ils sont exécrés de la population. « Ils sont détestés et on se rappelle avec horreur leurs tueries, leurs vols, et leur libertinage. Presque partout, « ils ont laissé des dettes considérables, et il serait bien difficile « qu'en reprenant ils gagnent la confiance...

Le Département de Saint-Brieuc est toujours agité. N'ou-« bliez pas que, dans la ville épiscopale, il y a un club, lequel « est très nombreux et a des affiliés en toutes municipalités; dès « lors, ne vous étonnez plus des vexations. Le département est « mol et n'ose lui résister, il craindrait d'offenser Armez. Le « directoire vient de fermer encore plusieurs clubs à Saint-Omer, « à Dijon, à Toulouse, etc., mais celui de Saint-Brieue, bien « que dénoncé, ne le sera pas, l'athée sanguinaire Armez en « est le protecteur (69). Je n'ai point à vous dire ce qui se passe « dans la recherche des prêtres, des chouans, des émigrés et « des royalistes. Est-il possible de fouiller sans piller? Aussi, les « jacobins appauvris sont-ils devenus riches et des bleus, animés a par la boisson, ne respectent-ils rien...

« Une chose bien étonnante, c'est que dans tous les autres « endroits on épie les prêtres pour les saisir, et ceux de la ville « de Saint-Brieuc, qui ne sont pas sortis, paraissent, se promè-« nent et on ne leur dit rien. On veut ménager l'esprit public; a il est toujours en faveur du catholicisme, et, si l'on continuait a à vexer les prêtres, on aigrirait les esprits, et îls ne sont déjà « que très irrités par les circonstances.

« Le jour de la Fête-Dieu, Briosne, Saint-Rieul (70) et le curé a de Henansal (71) fidèles contre tous avis à leur système de a célébrer en champs, prés et bois, ont attiré sur plusieurs pa « roisses un orage bien violent. La veille, s'étaient réunis à « Lamballe plusieurs détachements de gendarmes, de troupes et « de jacobins de Saint-Brieuc ; sans doute, la nombreuse canaille a de Lamballe ne manqua pas de s'y réunir. Le matin, tout « partit avec fracas pour cerner le bois de Coron. Trois fois en « avait averti ces messieurs de ce qui se passait, et ils croyaient

⁽⁷⁰⁾ Julien Le Parc, curé de Saint-Rien (71) Jacques Gautier, curé de Hénausal

« à une fausse alerte. Lorsque la seconde personne recevait la « communion, une décharge se fit, plusieurs personnes furent « blessées. A l'instant, la horde fondit sur l'assemblée, le prêtre « se déshabilla bien lestement, s'échappa, ne put être atteint, « et depuis est bien caché. Mais la force armée saisit tout « ce qu'elle put arrêter, se porta dans plusieurs fermes qui ont « été dévastées, brisa les meubles, prit argent et effets, but le a cidre, mit le reste à courir, emmena voitures et bestiaux à « Lamballe. Pendant la route, plusieurs personnes, donnant « de l'argent aux soldats, eurent la liberté de s'en retourner. « Cent trente-deux arrivèrent à Lamballe... le lundi suivant « il n'y restaient que les frères Marguerite de Hénansal, et un a homme qui, forcé de conduire une colonne, l'avait égarée. « Quant aux prêtres, ils ne paraissent plus : pendant huit jours, « gendarmes et détachements ont fouillé nuit et jour les cam-« pagnes adjacentes et n'ont pu les trouver (72). En décem-« bre, je leur avais prédit cet orage; à l'Ascension, j'avais réitéré « mes instances, mais j'avais trop peur, disait-on; je voulais « justifier ma conduite, et, comme tous les autres, laisser dépé-« rir la religion. Ce pays était le seul de la France où l'on offi-« ciât publiquement, et ces Messieurs disaient, avec complai-« sance qu'il aurait été la pépinière du catholicisme. Il faut " avouer qu'ils avaient un grand zèle; mais, s'ils voulaient « exposer leurs personnes, ils n'auraient pas dû exposer des « paroisses à dévastation et des choses saintes à profanation, " plus obest quam prodest indiscreta religio...

« Dans la même semaine, Duviquier ou Dufiquet, chef de bande, fut attaqué à la Mirlitantouille dans les landes de Fan« ton, au-dessus de Moncontour. Les gendarmes et les fileus le « manquèrent, la décharge de sa bande renversa quatre gen« darmes et six volontaires; le commandant de la troupe deman« da à un pâtre s'il avait vu passer beaucoup de monde. « Tout » à l'heure, répondit-il, il y en avait à courir par là. Voyez

« dans ce champ là-bas, il y en a un couché. » Duviquier y fut « saisi endormi, et, cinq jours après il a été guillotiné à Saint-« Brieuc. Qu'est-ce que ce Duviquier? Je ne puis le dire avec « certitude. Je sais que depuis huit mois il faisait beaucoup de « bruit. Il vidait au nom du roi les caisses des impôts, il pillait « les acquéreurs de biens nationaux; il mettait également à con-« tribution les riches et tous propriétaires légitimes. Il se reti-« rait particulièrement dans la partie de Loudéac et de Pontivy. « Il avait une troupe de soixante hommes, tous déserteurs ou « anciens chouans en fuite. Lui-même était déserteur d'un régi-« ment républicain, et paraissait protéger les royalistes; néan-« moins, je crois qu'il était plutôt chef de voleurs que de chouans. « On est à la suite de sa bande, elle s'est retirée dans la forêt « de Loudéac. Les paroisses de Plémy, Plouguenast et Plessala « sont condamnées à une contribution de 35.000 livres. Obser-« vez que pour faits de meurtres ou de vols d'effets publics, les « paroisses sont responsables des délits (73 ».

Les emprisonnements continuent sans cesse, et les prisons regorgent malgré de nombreuses évasions. A Rennes, 22 prisonniers sortent en une nuit, 25 en une autre dont le fameux Cœur de Lion et son camarade Augustin Boitou.

A Guingamp, les détenus sont dans la plus affreuse misère. Ils ont pour geolier un intrus nommé Richard (74), qui est à la fois leur fournisseur et leur cuisinier. « Pouvaient-ils être jamais « en pires mains? mais pareil choix honore le patriotisme du « département. »

Au milieu de mai, les prisons de Saint-Brieuc renferment

 $^{(\}gamma a)$ Sur cette affaire, dite du bois de Goron, v. A. Lemasson : Monuel, loc. eit., T. H. pp. 68 et 69.

⁽⁵³⁾ Lettre du 58 juin. Sur Daviquet et sur cette affaire, v. H. Pommeret 5 Les Drames de la Wirittantonille, Mémoires de la Société d'Emulation des Codo-S. T. LIX, pp. 19 et suiv.

⁽⁵h) Confusion, semble-t-il, axec le prêtre François-Marie Berrien, de Guingamp qui accepla d'être le geôtier de ses confières. Prêtre habitus avant 1900, sienire cem titutionnel à Noire-Dame, puis abdicataire, il fut élu masubre de la municipalité cantornale en l'an VI. Boutlé le qualifie de « cancière exatte». Pendant son passage à la municipalité, il se signala par son sèle à faire observer le 10pes décadaire pai les Guingampais. Cl. Lemasson, Manuel, T. Il, pp. 315 et 343 et aux Arch. d'ig. C.-du N. I. (195), 135.

MÉMOIRES encore trois cents prisonniers, dont cent malades atteints de fièvre « maligne et putride ».

« Lorsqu'ils sont à l'extrémité, l'on permet de les transporter « à l'hôpital où ils sont très bien soignés. La supérieure est une « Villeberno, peu estimée, parce qu'elle est entachée de sou-« mission et du serment de liberté; ses compagnes y ont toua jours été très opposées. Elles viennent de succomber aux fati-« gues, elles sont travaillées par la maladie de la prison, mala-« die qui devient épidémique dans la ville et les environs. Dans « toutes les parties de la province, il y a des fièvres putrides, « bilieuses, malignes; heureusement elles ne sont pas mortel-" les ..

« Je parlais à l'instant des hôpitaux. Vous n'ignorez pas qu'on « leur a enlevé tous leurs fonds, qu'ils sont vendus et que « Madame Nation se chargeait de pourvoir amplement à leurs « besoins. Presque tous sont encore sans ressources, et tous les « jours on demande des secours à l'assemblée pour eux. Les « jacobins du Conseil avouent eux-mêmes l'utilité de ces mai-« sons et leur extrême pénurie. Depuis quatre mois, plus de « trois cents hôpitaux ont été évacués, les moyens de subsisa tances y manquant absolument. Les pauvres n'y vivaient « que de pommes de terre, rarement ils avaient du pain, et l'on a ne pouvait donner de bouillon aux mourants. En mon dio-« cèse, ces maisons ne souffrent pas encore beaucoup. La piété « des fidèles soutient celles qui ne sont pas pourvues, mais « j'entrevois un ralentissement prochain. Des administrateurs « estimés viennent d'être remplacés par des misérables. Ceux-ci « ne parlent point encore de changement, mais il me paraît « difficile que des jacobins ne molestent pas des religieuses ca-« tholique»; la craînte de nuire aux maisons pourra contenir « les administrateurs. Si cependant on y propose des innova-« tions désagréables, je suis persuadé qu'à l'instant cesseront les « aumônes; et que, par défaut de celles-ci, les maisons seront

D'ailleurs, on établit pour receveurs des jacobins ruinés. On craint déjà qu'ils ne se substituent aux pauvres, et on « exige que les dons restent entre les mains des supérieures. « Pareille défense choquera, déplaira, et provoquera des ora-« ges. Jusqu'à présent on ne propose pas de jureurs aux hôpi-« taux, mais aussi l'on défend d'admettre des réfractaires. (75) » Plus que jamais, on parle d'inquiéter les hospitalières rentrées en leurs maisons; et les départements, pour tolérer les religieuses, se disposent à en exiger le serment de haine ou autres promesses équivalentes, que toutes sont d'ailleurs résolues à refu-

« Toutes les maisons occupées par d'autres sont en grande « partie des lieux de prostitution, jugez de là comme y sont « les pauvres. Les directrices mêmes donnent l'exemple du plus « affreux libertinage, chaque maison suffirait à se remplir de « bâtards, et cependant il faut de la place pour bien d'autres. « Non, jamais les mœurs n'ont été plus dépravées. Les villes « ne gardent plus aucune décence, des femmes et des jeunes fil-« les, estimées jusqu'ici, raccrochent le soir à leur porte. La cor-« ruption gagne les campagnes, on ne rougit plus et les bâtards « se multiplient. D'où vient cette dépravation? La licence des « républicains, la difficulté de la confession, en voilà les sour-« ces principales. Le culte public, en facilitant les instructions, « peut être l'unique remède à ces maux; et, parce que ce débor-« dement est utile à la république, ne nous attendons pas à ce « qu'elle permette cette publicité...

« Les mariages vont être plus rares que jamais. En Basse-« Bretagne surtout, on vient de voir se marier les jeunes gens « de 15 à 20 ans parce qu'il croyaient éviter, par là, la cons-« cription militaire (7δ), mais elle ne tombe que sur les cinq a années de 20 à 25 aus. Ceux qui sont soumis à ces réquisià tions oseront-ils se marier? Non sans doute, ils aimeront mieux « souffrir seuls qu'à avoir à partager les inquiétudes

⁽⁷⁵⁾ Lettre du 12 mai 1798.

« femme. D'un autre côté, les municipalités jacobines ou exal« tées se proposent d'obliger les parties à assister à la décade,
« à se donner leur consentement au pied de l'arbre de la Liberté
« ou devant les statues d'un Rousseau, d'un Marat, de la Li« berté, du Fanatisme, de la Raison, etc. (77). Maintenant on
« parle de tout ceci très sérieusement, quoique ni l'assemblée,
« ni le Directoire, ni le Ministère, ni les Départements n'en
« aient encore dit un mot : Il est impossible de tolérer un sem
« blable mode de mariage, quelques-uns vont à outrance, pré« tendant qu'une fois ainsi faits, on ne devrait jamais les bénir.
« Oublient-ils que les mariages bizouillés par les intrus ont été
« réhabilités par des prêtres catholiques Point de crime irré« missible, et sûrement il y a des moyens de pénitence. En tout
« ceci, l'avis des ches est bien désiré. »

On cherche également à rendre l'assistance à la décade obligatoire pour les enfants, sans grand succès d'ailleurs.

« En ce pays, on ne tracasse pas les petites écoles, on ne dit « même rien encore aux pensionnats; mais, presque dans tous « les autres cantons de la province, on poursuit avec rigueur « l'exécution de la loi. La plupart des religieuses en avaient « prévenu la publication et combien sont aujourd'hui dans la « misère! Quelques maîtres d'école et de pension s'y présentent « sans élèves ou enfants, ceux-ci déclarant qu'ils n'assistent pas « à la décade; cette déclaration sauve les maîtres! »

A Saint-Servan, où l'on semble d'ailleurs être tolérant, la décade ne paraît pas être très populaire, surtout lorsqu'elle vient supprimer le marché au poisson. Le crieur publiant un jour cette suppression se vit ainsi apostropher par une poissarde « hé bien (sic) l'entendez-vous, l'animal? il veut com-« mander à la marée. Dis à ton Directoire de mettre en prison » la mer si elle donne du poisson à d'autres jours; elle s'en « moquera bien et nous aussi! ». Les rieurs ne furent pas pour le Directoire ni pour le crieur.

D'ailleurs, il n'y a pas que la décade d'impopulaire, la crise

monétaire et les impôts rendent la vie chaque jour plus difficile, les biens nationaux ne trouvent pas preneurs. A ce sujet, Le Made faite une remarque curieuse sur la vente des presbytères.

Le Made faite une remarque curieuse sur la vente des presbytères.

« Je vous avais annoncé que, dernièrement encore, les pres« bytères avaient été, par les deux Conseils, exceptés des ventes.
« de biens ecclésiastiques. Malgré cette déclaration si solen» nelle, les département annoncent la vente d'une quantité de
« presbytères. Seulement, je remarque que les presbytères des
« paroisses, qui sont chef-lieu de canton, ne sont pas mis en
« vente, et, sur cela, je me rappelle le mot d'un patriote de
« 1791. « Savez-vous, me disait-il, pourquoi l'on réunit autant
» de paroisses en un canton? C'est pour détruire ces paroisses,
» les réunir à l'église de la paroisse cantonale, et, par là, dimi» nuer les frais du culte. » Je ne serais pas surpris de voir au
« premier jour la vente des églises paroissiales, en exceptant
« celle du chef-lieu de canton! (78) »

Les troupes sont aux frontières et l'armée de Bonaparte part pour l'Egypte. Il ne reste plus en Bretagne que trois mille hommes et la descente en Angleterre paraît définitivement abandonnée. Personne n'y pense plus et cependant l'on poursuit encore quelques travaux, entre autres les fameuses canonnières.

« Quelle dépense pour ces canonnières! A Saint-Malo, la coque « coûte 11.000 livres, à Grandville, 17.000 livres, à Cherbourg, « 19.000 livres. Voici la troisième fois qu'on en change les « mats et les voiles. Il n'y aura pas de bateau plat qui ne « revienne à 25.000 livres. A la paix, je vous assure le meil- « leur pour trois louis; et, la construction en est si vicieuse, « qu'un vent un peu fort les fera capoter. Il paraît avéré qu'on « veut stationner ces canonnières le long des côtes, soit pour « les défendre (et un boulet de 4 en les traversant les ferait « couler), soit pour empêcher toute communication. Ces ba- « teaux porteraient 16 marins et 50 soldats; on demande com- « ment ils pourront s'y souffrir et surtout s'y coucher (70) ».

⁽⁵⁵⁾ Lettre du 6 octobre 2508.

⁽⁷⁶⁾ Feiten de se mont seek

Bref, pendant ce semestre, malgré les persécutions dont les prêtres sont l'objet, Le Made déclare que la Bretagne est tranquille, mais que toute la province est mécontente, quoique le Directoire ait été autorisé par l'Assemblée à ne pas faire de levée de troupes en Bretagne. C'est que la situation économique est désastreuse. « Partout on est mécontent, les impôts sont « excessifs, il ne peuvent se payer. Près de 500 millions sont « arriérés, Paris en doit au moins 20 pour sa part. Plus de « commerce ni d'ouvrage. L'Assemblée veut reviser les marchés des fournisseurs et ceux-ci n'avancent plus. Les biens a nationaux ne se vendent plus, il faut payer comptant et on a craint un retour sur les bons marchés. Les impôts sur les « patentes, sur le timbre, etc., sont augmentés et étendus ; le « tabac va fournir aussi, les droits aux barrières sont renchéris. « Sur quoi va-t-on prendre? L'impôt sur le sel a été rejeté, on pense que les voitures et les chevaux, les hôtels et les laquais, fourniront un nouvel impôt. Il semble que les finances doi-« vent écrouler la république. Tout le monde rampe sous Mer-« lin, lui seul est à l'ouvrage. Reubell est mourant, Barras est plongé dans la crapule, La Reveillère ne s'occupe que de Théophilantropie, Treilhard est jacobin très neuf et bien dûr en " politique (80) ».

§ VIII. - Juin-Juillet 1799

La correspondance présente ici une lacune de 8 mois. Entre temps, Siéyès, revenu de son ambassade à Berlin, est parvenu à se faire élire directeur en remplacement de Reubell, sorti par le sort après les élections de germinal VII et il travaille sourdement à détruire le gouvernement discrédité par ses coups d'Etat. Pour la seconde fois, l'Europe tout entière est en guerre contre la République et la chouannerie s'est rallumée. Tournant le mécontentement des Conseils contre ses collègues, il a, avec l'aide du fameux « Boulay de Nancy » (plus connii sous

le nom de Boulay de la Meurthe), contraint Merlin et la Reveillère à céder leur place, le premier à « l'ivrogne Roger-Ducos de Bayonne », son futur complice, le second au « spadassin Mou-

On reprochait à Merlin, écrit Le Made, ses minuties et son incapacité dans les grandes choses, à la Reveillère son entêtement à établir une religion absurde, dont il se portait le souverain pontife. A la suite de ces changements, les prêtres semblent, suivant l'auteur, avoir été moins pourchassés, malgré l'importance sans cesse croissante des colonnes mobiles dirigées contre les chouans qui s'agitent de nouveau.

- « La culbute du Directoire occupe les patriotes, les événe-« ments les consternent, la crainte leur fait désirer et même « rechercher des protecteurs, aussi ne semblent-ils plus occu-« pés ni des prêtres, ni des émigrés ; on ne parle d'aucune dé-« nonciation ...
- « On parle de la liberté et de la publicité du culte; on dit que le comité des réformes s'en occupe, et va proposer aux « français un nouveau serment qui ne pourra répugner à la « conscience de personne. Je m'inscris en faux contre ce projet, et ne crains pas d'être démenti. Toute faction qui triom-« phe doit être mielleuse dans les premiers instants, afin de sonder et d'amener l'opinion publique.
- \circ a Les départements insurgés de l'Ouest sont maintenant a exemptés de réquisitions ou de conscriptions. Les jeunes gens « y sont employés aux colonnes mobiles qui sont remises para tout en activité. En ce pays, on ne les craint pas, et, quoique a toujours sur pied, elles n'ont fait autre prise que celle d'un
- a mendiant sans passeport. Aux environs de Lamballe, tous les jours il y a des fouilles sérieuses; le frère du directeur
- « lins y est commandant, c'est assez dire. Dernièrem « saisi quatre chouans près de Broons et le recteur de Ménées
- « échappé de l'hôpital de Guingamp. On parle de le fusiller, « ainsi que deux prêtres de Moncontour échappés de la mai-« son d'arrêt (81).

« A Rennes se trouvent quatre généraux. Ils préparent une « expédition sur Fougères et Vitré, Châteaubriant et Pontivy, « qui sont les quatre points de réunion de chouans qui prennent « actuellement le nom de mécontents. Dubuisson, condamné à « mort comme chouan, échappé de la Tour-le-Bât en habit de « femme, commande près de Vitré le corps de 1.200 hommes « qui a enlevé 96.000 livres en or et plusieurs mille francs en « argent. C'est le premier emploi de sa liberté. Le frère du Directeur Moulins, courant après lui, n'a jamais osé l'attaquer « dans son retranchement, il lui était moins dangereux de « fusiller des hommes qui travaillaient dans les champs. Toutes « les troupes sont excédées et découragées; les officiers en donnent l'exemple; ils crient en pleine rue contre la république » et ses agents.

« La plupart des mécontents sont des chouans non soumis et « persécutés, des émigrés, des déserteurs républicains qui, tous « unis par haine contre la république, lui nuisent étonnament en « vidant les caisses des receveurs et en pillant les convois d'ar-« gent. Je suis fâché qu'ils se permettent de piller les particu-« liers; ils n'ont aucun égard pour les personnes et leurs opi-« nions. En mon pays, ils pillent les fermiers les plus hon-» a nêtes, ailleurs, ils mettent indistinctement à contribution, et, « après avoir pillé les habitations, ils exigent des billets pora tant obligation de fournir telle somme sous quinze ou vingt jours. Ainsi vient-on de le faire en plusieurs endroits « et notamment à Moustouerlan, près Pontivy. Ces faits sont « certains et ne peuvent déceler que des voleurs. Maintenant en ne respecte plus les voyageurs; on leur prend argent et mon-" tres. Il est vrai que tout cela se fait avec la plus grande hon-« nêteté, mais on n'en est pas moins dépouillé. Cependant, ces « mécontents ont l'impudence d'écrire sur les chemins et les

trois autres prêtres s'étaient évadés, au moyeu d'une corde de 11 mètres, de la maison d'arrêt des Carméllies de Guingamp, la muit du 36 au 27 avril 1799 (Arch. dép. C.-du-N., L. (m5), 152). On n'avait po les retrouver. Quant au recteur de Ménéac, François-Florimond Le Mée, repris au village de la Catédrée en Ménéac, il fut écudamne à la déportation à l'îlle de lié, le 36 messidor 2, A. N. F. 2, effoi

« arbres ou de répandre dans les villes et villages : nous n'en « voulons ni aux bleus ni aux blancs, mais nous voulons nes « champs et punir les dénonçants... On se plaint qu'ils sont « partout en grand nombre, j'en doute très fort; il me semble « que pour paraître nombreux ils imitent la manœuvre des « bleus qui sont sans cesse en mouvement. Je ne crois pas qu'ils « s'étendent au delà de Guingamp (82) ».

La situation économique est toujours des plus mauvaises. Les acquéreurs de biens nationaux essayent de les revendre, mais, malgré les affiches portant « biens patrimoniaux », personne ne se présente (83).

§ IX. - Avril-Août 1800

Nouvelle lacune dans la correspondance de Le Made du 15 juillet 1799 au 26 avril 1800. Elle nous prive malheureusement des impressions ressenties à Saint-Servan lors du coup d'Etat du 18 brumaire et pendant les premiers mois du Consulat. Les nouvelles reçues en avril semblent souvent contradictoires.

« Il paraît que le gouvernement veut cacher ses projets en « faisant circuler des nouvelles qui se détruisent, et cette con« duite, si conforme à la politique et au caractère de Buona« parte, qui ne veut pas être pénétré, laisse cependant entrevoir « des embarras... On ne paie plus aujourd'hui que les trou« pes; on en a si grand besoin qu'on est obligé de les caresser, « néanmoins, elles sont bien ennuyées de la guerre; la déser« tion et la maladie enlèvent beaucoup d'hommes aux armées. « On ne paye point la marine; ni officiers, ni bureaux, ni ma« rins ne reçoivent rien; les ouvriers sont forcés de travailler « ou mis aux fers sur les vaisseaux. Voilà ce qui multiplie les « banqueroutes dans ce pays; toujours avancer et ne rien tou-

« En Bretagne, on ne lève pas « en masse » les jeunes gens,

⁽⁸³⁾ Lettre du à juillet 1799 (83) Lettre du 6 juillet 1799

« seulement on les assemble par villes ou par cantons. Ils ti-

« rent au sort, et, aussitôt, ils sont signalés et attachés à telle

« compagnie. Maintenant, on fait ainsi tirer à Saint-Brieuc;

« de tous ceux qui ont été pris, tout au plus un neuvième se « rend à la garnison. Il y a plus : les jeunes gens pris à Loudéac,

« à Uzel, à Quintin et dans les environs de ces endroits ont tous

« disparu du pays, aussi menace-t-on les familles d'exiger d'el-

« les des hommes valables ou, si elles n'en ont pas le moyen, les

« municipalités sont responsables. Dinan doit fournir quarante

« hommes : par sa population, jugez de la quantité qu'on peut

« lever ailleurs. On veut dire que ces jeunes gens passent aux

« mécontents. Il est vrai que les environs de Lamballe sont

« habituellement alarmés, que les courriers et diligences ne

" peuvent y passer sans danger, que tous voyageurs, indistinc-

« tement, y ont à craîndre; mais aussi l'on continue d'y arrêter

« des gens du pays et non des étrangers. Plusieurs ont été saisis

« sur le fait ou sur soupçons violents, et néanmoins on accuse

« toujours les mécontents (84) »

La loi du 28 pluviose an VIII plaçant à la tête de chacun des départements de la république un prélet chargé seul de l'administration, la nouvelle organisation entra aussitôt en vigueur et paraît avoir été bien accueillie.

« Le samedi saint, Bouley de Pontivy se rendît à sa préfecture de Saint-Brieuc; la ville témoigna toute joie, le dépar-

« tement était infernal. Avant Loudéac, les gendarmes qui l'es-

« cortaient, voyant cinq cavaliers crièrent « qui vive! ». Ces

« cavaliers, effrayés, ne répondant point, les gendarmes tirè-

rent, un des cinq resta sur place, les autres s'enfuirent. Le

« mort a été trouvé muni de papiers en bonne forme, c'est un

« officier de mécontents. Après Loudéac, la voiture de Bouley fut cribiée de balles, sa fille scule a été blessée, mais légè-

rement. Sur le champ, il a envoyé des grenadiers en ces can-

tons, il y aura fusillade; les mécontents ne cédant pas en cette

« partie, C'est, dit-on, Pierrot du Morbihan, dit la Vendée, qui les y commande... (85)

Bouley est descendu à l'hôtel de Madame Chappedelaine qui est à solliciter en vain la radiation de son frère. Il a surtout

« accueilli Jacob, lui a proposé sa fille à baptiser, a assisté aux

« offices de la cathédrale; jugez si ce voleur de crosse se bouffit,

il se croit au moment de convertir tout son diocèse.

a De la joie, Saint-Brieue a passé à la tristesse et à l'inquié-

tude. Bouley l'ayant su a expédié des cartes de súreté pour « tous les réfractaires des villes et campagnes, a promis de répa-

a rer Saint-Michel aux frais de la République, invitant néan-

« moins à se réunir à Jacob et à ses sectaires, qui sont, dit-il,

« les ministres de paix. J'ignore la formule de ces passes, elles

« ne sont données que pour préserver d'accidents. Je sais que

peu de prêtres en ont refusé, que surtout leurs parents et

hôtes en ont accepté pour les couvrir de dangers.

« Pendant les fêtes, les prêtres de Saint-Brieuc ont admis une « affluence dans leurs maisons. M. Manoir est le seul qui ne

reçoive que six à huit personnes. Dans les campagnes, la

foule est îmmense. Je n'y connaîs que deux églises ouvertes :

a Plédéliac et Plémy. Dans les villes, il n'y a que la collégiale

« de Quintin où les fidèles continuent à s'assembler sans prè-" tres.

« A Lamballe, le vénérable pasteur est réellement désiré (86),

sa prudence le préservera de certains risques et il aura moins a à craindre les jucobins laïes que les prêtres et moines jureurs,

« mais ces derniers ne lui pourront rien, surtout si l'adminis

a tration est confiée aux hommes de tête que l'on assure devoir a être placés sous peu. Le curé de Saint-Martin (87) est aussi

LE DIRECTOIRE VU DE SAINT-SERVAN

« désiré que le recteur de Saint-Jean; il n'a pas plus à craindre, « même moins, sa famille le protégera efficacement. Tous les

" recteurs et cures des environs sont demandés à cris et à force;

« vous pouvez l'assurer à tous ces messieurs : Andel, Meslin, a Planguenoual, Maroué, Saint-Aaron, La Poterie ; tous seront

a accueillis avec transport. Si je nomme ces paroisses, bien

« d'autres, telles que Pommeret, Hillion, Bréhand, Quessoy,

« Iffiniac, etc., forment les mêmes vœux; Quintin est impatient

« de revoir son doyen...

a A Rennes, le préfet, Monsieur Borie, est un homme qui veut

« le bien; trois membres de son conseil le veulent autant que

a lui, mais le quatrième tracassera : c'est l'intrus (Le) Coz, en

a qui Bonaparte a voulu honorer le titre, de métropolitain, et c'est

« assez dire. Seulement une voix ne l'emporte pas sur quatre,

« voilà qui me rassure pour ce département...

« A Saint-Malo, la nouvelle administration est très bien com-« posée. Ainsi qu'à Saint-Servan, on y soulève le peuple pour

« obliger les prêtres à prendre les églises. Dans la partie de

« Vannes et en Basse-Bretagne, les prêtres commencent à se

« recacher, ils craignent. Des mécontents reviennent, Georges

« et la Vendée sont dans le pays, et les colonnes mobiles de gre-« nadiers et chasseurs courent habituellement les campagnes et

« menacent les prêtres.

a A Dol, Monsieur de Launay, vicaire général, veut contrain-

« dre ses prêtres à faire l'office public. Ceux-ci veulent obéir aux

« évêques, mais il leur répond que les nouvellistes d'outre-mer

a n'ont fait que mentir, qu'ils font dire aux évêques ce qu'ils « ne trouvent que dans leur tête, qu'il n'y a plus à croire ces

« peureux zélateurs du secret, et qu'il est temps de respirer

Cette reprise du culte public ne paraît pas seulement désirée à Dol et les instructions des évêques de Londres semblent à cette époque témoigner d'un certain flottement, si l'on en juge par les dernières lettres de Le Made (88).

« Vous me disiez, dans votre lettre du 4 juillet, que les neuf « prêtres envoyés par vous avaient le bec bien fait, et qu'ils ne « délinqueraient en rien. Hé bien, à peine Monsieur de Pa-« ramé (89) a-t-il paru qu'il a demandé une carte de sûreté et « qu'il a exercé dans son église. Qu'en conclure? disent ses « partisans. Qu'on nous trompe, et que ces cartes, ainsi que « la publicité, sont le vœu bien prononcé des chefs. Ce Mon-« sieur qui arrive, qui connaît leurs instructions, qui a toujours « été si régulier, voudrait-il autoriser le scandale, les divisions « et la désobéissance? Aussi, dit tante Rose, Augustin est fou-« droyant dans ses lettres, mais se relache dans ses instruca tions verbales. De plus, vous avez dû écrire à Monsieur Manoir, « en date du 2 juillet, que vous approuviez ce qu'il a fait. De a là que s'ensuit-il? Que maintenant on presse d'entrer dans les « églises, que les cartes sont irrépréhensibles et ne peuvent être « refusées que par des exaltés, que la promesse n'a rien de sédia tieux.

« Monsieur Briosne a répandu dans le diocèse, et jusque dans a Saint-Malo, copie d'une lettre de notre si respectable rec-« teur (90), lequel écrit, en date du 18 juillet, que vous et vos « collègues permettez le culte non solennel dans les églises, a c'est-à-dire messe basse, catéchisme renforcé, le tout sans " chant.

« On m'a parlé de cette lettre et de celle de Monsieur Manoir, « je me suis bien gardé de nier l'une ni l'autre; seulement j'ai « répondu que si votre lettre de permission était du 🤉 juillet, « vous m'en aviez signé une deux jours après où vous me « disiez : « Il est prouvé aujourd'hui qu'il n'y a que sept arche-« vêques et évêques qui aient eu la faiblesse de ne pas s'opposer « à la promesse de soumission, à la promesse de fidélité, aux « cartes de sûrcté et à la reprise du culte public. Tout le reste « qui forme inconstestablement le corps épiscopat, s'est pro « noncé contre. »

⁽⁸⁸⁾ Lettres des 5, 5, 6 (sur une même feuille), ro, 16, 19 (même feuille) et mûn 15 großt.

⁽⁸⁹⁾ Abbé Gilles-Jean Georges. (60) P. Millet, rechur de Saint-Jean de Lamballe

La situation économique est toujours grave : « Dans l'hiver « derhier, les campagnes ont été si pillées par les deux partis « qu'elles craignent d'être ruinées. Il n'y a ni cidre, ni sarra-« zin; les bleds blancs ont souffert par la sécheresse, et les fromments sont saffranés et charbonés. Mon pays natal est aujour « d'hui l'unique ressource de Brest et de Lorient où le pain « vaut 12 sols la livre. Ici le vieux froment est à 28 livres la « perrée, le nouveau à 23 livres... »

Quant au régime politique futur, jusque dans la dernière lettre qui nous soit parvenue, datée du 25 août 1800, Le Made croit à l'avènement du roi et conserve toutes ses illusions, qu'il entretiènt d'ailleurs, semble-t-il, par des témoignages assez peu sérieux

« Voici un fait bien intéressant, qui m'est assuré par des témoins oculaires et irréprochables. Le château de Versailles
était occupé par des Invalides, on vient de les en retirer, surtout de la partie que le roi habitait. De plus, il sort de Paris
des voîtures chargées de meubles précieux, lesquels sont distribués et établis dans les appartements occupés par le roi et la
reine. Ces témoins ont vu les meubles, ont parlé aux tapissiers
qui garnissent les appartements, assurent que la chambre
du roi a son lit ordinaire et est couverte de fleurs de lys comme
par le passé. Le gardien du château leur dit avec naïveté que
les ordres étaient donnés pour que tout fut prêt pour y loger
le roi. Ce gardien est un vénérable vieillard qui pleurait en
parlant de Louis XVI. Depuis 35 ans, il est habituellement au
château.

« Je crois à ce rapport, il m'est assuré par des gens inca-» pables de manquer à la vérité. Mais pour quel roi se prépare « le château? le gardien ne le dit pas. Il répéta que Buonaparte « avait donné les ordres les plus formels, qu'il faisait veiller à « leur exécution et que l'envoi des meubles ne se faisait que « de nuit, Maintenant est-ce le Consul-roi qui veut s'y loger? « Il n'y aurait pas à le croire d'après les propos et la joie du « gardien. » On croit facilement ce que l'on souhaite. Mais les événements ne tarderont pas à détruire les dernières illusions de Le Made-Sorgniard. Sa mission devenait d'ailleurs sans objet, le culte public, mais sans solennité ni chants, reprenait partout dans le diocèse de Saint-Brieuc avec l'approbation des vicaires généraux. Au début de 1801, on recommence à chanter la grand-messe et les vêpres dans les églises et, le 27 février, les vicaires généraux de Saint-Brieuc, se rendant au vœu général des fidèles, publiaient une ordonnance portant interdiction de célébrer désormais dans les maisons particulières, et prescrivant la solennité et la públicité de tous les offices, et enfin réglant provisoirement l'administration des paroisses (91).

Pendant que Bonaparte négociait avec le Pape le Concordat, Mgr Le Mintier mourait à Londres le 21 avril 1801. L'abbé Sorgniard reparaissait à Lamballe et, le 1^{er} juillet 1802, dix-huit mois après son retour, il se décidait enfin à faire sa déclaration de soumission devant le préfet Boullé (92).

Ecclésiastique modeste et sans ambition, il ne chercha pas à obtenir un emploi dans la nouvelle organisation religieuse qui s'élaborait, et reprit auprès de l'abbé Millet, ses fonctions de vicaire bénévole, signant aux registres de catholicité « prêtre de cette paroisse »,

Sous la Restauration, le Préfet le signale parmi les individus susceptibles d'être proposés pour la décoration du Lys, prodiguée à cetté époque, mais il ne paraît pas l'avoir reçue. Mgr Le Groing de la Romagère, qui n'ignorait rien de son passé, le nomma vicaire général en 1833. Vicaire capitulaire à la mort de ce prélat en 1841, il en remplit les fonctions plusieurs mois. La nomination de Mgr Le Mée en 1842 lui rendit sa liberté, dont il profita pour revenir à Lamballe, où il est mort le 5 mai 1845, agé de 88 ans.

⁽⁹¹⁾ A. paroiss, de Saint-Jean de Lamballe. Ordonnance du 27 février 2801, signée de Lanoue. (92) A. Lemasson, Menuel, op. cit., T. II, p. 286.

Le Collège de Tréguier à Paris

Sous l'impulsion donnée par les croisades aux beaux-arts, aux lettres et aux sciences, l'Université de Paris prit un rapide essor. Dès le milieu du xm' siècle, les trois facultés en laquelle elle venait d'être partagée rayonnaient d'un vif éclat et étaient universellement fréquentées. Les écoles de la rue du Fouaire, entre autres, nouvellement édifiées à l'emplacement des vignobles du clos Garlande (1), acquirent vite une grande renommée rappelée par le Dante et Rabelais.

Pour permettre à leurs compatriotes moins fortunés de profiter des bienfaits de cet enseignement, de généreux donateurs fondèrent des bourses, et bientôt s'éleva entre la montagne Sainte-Geneviève et la Seine une vaste cité universitaire dont chaque maison, à l'origine simple hôtel, servit à abriter les boursiers d'une même fondation, d'où le nom de collège qui leur fut donné.

Rappelons pour mémoire, parmi les plus célèbres, celui fondé vers 1250 par Robert Sorbon, chapelain de Saint-Louis, qui, ayant eu la généreuse pensée d'hospitaliser quelques pauvres clercs, éudiants en théologie, obtint à cet effet de Blanche de Casille une maison située vis-à-vis du Palais des Thermes (2) en la rue Coupe-Gueule, domaine qu'il ne cessa d'agrandir jusqu'à sa mort et qui fut appelé depuis la Sorbonne.

Les fondations bretonnes ne furent ni les dernières, ni les moins nombreuses. En 1317, Galeran Nicolas créa cinq bourses

⁽¹⁾ Le cles Garlande, convert de vignes, tirait son nom de ces propriétaires, les seigneurs de Garlande. Il fut lott dans les premières années du xur siècle et l'une des rues qui y furent tracées prit le nom de rue Garlande sujours'hai rue Galande.

⁽²⁾ Aujourd'hui încorporé à l'Hôtel de Cluny.

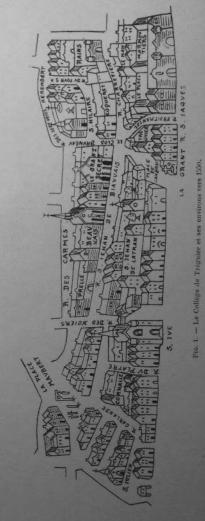
pour ses compatriotes de Cornouailles (3), mais mourut avant d'avoir vu se réaliser sa fondation, qui dut attendre que Geffroy du Plessix Balisson, autre breton du diocèse de Saint-Malo et secrétaire de Philippe le Long, eût fondé en 1321, la maison de Saint-Martin au Mont de Paris, plus tard Collège du Plessix (4). Geffroy compléta cette première fondation, six ans plus tard, par celle d'un nouveau collège réservé aux religieux de Marmoutiers.

Entre temps, en 1325, Guillaume de Coatmohan fondait pour ses compatriotes le Collège de Tréguier, bientôt imité par l'un de ses amis, Eonnet de Kérambert, qui créa en faveur des écoliers de Léon un quatrième collège breton.

Au moment où l'attention est à juste titre attirée sur la grande misère des étudiants, il nous a paru intéressant de tenter d'esquisser, d'après les trop rares documents qui nous sont parvenus, les vicissitudes de l'une de ces fondations charitables ; le Collège de Tréguier (5).

. .

Par testament du 11 avril 1325 reçu par Yves de la Cour et Guillaume de Castrie, notaires apostoliques et royaux de l'officialité de Paris, Guillaume de Coatmohan, originaire de Saint-



⁽³⁾ V. pour celle fondation ; Dom Morice, Pr. I, col. 1311 et suiv

⁽A) Sur le Collège du Plessix v. ; Jouan des Longrais : Mme de Laumay et les hourses de Bretagne au cullège de Plessis-Sorbonne, dans : Mémoires de la so-ciété archéologique d'ille-et-Vilaine, t. XXXVIII, p. 103-202. Après la fondation faite par Josai de Guistry la 19 juillet 1379, le Collège de Cornouailles cesse d'âtre incorporé à celui de Plessis-Ballsson et s'installa dans brois muisons de la rue du Plâtre. Voir l'inventaire des titres du Collège de Cornouailles : Archives Nationales, M. M. 300, et aussi les dessiers M. M. 393-394; M. 117; M. 195

Gilles-Pommerit (6), chantre de Tréguier, prieur de Houdan, chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller au parlement, ordonnait, entre autres dispositions, que l'une des maisons qu'il avait achetées de Pierre de Couvers ou de Guillaume Natin, ou telle autre qui paraltrait plus propice à ses exécuteurs, fut aménagée pour recueillir à perpétuité huit pauvres écoliers du diocèse de Tréguier dont l'entretien serait assuré par des hourses d'abord médiocres, mais augmentant ensuite avec les revenus affectés à cet effet, fondation faite pour le salut de son âme, et de celles de ses parents, amis et bienfaiteurs.

Le testateur ordonnait en outre que ses plus proches parents fussent de préférence au nombre des boursiers, à la condition d'être pauvres et aptes aux études; et il désignait en particulier parmi les premiers bénéficiaires ses neveux ives de Coatmohan, qui demeurait avec lui ; Nícolas de Coatmohan, quand il aurait quitté la bourse dont il jouissait au Collège de Névarre ; enfin i Yves de la Boessière. Il leur demandait, ainsi d'ailleurs qu'à tous ceux qui seraient admis à l'avenir dans cette maison des écoliers, d'en augmenter plus tard les revenus, s'îls le pouvaient.

Il priait l'évêque de Tréguier (7) de délivrer le peu qu'il lui devait pour être employé au soutien et à l'amélioration de la fondation, « étant dans la confiance que le dit évêque voudrait bien contribuer à la perfection de cet établissement, ainsi qu'ils en avaient souvent conféré ensemble ».

Il donnait pour augmenter les revenus de la fondation la maison qu'il venait de faire reconstruire devant l'hôpital Saint-Jeande-Jérusalem, avec les maisons voisines, mais en laissait la jouissance pendant deux ans à son neveu et principal héritier Guillaume de Coatmohan, qu'il nommait et établissait « maître et gouverneur de la fondation ».

Pour assurer le soutien des pauvres écoliers et de leurs succes-

⁽⁶⁾ Anjourd hui Saint-Gilles-le-Vicomis.

⁽⁷⁾ Pierre de l'Isle, évêque de Triguier de 11s3 à 13st.

seurs, il léguait les cens, rentes et revenus qu'il avait achetés d'Eonnet des Landes dans la ville de Paris, ainsi que les terres et vignes qu'il avait acquises du même à Saint-Lazare et qu'il possédait par indivis avec son ami Eonet de Kerambert, archidiacre de Léon. Il donnait en outre certaines terres achetées à Herbeville ; ses vignes situées à Suresnes et ses saussaies d'Ivry ; la maison qu'il possédait à Sèvres avec ses dépendances et tous les héritages qu'il avait en ce lieu ; ses vignes à Vanves et à Châtillon ; 118 livres tournois dues par le Seigneur d'Avaugour ; 28 livres tournois dues par la dame d'Avaugour ; 433 livres tournois dues par l'évêque de Saint-Brieuc; 20 livres parisis dues par Guillaume d'Avaugour, 8 livres dues par Berthe de Bourgneuf ; 135 septiers de blé, mesure de Sologne, faisant partie des 150 que son frère Gaultier avait reçus ou devait recevoir du Seigneur d'Avaugour; enfin l'usufruit des meubles de Sèvres et d'Herbeville et la moitié des biens meubles de son prieuré d'Houdan.

Il ordonnait que l'institution et la destitution des écoliers fussent failes par le maître de l'Hôtel-Dieu de Paris et par Guillaume son neveu pendant sa vie, puis, après la mort de ce dernier, par le parent qu'il aurait désigné à son tour parmi les écoliers ou, s'il ne s'en trouvait pas, par son parent le plus proche ou le plus notable. Il léguait à diverses personnes de nombreux livres, demandant qu'après leur mort ils en fassent retour aux écoliers.

Il nommait enfin comme exécuteurs testamentaires ses neveux Guillaume et Yves, Pierre, évêque de Tréguier, Eonet de Kerambert archidiacre de Léon, et Guillaume Riou archidiacre de Tréguier.

Par codicille du 20 avril, il affectait spécialement la maison en face de Saint-Jean de Latran à l'établissement des écoliers (8); et, quelques jours après, avant le 29 avril, le bon chantre de Tréguier s'éteignait comme nous l'apprend un acte du samedi avant

la chaire de Saint-Pierre (17 janvier 1326) par lequel Jean du Chatel, commissaire de l'évêque de Paris pour les causes testamentaires, reconnaissait que Guillaume de Coatmohan, chantre de Tréguier et conseiller de Charles IV le Bel, roi de France et de Navarre, lui avait rendu bon et fidèle compte de l'exécution du testament de son oncle.

20

La maison où fut installé le collège venait d'être reconstruite en 1317 par Guillaume, à l'emplacement de deux maisons provenant de Saint-Jean-de-Latran qu'il avait échangées de Margot Langlaiche, dite la Poulaillère, contre celle où il habitait sur le parvis Notre-Dame vis-à-vis la porte de l'Hôtel-Dieu. Particulièrement

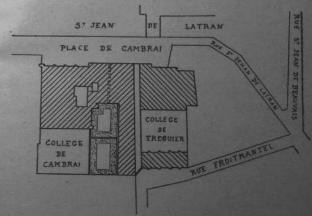


Fig. 2. - Emplacement du Collège de Trégules

(D'APRES BESTY)

bien située pour sa destination, en plein quartier des écoles, elle était édifiée « en une grande place cernée de murailles devant la grande porte de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, dite Saint-Jean de Latran, et donnait d'autre endroit sur le chemin menant du petit pont à Sainte-Geneviève, enfin sur le bois de cette dernière abbaye ».

Jusqu'en 1380, date de la mort de Geffroy de Coatmohan, évêque de Dol, et patron du collège, celui-ci, qui avait pris le nom de Collège de Tréguier, ou Collegium Ossissismorum, semble avoir fonctionné normalement; mais ensuite, les héritiers de Geffroy, soit par ignorance de leurs prérogatives, soit à cause de leur éloignement, ayant paru s'en désintéresser, un certain désordre régna, comme le montrent plusieurs actes de 1380 et 1384 concernant notamment Olivier Donyou, dont nous parlerons plus loin.

En 1411, le nombre des boursiers était tombé à six et l'anarchie était telle que Jean le Beau, procureur de la Nation de France en l'Université de Paris (9), et les autres députés de la dite Nation, durent intervenir dans le gouvernement du collège de Tréguier; et, « mus par charité », crurent bon » pour l'honneur et l'utilité de cette Maison » de lui donner des statuts sans toutefois préjudicier aux desseins et aux droits du testateur et de ses héritiers.

Ces statuts fort sages et en même temps fort curieux réglaient ayec minutie la réorganisation et l'administration future du col-

Ils indiquaient tout d'abord que, suivant la volonté du testateur, le collège comprendrait à l'avenir six étudiants séculiers, nés dans le diocèse de Tréguier, qui recevraient 2 sols parisis par semaine; et ordonnaient que ces écoliers choisissent parmi eux, dans un délai maximum de quinze jours à dater de la publication des statuts, un sujet idoine et capable, qui fut au moins maître es arts ou licencié dans une des facultés supérieures de l'Université, pour être maître ou principal du collège. La confirmation était réservée à la Nation de France et l'élu obligé d'accepter, sous peine de 8 sols parisis d'amende à moins de motif légitime.

Les devoirs de ce principal étaient de conserver et défendre

les droits et les biens du collège; de faire l'inventaire annuel des meubles; d'observer les statuts et de les faire observer des boursiers qui lui devaient d'ailleurs respect et obéissance; enfin de maintenir la discipline. Il recevait pour ses peines, outre une bourse ordinaire, la somme de deux francs par an et avait le choix des chambres, les autres étant distribuées par ordre d'ancienneté.

Les articles suivants prescrivaient que tous les ans le principal et les boursiers devaient choisir l'un d'eux comme procureur pour faire toutes les recettes et régler les dépenses du collège, poursuivre les affaires et rendre compte de sa procure. Celui qui était ainsi désigné était tenu d'accepter sous peine d'une amende de huit sols parisis.

Enfin, chaque écolier devait à tour de rôle, pendant une semaine, exercer la prépositure, c'est-à-dire acheter les choses nécessaires à la vie commune et rendre compte à la fin de sa mission, en présence des autres, des dépenses qu'il avait faites.

Le principal et les boursiers devaient manger en commun et, après les grâces, prier Dieu pour l'âme de leur fondateur en récitant notamment le De Profundis avec l'Oraison.

Nul ne pouvait être admis si le principal et la majeure partie des boursiers ne le jugeait digne de profiter des études et si le candidat n'était au moins tonsuré et médiocrement instruit des principes de la grammaire. A son entrée, le boursier devait jurer d'observer les statuts; et, dans l'espace d'un mois, choisir la faculté où il voulait étudier.

Celui qui commençait par la grammaire avait le droit d'étudier trois ans sans plus; et, si au bout de ce temps il n'était jugé capable d'étudier dans une autre faculté, il était obligatoirement privé de sa bourse, à moins de maladie ou cause légitime ayant motivé l'arrêt de ses études.

Celui qui commençait par une étude plus élevée dans la faculté des arts était tenu de prendre licence en l'espace de cinq ans et l'étudiant en médecine devait gravir ses degrés dans les temps prescrits par les statuts de cette faculté (10). Pour le droit canon,

⁽a) Les étudiante de l'Université de Paris étalent alors répartis, suivant lours provinces d'origine, en quatre groupes ou Natione : France, Picardie, Normandie et Allemagne. Les écoliers brelons, comme ceut de loule la province de Tours relevaient de la première.

⁽¹⁰⁾ A cette épaque les médecins ou « mires » n'avalent pas encore d'écoles. Ils se réunissaient dans l'église Sainte-Genevière des Artients ou melemples à

le degré de bachelier devait être obtenu en cinq ans et celui de licencié en onze ans.

Enfin, pour la théologie, le candidat devait professer un cours au bout de huit ans et les sentences en douze ans.

Pour qu'on puisse juger de leurs progrès, les écoliers devaient soutenir un examen sur les matières qu'ils étudiaient le vendredi de chaque semaine, à l'exception de la semaine précédant Noël et de celles précédant et suivant Pâques.

Tout écolier, absent trois mois sans la permission du principal ou plus longtemps sans la permission du patron, était privé de sa bourse ainsi que tout écolier venant à jouir de 30 livres de revenus en patrimoine ou de 40 livres en bénéfice. Les députés de la Nation de France se réservaient, le cas échéant, de modifier les statuts; ils n'en eurent pas besoin avant longtemps.

. .

L'année suivante en effet, aux boursiers de Guillaume de Coatmohan vinrent s'adjoindre ceux créés par Olivier Donyou. Celuici, boursier du collège en 1380, devenu docteur en décrets et régent en l'Université de Paris, ordonna par testament du 30 août 1412, reçu par Jean Prud'homme et son confrère, notaires à Paris, que sur les biens les plus apparents de sa succession fussent fondées, en l'endroit que ses exécuteurs testamentaires jugeraient convenable, et le plus tôt possible après son décès, six bourses perpétuelles en l'Université de Paris, pour des clercs natifs du diocèse de Tréguier, à choisir avant tous autres parmi ses parents les plus proches, à condition qu'ils fussent enelins aux études, écoliers qui recevraient trois sols parisis par semaine, sans plus, et ne sauraient jouir de leurs bourses que six ans accomplis. Il désignait Thomas Donyou, son frère, et Yves Thomas, son elere, leur vie durant, parmi les premiers bénéfi-

Notre-Dame autour des grands hénitiers de pierre placés sous les tours. Ce n'est que dans la seconde médié du xve sibèle qu'ils sequirent deux maisons, rue de la Bécherie, pour tenir leurs assemblées (v. Berty, op. cit. p. 37).

ciaires et leur octroyait exceptionnellement six sols parisis par semaine jusqu'à leur mort. Il instituait enfin Jean François notaire, Jean Colin l'ainé, Jean Colin le jeune, Thomas Donyou et Yves de la Motte ses exécuteurs testamentaires.

Il mourut peu après ; et un procès éclata aussitôt entre Thomas Donyou et Plantée Donyou, veuve de Pierre Sohier, frère et sœur d'Olivier, d'une part, et les autres exécuteurs. Les premiers prétendaient que les biens non affectés à la fondation devaient leur revenir, les seconds affirmaient au contraire que les legs étaient insuffisants pour l'établissement de six écoliers; et, qu'en conséquence, les biens autres que les legs spécifiés à Thomas et Plantée devaient y être affectés.

Un accord intervint, confirmé par sentence du Châtelet du 5 décembre 1412, par lequel Thomas et Plantée renonçaient à tous les legs particuliers et à tous les biens meubles qu'Olivier Donyou possédait au diocèse de Paris et au pays de France, fors le duché de Bretagne, moyennant une rente de 32 livres parisis et cent écus d'or à la couronne. Il était également convenn que Jean François, le jeune, clerc du lignage du fondateur, serait admis pendant six ans à la place de Thomas et que ce dernier et sa sœur seraient patrons et collateurs du collège à fonder.

Provisoirement, les boursiers furent placés au Gollège de Tréguier et ils y demeurèrent. Le 7 novembre 1415, en effet, l'official de Paris, à la requête des exécuteurs du testament d'Olivier Donyou, les déchargea de l'établissement des six écoliers et nomma, pour ce, à leur place Jean Maulon, archidiacre de Tréguier et conseiller au parlement, Mathieu Pierre, maître èsarts, Jean André, dit du Leaudi, bâchelier en droit, Thomse Donyou « avec tout pouvoirs de réformer, visiter, corriger et punir les écoliers tant présents que futurs ; leur donner règlement et statuts ; leur assigner résidence ; attribuer à cette fondation les biens qu'ils jugeraient à propos ; vendre, alléner, acheter, amortir, et généralement faire toules opérations », à charge d'en rendre comple à l'official ou au commissaire nommé par l'évêque de Paris.

Ces exécuteurs délivrèrent au Collège de Tréguier les hiens d'Olivier Donyou à condition d'assurer la fondation.

Peu après, le 28 octobre 1416, Messire Chrestien de Hauterive, évêque de Tréguier, léguait à son tour aux écoliers du collège, pour l'augmentation de leurs bourses, une maison située à Paris, rue des Petits-Champs, près l'église Sainte-Honorée, à charge de faire dire par l'un d'eux, tous les vendredis, une messe pour le repos de son âme en la chapelle Saint-Yves et à condition que sa sœur Jacqueline ait l'usufruit de la maison (11).

A partir de cette époque, le Collège de Tréguier fut, au xv* siècle, des plus prospères et les procureurs s'acquittèrent avec zèle de leur tâche comme le montrent les différents comptes qui nous sont parvenus. La maison de la rue des Petits-Champs fut, entre autres, échangée en 1458 contre une rente de dix livres parisis.

Des Coatmohan, le patronage du collège était passé à leurs héritiers, les Keranrais, seigneurs de Guernanchanay, en Plouaret. Cette dernière seigneurie était en 1476 et 1479 aux mains de vénérable messire Henry de Keranrais d'où elle passa à sa sœur Marie de Keranrais, épouse de Jean le Gualès, s' de Kerversault (12). Leur fille et héritière, Marie le Gualès, épouse de Guillaume de la Lande, semble s'être particulièrement occupée de ses prérogatives ; et, par acte passé le 8 mars 1501 à La Roche-Derrien, devant de Kernechriou et Couanevenec passes, elle institua son fils cadet Vincent procureur spécial, « afin de choisir, créer, nommer et appointer en ladite université de Paris, un on plusieurs vicaires, suivant qu'il verrait l'avoir à faire, afin de visiter et réformer le dit collège et les y demeurant, en la forme qu'il se trouvera expédient et nécessaire, ce ou ces vicaires devant besoigner et vaquer en la présence dudit Vincent et non autrement ». Il ne semble pas que des réformes bien sérieuses nient été alors apportées.

Fig. 3. - La Chapelle Saint-Yves en 1795

⁽ii) Christian de Hauterise, du diocèse de Tournay, évêque de Tréguier de 1508 à 1417

⁽¹²⁾ None croyons qu'Henry et Marie de Keraurais étalent enfants d'Yvon et d'Allotte Le Roux, comme le laises supposer une chartre malleureusement en très marvine étal et presque toblament effacés.

De la Maison de la Lande, Constance, fille aînée de Guillaume de la Lande et d'Anne de Lesmais, héritière de Guernanchanay par le décès, sans hoirs, de ses frères Guy et Yves, porta cette terre et le patronage du collège à son mari Michel du Cosker, frère d'Yves, s' de Rosambo, tous deux enfants d'Alain et d'Amicie Tronson de Penfeuteuniou.

. .

Sur ces entrefaites, le Collège de Léon vint s'unir à celui de

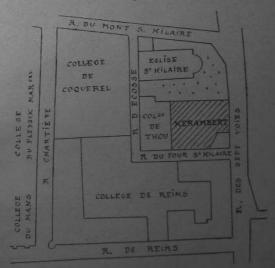


Fig. 4. - Emplayement du Collège de Kerambert

Tréguier. Fondé, comme nous l'avons vu, par Eonet de Kerambert, à une date qu'il est maiheureusement impossible de fixer avec certitude à cause de la disparition ancienne des vieux titres

Par la négligence de ses administrateurs, ses biens et revenus se trouvaient entièrement dissipés au milieu du xvi° siècle ; et, la maison étant elle-même tombée en ruines, le principal et les boursiers en vendirent les matériaux et s'en partagèrent le prix, si bien qu'il ne restait plus que l'emplacement en 1575.

Laurent de Kergroades, touché de cette situation, et voulant conserver une fondation faite par ses ancêtres, se détermina à rattacher ce qui restait du Collège de Léon à celui de Tréguier (14):

Un accord fut conclu à ce sujet le 25 avril 1575 devant Marin Dubois et Jacques Chapelain, notaires au Chatelet, entre François du Parc S^r du Plessix, procureur de Laurent, et le procureur des boursiers du Collège de Tréguier. Ce dernier s'engageait à admettre au Collège un étudiant qui prendrait le nom de boursier de Kerambert et à faire célébrer chaque année, en la chapelle St-Yves, le jour de la Saint-Laurent, un service solennel à l'intention du fondateur, de ses parents et de ses amis vivants et trépassés. Les boursiers promettaient d'assister en corps à ce service et de fournir les ornements, livres et luminaire nécessaires. Il était entendu en outre que, si les revenus du terrain du Collège de Léon venaient à dépasser un jour 200 livres tournois, le procureur et les boursiers du Collège de Tréguier prendraient un second boursier de Kerambert.

Malgré l'opposition de messire Florent de Bez, maître ès arts, se disant principal du Collège de Kerambert, l'union des deux collèges fut confirmée par sentence rendue le 19 novembre 1575, par M° Antoine du Vivier, chancelier de l'Eglise et Université de Paris, et par arrêts du parlement, des 17 avril et 22 juin 1576.

Le collège était alors à son apogée et quelques années plus tard, en 1608, ses revenus s'augmentèrent encore par la vente d'une maison dite « à l'Ymaige de Sainte-Catherine », située au coin de la rue du Fouarre et de la rue de la Buscherie, vente faite aux écoles de Médecine « pour y bastir un magnifique théâtre anathomique ». L'ère de la décadence allait cependant bientôt commencer.

La démolition des Collèges de Tréguier et de Cambrai ayant en effet été décidée pour la construction du Collège royal de France, il fut procédé, le 15 avril 1610, à l'estimation des dommages-intérêts par Jean Fontaine et Louis Marchand, maîtres des œuvres de maçonnerie et charpentiers du Roi, assistés de Claude Bellefaux, juré du Roi aux œuvres de maçonnerie, et de François Autissier, maître maçon, bachelier au dit art.

Le curieux procès verbal de cet expertise nous a été conservé (15) et nous montre le collège formé de bâtiments hétéroclites, bizarrement enclavés les uns dans les autres. Dans le collège proprement dit, par exemple, Hervé Dumesnil, libraire, était installé depuis dix ans avec sa famille et tenait boutique au rez-dechaussée, tandis que plusieurs boursiers avaient leurs chambres dans une maison adjacente, « à l'enseigne de la Salamandre », rue Saint-Jean-de-Latran. Il en était de même pour une maison appartenant également au collège, « à l'enseigne l'Étoile d'Or », rue Froidmantel, et pour la maison « du Lys Royal », rue Saint-Jean-de-Latran où boursiers et locataires ménageaient dans le plus grand désordre. On fut d'accord sur le chiffre de 24.850 livres de dommages et intérêts, étant bien spécifié, d'autre part, qu'après la construction du Collège de France, le principal et les hoursiers du Collège de Tréguier présents et à venir y auraient leur résidence perpétuelle ; et, qu'à cet effet, Sa Majesté s'enga-

⁽¹³⁾ Mais date évidenment très voisine de la fondation du Collège de Tréguier.

(14) Laurent de Kergroades, file de François et de Jeanne Provast de Kerambalard, devint seigneur de Kergroades par la mort de son cousin François dont la épousa la veuve, Marie de Boiséon, fille de Perceval et d'Aliette de Plusquellee,

⁽¹⁵⁾ A. N., S. 658; public in extenso per Berty, toc. cit. p. 506. Copie également Bibl. Nat., f. fr. 22078, fol. 66.

[15].

geait à faire ériger dans le Gollège Royal un grand corps de bâtiment, sur la face arrière duquel il y aurait deux logis séparés, l'un pour les boursiers de Tréguier, l'autre pour ceux de Cambrai. En attendant, les écoliers de Tréguier recevraient une rente annuelle de 400 livres pour subvenir à leur logement.

Cet accord fut soumis, le 28 juin 1610, à l'approbation du Roi par le Cardinal du Perron, grand aumônier de France, et le collège fut aussitôt jeté à bas. Alain du Cosker, s' de Kersaliou, procureur d'Yves, son frère, le ratifia seulement le 16 avril 1612, l'évêque de Tréguier, Adrien d'Amboise, ayant dans l'intervalle revendiqué le patronage du collège, prétention dont-il fut débouté par sentence du 9 novembre 1611.



Fig. 5. — Le Collège Royal et la place de Cambray jusqu'à St.Benoît [GRAVORE ANCIENNE - COLLECTION DE L'AUTEUR]

Après appel de l'évêque, les descendants de Laurent de Kergroades furent définitivement maintenus collateurs de la fondation de Kerambert par acte du 5 décembre 1616; et Yves de Cosquer de celle de Coatmohan, le 14 janvier 1617 (16). Malgré les promesses royales, les boursiers, en 1650, n'étaient toujours pas logés ; et, depuis 1647, ne touchaient même plus les 400 livres promises. Ils ne vivaient pas ensemble ; et seul celui faisant fonction de procureur occupait une chambre dans l'un des immeubles appartenant au collège, chambre où étaient conservés les titres.

En 1682, le désordre était à son comble, il n'y avait plus que quatre boursiers, deux de Tréguier et deux de Léon, qui prétendaient avoir seuls le droit de nomination ; quant au principal, messire Mathurin Gicquel, curé de Poissy, il n'appartenait même pas au diocèse de Tréguier. Aussi, le 5 septembre de cette dernière année, messire Jean-Baptiste d'Autecourt, chanoine de St-Augustin et chancelier de l'Université, fut-il chargé de réformer le Collège de Tréguier.

Il fut alors décidé que les anciens statuts seraient strictement appliqués et, notamment, que tous les boursiers devraient être du diocèse de Tréguier ; que le principal serait nommé par l'évêque de ce diocèse et devait être prêtre et gradué en l'Université de Paris ; que le procureur serait élu par les boursiers en présence du chancelier de Sainte-Geneviève et devrait être âgé de 25 ans au moins ; que désormais les hoursiers seraient tenus de vivre en commun sous la conduite et autorité du principal ; que les bourses seraient de 100 livres pour les boursiers et de 200 livres pour le principal ; que trois messes par semaine seraient dites en la chapelle Saint-Yves, pour les fondateurs, et que deux services annuels y seraient célébrés, l'un pour Guillaume de Coatmohan, le 20 avril de chaque année, l'autre pour Laurent de Kergroades, la veille la Saint-Laurent. Enfin il fut convenu qu'au cas où il n'y aurait plus de parents du fondateur, la présentation reviendrait à l'évêque de Tréguier:

Ces statuts nouveaux furent publiés le 19 septembre 1682; mais quelques jours auparavant, le 5 septembre, Monseigneur de

⁽¹⁶⁾ En 1863, la pellite fille d'Yres du Cosquer, Mathurine de Baude épouse de Mª François Loisel, Marquis de Brye, élait fondatrice du collège et nommait à

ce litre, le 11 août, Messire Abraham Jacob procuraur. Elle n'eut pas d'enfant el en avril 1677 le patronage était passé à son héritier Sébastien de Robien, ill de Christophe et de Marie le Viconde, arrière pelit-fils de Pierre du Cosquer trère puin d'Yves.

Le 4 juin 1683, comme il n'existait plus de parent d'Olivier Donyou, la présentation de cette fondation fut également dévolue à l'évêque de Tréguier.

Le s' Grolleau ne fut pas un administrateur remarquable et, bien qu'en 1691 le collège ait perçu de fortes indemnités pour la démolition de maisons lui apartenant lors de l'élargissement de la rue Saint-Jean-de-Latran, l'établissement était criblé de dettes en 1720. Des constestations violentes s'élevèrent entre les boursiers et leur principal ; ceux-ci une fois de plus ne vivaient pas en commun.

Devant cette situation, le chancelier de l'Université intervint à nouveau. Il fut décidé de placer les biens du collège sous séquestre, de supprimer le principal, de réduire les bourses à 60 livres et de n'en maintenir provisoirement qu'une par fondation, ce qui fut confirmé par un arrêt du Parlement du 6 septembre 1726.

Grâce à ces mesures et à l'administration diligente du séquestre, la situation put être rapidement rétablie, notamment grâce à l'aliénation de la ferme de Coatmohan, à Sèvres, qui fut enclavée en 1748 dans le parc de Bellevue. Mais, pour éviter le retour de pareils incidents, l'évêque de Tréguier, M. de Robien et Mme du Houchin, fondatrice de Kerambert, furent d'accord pour envisager l'union du Gollège de Tréguier à celui de Louis Le Grand, ancien Collège de Glermont.

Cette union fut sanctionnée par acte du 22 juin 1784. Il était

it



Fig. 6. - L'Ancien Collège Louis Le Grand

stipulé que, sur les revenus du collège, il serait prélevé annuellement 700 livres pour les trois bourses, dont 300 livres de suite et 400 livres lorsque le roi aurait payé l'indemnité de logement promise lors de la démolition de l'ancien collège.

Dès le 5 juillet, le bureau d'administration établit une seconde bourse par fondation.

A dater de cette époque, l'histoire du Collège de Tréguier se confond avec celle de Louis Le Grand (18). Néanmoins, jusqu'à la révolution, les revenus des fondations furent administrés distinctement et les droits de présentation respectés ainsi que les charges. Seules, les messes hebdomadaires prévues à la fondation de Chrestien de Hauterive, furent réduites à six annuelles, le 27 avril 1767.

Par arrêt du Conseil du Roi du 1se décembre 1766, le souverain accorda une rente de 22 muids de froment en assiette des 400 livres promises. Aussi, peu à peu, le nombre des hoursiers pût-il être augmenté, la répartition des bourses ayant été fixée par délibération du 15 juin 1767 à 1/3 pour la fondation d'Olivier Donyou, et 2/3 pour celle de Guillaume de Coatmohan.

Le 19 mars 1780, la participation du Collège de Tréguier fut portée à 1.000 livres. Elle était de 2520 livres en 1789, ce qui permettait l'entretien de 20 bourses de 126 livres (19). C'était plus que n'en avaient stipulé les fondateurs, cinq siècles plus tôt.

.

Aujourd'hui, cédant aux exigences de l'urbanisme et aux nécessités de l'hygiène, le vieux quartier des écoles disparaît peu

à peu. Les abords de l'ancien Collège de Tréguier sont cependant encore reconnaissables et d'un aspect des plus pittoresques (20).

⁽¹⁸⁾ Sur l'Histoire de ce collège, v. (G. Dupont-Ferrier ; Du Gollège de Ciermont gu Excle Louis-le-Grand, Paris, de Boscard, 1933.

⁽ro) V. Annexe II

⁽³⁰⁾ Ils disparaisent chaque jour et pendant que nous écrisons ces lignes, Coédifie dorrière le Calibge de France les laboratoires qui lui taisaient défaut depui

Tout un ensemble de vieilles masures se blottit à l'ouest du Collège de France comme naguère La Salamandre, le Lys Royal et l'Etoile-d'Or se pressaient contre son devancier ; et, si la rue du Mont-Saint-Hilaire a troqué son nom contre celui de Lanneau, la rue Saint-Jean de Beauvais célèbre par ses Collèges de Presle et de Beauvais, ainsi que par les Ecoles de Décret, la rue Charretière illustrée par les Collèges de Coqueret et du Mans, enfin la rue d'Ecosse ont conservé toujours les leurs.

Par contre l'ancienne place Saint-Jean-de-Latran a été complètement transformée. Après les Collèges de Tréguier et de Gambray, le fier donjon de l'Hôpital a été rasé à son tour lors du percement de la rue des Ecoles et seul, le long de « la grant rue Saint-Jacques », sur un tertre gazonné, à l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Benoît, la statue du Dante rappelle encore cet âge disparu. Aucune inscription ne mentionne le Collège de Tréguier ; puissent ces quelques pages aider à en perpétuer le souvenir

R. COUFFON.

ANNEXE I

Etat des titres et pièces servant à établir la propriété de la maison du Collège de Tréguier (A. N. M. 193) (21)

- r° Acte en parchemin par lequel Simon Ratisanete, grand prieur de France, baille à Guillaume de Quoetmohan une maison avec jardin située devant la porte de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem moyennant dix livres de cens et rente annuelle et perpétuelle, daté du mercredi après la fête de Saint-Barnabé, apôtre, l'an 1318 (14 juin).
- 2º Le mardi avant la fête de l'Assomption, 9 août r323, concession faite par Henry de Neufchatel, commandeur præceptorum de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, d'une grange et ses appartenances situées devant la maison de l'hôpital, contiguës à la maison et jardin précédents, moyennant soixante sols parisis de cens et rente. (Acte ratifié le 14 février 1323 par Simon Ratisancte.)
- 3° Grosse en parchemin d'un contrat passé le 22 mars 1323/1324 par lequel Margot Langlaiche Poulaillère vend à Guillaume de Coetmohan une maison située rue Thomas-d'Acre, devant l'hôpital Saint-Jean, contiguë à la maison et jardin de l'acquéreur. A ce contrat est attaché un contrat de vente faite le mardi veille de la Madeleine, 21 juillet 1310, par Sensitive La Cornue, tisserande et Hélène La Cornue sa sœur, au profit de Jean Langlais Poulailler et Maguerite sa femme.
- 4° Contrat passé le mercredi après Pâques closes, 30 avril 1318, d'une maison devant Saint-Jean, au coin de la rue Froidmantel, par Jean Le Douay, tavernier, et Jeanne sa femme à Jean Claret, clere écrivain, et à Isabelle sa femme ; lesquela reçurent 20 livres

⁽²¹⁾ Le même dossier contient un curieux nécrologe du collège de Telguier que nous avons publié ailleurs : Un catalogue des évêques de Tréguier. Mémoires Société d'Emulation, 1929, art. Chrestien de Hauteries.

parisis des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Coet-

mohan. 5° Vente, le 1^{er} novembre 1301, par Pierre dit Buffetier, anglais, et Alix sa femme, d'une maison sise à Paris, outre le petit pont et d'une portion du jardin attenant à la maison des écoliers du Cardinal Jean de Cholet.

ANNEXE II

Etat des boursiers du Collège de Tréguier en 1789 (A. N. M. 193)

1º FONDATION DE KOETMOHAN

a) Nomination de l'Evêque de Tréguier

Pierre Morice	2° année de droit.
Joseph-Vincent-Pierre-Marie de Kerdern de	
Trobriand	4° année de droit.
Jacques-Pierre Toudic	2" année de droit.
Guillaume Kerroignant	en physique.
René-Joseph Urvoy	2° année de théologie.
Yves-Marie Toullic	en logique.
Ly Numbersion de Monsieur	de Robien

b) Nomination de Monsieur de	e Robien
Joseph-François Brunot	en logique. 4º année de droit- 3º année de droit.
Marc-Antoine-Bertrand-Marie de Boisboissel. Bertrand-Marie-Emilien de Trolong du Halgoët	6° année de droit. 7° année de droit.
A A A A A STR C de Waridae	= année de droit.

Joseph-Marie-Rolland	de Cheffontaines	en licence.
Glaude-Anne Couffon	de Kerdellech	2" année de théologie.
Water Brown Brown		Te année de théologie

Louis-Rose-Julien Le Clerc eff rhétorique, Joseph-Louis Pitot du Helles en logique. Fetou de Villeblanche 6° ,année de droit.

[21]

3" FONDATION DE KEREMBERT

René-Michel Le Gris 4° année de théologie. Charles-Louis-Mathurin-Marie Fercoq

Note sur quelques Lichens nouveaux

H. des Abbayes Licencié ès sciences.

La vieille Armorique, qui a déjà réservé tant de surprises aux lichénologues, n'a pas encore dit son dernier mot, ni livré tout le secret de ses richesses aux observateurs, hélas, si peu nombreux, qui s'occupent de ces plantes inférieures.

Il me fut donné, au cours de mes excursions, d'être favorisé par la chance et de découvrir une espèce inédite, deux variétés inédites, et un lichen nouveau pour la France. Ce sont ces quatre lichens qui font l'objet de cette étude.

TELOSCHYSTES BIORETI sp. nov.

Description. — Thallus cinereus, vel cinereo-albidus, subcrectus latus et altus usque ad circa, 3 cm., dense coespitosus, maxime ramosus et intricatus; laciniis compressis et canaliculatis, vel subterctibus, avillosis, rugosis et passim granulatosorediosis pracipue in margine et apicibus; sorediis subconecloribus vel leviter aruginosis; axillis compressis et plerumque dilatatis usque ad circa 3 millim; apicibus ramosis, ramusculis brevibus, compressis et obtusis, sordide soredioso-granulatis.

Apothecia ignota.

Reactio chimica nulla.

Structure anatomique. — Laciniæ utrinque corticalae vel raro subtus cortice destitutae ; stratum corticale hyphis parallelis longitudinaliter dispositis et conglutinatis constitutum, circa 30 ad 50 μ crassum ; stratum gonidiale pleramque interruptum et in pagina inferna thalli non nunquam deficiens ; medulla hyphis discretis et intricatis composita.

Planche I : Coupe transversale d'une laciniure thalline en son milieu.

Planche II : 1. — Aspect général de la plante (échantillon d'herbier aplati).

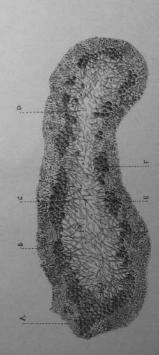
Habitat: — Côtes-du-Nord : Vallée maritime du Moulin-Roland, près de Morieux, sur des rochers de la rive droite; assez abondant sur certains, mais localisé.

Discussion. - J'ai découvert cette espèce en février 1929 et en ai soumis des échantillons au D' Zahlbruckner, de Vienne (Autriche), en lui demandant si ce n'était pas une forme très cendrée du Teloschystes flavicans de C.. Voici sa réponse : « Structura anatomica thalli non contradicit generi anapty-« chiae. Sporis non visis, planta tamen incerta et habitus non « omnino quadrat ».

J'ai envoyé une autre part de ce lichen au D' Bouly de Lesdain, de Dunkerque, et dans sa lettre du 16 février 1930 il m'a répondu : « J'ai examiné les nombreux exemplaires de Tel. flavicans « que je possède et n'ai rien trouvé qui soit identique à ce que « vous m'avez envoyé. Il y a bien quelques formes décolorées, « mais elles ont un tout autre aspect. La couleur grise se rappro-« che de celle du Tel. intricatus et du Tel. brevior où elle est « normale, mais votre lichen ne peut en rien s'y rapporter. « Votre trouvaille est très intéressante, mais, comme les apo-« thécies manquent, il est bien difficile de se prononcer. C'est « hien je pense un Teloschystes que vous pouvez toujours dé-« crire comme une nouvelle espèce, en ajoutant toutefois que « seule la découverte des apothécies permettrait d'affirmer

« qu'il ne s'agit pas d'une variété du Tel. flavicans. » J'ai, par ailleurs, consulté au laboratoire de l'Université Cathotholiques d'Angers les deux collections considérables de l'abbé Harmand et de O.-J. Richard, je n'y ai rien vu qui puisse s'y

Deux ans après sa découverte ayant épuisé les renseignements à ma portée et ayant consulté deux célébrités mondiales de la



laciniure en son milien (gros. 130 diam.) INSTES BIORETI H. des Abb., nova spec. - Coupe transversale d'une

H. des Abb. del.

science lichénologique, je mé décide à décrire ce Teloscystes comme nouveau.

Il se rapproche beaucoup du Teloschystes intricatus Schær, qui du reste existe près de la Bretagne : sur la côte sud de l'Angleterre (Leighton, Crombie), ce qui pourrait faire supposer que cette espèce puisse se trouver chez nous ; mais il s'en éloigne par :

1°) son manque total de villosité. (Le Tel. intricatus, même dans ses variétés les plus dépourvues de poils, a toujours quelques parties velues.)

2°) par son aspect plus noueux.

3°) par la présence de nombreuses sorédies granulées qui salissent surtout les extrémités du thalle et lui donnent un aspect coralloïde rappelant un peu, mais en plus fin, celui de Ramalina pollinaria. (Le Tel. intricatus, du moins dans les exemplaires que j'ai pu examiner, en est complètement dépourvu, et aucun auteur descriptif n'en signale chez lui la présence).

J'ai rapporté cette espèce au genre Teloschystes plutôt qu'au genre Anaptychia, parce que :

1°) son aspect extérieur est bien celui d'un Teloschystes. (Le D' Zahlbruckner, en effet, tout en disant que « Structura ana- « tomica thalli non contradicit generi Anaphychice », ajoute

« sed habitus non omnino quadrat »).

2°) les modifications anatomiques : manque partiel de cortex inférieur, et raréfaction correspondante des glomérules gonidiaux sur la même face, ne sont pas constantes comme cela se passe dans le genre Anaptychia; et le plus grand nombre des laciniures est normalement cortiqué comme dans le genre Teloschystes.

3°) les Anaptychia ont toujours plus ou moins des cils marginaux ou une villosité sur la face supérieure ; et mon espèce en est totalement dépourvue.

J'ai dédié cette espèce à celui qui m'a initié à l'étude des lichens, M. l'abbé Bioret, et qui est toujours d'une si grande complaisance lorsqu'il s'agit de faire dans ses riches collections des 86

recherches et des comparaisons d'échantillons. Qu'il reçoive à cette occasion toute ma gratitude.

[4]

Bibliographie

H. DES ADBAYES: Lichenes armoricani spectabiles exsiccati. 1929, Nº 63, Teloschystes Bioreti (exsiccata en cours de publication et comprenant actuellement 80 Nos).

LEIGHTON: The lichen flora of Great Britain, 3 rd édition, 1879, page 133, Physcia intricata.

Chombie : British lichens, part. I, 1894, page 301, Physcia in-

Abbé Harmand : Lichens de France, fasc. III, 1907, page 444, Teloschystes intricatus.

PARMELIA RETICULATA Tayl., var. subincrassata nova.

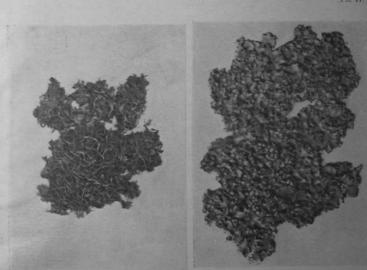
Description. — Thallus minus latus quam in typo, circa in maximo 10 cm. ; laciniis angustioribus et brevioribus, circa 5 ad 10 millim. latis (in typo circa 1 ad 2 cm.), nudis in apicibus, et sæpe infuscatis et nitidis prope marginem, breviter nigro-ciliatis et crenulatis ; in medio incrassatus et sorediis gibbosis granulatis creberrimis onustus.

Cortex reticulatus at in typo, sed rimosus et sape fractus. Reactio chimica sicut in typo.

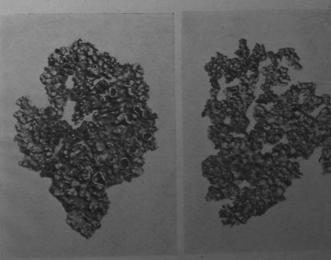
Planche II : 2. — Aspect général de la plante.

Habitat. — Rochers quartziteux modérément éclairés de la vallée de Poulancre, près de Saint-Gilles-Vieux-Marché, Côtes-du-Nord ; directement appliqué sur la pierre et non sur les mousses ; abondant dans la partie Nord-Ouest. Rochers des coleaux du Gonët, à Saint-Julien, Côtes-du-Nord.

Discussion. - Le D' Bouly de Lesdain à qui j'ai soumis un échantillon de ce lichen m'a répondu ; « Parmella reticulata



1. – Teloschystes Bioreti H. des Abb., nova spec. 2. – Parmelia reticulata Tayl, var. subincrassata,



Weddell, Lichens de l'île d'Yeu, page 264, signale au Parmelia perforata Ach. (Parm. reticulata Tayl.) une subvar, nova : incrassata, qu'il définit ainsi : « Thallus subcrustaceus, sordide » albescens, sorediis onustus et passim rimosus ». Cette description convient partiellement à mon lichen et le nom qu'il donne, « incrassata », en définit bien l'aspect ; mais, cependant, le terme « subcrustaceus » ne peut lui convenir, car s'il est épaissi et ridé, on ne peut tout de même pas l'assimiler à une « presquecroûte », qui, elle, se détache toujours difficilement du support.

Par ailleurs, mon lichen porte des cils à la marge, mais ne peut être raporté à la var. ciliosa Hue (Parm. perforata var. ciliosa, Viaud-Grand-Marais) qui, elle, a des lobes de largeur normale et ne porte pas de grosses sorédies au centre, lui donnant un aspect épais et raboteux. (Exemplaires authentiques de ciliosa V.-G.-M. vus dans son herbier au Muséum de Nantes). Je le nomme var. subincrassata pour marquer le passage qu'il fait vers la var. incrassata de Weddell, dont je n'ai pu, malheureusement, voir un exemplaire, mais qui, d'après la description, devrait avoir un aspect analogue à celui du Physcia astroidea Clem, var. caricæ Clem.

Cette forme est très constante là où je l'ai observée, et quoique le type y existe elle n'y est point mélangée, car elle croît sur la roche nue, plutôt dans les anfractuosités, à l'abri des surplombs de rochers, ce qui fait qu'elle doit ne recevoir que peu d'eau directement, tandis que le type y croît sur les rochers moussus plus ou moins humides.

En résumé, la var. subincrassala se sépare très nettement du type par ses dimensions moindres dans toutes ses parties, par la présence constante de cils, par le bord de ses lobes souvent très finement et peu profondément crénelés, par son aspect épaissi du fait de son cortex ridé et craquelé, et de la présence de nomhreuses sorédies granuleuses et proéminentes dans le centre du thalle, ne ressemblant en rien aux sorédies globuleuses de l'extrémité des lobules de la var. sorédifera.

L'aspect général rappellerait assez un intermédiaire entre le Parm. saxatilis et le Parm. pilosella.

[7]

[6]

Note. — Le Parm. reticulata Tayl. est ce que depuis l'abbé Hue on nommait, en Europe, Parm. cetrata. Dans une étude parue en 1924, E. du Rietz a montré que le Parm. cetrata Ach. était purement exotique et distinct de ce qu'en Europe on nommait ainsi. Il a donc rendu aux exemplaires européens le nom de reticulata Tayl., qui avait été relégué dans les synonymes, et gardé le nom de cetrata pour l'espèce exotique.

Bibliographie

H. DES ABBAYES: Lichenes Armoricani spectabiles exsiccati, N° 65, Parm. reticulata var. subincrassata nova; N° 30, Parm. reticulata Tayl. (sub nom. cetrata Ach.).

Abbé Harmand : Lichens de France, Fasc. IV, 1909, page 569, Parm. cetrata.

Du Rierz : Flechtensystematisch Studien IV, Botaniska Notiser, 1924, Lund 1924, page 330.

VIAUD-GRAND-MARAIS: Note sur les Parmelia et Physcia de l'Ouest. Nantes. Bull. de la Soc. des Sciences Nat. de l'Ouest, 1892, page 156, Parm. perforata forme ciliosa.

WEDDELL: Lichens de l'Ile d'Yeu, Mémoires de la Soc. des Sciences Nat. de Cherbourg, 1875, page 264. Parm. perforata subvar. incrassata.

PARMELIA LÆVIGATA Ach., var. pustulata nova.

DESCRIPTION. — Thallus albidus et nitidusculus sicut typus, sed minus latus, tobis brevioribus et angustioribus, fere non discretis, saltem in medio; sorediis numerosis globosis albidis et tenuiter farinaceis non solum in apice loborum, sed etiam super lucinias et in margine carum dispositis. Facies thalli non est lavigatus, sed incrassatus et pustulatus.

Apothecia 2 millim. ad 7 millim. lata, disco nitido clarobadio, margine revoluta super discum, crenulata et farinaceosarediosa.

Reactio chimica: K + Lut, CaCl + Erythr.

Planche II: 4. — Echantillon stérile. 3. — Echantillon fertile.

Haritat. — Côtes-du-Nord : sur un mur de pierres sèches situé sur une lande nue entre Kérity et Plouézec (distance de la mer : environ 700 mètres). Exposition ouest très ensoleillée, très appliqué sur la pierre nue. Assez abondant mais la plupart du temps en petits thalles. Fertile.

Discussion. — Au premier coup d'œil, cette forme se rapproche beaucoup d'une forme analogue corticicole du Parmelia revoluta et n'a pas du tout l'habitat et l'aspect du Parmelia laevigata type. En effet, celui-ci se trouve toujours en Bretagne dans des endroits ombragés : soit tronc des arbres dans les forêts (station très rare), soit plus communément sur les pentes nord et moussues de rochers dans les localités accidentées (Monts d'Arrée, Montagne Noire en Finistère ; quartzites des Vallées de Poulancre et de Laniscat dans les Côtes-du-Nord, etc.) Il y croît en larges thalles sur les mousses et non sur la roche nue et ses lobes sont bien déliés quoique souvent imbriqués. Il porte souvent des sorédies globuleuses terminant ses lobules thallins et très rarement des sorédies superficielles. L'ensemble paraît nu et lisse.

Au contraire, la var. pustulata croît sur la roche nue, en plein soleil, et est très adhérente au support. Les lobes sont très rapprochés au centre et souvent soudés, mais ne chevauchent pas les uns sur les autres. Ils sont très courts à la périphéric quoique cependant bien visibles. Le thalle est couvert de pustules sorédiées de différentes grosseurs, finement pulvérulentes et très saillantes sur le thalle. C'est ce qui lui donne son aspect très particulier.

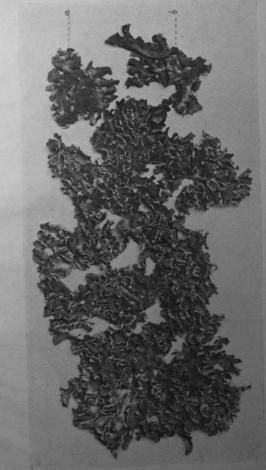
Je l'avais d'abord rapporté au Parmelia revoluta Fik., mais le D' Bouly de Lesdain a corrigé mon erreur. En effet, s'il a une certaine ressemblance avec lui, il s'en éloigne par : sa couleur blanche (le Parm. revoluta est ordinairement plus un moins verdâtre, au moins dans ses sorédies), par ses lobes non [8]

roulés en dessous, par ses sorédies qui sont nettes et bien délimitées, plus finement pulvérulentes que dans Parm. revoluta, où elles sont plus granuleuses et répandues en poussière sur les lobes.

Cette forme est sans passage au type dans la localité où je l'ai observée et localisée dans les parties du mur les plus exposées à la lumière. J'ai, du reste, trouvé un thalle typique de Parm. laevigata sur le même mur mais abrité par une grosse touffe de bruyère, par conséquent, dans une station ombraçée (1). Les deux formes coexistent donc mais ne poussent pas cans les mêmes conditions : le type à l'ombre, la var. pustulata su plein soleil.

c'est peut-être même là la cause déterminante de la variation. Cette lande a été, il y a quelques années, plantée de bois de pins avec comme sous-bois des ajoncs et des bruyères. Le Parm. lacrigata devait y exister à l'état typique. Maintenant, l'espèce y serait à l'état résiduel ; elle aurait réussi à s'y maintenir tant bien que mal et n'étant plus dans ses conditions normales de vie, la lumière intense, l'insolation et l'air marin aidant, elle aurait produit ces thalles en quelque sorte monstrueux, alors que les thalles abrités par les bruyères et les ajoncs sont restés normaux.

Un fait cependant remarquable chez cette forme de Parm. lacvigala c'est qu'elle fructifie assez volontiers. J'en ai, en effet, récolté plusieurs échantillons fertiles à apothécies bien développées, mais vides de spores, fait probablement imputable à la saison sèche, ma récolte ayant été faite en juillet. G'est la première fois que cette espèce est signalée fertile en France (2).



STICTICA INTRICATA Del, var. Thoursest Del. Premier échantillon de cette espèce récolté un France (Forêt du Cranou, Finistère) a. — Descous d'one partie du thalle ne présentant par de psendocaphielles.

⁽r) Choise curieuse, or thalle de Paren. Icenigata type ne donne point la réaction ferythrine avec GaCl, mais soulement un peu jaume ; ce n'est que sur les sovieties que la réaction se practiui et encore très légèrement et très évancement. Il fau K GaCl pour avoir entre réaction sur le thalle. Les échantilions de laeutjefe re cottés plus à l'intérieur de la Bretague donnent tous GaCl + case. Ce Paren Lecuigate type récellé nou loin de la mer semblerait dons se rapprocher des échan GaCl — et K CaCl + rose.

⁽a) Dans le Bulletin de le Société des Sciences Naturelles de l'Ouest, 1926 ;

Il est du reste à remarquer, du moins dans nos régions de l'Ouest, que chez les Parmelia qui fructifient rarement, ce sont en général les thalles les plus sorédiés et les plus dissociés qui portent plus volontiers des apothécies. La chose est très remarquable pour Parm. dubia Schaer., sulcata Tayl., revoluta Flk. Ainsi le Parm. lacvigata ne ferait pas exception à cette règle.

Bibliographie

- H. DES ABBAYES: Lichenes Armoricani spectabiles exsiccati, Nº 68, Parm. laevigata var. pustulata nova; N° 29, Parm. laevigata.
- H. DES ABBAYES: Lichens récoltés en Loire-Inférieure, Vendée et Maine-et-Loire (Nantes, Bull. Soc. Sciences Nat. Onest, 4° série, T. IV, 1924, et T. VI, 1926).
- Abbé Harmann: Lichens de France, fascic. IV, 1909, page 514, Parm. laevigala; page 526, Parm. revoluta.

STICTINA INTRICATA Del, var. Thouarsii Del.

Description. — (Crombie: British Lichens, part. 1, page ±66). Thallus somewhat expanded, rigid, glabrous, sinuato-tobed, lurid-brown, or pale-brown; beneath tomentose, blackish-brown, paler at the circumference, with white pseudocyphellae; lobes short and broad, sprinkled on the surface, and especially on the margins, with simple, or verracose or corolloid constowhite soredia. Apothecia not seen rightly developed.

Planche III : Aspect général de la plante : a) dessous de lobes sans pseudocyphelles : b) dessous de lobes munis de pseudocyphelles.

Habitat. — Forêt du Cranou (Finistère), tronc d'un chêne de

[«] Lichens récoltés en Loire Inférieure, Venuée et Maine-et-Loire », j'si signalé un Porm. lamigada fortile ; mais dapuis je me suis sperço que os n'était que Parm. recoluta comme du reste tous les échantillons nommés laceigats dans ce catalogus.

Discussion. — Cette description convient presque complèteinent à mon échantillon. Un seul caractère semble varier ; « lobes short and broad » ne s'y applique qu'imparfaitement. En effet, si les lobes ne sont pas très longs (environ 1 cent. 5), leur largeur n'est que de six à sept millimètres dans la plupart et n'atteint qu'exceptionnellement 1 cent. Par ailleurs, tous les autres caractères sont vérifiés.

B. Lynge dans un travail publié en 1921 (1): « Studies of Lichens Flora of Norway » signale en Norvège deux formes du Stictina Thouarsii qu'il considère comme une unité distincte du St. intricata.

- a) Var. ecyphellata Hawas. Thallus pseudocyphellis destitutus vel parcissime solum cyphellatus, margine et lamina sorediosus.
- b) Form, aberrans Hawas. Thallus margine et lamina sorediis isidiiformibus numerosis, usque confluentibus instructus.

Et il ajoute : « Norvegian specimens have shorter and broader, « lacinæ than those depicted in Delise Sticta (tab. VII, fig. 29). » Mon spécimen présente : d'une part, des lobes bien garnis en dessous de pseudocyphelles parmi lesquelles on peut voir quelques taches plus enfoncées et presque urcéolées qui pourraient être de vraies cyphelles, et, d'autre part, des lobes qui en sont complètement dépourvus. La var. ecyphellata ne lui convient donc pas parfaitement.

La forme aberrans non plus car s'il possède des sorédies blanches sur la surface et le bord des lobes, celles de la surface ne sont pas du lout confluentes.

Comme les spécimens anglais, ceux de Norvège ont les lobes larges et courts. Mon lichen se classe donc un peu à part de ces formes et par ses lobes étroits se rapprocherait du Stictina intricata type. Lynge fait de plus remarquer que cette espèce est uniquement atlantique en Norvège. Il en est de même en Angleterre, Ecosse et Irlande; le fait de la trouver non loin de la mer en France confirme sa remarque.

En dehors de ces pays d'Europe, ce Stictina est connu sous sa forme typique ou sous différentes variétés : à Ténériffe, Cap de Bonne-Espérance, Patagonie, Nouvelle-Zélande, Ile Maurice, La Bénnion

La découverte de ce Stictina en France souligue encore par un fait de plus la grande analogie des flores licheniques des fles Britanniques et de la Bretagne.

Bibliographie

CROMBIE: British Lichens, part. I, 1894, page 266.

Abbé Huz : Lichenes Extra-Europæi (Nouvelles archives du Muséum, Paris, 1901, page 91).

Lynge: Studies on the lichen Flora of Norway (Vidensk, Skrift, Math. Naturw, Kl. 1921, Nr. 7, page 112).

NYLANDER: Synopsis methodica Lichenum, Paris 1858, page 334.

Norn. — Cette étude étail déjà rédigée lorsque le D' Picquenard de Quimper en réponse à la lettre que je lui adressais, lui signalant ce licnen à Cranco. m'écrit ce qui suit : « Je viens de consulter mon herbier et de consulter que cette « aspèce y est représentée par un superte échantillon (m cm. » 10 cm.), e « cueilli par moi, à Crancou, le 16 mars 1897, écal-à-dire il y a plus de 31 ans, e « que j'avais placé dans la chemise de Sé. Dufouzel le prenant pour une forms « plus foncée et moins découpée. A cutte époque-là, il y en avait une statier « aux abords du vallon et je ne serais pus étonné de le retrouver sur les arbres « de la coupe qui va avoir lieb ».

Persuadé donc que je retrouversi ce Médias en nombre, je suis relourné à Cranou, le 37 décembre 1930, et al eu la satisficition d'en récolter un loi assez important. Cette espèce paraltra donc dans le 5º fascicule des . Lichenes Armoricon; Succlabiles eraiccali », qui est actuellement en préparation.

Rennes, janvier 1931.

⁽¹⁾ Remeignements communiqués par M. Bouty de Lesdain.

PROCÈS-VERBAL

de la députation des trois ordres des neufs évêchés de la Province de Bretagne

août-septembre 1788.

Le 7 mai 1788, les ministres Brienne et Lamoignon, pour couper court à la résistance égoïste et tracassière des Parlements qui s'opposaient à tout essai de réformes, publièrent les fameux édits qui parurent comme un coup d'Etat. Quarante-sept grands bailliages étaient créés pour remplacer les anciens Parlements et rapprocher la justice des justiciables. Les Parlements, diminués en nombre, étaient réduits à juger en appel certaines contestations; l'enregistrement des lois leur était enlevé et remis, pour tout le royaume, à une Cour plénière nommée par le

C'était, dans l'ensemble, une très louable réforme qui faisait cesser bien des abus. Mais les contemporains ne se placèrent pas à ce point de vue pour la juger. Ils n'y virent qu'un expédient pour soustraire les édits d'impôts et d'emprunts au contrôle génant des Parlements. Ceux-ci étaient populaires, parée qu'on les regardait comme le seul contrepoids à l'omnipotence royale, « les intermédiaires, en l'absence des Etats Généraux, entre le Souverain et ses peuples. « En Bretagne particulièrement, le Parlement était considéré comme le défenseur naturel des libertés que la province avait réservées en se donnant à la France et qu'il avait toujours fait respecter des rois.

Aussi l'émotion fut-elle grande quand on apprit la publication des édits de mai. A Rennes, le 10 mai, l'intendant de Molleville et le commandant de Thiard furent obligés de se faire cesser bien des abus. Mais les contemporains ne se placèrent pas

aider de la force armée pour imposer au Parlement l'enregistrement des édits. Dans les jours suivants, le Parlement, malgré les défenses, voulut se réunir; il fut, par la force encore, expulsé du Palais. Mais la foule prit parti pour les magistrats; ce fut un commencement d'émeute. Dans la nuit du 1er au 9 juin, le Premier Président, de Catuélan, et quelques autres membres du Parlement furent arrêtés.

MÉMOIRES

Cette mesure mit le comble à l'émotion. Les chapitres, les municipalités, l'ordre des avocats et des procureurs, tous les corps politiques et judiciaires, toutes les juridictions se hâtèrent de protester.

Chez nous, à Lamballe, dès le 24 mai, le maire, Micault de Mainville, faisait à l'assemblée de ville un discours alarmiste, où il s'élevait contre « les ministres ennemis de l'Etat qui... semblent avoir conjuré la perte de la magistrature. ...Le Parlement de notre province, ajoutait-il, a partagé la persécution; il vient d'être contraint à main armée d'abandonner le temple de la justice; des soldats remplissent aujourd'hui le Palais de Rennes et profanent le sanctuaire respectable où nos magistrats veillaient à la sûreté publique. Tous les tribunaux inférieurs ont cessé leurs fonctions; tout ordre est renversé; l'épouvante et la terreur ont frappé tous les cœurs. Dans cette crise violente, tous les ordres de l'Etat, tous les corps réclament la justice du roi. La noblesse, les villes, les tribunaux de justice font des protestations et témoignent la part qu'ils prennent au malheur de la patrie. Ne soyons pas les derniers, Messieurs, à nous montrer citoyens. "

Ce discours du maire fit une grosse impression; et, séance tenante, on rédigea une adresse au roi dans laquelle on disait : « Sire, permettez à une portion de vos sujets de vous exprimer a douleur. Nous perdons nos lois, nos droits, nos magistrats; le cours de la justice est interrompu ; la consternation est géné-

Pareille attitude fut adoptée par de nombreuses assemblées

de villes de Bretagne. De tous côtés, des protestations, plus ou moins modérées, furent rédigées pour être remises au roi, mais la plupart n'arrivèrent pas à leur adresse. La noblesse de la province pensa que son dévouement au pays et à la monarchie lui donnaît le droit d'élever la voix à son tour. Plus de 1.200 gentilshommes se réunirent et rédigèrent un mémoire des griefs de la province. Douze d'entre eux furent désignés pour aller le présenter au roi. Louis XVI refusa de les recevoir; et, le 14 juillet 1788, ils furent arrêtés et enfermés à la Bastille (2). Alors, ce fut dans toute la Bretagne une immense agitation; partout on se réunissait et l'on protestait.

A la fin du mois de juillet, une assemblée des trois ordres du diocèse se tint à Saint-Brieuc; elle nomma ses députés qui devaient s'adjoindre à ceux des autres diocèses - en tout 53 députés - pour aller représenter au roi « le tableau des droits et des griefs de la province ». Dans la liste de ces députés, relevons quelques noms pour le diocèse de Saint-Brieue. Pour l'ordre du clergé, je trouve l'abbé de la Goublaye de Nantois, chanoine grand-chantre du chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc, qui devait, après la tourmente révolutionnaire, devenir Vicaire général, et l'abbé Micault de Soulleville, doyen des chanoines de la Collégiale de Lamballe, qui bientôt donnera l'exemple du serment schismatique et sera le grand pontife, dans les cérémonies de la Révolution naissante à Lamballe, Dans l'ordre de la noblesse, je relève les noms d'un de la Moussaye, d'un de Lescouët, d'un de Saint-Pierre et d'un de Lorgeril. Enfin, pour représenter le tiers, je citeral deux noms : Montjaret de Kerjégu de Moncontour, et Le Dissez de Pénanrun, sénéchal de Lamballe qui, tous deux, devaient bientôt sourire au mouve ment révolutionnaire.

Dimanche 3 août. - « Il a été unanimement arrêté par tous les membres de l'assemblée de n'obtempérer à aucun ordre par écrit ou verbal tendant à arrêter l'effet de la députation, de n'en point donner de reçus, et de ne céder qu'à la force, leur étant expressément recommandé par leurs commettants qu'aucune menace, aucun péril ne puissent arrêter l'activité de leur zèle. »

Lundi 4 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ont arrêté... qu'il sera écrit par la députation une lettre à chacun des gentilshommes et citoyens qui sont tombés en disgrâce pour avoir donné à la province des témoignages de zèle et d'attachement... »

Ainsi munis de pleins pouvoirs, avec mandat impératif, les 53 députés partirent pour Paris. Ils y étaient et tenaient séance le 17 août 1788. Ils vont poursuivre l'objet de leur mission avec une tenace persévérance; mais aussi ils vont se heurter à bien des tergiversations et bien des lenteurs. Suivons-les au jour le

Dimanche 17 août. - « Les députés des trois ordres s'étant réunis à Paris, il a été donné lecture du projet de mémoire pour être présenté au roi. D'après laquelle lecture les députés ont été d'avis que, les circonstances ayant changé depuis leur dernière assemblée tenue à Rennes, il est nécessaire de faire quelques changements au mémoire proposé, et ils ont chargé les commissaires nommés pour la rédaction de ce mémoire d'y faire les corrections que nécessitent les circonstances, »

Une semaine se passe sans qu'il y ait de réunion des députés. Sans doute on prépare le mémoire à remettre au roi.

Samedi 23 août. — a Les députés des trois ordres, réunis au lieu de leur précédente assemblée, convaincus qu'il est très instant de constater leur démarche, ont unanimement arrêté d'écrire à M. de Villedeuil une lettre signée de tous les membres de la députation pour obtenir une audience du roi; de prier MM. les députés des Etats en cour (4) de remettre cette lettre, d'y demander une réponse et de solliciter une conférence de M. le Principal Ministre et de M. de Villedeuil avant que la députation soit admise à l'audience du roi.

« Les députés ont arrêté de plus que, par six commissaires de la députation, il sera écrit à Mgr le duc de Penthièvre, gouverneur de la province de Bretagne, afin de le prier d'interposer ses bons offices auprès de Sa Majesté pour le maintien des droits, franchises et libertés de cette province.

Voici la lettre écrite par la députation à M. de Villedeuil :

« Les trois ordres de la province de Bretagne nous ont députés pour porter au pied du trône leurs respectueuses réclama tions. Elles ont pour objet : le retrait des nouveaux édits, le retour des magistrats à leurs fonctions et le rétablissement de l'ordre ancien. Nous sommes encore chargés de solliciter la liberté des 12 gentilshommes bretons détenus à la Bastille, et révocation des ordres rigoureux qui ont frappé plusienrs citoyens. Il est de-notre devoir de remplir les intentions de now

^[5] DÉPUTATION DES TROIS ORDRES DES NEUF ÉVÉCHÉS DE BRETAGNE 99

⁽³⁾ let commence l'analyse ou la reproduction du procès-verbat manuscrit des 53.

commettants, et, pleins de confiance dans la justice et dans la bonté du roi, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien nous obtenir une audience de Sa Majesté.

« Nous sommes avec respect... »

Ainsi parlaient au Ministre ces fiers Bretons!

Dimanche 24 août. — Réunion des députés. On a reçu de Rennes le mémoire à présenter au roi. Il est unanimement adopté. Puis les députés décident « de prier MM. les députés des Etats en cour de se rendre dès aujourd'hui à Versailles, pour remettre à M. de Villedeuil la lettre qui lui a été écrite par la députation. »

Lundi 25 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, MM. les députés des Etats ont rendu compte des démarches qu'ils ont fait (sie) hier, vis-à-vis de M. de Villedeuil, et de M. le principal ministre.

« D'après lequel rapport les députés des trois ordres ont prié MM. les députés des États d'agréer leurs remerciements et ont arrêté de se présenter demain mardi à l'audience de M, de Villedeuil et mercredi à celle de M. le Principal Ministre, en qualité de députés des trois ordres de la province de Bretagne. »

Mais nos députés étaient loin encore de voir leur espoir réalisé. Cependant, leur ténacilé est plus forte que les refus qui les accueillent

Merdi 26 août. — « Les députés des trois ordres ont arrêté qu'il serait écrit de suite à M. de Villedeuil, pour le prier d'indiquer le jour auquel il donnera l'audience qu'il avait promise pour aujourd'hui, promesse que les circonstances l'ont empêché d'effectuer. »

Mercredi 27 aoûl. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu de leurs séances..., ont arrêté qu'il sera fait des instances auprès des ministres pour obtenir la liberté de M. l'abbé Raymond, conseiller au présidial de Quimper, et de M. Rojou, avocat militant au même siège, détenus à la citadelle de Port-Louis. »

[7] DÉPUTATION DES TROIS ORDRES DES NEUF ÉVÊCHÉS DE BRETAGNE 101

Sur ces entrefaites, une grosse nouvelle s'est répandue dans le public et a été acclamée par l'opinion comme la promesse et l'espérance de jours meilleurs, je veux dire le retour de Necker aux affaires. Nos députés bretons ne sont pas les derniers à s'en réjouir.

"Les députés ont de même unanimement arrêté qu'il sera écrit à M. Necker, ministre des finances, pour lui témoigner leur satisfaction et leur confiance, que la lettre sera inscrite à la suite de la présente, et que MM. les députés et procureur général syndic des Etats seront priés de la remettre et de demander à M. Necker une audience pour la députation des trois ordres.

Voici la lettre adressée à Necker :

" MONSIEUR,

« Le vœu général vous rappelait depuis longtemps à la tête de l'administration des finances. Déjà la confiance renaît, le calme se prépare et la nation se livre avec transport aux plus flatteuses espérances. Députés des trois ordres de Bretague, interprètes d'une province dont vous connaîssez les malheurs, nous nous reposons, Monsieur, avec tranquillité sur vos lumières et vos vertus. Nous sommes avec respect... »

Jeudi 28 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, MM. les députés et procureur général syndic des États ont fait le rapport de l'audience qu'ils eurent hier de M. Necker, ministre des finances. D'après lequel rapport les députés des trois ordres ont remercié MM. les députés et procureur général-syndic des États et ont arrêté de suspendre pendant quelques jours leurs démarches auprès de M. Necker, qui a déclaré que, malgré son désir d'être utile à la province, il ne peut se livrer en ce moment à d'autres opérations que celles relatives aux finances. »

Obligés d'attendre, nos députés n'entendent pas pour autant perdre leur temps pendant ces jours. Necker ne pouvant les recevoir, ils se retournent vers Villedeuil.

Le procès-verbal confinue : « Considérant aussi que les gran-

des occupations de M. de Villedeuil qui ont retardé l'audience qu'il avait promise ne doivent pas ralentir les instances des députés, ils ont arrêté d'écrire de suite à M. de Villedeuil pour solliciter de nouveau de la manière la plus pressante l'élargissement des 12 gentilshommes et autres citoyens détenus, ainsi que la révocation de toutes les lettres de cachet.

Voici la lettre écrite à Villedeuil. Le retour de Necker a sans doute enhardi nos députés et les a remplis d'espoir ; le ton s'élève, et il semble que d'on perçoive déjà un peu d'humeur ;

" MONSIEUR.

« Vous avez bien voulu nous promettre une audience. D'importantes occupations l'ont sans doute retardée. Chargés de porter au pied du trône les réclamations d'une grande province contre les infractions faites à ses droits, nous attendons avec la plus vive impatience le moment de les faire valoir. Mais, Monsieur, il ne faut qu'un instant pour procurer la liberté aux douze gentilshommes détenus à la Bastille, et à tous les citoyens qui gémissent sous le poids de l'autorité. Un mot du roi suffit; obtenez-le, Monsieur, ce mot favorable, de la justice et de la bonté de son cœur. Qu'il serait flatteur pour nous de pouvoir annoncer à nos compatriotes que c'est à vos hons offices que ce bienfait du roi est dû. »

Vendredi 29 coûl. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs assemblées, instruits que M. le duc de Penthièvre est disposé à leur donner audience, ont arrêté de se présenter aujourd'hui à l'audience de ce prince et de le prier de vouloir bien appuyer auprès du roi leurs justes réclamations.

Une nouvelle porte s'ouvrait donc à nos députés; mais en même temps une autre se fermait.

« MM. les députés et procureur général-syndic des États ont rendu compte d'une conférence particulière que M. l'évêque de Dol (5) eut hier avec M. Necker, et ont dit que ce ministre lui avait annoncé que, connaissant les intentions du roi, quelque sensible qu'il fût aux sentiments exprimés dans la lettre qui lui avait été écrite par les députés, il ne pouvait ni leur répondre ni leur donner audience en qualité de députés; que ce ministre avait paru désirer qu'ils retournassent en Bretagne, et qu'il avait fait pressentir qu'ils pourraient à ce prix obtenir la liberté des 12 gentilshommes détenus à la Bastille.

" Ils ont ajouté que M. l'évêque de Dol avait répondu à M. Necker que la liberté des ragentilshommes détenus, quoique le plus pressant, n'était pas le seul objet de la mission des députés des trois ordres, qu'ils étaient chargés de présenter au roi un mémoire par lequel ils réclamaient, au nom de la Province, le retrait des édits, le rappel du Parlement et de la Chambre des Comptes, le maintien de la Constitution et la révocation de tous ordres rigoureux."

Le roi, Necker et Villedeuil connaissaient mal nos Bretons têtus s'ils pensaient les congédier aussi facilement. Le procèsverbal continue :

a D'après lequel rapport les députés des trois ordres ont unanimement adressé leurs remerciements à M. l'évêque de Dol, et ont de même unanimement déclaré qu'ils ne peuvent se départir un instant de la qualité de députés des trois ordres de la province de Bretagne; ni se dispenser de porter au pied du trône les justes réclamations de cette province contre les infractions faites à ses droits ; qu'ils doivent, en conséquence, continuer de redoubler leurs instances pour obteuir audience du roi et des ministres ; que ce serait faire injure aux 12 gentilshommes détenus à la Bastille que d'oublier les intérêts de la province pour accélérer le moment de leur liberté.

« Par toutes ces considérations, les députés des trois ordres ont unanimement arrêté de prier MM. les députés et procuraur général syndic des Etats de se rendre demain à Versailles pour demander à M. de Villedeuil l'audience qu'il avait promise et une réponse aux différentes lettres des députés des trois ordres, et pour lui déclarer qu'ils persistent dans la ferme résolution de

⁽⁵⁾ C'était Mgr de Herré, le dernier évêque de Dol, qui desait être victime de l'équipée de Quiberon.

Samedi 30 août. — Rien de saillant au procès-verbal. On écrit à Rennes pour rendre compte des événements.

Dimanche 31 août. — Journée décisive. « Les députés des trois ordres réunis au lieu ordinaire de leurs séances, MM. les députés et procureur général syndic des Etats ont rendu compte de la Conférence qu'ils eurent hier avec M. de Villedeuil et ont dit que ce ministre persistait à ne vouloir pas regarder la députation comme légale, et à ne pas répondre à ses lettres; que, prétendant même n'avoir pas fixé le nombre des membres de cette députation auxquels il donnait audience, il ne les recevrait pas en plus grand nombre que douze et seulement comme particuliers. »

C'était, sous une forme non déguisée, un fin de non recevoir les prétentions des députés bretons. Ceux-ci se rappelèrent le vieux proverbe, qu'il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints, et ils décidèrent d'en user. Ne pouvant passer par les ministres, ils résolurent d'aller au roi directement.

a D'après lequel rapport, continue le procès-verbal, les députés des trois ordres, considérant qu'ils ne peuvent nullement se départir de cette qualité, qui est le titre de leur mission, mais qu'il est également de leur devoir de ne négliger aucun des moyens qui peuvent servir à éclairer la religion du roi, et que le plus propre sans doute est de mettre sous les yeux de Sa Majesté le mémoire signé de tous les députés ;

« Par ces considérations, les dits députés ont unanimement arrêté de se rendre de suite à Versailles et de mettre en usage tous les moyens possibles pour présenter au roi leur mémoire... »

Aussitôt dit, aussitôt fait; le dimanche après-midi, 31 août, les députés étaient à Versailles, et ils y demeurèrent le lendemain 1" septembre.

Mardi 2 septembre. — Le mardi, ils rédigeaient le procèsverbal de ces deux journées, ainsi qu'il suit :

- [11] DÉPUTATION DES TROIS ORDRES DES NEUF ÉVÊCUÉS DE BRETAGNE 105

 * Le dimanche 3r août 1788, les députés des trois ordres,
- Ele dimanche 31 août 1788, les députés des trois ordres, réunis en la grande galerie du château de Versailles, ont pris des renseignements sur les moyens à employer pour pouvoir présenter au roi leur mémoire. Ils ont consulté surtout plusieurs gentilshommes bretons, gardes du roi, qui ont répondu qu'il était indispensable de s'adresser à M. le maréchal de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, et M. le due de Guiche, capitaine des Gardes. En conséquence, plusieurs députés se sont rendus d'abord chez M. le maréchal de Duras et lui ont fait part de leur mission. Ce seigneur a répondu de la manière la plus obligeante qu'il se ferait un vrai plaisir d'être utile à la Bretagne et qu'il donnerait à ses députés toutes les facilités possibles pour la présentation de leur mémoire. Mais îl a répété qu'il était nécessaire d'avoir l'agrément de M. le duc de Guiche, capitaine des Gardes.
- « M. le duc de Guiche a fait aux députés l'accueil le plus gracieux; il leur a témoigné qu'il prenaît le plus vif intérêt à la cause qu'ils défendaient et leur a conseillé de se rendre dans l'un des appartements où devait passer le roi pour aller à vêpres, et où ils pourraient lui remettre leur mémoire. Tous les députés se sont réunis en ce moment dans cet appartement et au moment du passage du roi, ils ont présenté leur mémoire. M. le duc de Guiche l'a reçu et l'a remis dans le même instant à Sa Majesté, qui en a commencé la lecture en se rendant à la chapelle.
- a A son retour, les députés se sont réunis, au même endroit, sur le passage du roi. Lorsqu'il a été rentré dans son appartement, M. le duc de Guiche est venu vers les députés et les a assurés du plaisir qu'il avait eu à leur être utile. Il a ajouté qu'il était d'usage que les placets ordinaires fussent croisés par lui avant d'être présentés au roi ; mais qu'un mémoire présenté au roi par les députés bretons n'avait pas besoin de cette attache, et qu'il leur avait fait bien vonlontiers le sacrifice de cette prérogative.
 - « Les députés ont ensuite fait des démarches vers les officiers

et dames d'honneur de la Reine et des Princes et Princesses de la famille royale, pour obtenir la permission de leur présenter le lendemain des mémoires, et tous ont accordé cette permission.

a Le lundi 1" septembre, les députés des trois ordres, téonis à Versailles, se sont rendus aux appartements de la reine, des princes et des princesses et leur ont présenté des mémoires à leur passage. M. le comte d'Artois et Mesdames ont accueilli les députés de la manière la plus affectueuse et ont reçu le mémoire avec des témoignages d'intérêt qui les ont tous pénétrés de reconnaissance. M. le comte d'Artois, déjà sorti de son appartement, voyant que les députés n'étaient pas encore rendus dans celui qui leur était destiné a eu la bonté de rentrer pour les attendre. Madame, qui n'était pas chez elle, lorsque les députés s'y sont présentés, leur a dit en rentrant qu'elle était fâchée de les avoir fait attendre, et que si elle avait su plus tôt qu'ils fussent là, elle cût rentré à l'instant.

« Tous les officiers et dames d'honneur de la reine, des princes et des princesses ont aussi eu pour les députés tous les égards possibles, et leur ont témoigné un intérêt bien sensible. »

Mercredi 3 septembre. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ont arrêté d'envoyer à M. le duc d'Orléans et à M. le prince de Conty, seuls princes du sang qui soient actuellement à Paris, copie du mémoire présenté au roi. »

Jéudi 4 septembre. — » Les députés des trois ordres... ont arrêté d'envoyer à M. Necker et à M. de Villedeuil des imprimés du mémoire présenté au roi, et de leur écrire en même temps pour les prier de solliciter une réponse favorable. »

Et ainsi de suite. Pendant que le roi lit le mémoire, ces jours de septembre se trainent, monotones, jours de grisaille, comme l'automne qui approche. Le procès-verbal de chaque jour tient en quelques lignes : on écrit aux ministres pour faire lever les lettres de cachet expédiées contre certains personnages bretons; on agit sur toutes les influences pour faire décider que les prochains États de Bretagne se tiendront à Rennes ; et on attend. Cependant, le 13 septembre, voici un jour de soleil : on apprend que les 12 gentilshommes « embastillés » sont mis en liberte, et nos députés, sans rancune, décident de remercier Necker de la part qu'il a prise à leur élargissement.

C'était un premier succès; nos députés, avec la ténacité de leur race, en attendent un autre. Il va venir. Après Brienne, Lamoignon à son tour est obligé de démissionner.

Dimanche 21 septembre. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séauces, ont arrêté qu'il sera écrit à M. Barentin pour le féliciter sur sa nomination à la place de Garde des Sceaux et lui témoigner avec quelle impatience un attend de lui le rétablissement de l'ordre ancien... »

Voici la lettre écrite à Barentin :

a Monseigneur,

"Députés des trois ordres de la province de Bretagne, nous concevons les plus hautes espérances du choix que Sa Majesté vient de faire en vous nommant Garde des Sceaux. Vous serez, nous nous en flattons, le restaurateur de la Constitution; votre zèle et vos talents en sont un sûr garant. Rempfissez cette tâche importante; c'est le vœu de la nation. Nous attendons, Monseigneur, avec la plus vive impatience, l'heureux moment où nous pourrons annoncer à nos concitoyens que les lois leur sont rendues et que ce bienfait est votre ouvrage, »

L'événement attendu ne tarda pas. Le surlendemain les édits de mai étaient rapportés et les parlements rappelés. Ce fut le triomphe des députés bretons. Relisons le dernier compte rendu de leur députation.

Mercrédi 24 septembre. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ayant été informés le jour d'hier, sur les 8 heures du soir, non seulement par la voie publique, mais encore par des voies positives, que le Parlement de Paris devait faire sa rentrée sur les huit beures du matin de ce jour, il a été [arcêté que trois des membres de la]

« Sur les 8 heures du matin, les trois membres ainsi envoyés ont instruit la députation qu'elle serait accueillie au Palais avec la distinction due à son caractère. En conséquence, les députés des trois ordres de Bretagne se sont aussi rendus au Palais en plusieurs carrosses. Arrivés au pied du grand escalier, ils y ont trouvé deux officiers de robe courte qui les ont introduits en les précédant et en leur faisant faire place, au milieu d'un peuple immense, qui faisait retentir les voûtes des cris d'allégresse et d'applaudissements.

« Six ou huit mille hommes criaient ensemble : Vivent les Généreux Bretons! Vive la Bretagne! Vivent les 53 députés! Vivent nos défenseurs et nos amis! Bravo les Bretons! Chapeau bas pour la députation de Bretagne! Des tambours battaient aux champs; les gardes présentaient les armes

« C'est ainsi que la députation a traversé les salles au bruit des acclamations réitérées, en recevant de la part du peuple des témoignages de respect et de reconnaissance. Elle a été conduite dans la Grande Chambre où elle a été reçue par plusieurs présidents et conseillers avec honneur et amitié. M. le duc de Praslin s'est distingué particulièrement; il est venu au-devant des députés; il les a prévenus par des démonstrations et des paroles pleines d'égards et d'attachement. Après les avoir entretenus un temps considérable, il a prié un président à mortier du Parlement de les placer dans le lieu le plus commode.

" Lorsque le Parlement s'est formé à huis-clos, un des officiers de la Compagnie a conduit la députation dans le parquet de MM. les Gens du Roi et y a trouvé M. le Procureur général, et M.... avocat général, et autres personnes moins connues, de toutes lesquelles elle a été traitée avec égards. Après quelque temps, MM. les députés ont envoyé prier M. Yzabeau, greffier du Parlement, de demander à M. le Premier Président si,

comme on le leur avait dit, l'intention de la Compagnie et son désir étaient que la députation fut admise à féliciter le Parlement sur son rétablissement.

[15] DÉPUTATION DES TROIS ORDRES DES NEUV ÉVÈCHÉS DE BRETAGNE 109

« M. Yzabeau, rentré à la Grande Chambre, est revenu et a dit au doven de la députation que la demande qu'elle faisait en ce moment ne pouvait être que très agréable à la Compagnie, qu'elle reconnaissait combien la Bretagne et ses députés méritaient de distinction, que M. le Premier Président envisageait quelques inconvénients à recevoir les compliments des députés de la Bretagne relativement aux vues du Gouvernement, que cependant, voulant montrer à la députation combien ils désiraient la satisfaire, il laissait à la prudence des députés de

faire le discours projeté ou de ne pas le faire.

« Sur quoi délibéré, les trois ordres ont arrêté unanimement de ne pas compromettre le Parlement, puisqu'il y tronvait du danger pour la Compagnie, et qu'en conséquence il a été répondu à M. Yzabeau qu'on n'insistait pas de leur part à être admis et que l'on prenaît le parti de se retirer, M. Yzabeau a prié MM. les députés de suspendre l'effet de leur résolution jusqu'à ce qu'il n'eût rendu leur réponse à M. le Premier Président. Et, promptement revenu, il a dit à la députation que M. le Premier Président remerciait MM. les députés de la sagesse avec laquelle ils s'étaient décidés, et que le Parlement conserverait toujours pour la Bretagne les sentiments qu'elle méritait à juste titre.

« La députation est sortie du parquet de MM, les Gens du Rsur les 10 h. 1/2 du matin, et traversant les salles, elle y a tronvé le même accueil et les mêmes acclamations qu'en entrant. Le peuple a suivi MM, les députés, environment les voi tures et les comblant de bénédictions et de respect.

« Rentrés au lieu ordinaire de leurs assemblées, MM. les dé putés ont arrêté : r° Qu'il serait écrit des lettres de remo ments à M. de Barentin sur le rétablissement de la magistrature, à M. Necker sur la part qu'il y a eue personnellement, enfin à M. de Villedeuil sur la révocation des ordres rigoure précédemment lancés contre les citoyens bretons; 2º Que la mission de MM. les députés était finie à Paris, sauf à chacun d'eux, arrivés en Bretagne, d'en rendre compte séparément à leurs commettants et collectivement aux Etats de Bretagne lorsqu'ils seront assemblés.

Suivent les signatures des 53 députés.

Cette réception triomphale fut le couronnement des patients efforts des députés bretons. Ils s'en retournèrent dans leurs diocèses avec une sorte d'auréole, ne se doutant pas qu'ils venaient de faire un peu plus large encore la brèche dans « l'ordre ancien » dont ils réclamaient le rétablissement.

C. DUTEMPLE.

Le Tumulus de la Motillais

Dans les derniers jours d'avril 1930, M. Chrétien, président de notre société, recevait de M. l'abbé Gourio, recteur à Saint-Jacut-de-la-Mer, une lettre l'informant de fouilles exécutées au tumulus de la Motillais, en Ploubalay, par le propriétaire du terrain, M. Rouxel. Il signalait la trouvaille d'objets de bronze et demandait l'envoi sur les lieux pour examen de quelqu'un d'entre nous.

Malgré mon incompétence en matière préhistorique, M. Chrétien voulut bien m'offrir de remplir cette mission, et c'est dans ces conditions que je me rendis à la Motillais, le mardi 20 mai, accompagné du Vicomte de Lourmel.

Le tumulus de la Motillais est connu depuis longtemps. C'est un des tumuli inscrits pour Ploubalay, à l'Inventaire des Monuments mégalithiques des Côtes-du-Nord (1) en 1880, par l'un de nos anciens présidents, M. G. de la Chénelière, sans aucune description d'ailleurs. Peu après, le président de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, J. Gaultier du Mottay, dans son Répertoire Archéologique des Côtes-du-Nord (2) disait de ce monument qu'il « est en argile el mesure cinq mètres cinquante centimètres de hanteur sur trente-cinq mètres de diamètre. Des fouilles opérées à diverses reprises out donné deux lames de silex, dont l'une est en la possession du Frère instituteur. « Je n'ai trouvé nulle part de plus amples indications, ni rencontré trace des lames de silex signalées.

⁽r) Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1850, vol. XVII.

P. 94 (to du titage à pari).
(a) Ce répertoire est un ourrage posthume. Seint-Brieux, Prud'homme, 1633, in-59, voir p. 476; mais qui, pour la majoure partie, avait ééjà taru pae fesquents, notaument dans les Annueires de Côtes-du-Arest Dat toul lieu de pennes que la visite du savant archéologue à la Motilleis doft dater au plus turd de

[3]

Cependant, en dehors des sources indiquées, il y a aussi une légende vraisemblablement d'origine assez récente, œuvre, je crains fort hélas! de quelque faux savant, mais dont je suïs obligé de dire un mot pour en dénoncer l'absurdité; non seulement parce qu'elle tend à s'ancrer dans la région, mais encore parce qu'il y est fait allusion dans quelques livres, et enfin parce que, récemment, un article de journal relatant les découvertes de la Motillais en a encore parlé comme authentique.

D'après cette prétendue légende, le tumulus de la Motillais ne serait donc autre chose que le tombeau de Chramme, le fils du roi Clotaire et de Gonsinde (3), qui aurait été supplicié là ou près de là en 560.

Or les anciens historiens pour la plupart, comme l'a fait aussi depuis La Borderie dans son Hstoire de Bretagne (4), plaçaient sur la côte sud (la côte atlantique) la bataille entre le roi Clotaire et le comte vannetais (5) Cono Ber, le protecteur de Chramme. Toutefois, avant La Borderie, on disait volontiers près de Guérande, supposée capitale du prince breton, tandis que notre grand historien incline pour un point du littoral entre la Vilaine et Vannes, ce qui paraît plus rationnel. En tout cas, Clotaire, venant probablement de Paris, où il venait de prendre possession du trône de son frère Childebert, était passé par Céaucé, près de Domfront, comme l'atteste un passage de la vie de saint Elbin (6), et par Evron, où il avait rencontré saint Constantien (7). Il prenaît donc bien la direction de la Bretagne du Sud et non point celle de Saint-Malo, comme on l'a voulu.

Arthur de La Borderie n'est, on le sait, guère suspect de partialité à l'encontre de Dom Lobineau. C'est cependant celui-ci qui semble avoir en 1707 (8) émis le premier l'hypothèse de la côte nord pour l'emplacement de la bataille; mais le savant bénédictin de Saint-Jacut croyait alors que Clotaire venait de Rennes, d'où son erreur. En 1750, Dom Morice (9) reproduit à peu près sans changement l'hypothèse de Dom Lobineau, tout en l'agrémentant quelque 'peu, disant de la bataille sous une forme dubitative « ... que l'on croît avoir été donnée vers Saint-Malo ». Enfin, à ces deux ouvrages qui sont, vu leurs dimensions, des ouvrages de bibliothèque, pas toujours très accessibles à tous, il faut joindre la collection, très répandue jadis, de l'abbé des Fontaines en 1739. C'est ainsi que F. Guyot (10), c'est-à-dire l'abbé des Fontaines lui-même, plaça la bataille entre Saint-Malo et Châteauneuf, et son collaborateur l'abbé Gallet (11) près de Dol.

Mais les étymologistes à la fin du xvm' et début du xix' vinrent aussi placer leur grain de sel ; et après les Celtomanes de l'Académie Celtique, qui avaient d'abord vu dans le nom de « Créhen » « Creisse Hend » (12) c'est-à-dire, paralt-il, chemin creux, ils découvrirent encore mieux en faisant dériver Créhen de Chramme! ou du latin « Crematus », ce qui est au moins aussi fou (13), et de l'aventure on plaça au Guildo (14), lien des plus propices, et alors dans la paroisse de Créhen, la flotte bretonne de Cono Ber, dont parle Grégoire de Tours.

Il est étrange de voir des archéologues suivre ce mouvem Cependant, en 1820, Poignand (15) parlait du Guildo, où l'in-

⁽³⁾ Le nom de ceite femme se trouve aussi sous les formes : Chansine et Gun-

⁽⁵⁾ Tome les (Rennes, Plihon et Hervő, 1896, in 69) aux pp. 443 et 568.

(6) Et non point, comme on a scrit, comte du Bro Weroc, puisque le Vanuelais ne paratt avoir pris ce nom que de Waroch, ills de Maclinu, le frère de Contier. La désignation exacte devrait être « Contie des Restons au pays de Vannes ».

(6) Le se octobre, aux Viter Sanctorum du religieux charireux Laurent Surius.

Cologue, 1890-1878, 6 in 69.

⁽⁷⁾ Acta 2: Constantiani, apud Duchesne. Historie Francurum Scriptores Conferes, 1, 644

⁽⁸⁾ Histoire de Bretagne, Paris, Veuve Muguet, 1707, 3 in-P. I. p. 11 et II. p.

fortané prince Chramme, fils révolté du roi de France Glotaire I⁴¹, vint joindre le prince domnonnéen Comor ou Canao en 560, avec une flotte nombreuse... u

Il faut avouer que, tout anachronisme dans l'âge des monuments mis à part, l'hypothèse n'était point déraisonnable dans le système de Dom Lobineau. On situait ainsi en effet la bataille par rapport à la Rance, comme plus tard La Borderie l'a située par rapport à la Vilaine, c'est-à-dire derrière un obstacle qui avait déjà arrêté l'armée mérovingienne, et que signalent les vieux textes. Bien plus, on s'imaginait connaître exactement l'emplacement de la bataille, voire même le tombeau de Cono Ber qui y fut tué. Et le fait est que ceci, bien qu'évidemment sans rapport avec les événements, est fort intéressant pour notre tumulus, et c'est même ce qui nous a conduit à entrer dans tous ces détails. A quelques kilomètres de la Rance donc, en un lieu, précisément appelé autrefois Cana, Carnier aujourd'hui, tout près de la gare actuelle de Pleslin, s'élève (ou plutôt s'élevait, car le vandalisme des Ponts et Chaussées, fortement secondés par la municipalité et les habitants de Pleslin, a quasi tout détruit) un monument mégalithique qu'on doit rapprocher du Stone Henge d'Angleterre ou des Alignements de Carnac. Lecourt de la Villethassetz (16) y pratiqua des fouilles pendant l'été de 1847 et estima qu'il avait dû comprendre 127 menhirs dressés sur 7 rangs dans un espace de moins d'un demi-hectare. Chacun d'eux était élevé sur un cercle de cailloux quartzeux offrant uniformément une échancrure vers l'Est. Si de là, où l'on plaçait naturellement le tombeau du prince breton et de ses compagnons, on va vers Ploubalay et Créhen, on tombe, à 5 kilomètres, dans la commune de Trigavou, au lieu dit Palluel ou mieux Pallued (le Marais), où on & trouvé quantité d'antiques armes en bronze. En avril 1847 notamment, des ouvriers

travaillant à un chemin recueillirent plus d'une centaine de haches de toutes dimensions, et il ne s'agit pas d'un dépôt votif ou d'une cachette de fondeurs, car l'une d'elles était encore emmanchée (17). Pour être complet, il faudrait encore signaler dans cette région le menhir de la Roche Bise, dans Pleslin; le tumulus du bourg de Trigavou; celui du Tertre Bannier, dans Ploubalay; celui du bourg de Créhen; le d'Almen de Gesrouan, dans Notre-Dame du Guildo; et, dans Trégon, les trois menhirs de Binocelin et les deux dolmens de la Heurchère, etc... Il est évident que tous ces monuments tendent à faire penser à des combats livrés près de là dans des temps très anciens; beaucoup plus anciens il est vrai que les rois mérovingiens !

Mais de la chronologie on n'avait cure, si bien que, vers 1849, Hippolyte de la Morvonnais et François du Breil de Marzan (le dernier était mon propre grand-père découvrirent (?) déjà une oremière fois le tombeau de Chramme dans le tumulus de Créhen (18). La prétention actuelle pour celui de la Motillais n'est donc qu'une simple revendication tout à fait de même ordre que la première découverte.

Toujours est-il, qu'après les hésitations d'auteurs, pourtant peu soucieux de critique, comme l'abbé Brouster (19) en 1833; et le président Habasque (20) en 1845, les découvertes de 1847 à 1849 influèrent singulièrement sur géographes et historieus, et la légende de Chramme prit corps. Benjamin Jollivet notamment accueillit le conte dans ses « Côtes-du-Nord » (21) parue en 1855. Malgré la sage réserve du savant Gaultier du Mottay, absolument muet sur cette question en 1865 dans son excellente « Géographie départementale » (22), Rigault a encore res-

⁽⁶⁾ Association bretonne. Congrès de Saint-Malo, on septembre 1859. Bulletin Archeologique, II, pp. 181 à 185. En 1852, il 3 avait encore 65 menhirs debout, et 6 en 1855. La Glacublère, en 1850, on comptait seutement to debout et 65 renversis, et demait à l'alignement qu'indres. Le village près de ce « Chemp des Biobes » est dit aujourd hot Garnier, mais les vieilles cartes l'écrèsaint » Cana ». Il prasit que les mentions dispares aut sera à empierre la route de Dinn à Disnard l'

⁽co) Elle est au musée de fiénnes. Elle avait été présentée, le 23 mois 1850, par Danjou, à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine avec un rep_eurt sur la découverle de ce haches.

⁽¹⁸⁾ Papiers de famille. Lettres d'Hippolyte de la Moramonia à mon gracid-sère (19) Bronster : Histoire de Bredagas. Saint-Brisans, Prod'Domana. 2813, unes dit en 3. a. acrès de Senti-Relaya.

⁽³⁰⁾ Annuaire des Côtes-du-Nord, 1845. Notice sur Matigness

⁽xi) Lex Cotra-do-Nord, Guingmap, Jodfret, pair Rougaette, 1954-1955, Å in 98, II, p. 189.

¹³³⁾ J. Gaullier du Moltay, E. Vivier et J. Rouwalei : Géographie Département fule des Côles-du-Nord, Saint-Brieue, Guyon, 1961, 10-18.

161

suscité Chramme, sous quelques réserves il est vrai, dans sa « Géographie Historique des Côtes-du-Nord » (23). Mais le chefd'œuvre est dans un livre récent, Le Guildo, par M. l'abbé Tréguy (24), paru en 1914. Il a trouvé, Dieu sait où, mais point dans Grégoire de Tours à coup sûr, encore qu'il pense devoir l'invoquer (1) un texte... « étonnant ». Le voici tel quel, car il en vaut la peine : « Chramnus sie dictus quia crematus est inter Corsilium et more » (25). Il paraît que Corsilium veut dire Corseul, et more (sic) la mer !!! Quel dommage de ne point avoir la référence! Aussi je vais essayer de la trouver, puisque M. l'abbé Tréguy l'a négligée. D'abord, peut-être bien a-t-il pris le Pirée pour un homme, et l'ensemble n'est-il que la fameuse étymologie de Créhen citée plus baut, et qui vaut d'ailleurs sa traduction. Mais « Corsilium » va trahir notre auteur, puisqu'en dépit des nombreuses variantes des non moins nombreux manuscrits de la « Notitia Dignitatum », ce nom serait tout à fait inconnu pour Corseul, si.

Si, au beau temps du Romantisme, n'avait vécu au pays nantais un certain auteur né à Paimbœuf en 1812 et mort à Paris en 1863. Il se nommait Pierre-Michel-François Chevalier, et signa ses ouvrages « Pitre Chevalier ». En 1844, il fit paraître à Paris, chez Coquebert, un luxueux et, ma foi, sans aucune plaieanterie, très intéressant, mais fort romanesque ouvrage in-4°, alors intitulé « La Bretagne Ancienne et Moderne », qui eut un succès prodigieux. Si prodigieux qu'én 1859 l'auteur récidiva, n'en changeant que le titre et l'éditeur (26) : mais, cette fois, dit-on, avec la complicité de sa femme, certaine demoiselle Decan de Chatouville, plus connue dans les lettres sous les noms de Lady Janne et de Lady Melvil. Ce n'est pas ici le lieu de critiquer cet ouvrage qui valut à son auteur une dure

appréciation de Guillaume Le Jean (27) ; mais du moins en ce qui concerne l'aventure de Chramme, je ne saurais trop conseiller d'en lire le récit aux amateurs d'émotions fortes (28). L'illustration elle-même s'en mêle (car rien ne manque dans ce livre) et le texte est agrémenté de certaine composition d'Octavien Penguilly l'Haridon à faire dresser les cheveux sur la tête du lecteur. Chramme, qui vraiment semble s'y porter pas mal pour un homme qu'on vient d'étrangler, y est représenté brûlé vif à côté de sa femme Chalte, et entouré de deux fils qu'il n'avait pas. Du reste, texte et image sont à l'avenant, aussi hien du point de vue historique que du point de vue dramatique. Mais il y a aussi tout au début de l'ouvrage certaine carte, en conleurs naturellement, de la Bretagne Ancienne, et là, probablement à l'imitation de Deric (29), peut-être bien seule source de l'auteur, Corseul est baptisé « Corsilium », tout comme il a été confirmé par M. l'abbé Tréguy. N'oublions pas de mentionner en passant que ce « Corsilium » est là, de plus, très au Nord du « Fanum Martis » relégué bien loin dans l'intérieur!

Sur cette histoire de Clotaire, Cono Ber et Chramme, les sources d'ailleurs n'abondent point, et je crois bien qu'elles se réduisent à trois : Grégoire de Tours, Aimoin, Les Grandes Chroniques de France.

Le premier dut écrire vers 576, et a peut-être revu en 591, son quatrième livre de l' « Historia Francorum ». Le meilleur texte parelt celui du Manuscrit de Corbie (n° 17.665 des mss. latins à la Nationale), et il a été publié par Henri Omont. Je l'ai consulté ainsi que l'édition de 1561 donnée par Guillaume Morel

⁽³³⁾ I. Rigand : Géographie historique des Côles-du-Nord, Saint-Brieuc, Guyon,

⁽¹⁴⁾ E. A. Tréguy : Le Guildo, Paris, Champion, 1914, in-80, p. 43.

⁽¹⁵⁾ Est-il lesoin de signisler que le nom même de Chramme, d'origine frauque, donc tudesque, yeut très probablement dire tout simplement : « Corbeau ».

⁽a0) Cette édition parat chez Didier en 3 valumes : Brelagne Ancienne et Brefagne Mederne, ce dernier augaravant intitulé Bretagne et Vendée.

⁽²²⁾ Voir de cel auteur : Le firefagine, san histoire et ses histoirens. Santes Gurraud, 185a, in-39, pp. 15p à 16t. Plus tard, dans un article de revus, compara Pitre Chevalier à Jules Janin, pour leurs Histoires de fierbanne. G. Le Jean all jusqu'à écrire que si le dernier était surfout un dennaturge, le premier n'étaires de la leur de le leur de la leur de la leur de le leur de la leur de leur de le leur de le leur de le leur de leur de leur de leur de leur de leur de le leur de le leur de leur de leur de le leur de leur de

⁽ab) Loc. cit., pp. 131 h 122 de l'édition de Coquebert.

⁽²⁰⁾ Ce chanoine de Dol écrivil I - Harbare Lechandepae de Breisance - Sainh Malo, Hovius, very-a-ga, è in-3). Elle a de reimprisone en cês-a Sainh Prisone pa Prud'hommae, è in-8 Cest un fairse danné aprodument de toute explaque et san aucune valeur. Pour Coread, voir l'inferebection du le la su, p de inclus mais du moits Detre sait II que le « Fanton Mortie e sai bour à Coreau, hidees n'e aldu moits Detre sait II que le « Fanton Mortie e sai bour à Coreau, hidees n'e alcur il avait lu Doom Lobinnau, ac qui n'est peut-être passes arricé à l'Ata Cheveller, car il avait lu Doom Lobinnau, ac qui n'est peut-être passes arricé à l'Ata Cheveller,

sur un manuscrit de Tours inconnu. J'ai comparé aussi avec l'édition de Dom Ruinart donnée sur deux manuscrits en 1679, avec celle de la patrologie de Migne en 1858, et même avec la traduction française de Guizot en 1861; et n'ai rien trouvé pouvant justifier M. l'abbé Tréguy (30). Quant à la « Chronique de Frédégaire », simple abrégé, comme on le sait, de Grégoire, elle résume l'affaire en deux lignes (31).

Aimoin est mort en 1008 au monastère de Fleury-sur-Loire, et écrivait sans doute vers la fin du x" siècle; mais le moine de Villefranche semble bien s'être lui-même fortement inspiré de Grégoire de Tours et n'en dit pas plus long, sauf la fameuse prière qu'il attribue à Clotaire. Je n'ai pu consulter qu'une seule édition du « De Rebus gestis Francorum Libri V », celle donnée par André Wechel à Paris en 1567. Je n'y ai également rien trouvé au chapitre xxx du Livre II (32).

Les Grandes Chroniques de France, doivent être d'environ deux siècles postérieures à Aimoin, qu'elles ont sûrement utilisé, comme en témoigne certain contre-sens dans sa traduction par le moine Primat au passage nous intéressant. C'est probablement vers 1274, au temps de Philippe Le Hardi, que ce moine continuait, sous la direction de son abbé; Mathieu de Vendôme, l'œuvre commencée sous Saint-Louis. Il s'agit ici du chapitre xix du Livre II, intitulé « Comment Crannes, sa femme et si enfant furent ars » (33). Le rédacteur disposait évidemment de Grégoire et d'Aimoin, et aussi, dans les Archives de Saint-Denis, des « Gesta gentis Francorum » (34), dont Dom Morice a précisément reproduit dans ses Preuves le passage nous intéressant (35),

Bien que plus amplifié que les autres récits, celui des Grandes Chroniques ne contient lui non plus rien pouvant justifier M. l'abbé Tréguy.

Il se pourrait pourtant qu'il existât une quatrième source; mais ce n'est qu'un doute à vérifier. Je veux parler de la Chronique de Saint-Brieuc, dont il existe deux manuscrits, je crois, à la Nationale, celui de Colbert et celui de Bertrand d'Argentré; mais dont je connais seulement les extraits donnés aux Preuves de Dom Morice. Une phrase suivant une interruption dans son texte semble en effet faire allusion à l'incident (36). C'est tout ce que je puis en dire, sauf que la rédaction doit être de 1415 (37).

Voici en définitive tout ce qui ressort des textes dont nous venons de parler, et qui, répétons-le, constituent pour ce fait les seules sources connues de l'Histoire de France

A la mort du roi Childebert, survenue (à une date qu'on ne connaît que depuis peu avec exactitude) (38), le 23 décembre 558. Chramme, alors réfugié près de lui, voyant son père Clotaire, déjà roi de Neustrie et de partie d'Aquitaine, devenir aussi roi de Paris par héritage de son frère, s'enfuit de cette ville en Bretagne. If y trouva asile et même assistance chez le comle breton Cono Ber (c'est-à-dire Cono le Petit) alors maître du Van netais et de partie du Nantais; mais Clotaire l'y poursuivil. Après avoir reculé un instant devant l'armée de son père, Chramme, avec les Bretons de Cono Ber lui fit face dans un lieu incon mais très proche de la mer, où mouillait la flotte bretonne lui servant de point d'appui. Les historiens postérieurs estiment en outre que ce fut à l'ouest d'une rivière ayant offert un premier obstacle aux Francs. On a ainsi supposé la Rance ou la

Ajoutons enfin, et peut-être auraît-il fallu commencer par là, que si à l'époque mérovingienne on a parfois utilisé encore pour des sépultures d'antiques tumuli (39), il y avait alors bien longtemps qu'on n'en élevait plus, et surtout qu'on n'usait plus de l'incinération (40). Il y avait aussi des siècles qu'on ne se servait plus d'armes de bronze : Polybe parle, à propos d'une campagne de Flaminius contre les Insubres, en 223 avant notre ère, de la mauvaise qualité des épées de fer gauloises qui se

ployaient ou s'émoussaient dès les premiers coups (41) ; et c'est un glaive de fer que, 390 ans avant le Christ, Brennus avait déjà jeté dans la balance des Romains.

Il est donc légitime de traiter d'absurde la légende dont nous venons de parler; que l'on veuille placer le tombeau de Chramme dans la région ou ailleurs. Peut-être n'était-il point besoin d'un aussi long exposé pour la confondre; mais les légendes ont la vie dure, et j'ai pu me convaincre que celle-ci avait déjà commencé à se répandre. Enfin, on l'a vu, plusieurs détails de son histoire ne sont pas étrangers au cœur même de notre sujet, comme situant à proximité du tumulus de la Motillais de nombreux monuments de la même époque.

Ayant maintenant passé en revue et discuté tous les documents écrits ou oraux que j'ai trouvés pouvant se rapporter au tumulus de la Motillais, j'arrive maintenant à ma reconnaissance.

Ce monument est dans la commune de Ploubalay et à une distance, mesurée à vol d'oiseau, de 1.600 mètres, presque exactement dans le S.-O., du clocher de cette localité. Il ne figure point aux cartes, confondu chez elles avec les maisons du hameau de même nom. Pour s'y rendre, on emprunte à Ploubalay le chemin du Plessix-Balisson vers le Sud. A environ 1.200 mètres du bourg, on rencontre un chemin de terre accessible à tous véhicules. On laisse tout près, au Sud, la ferme de la Chauvière, et, à peine engagé sur l'embranchement de droite, on aperçoit le tumulus à sa gauche. Il s'élève à 150 mètres à peine dans le Sud du hameau de la Motillais formé de deux fermes contiguës, dont l'une appartient à M. Rouxel, qui vient de procéder aux fouilles. Le tumulus est d'autant plus apparent qu'il est placé au point culminant d'une croupe faisant partie des hords d'une vallée, où coule la branche orientale du Drouët,

⁽b) Beaupré dans ses Observation sur les tamuli de Lorraine, pp. 30, 33 et 37, et Firoutel, dans Elades sur les fibules prérennines des environs de Salins, II. 54, tignaloni des pièces mérovingiennes dans des monuments funéraires baistattiens, et Charlemague, encore plus land, dut interdire aux Saxons de se faire inhumen a et annulas paganorum «. 4 fortieri trouve-bon dans les tumuli des séputtures romaines ou germaines : mais ces séputtures polytuphes n'ecempent point alors le noyau sentral, et sculement la périphérie. Voir à ce sujet Déchelotte : Manuel et schoologie Prénistarique, II, Archéologie cellique, Paris, Picard, 1913, 3 in-89, et de la Celle la adeque qu'en vent d'énumérer.

⁽⁶c) Le tumulus a commencé à disparaître des le second âge de la Tène, c'està-dire vers les A. C.; et au début du troisième âge, vers ros A.C., on a cessé comphiermant d'en érigur. Déchelette, Loc. cit., note précédente, pp. sors à nous et seté à tots.

⁽a) On incline aujourd'hui è penser qu'en écrevant un sièche et domi sessait noire ère le récit de le campagne de l'Eminimi contre les Insubres, ob se trouse le passage visé, n-xxxm, à et à (p. n) de l'édition Dioid). Polybe s'est termpe en prenant pour un accident le rite innéraire de le terrieu en regilement des opieses l'outefois, il convient de remarquer que pareit rite ne s'est directoppe tent an moins que permiant le securior periode de la Tène. Déchelefie, Loc cit., pp. 1700 à raile.

c'est-à-dire le ruisseau du Plessix-Balisson, ce ruisseau Inimème n'étant guère qu'à 250 mètres. Tout le terrain avoisinant, totalement dépourvu de pierres, paraît provenir de très anciens marais, étant formé d'une tourbe argilo-siliceuse. La tradition veut que ce soient des alluvions remontant à l'hypothétique cataclysme de 709. Relevons encore que l'antique voie romaine de Vorganium à Aleth (Carhaix à Saint-Servan) passe tout près de là, à la Ville-Bague, où l'on a rencontré de très nombreux débris gallo-romains. D'après les traces encore visibles de cette voie, elle devait franchir la branche orientale du Drouët presqu'en face du tumulus, bien que du passage même il ne subsiste point de traces. Nos observations confirment donc ici l'hypothèse émise par Gaultier du Mottay sur le tracé de la voie (42).

Le tumulus, élevé sur un plan circulaire, a bien les dimensions indiquées par Gaultier du Mottay, soit 34 à 35 mètres de diamètre sur une hauteur de 5 m. 50; mais il n'est pas constitué uniquement d'argile, comme l'avaît cru cet archéologue, sans doute à la suite d'une reconnaissance trop superficielle, ainsi qu'on va voir. La partie supérieure offre un plateau assez égal, où croissent des buissons et même quelques arbres rabougris; et ne présente pas trace de l'habituelle dépression centrale en entonnoir. Nous avons appris du propriétaire, M. Rouxel, une circonstance très particulière qui est à noter, et dont Gaultier du Mottay n'a évidemment pas eu connaissance. Il paraîtrait qu'au nord du tumulus, c'est-à-dire sensiblement dans la direction du hameau de la Motillais, et à quelques mètres seulement, il existe un puits assez profond regardé comme fort ancien, mais dont on ne voit plus la trace sous les terres labourées. Il y a au plus 50 ans environ, le grand-père de M. Rouxel, lui-même fermier à la Motillais, craignant des accidents, et en outre gêné dans ses travaux par l'orifice béant de ce puits, le recouvrit avec des troncs d'arbre, qu'il charges ensuite de terre, de telle sorte que l'emplacement exact est maintenant perdu,

tant que quelque éboulement ne surviendra pas. Qu'il s'agisse d'un puits à eau, d'un puits funéraire ou d'un puits à silex, il serait peut-être intéressant de le remettre à jour et de le fouiller, mais, en l'absence de toute trace, c'est un travail bien aléatoire à tenter.

Voici déjà presque exactement un an depuis le commencement des fouilles opérées par M. Rouxel, fouilles dirigées moins dans un but d'exploration qu'en vue d'un nivellement avantageux pour son exploitation agricole. Il attaqua donc le tumulus par une tranchée unique en forme de coin, autrement dit, dont le plan est un segment circulaire, et dont les parois sont plus ou moins verticales. L'axe de ce segment partait sensiblement de la direction Est-Sud-Est, et son amplitude est d'environ 100 degrés. Le déblaiement a actuellement atteint et même légèrement dépassé le centre du cercle dans la direction W N W, et est pour le moment abandonné ou plutôt suspendu.

Dans ces conditions, on aperçoit facilement sur les perois verticales de la tranchée ouverte les couches successives des matériaux dont le monument est formé. Il n'est pas exact, en effet, comme l'avait écrit Gaultier du Mottay, qu'il soit entièrement formé d'argile ; et cette substance, d'ailleurs fortement mélangée de la terre tourbeuse voisine, ne forme qu'une sorte de revêtement ou carapace, l'englobant complètement Elle n'a peut-être même existé jadis, lors de la construction, qu'à la partie supérieure, où son épaisseur atteint actuellement environ 75 à 80 centimètres, et a peut-être simplement glissé de la sur les parois latérales où son épaisseur va s'amincissant de haut en bas pour se réduire à 40 ou 50 centimètres au plus vers la base. La couleur de cette argile est gris noirêtre (gris clair par dessication), ce qui semble correspondre à l'argile formant dans le substratum un rocher schisteux dont il sera question, contenant un peu de sels de fer au minimum (sels ferreux) gris verdàtres.

Sons la carapace extérieure argileuse en question règne uoe

[15]

constitue est d'environ 1 m. 25 en moyenne, au sommet.

Au-dessous vient une troisième couche de même épaisseur moyenne, contenant, mélangées quelque peu de sable et d'argile, une très grande quantité de cendres anciennes ; on y trouve nombre de petites parcelles de charbon de bois que l'humidité effrite, et qui se réduisent en poussière au moindre frottement ; et aussi, fort disséminés, des débris infimes de cette argile cuite signalée plus haut, provenant peut-être d'infiltrations de la couche supérieure.

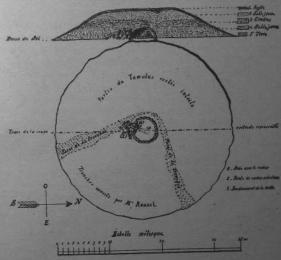
La quatrième couche en profondeur est composée exactement comme la seconde de sable jaune ; mais je n'y ai point vu de débris d'argile cuite, comme dans cette dernière. Son épaisseur est aussi plus faible, d'environ 95 centimètres à 1 m. 10 au plus.

Vient enfin ensuite une cinquième couche, d'environ 1 m. 30 d'épaisseur, et qui semble fournie, pour la majeure partie, par la même terre d'altuvions silico-tourbeuse que le sol voisin du tumulus. Elle est de couleur gris noirâtre assez foncé, mais pâlissant à la dessication. Je n'y ai rien relevé de particulier comme débris.

L'examen chimique, très sommaire, il est vrai, des échantillons prélevés un peu partout, ne m'a point révélé en quelque point que ce soit des matériaux du tumulus la moindre trace de calcaire, de même que l'examen microscopique ne m'a jamais montré trace d'os.

Lors des fouilles pratiquées par M. Rouxel, quand on attei-

Plan el coupe verticale du Tumulus.



gnit la ligne de séparation entre la troisième couche (cendres silico-argileuses grises) et la quatrième couche (sables quartzo alumineux jaunes) ; donc, à peu près, à 3 m. 25 ou 3 m. 50 de profondeur à partir du sommet, ou ce qui revient au même, à 2 mètres environ ou un peu plus au-dessus du sol naturel environnant, on se trouva en présence, vers le centre, de pierres de grosseurs diverses offrant l'aspect général de cailloix roulés (galets) dont, malheureusement, la plupart on été utilisées depuis, la pierre étant une rareté dans la région. Les

[17]

quelques-unes que j'ai vues étaient constituées par une sorte de poudingue assez grossier et très légèrement caverneux, sans trace de coquilles, à pâte rougeâtre (alumino ferrique ?). On m'a assuré que des pierres de ce genre se trouvaient sculement à l'ilot des Ebihens (6 kilomètres 1/2 dans le Nord-Ouest). Toujours est-il que ces pierres formaient par leur réunion au centre du tumulus une sorte de calotte en forme de voûte surbaissée. Si la description est exacte (?), la coupe verticale aurait été d'apparence hyperbolique. Cette calotte constituait donc au centre du tumulus une sorte de grotte artificielle, évidemment la chambre sépulcrale. Sa base circulaire aurait, d'après les répérages indiqués par le propriétaire, atteint plus de 4 mètres de diamètre, ce que je crois volontiers exagéré mais sans aucune vérification actuellement possible, Du côté Sud, cette calotte prenaît appui sur un rocher schisteux très friable à stratifications presque verticales, et de couleur grise un peu verdâtre, qui, bien qu'atteint fortement par la pioche des fouilleurs, faisait encore saillie de plus d'un mêtre à sa pointe lors de notre reconnaissance.

lei une remarque avant de passer à l'examen du mobilier funéraire. M. Rouxel m'a affirmé avoir trouvé partout intacte la voûte des galets et, en conséquence, il estimait que la sépulture était inviolée. Tel n'est pas mon avis, et j'incline à penser, au contraire, que des chercheurs de trésors ont très anciennement, et peut-être à plusieurs reprises, pénétré dans la grotte, et enlevé probablement par suite partie du mobilier. Ils auraient seulement tenté de dissimuler leur passage en remettant plus ou moins habilement en place les pierres de la voûte. En effet, quand on examine les parois de la tranchée, on constate vers le Nord-Nord-Ouest dans les couches successives, une dépression en entonnoir extrêmement accentuée, bien que non apparente sur le revêtement argileux extérieur. Il a certainement existé là, anciennement, une sorte de cheminée ou de puits, par lequel ont glissé sable et cendres, et cela surtout du côté Nord, correspondant précisément à l'entonuoir en ques-tion. Ce sont donc les couches supérieures qui ont pénétré dans

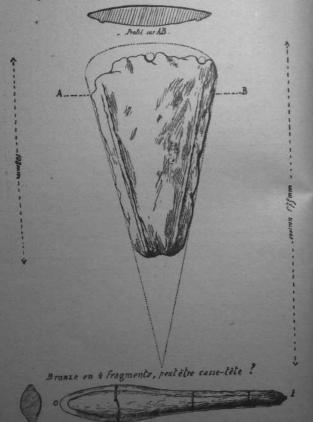
la cavité sépulcrale par un trou qui, probablement, a servi aux anciens chercheurs de Trésor pour s'y introduire. Nous verrons tout à l'heure, du reste, que le mobilier porte des traces d'effraction ancienne. Mais à quelle époque le fait s'est-il produit ? S'est-il renouvelé ou non ? C'est ce qu'on ne saurait dire. Cependant on serait tenté de croire qu'on est entré dans la grotte au moins une fois au milieu du xvn" siècle. En effet, il y avait une dizaine de jours quand nous visitâmes le tumulus, un petit pâtre recueillit de ce côté, dans les terres qui venaient de s'ébouler, trois monnaies de cuivre du temps de Louis XIII (43) ; Il faut dire toutefois à l'encontre de l'hypothèse que ces trois médailles étaient exactement superposées les unes aux autres et collées ensemble par l'oxydation. Cela est assez anormal pour des monnaies perdues, et il faut peut-être voir là, au contraire, la trace de quelque usage superstitieux qui avait subsisté, ces trois monnaies empilées ayant constitué une offrande votive, Dans ce cas, on pourrait penser que l'entonnoir dont j'ai reconnu les traces n'est autre chose que l'habituelle dépression qu'on trouve à la plupart des tumulus inviolés.

C'est donc sous une couche d'un mélange de sables, cendres et terres que l'on trouva le mobilier funéraire. Pas tout à fait cependant, car dans le rocher schisteux dont on a parlé existait une sorte de niche, qu'on a malheureusement détruite, et qui devait se trouver, comme on va voir, près de la tête du cadavre et à sa gauche. On y recueillit deux bronzes dont l'un brisé, l'autre paraissant à première vue intact, mais rongé fortement en réalité.

Ce dernier objet m'est apparu comme étant un fragment important de poignard triangulaire rappelant le type morgien, Il mesure, dans sa longueur, 108 à 110 millimètres, ce qui me conduit, comme on le voit au croquis, à lui supposer une longueur primitive d'envrion 17 centimètres, quand

⁽⁴³⁾ Sur la plus ancienne de ces monnales, je crois lire 2021; sur une autre, la date de 1640 est très nette, et cette pièce n'a achi aucure usure par le fait. La troisitione, très abinnée porte les armes de France brisées d'un lambel et à l'avers on it le nom de Gaston; ce doit donc être Gaston d'Orléans et, slore, avant 1651. Toutes trois sont des doubles deniers lourous trois sont des doubles deniers lourous parties.

Fragment d'un poignard triangulaire en bronze



il était intact. Ceci bien entendu non compris le manche, vraisemblablement fixé par des rivets, dont les trons me semblent, tout au moins pour celui du centre, avoir laissé quelques traces. Une particularité, que je crois être remarquable, est à relever dans les filets ornementaux, ils sont en relief, au lieu d'être en creux comme d'ordinaire, circonstance fort rare, me semble-t-il. C'est ce fragment que le propriétaire avait cru être une hache et annoncée comme telle. Malgré mon incompétence dans la matière, je n'hésite cependant guère sur son identification.

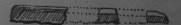
Mais je suis, par contre, extrêmement perplexe sur la nature du second objet, qui bien que brisé est entier, et bien plus, à l'encontre du poignard visiblement ébréché par l'usage, est absolument neuf en ce sens qu'il n'a jamais dû servir. On y distingue même encore (au point I du croquis) la bavure de coulée très nette. Comme on voit, l'aspect général est celui de l'outil de mécanicien appelé bédane, ou même à la rigueur d'une petite épée de 12 centimètres frappant seulement d'estoc Le propriétaire l'avait annoncé comme un poignard, ce qui me paraît impossible, car sa pointe en O est mousse et ses bords non tranchants. Et puis comment l'aurait-on emmanché ? Il ne serait rien resté de saillant. L'hypothèse d'un fer de lance me semble à écarter pour les mêmes raisons. S'il m'était permis de tenter une opinion, et me référant à mes lectures, l'inclinerais donc à penser que nous sommes en présence d'un de ces rares spécimens d'une arme très antique, qui succéda di rectement à la hache pierre, et, comme elle, sorte de casse-tête, en un mot de cette arme, qu'Evans en Angleterre, appelait une hallebarde, et que les Allemands nomment Schwertstab, c'està-dire du pic d'armes de Mortillet, ou de la hache poignard de Déchelette. Il me souvient, si je ne me trompe, d'instruments très voisins de forme, décrits comme tels par Aveneau de la Grancière, dans des tumuli armoricains. Les cassures très nettes sont certainement tout à fait récentes, et propablement dues à un coup de pioche maladroit des fouilleurs encore qu'ils s'en défendent. La texture du métal, et sa couleur aux cussures

m'ont paru indiquer un bronze contenant extrêmement peu d'étain, soit presque du cuivre pur, ce qui est, je crois l'indice d'une antiquité extrême.

Je ne saurais trop le répéter, mes connaissances en préhistorique sont quasi nulles ; ce n'est donc que sous les plus expresses réserves que je formulerai l'opinion que vous attendez sur l'âge du monument. D'un côté, la hache poignard, si ç en est bien une, est sûrement fort ancienne et de la phase I du bronze ; mais par contre les filets en relief du poignard me portent à ramener jusqu'au début du bronze II sa fabrication, et finalement j'inclinerais à penser pour l'ensemble vers la fin de la première phase, ou début de la seconde (44). Les lames de silex signalées autrefois par Gaultier du Mottay ne s'opposeraient point, je crois, à cette manière de voir, car dans le Finistère et les Côtes-du-Nord on trouve la pointe de flèche en silex associée constamment au poignard triangulaire (45), L'adoption d'une époque aussi reculée tendrait évidemment à écarter l'ensevelissement par ustion, ce qui a priori semble en contradiction avec la masse de cendres rencontrée ; mais il va précisément être question tout à l'heure d'une autre trouvaille, celle tout au moins probable d'une dalle funéraire, véritable pourrissoir en pierre, qui tend, elle aussi, à écarter l'hypothèse de l'incinération préalable des cadavres ensevelis. Je me sus donc efforcé par l'examen, même miscroscopique, de la terre noire garnissant la cellule centrale de trouver des traces d'os, si infimes soient-elles ; mais dans les échantillons que j'avais prélevés pour cet examen, je n'ai rencontré, en dehors de déhris végétaux, absolument aucun débris organisé, et seulement avec eux, du sable, des parcelles argileuses, dont beaucoup cuites, et des particules de charbon. Cependant, je ne considère pas cet examen comme probant, car M. Rouxel a malheureusement si bien bouleversé tout, que les terres recueillies par moi comme

provenant du fond n'en étaient peut-être point originaires, et celles du fond sont peut-être actuellement intégralement incorporées aux champs labourés contigus. Il est même possible que le manque de méthode scientifique dans l'exploitation, notamment l'absence de tout criblage des terres du fond, de règle dans les fouilles, ait fait disparaître de menus objets très précieux.

Ainsi que je crois l'avoir déjà dit, la pierre est très rare dans le pays ; M. Rouxel enleva donc pour être utilisées tout ce qu'il en trouva ; mais quelques-unes non encore employées étaient déposées dans un coin de cour. Les examinant j'ai relevé parmi des pierres brutes des fragments en pierre rougeatre, de grain relativement assez fin pour des poudingues, et qui portaient sur une face au moins, sinon même aussi sur leurs tranches (car c'étaient des pierres plates) la trace d'un travail de grossier polissage. Il ne m'a point été possible de reconstituer l'ensemble, mais on voit que ces fragments proviennent surement d'une sorte de dalle longue, épaisse d'environ 15 centimètres en moyenne, dont la face supérieure large d'environ 60 centimêtres, portait creusée dans sa partie centrale une sorte de gouttière ou d'auge, à bords droits, large au plus de 40 à 45 centimètres ; et profonde de quelques centimètres. La longueur est très incertaine puisque l'on ne possède point tous les morceaux, tant s'en faut peut-être, mais il existe des fragments des deux extrémités, montrant que si un des petits côtés de cette gouttière était fermé, l'autre était ouvert, soit la coupe schématique ci-dessous (sans échelle)



M. Rouxel déclare qu'il trouva cette pierre brisée en morceaux dans la grotte sépulerale artificielle et que le petit côté fermé touchait vers la gauche à la niche où il recueillit les

⁽⁴⁴⁾ On sait que Montellus fait durer la première phase de 2.500 à 1.900 environ, et la seconde, of: il place les poignards triangulaires, de 1900 à 1600 pour les pays celliures.

⁽⁵⁵⁾ Déchelette : Manuel cité. Archéologie Celtique, 120 partie, p. 192.

fragments de bronze (46). On voit du reste sans peine que les cassures sont fort anciennes. Ce ne me paraît pouvoir être autre chose qu'une dalle funéraire où était placé le cadavre ou le squelette comme à Gavrinis. Elle a dû être brisée par les anciens chercheurs de trésors qui ont voulu voir si elle ne cachait point quelque objet précieux.

Pareil objet tend à faire soupçonner une sépulture polytaphe, les cadavres se succédant sur le lit de pierre au fur et à mesure des funérailles. La dimension quelque peu insolite (si elle est exacte) de la grotte sépulcrale donne lieu à la même supposition.

On voit enfin qu'il y a lå un indice de violation très ancienne du tumulus et que, par conséquent, bien probablement, des objets précieux y ont été soustraits dès une époque reculée. Néanmoins, il est bien probable que si les fouilles au lieu d'avoir un but d'exploitation avait été dirigées méthodiquement en vue d'une recherche purement scientifique, elles auraient donné des résultats plus intéressants et surfout plus certains. Il resterait à retrouver et à explorer le puits signalé par M. Rouxel, où il y a sans doute à recueillir encore plus, quelle que soit sa destination primitive.

APPENDICE

I. — EXTRAIT DE GRÉGOIRE DE TOURS, HISTORIA FRANCORUM

IV, 13 (alias 20). (Texte du mss de Corbie d'après H. Omont.)

... Chlotharius autem rex, contra Chramnum frendens, cum exercitu adversus eum in Brittanias dirigit. Sed nec ille contra patrem egredi timuit. Cumque in unum campum conglobatus uterque resederat exercitus, et Chramnus cum Brittanis contra patrem aciem instruxisset, incumbente nocte a bello cessatum est. Ea quoque nocte Chonoo Brittanorum comes dicit ad Chramnum. a Iniuistum censeo te contra patrem tuum debere egredi. Permitte me hac nocte, ut inruam super eum, ipsumque cum toto exercitu prosternam », Quod Chramnus, ut credo, virtute Dei præventus, fieri non permisit. Mane autem facto, uterque commoto exercitu, ad bellum contra se properant. Ibatque Chlotharius rex tamquam novus David contra Abissalonem filium pugnaturus, plangens atque dicens : d Respice, Domine, de cælo, et iudica causam meam, quia iniuste a filio iniurias patior, Respice, Domine, et iudica iuste illudque impone iudicium, quod quondam inter Abessalonem et patrem eius posuisti ! « Confligentes etenim pariter, Brittanorum comes terga vertiti ique cecidit. Denique Chramnus Ingam iniit, naves in mare paratas habens ; sed dum uxorem vel filias liberare voluit, ab exercitu patris oppræssus, captus atque legatus est. Quod, cum Chlothario regi nuntiatum fuiset, iussit eum cum uxore et filiabus igni consumi. Inclusitque tugorium cuiusdam pauperculi ; Chramnus super scamnum extensus orario sugillatus est : et sic postea, super eos incensa casula, cum uxore et filiabus interiit.

II. — Extrait d'Aimois. — De Rebus gestis Francomum, II., 30
(Texte de l'édition d'André Wechel en 1567)

... Non dissimulandas autem filii arbitratus iniurias, inde quants potuit suorum manu Britanniam est ingressus. Occurit autem ei Chrannus, cum Conabo Britonum rege barbarorum agmen ductante. Ubi ad certamen ventum est tentato utrinque agmine, ubi neque Chrannus pecunia conductos deficere à fide vidit Britannos, neque

⁽⁴⁶⁾ Il faut remarquer que ceci donnerait comme orientation de la dalle fundraire sensiblement le Sud-Nord, ou, peut-être plus exactement, le Sud-Oucel-Sud-Nord-Eat-Nord; ce qui me semble tant soit our anormal.

concrematus

25

Clotharius filium erga se suscepta deposuisse odia, suosque ad belli partos certamina, armis decernendum æstimaverunt. Tunc Clotharius in incerto belli positus, lachrymis suffusus ora Christum exorat in hæc verba ; « Christe, inquit, Deus qui occulta hominum solus agnoscis, precibus nunc adesto meis fusti exercens examen, iudicis. Etenim quod nulli iusto maxime tibi omnium cognitori rerum veniabilis Chranni nequitia possit videri, satis certus sum ; ideo quod naturalis oblitus gratia pietatis, hostili animo contra vitam insurrexit patris. Et quod fraude machinatus occulte nequivit efficere, id nunc palam illato bello contendit explere, dumque unius decrepiti senis accelare quærit exitium, non dubitavit morti exponere tantarum innumerositatem gentium. Et certe regnandi spem dederam cum vivens tuendæ ei Aquitaniæ solicitudinem mandaveram, sed morantem non passus est, nec expectavit regnum, nisi parricidio adipisceratur, Respice ergo, Domine, de cælo, et iudica iuste ; illudque indicium exerce, quod contra Absalon patri David quondam infestissimum exercuisti. Non ego quidem David, sed tamen fide non degener. Credidit ille mundi redemptorem venturum ; credo et ego venisse, æquique arbitrum sæculi iudicem futurum ». His intentum precibus audivit omnipotens Deus. Nam superior bello factus, Britannos usque ad refugia navium (quod ad hos usus paraverant, ut si adversa bellorum forent eo se conferrent) persecutus, maximam ex eis stragem dedit. Chrannus quoque ipse, dum filias pariterque uxorem captivitati subducere gestit, ab exercitu captus patrique præsentatus, iussuque eius in cuiusdam pauperculæ casa super scamnum extensus, orario que sugillatus, ibidem cum conjuge ac filiabus igni est

III. — Extrait des Gesta gentis Francorum XV. II

Chramnus nihil timens contra patrem ad bellum cum Cuniberto rege Britonum egreditur. Cumque fortiter inter se compugnarent, Chlotarius rex commotus lacrymis alebat : « Respice, Domine de celo et judica juste, illudque impone judicium quod quondam inter Absalonem et patrem ejus posuisti ». Confligentesque pariter Britan-norum rex in lugam vertitur ibique cecidit. Chramnus quoque cum se fugam evadere conaretur, navesque in mari paratas haberet, et dum uxorem vel filias liberare vellet, ab exercitu patris oppressus captus atque ligatus est. Quod cum Chlotario regi nuntia tum fuisset, jussit eum cum uxore et filiabus igne consumi inclususque in tugurium cujnsdam pauperculæ. Charmnus super scamnum extensus orario sugillatus est. Et aic postea super eos casella ipsa incensa, cum uxore et filiabus combustus est. IV .- EXTRAIT DES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, II, 10 Texte de la Société de l'Histoire de France, par Jules Viard

Comment Chrannes, sa fame et si enfant furents ars

Puisque Crannes vit que il eut perdu le confort et l'aide dou rois Childebert son oncle, qui morz estoit, il s'enfui en Bretaigne la Petite à Conaber, qui rois estoit de la terre, en cele entention que il peust avoir secors de lui et rapareillier bataille contre son père. Cil rois Consbers avoist espousée.... (suit un passage où le rédacteur a commis un contre-sens dans sa traduction d'Aimoin, et qui na nous intéresse point ne concernant que la restauration par Clotaire de la basilique de Saint-Martin à Tours...)

.... Li rois (Clotaire) qui moult avoit grant îre concene vers son ne vot pas faindre par simulations les dommages que illi avoit ni, ne vot pas tandre par simulations les dominages que ini avoit faiz, ainz semonst ses oz et rapareilla sa force de toutes parz, puis entra en Bretaigne. Crannes, qui d'autre part se refu bien porchaciez et ot retenuz en soudées les Bretons et quanque il pot trover de gent, revint à bataille contre lui, et amena en s'aide Conaber, le roi de Bretaigne et toute sa gent. Quand les II oz furent venns ou champ de la bataille, chascuns tenta et essoia les cuers de ses homes. Crannes vit bien que li Breton, que il avoit retenuz à gages, se tenoient en foi et en loiauté vers lui par les convenances que li avoient mises. Et li rois Clothaires, qui pas ne vout pardonner à son fil son mautalent, revit d'autre part les siens entalentez et aparelliez de combattre. Lors jurièrent que le cause fout lerroinée en avenue et le la contra la la consecution. revit d'autre part les siens entaientez et apareilliez de combattre. Lo jugièrent que la cause fust terminée par armes et par batailles. Ma li rois, qui estoit mis en la douteuse sort de fortune, fist avant cès oreson à Dieu, en pleurs et en larmes que ils venissent ensemblée « (le passe iei l'interminable prière de Glotaire, combination e longée de toutes les précédenles....) » Nostre Sires oi la projere Chaires, car quant les hatailles furent ajoustées et li estors ont lorguement duré, il seurmonta ses anemis, et les chaça jusques a leu nés, que ils avoient garnies et apareilliés seur le rivage en cele et tention que si fortune leur fust contraîre et ils veissent la desco fiture, que ils venissent là à garant. En cele chace lu occise la ph grant partie des Bretons. Crannes fu pris cusi come il emmenoit fame et ses filles pour ce que eles ne fussent pas prises. Font mais tenant que il fu amence devant son père il fu estendus seur un bar et forment loiez en une partie d'une petite maison ; avec lui fist il rometre sa fame et ses filles puis fist houter le feu dedeux. Esni are Crannes, sa fame et ses filles et la maison tout ensemble...

LA NUMISMATIQUE EN BRETAGNE

En me présentant devant les membres de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, je croirais manquer à un devoir de reconnaissance, en ne saluant pas, devant vous, la mémoire de deux des membres fondateurs de votre société : Anatole de Barthélemy et Geslin de Bourgogne.

Anatole de Barthélemy, qui sortait de l'Ecole des Chartes, avait acquis, dans cette illustre maison, les connaissances requises pour déchiffrer les vieilles chartes, et il fit paraître en 1851, à la librairie Roret, un Manuel de numismatique ancienne, qui fut écrit à Saint-Brieuc.

La même année, il publiait un Manuel de numismatique du moyen âge et moderne qui a un peu vieilli, car la nusmismatique, comme toutes les sciences, a fait bien des progrès depuis 1851. Les ouvrages de Barthélemy sont aux mains de tous les numismates. Sous une forme modeste, ils recèlent de véritables trésors de renseignements.

Geslin de Bourgogne, lui, n'était pas un nusmimate. C'était un historien qui a écrit, d'une plume indépendante et personnelle, l'histoire de nos vieux évêchés bretons, l'histoire de la Bretagne féodale et militaire,

A tous deux je dois une grande reconnaissance, puisque l'un m'a appris les rudiments de la numismatique, et que l'autre a mis de la clarté dans les vagues notions d'histoire bretonne que j'avais acquises au lycée de Brest. A ces deux illustres membres de la Société d'Emulation.

j'adresse mon salut de reconnaissance.

Messieurs, le sujet de cette causerie est la numismatique en Bretagne. Ce n'est qu'une partie de la numismatique générale. Mais une causerie sur la numismatique générale demanderait un temps tellement long qu'il ne peut être question de l'entre

[3]

prendre. Songez qu'il y a des monnaies depuis le vus siècle avant J.-C., que toutes les cités de l'antiquité, toutes les villes de Grèce, d'Asie-Minéure, de Grande Grèce, de Sicile, du Pont, des îles de l'Egée, de Sicile et d'Egypte, ont frappé d'énormes quantités de monnaies, et que les Romains seuls, jusqu'à la chûte de Constantinople, c'est-à-dire pendant 20 siècles, ont émis dans toute l'étendue du monde civilisé d'alors, une telle quantité de numéraire que cette salle ne serait pas assez grande pour en contenir toutes les variétés.

Nous nous bornerons donc à ce qui a trait à la Bretagne. Mais qu'est-ce que la Numismatique?

C'est la science des monnaies à titre réglé par la loi, puisque « numisma » vient de nomos = loi. En réalité, on comprend, sous ce nom de numismatique, non seulement les monnaies, c'est-à-dire les pièces de métal précieux ou non servant aux échanges et frappées par une autorité souveraine, au coin de cette autorité, mais aussi tous les monuments métalliques à type monétiforme : les jetons, les méréaux, les dénéraux, les médailles.

En Bretagne, les premières monnaies connues datent des Gaulois. Le sol de notre pays a restitué bien des pièces appartenant aux Osismiens (Léon et Cornouaille), aux Rhédones, aux Namnèles, aux Curiosolites (pays de Corseul). Les traités de numismatique gauloise citent même des pièces de Coriosopitum qui serait la Cornouaille. Mais Geslin de Bourgone a établi que les Coriosopites n'ont jamais existé, que Coriosopitum c'est Coriosolitum mal lu. Simple faute de copiste.

Chez tous les peuples que j'ai cités, la monnaie conserve un certain air de famille! C'est toujours une tête plus ou moins nette, avec de grosses mèches de cheveux, qui représente souvent le dieu gaulois Ogmius, la tête entourée de rinceaux. Au revers on voit le plus souvent un cheval plus ou moins disloqué, conduit par un aurige. Parfois on voit un sanglier, mais jamais de coq, bien que, par un jeu de mots facile, on ait voulu identifier gallus : coq, avec gallus : gaulois, Jamais d'ailleurs, sur aucune pièce de monnaie française on n'a mis de coq. Seul,

Dupré, sur certaines monnaies de la révolution, a placé dans un coin du champ un coq, qui n'est ici que le symbole de la vigilance.

Les pièces gauloises, qui sont le plus souvent anépigraphes, sont des dégénérescences des statères grecques, venues par Marseille, ou des pièces de Philippe de Macédoine, venues par la vallée du Danube qui, de dégénérescence en dégénérescence, ont donné cette représentation si laide des délicieux biges et quadriges qui ornent les statères de Syracuse, et qui sont les plus belles œuvres monétaires de tous les temps.

Le métal des monnaies gauloises est l'or, fortement mélangé de cuivre, ou l'argent fortement mélangé d'étain, ou le cuivre. Leur module varie de celui d'une pièce de deux francs, pour les statères, à celui d'une pièce de o fr. 50 pour les 1/4 de statère. Elles sont d'ailleurs beaucoup plus épaisses que ces pièces françaises.

Il faut une ferveur très grande et de bons yeux pour s'occuper de ces monnaies gauloises, qui rebutent un peu au premier abord. Un de nos compatriotes, M. de Kergariou, de la Grandville, près Châtelaudren, avait réuni une très belle série de Gauloises qui ont été dispersées en deux temps — en 1855 à Paris, et en 1924 à Saint-Brieuc même, par le ministère de M° Belin.

Une chose qui étonne, c'est que, parmi les peuples habitant la Bretagne, seuls, les Vénètes, qui étaient pourtant les plus puissants des peuples gaulois de l'Armorique, n'aient point de monnaies. Dans les 10.400 pièces gauloises que décrit La Tour, aucune pièce n'est attribuée aux Vénètes, si célèhres pourtant par leur lutte contre César.

Après la conquête romaine, ce fut évidemment le numéraire des empereurs qui circula en Bretagne, numéraire frappé un peu partout, à Arles, Lyon, Rome, Trèves, Constantinople. Mais il n'y eut jamais d'atelier en Bretagne. Pourtant, les trouvailles de monnaies romaines ont été fréquentes en Bretagne. Il y a 16 ans, notamment à Moustéru, près Guingamp, on a découvert un trésor d'aurei et de deniers d'argent des empereurs : César, Néron, Othon, sur le bord de la roule qui menait aux

mines de Huelgoat et Poullaouen. J'ai vu la totalité de la trouvaille. Elle n'avait rien de particulier à notre pays. C'était du numéraire purement romain.

Mais il y a lieu de remarquer qu'à cette période de l'empire romain, assailli par les Barbares, la surveillance des espèces s'était beaucoup relâchée, et que de nombreuses pièces fausses circulaient.

On a trouvé un peu partout des moules à fausse monnaie, notamment en 1909 à Rézé, dans la Loire-Inférieure. Il s'agit donc, non de pièces frappées au marteau, comme l'était la bonne monnaie, mais de pièces coulées.

Une série de disques en terre fine recevait l'empreinte des deniers que possédait le faussaire, deniers d'époques, d'empereurs divers. Le moulage obtenu, on faisait une entaille sur chaque moule. On réunissait trois piles de ces moules, de façon que les entailles fussent au centre, formant une cavité. Le moule était alors cuit, et, dans la solution de continuité qui existait entre les trois piles, on versait le métal en fusion.

Les pièces ainsi fabriquées présentent toutes sur la tranche la marque du ciseau qui a séparé la pièce de la masse du culot, de telle sorte qu'on les distingue facilement des pièces de fabrication régulière.

PERIODE MEROVINGIENNE

Le sol de la Bretagne a donné peu de documents de la période mérovingienne. Les espèces mérovingiennes sont surtout des sous d'or, imités des pièces byzantines. Mais, à la fin de la période mérovingienne on frappa de l'argent; et, dans la trouvaille de Bais, près Vitré, qui date de 1904, et qui fut étudiée par un avoué de Vitré, M. Bougenot qui, avant de s'occuper de procédure, était passé par l'Ecole des Chartes, il n'y avait que des deniers d'argent.

La Bretagne était représentée, dans ce trésor de 321 pièces, par des deniers de Rennes, portant le nom de la ville au droit, avec un buste; au revers un nom de monétaire, Banono le plus souvent. Il y avait aussi des pièces de l'église de Rennes : racio ecclesle redon ; une pièce de l'église de Sainte-Melaine, avec racio sci melni. D'autres monnaies portaient le nom de beauce, marcillé-robert, vendel (Ille-et-Vilaine), campdon, rézé, saint-mème (Loire-Inférieure).

Vous le voyez, il s'agit le plus souvent de tout petits hameaux, et non de grandes cités. C'est que les Mérovingiens n'avaient pas d'ateliers fixes. Leurs monétaires suivaient les expéditions militaires, récoltant le métal précieux, le fondaient et, sur place, avec un simple marteau, un billot et deux coins, ils frappaient les monnaies, en y inscrivant le nom du lieu de la frappe.

C'est ce qui explique l'extraordinaire multiplicité des noms de lieux sur les pièces mérovingiennes. Sur cent pièces, il y en a ordinairement cent d'origines différentes. Vous noterez que pas une pièce mérovingienne ne semble avoir été frappée dans cette partie de la Bretagne que nous habitons, sauf à Vannes toutefois, mais très rarement. Presque toutes les pièces mérovingiennes frappées en Bretagne l'ont été dans le seul pays de Rennes, surtout dans la région de Fougères.

C'est qu'à cette époque, du rv" au vi" siècle, la Bretagne avait reçu des émigrés de la Grande-Bretagne, que les autochtones, avec le concours des nouveaux venus, avaient chassé ce qui restait des garnisons romaines dans la province, et qu'en fait le pays était devenu indépendant. L'autorité des Mérovingiens s'arrêtait aux marches du pays breton, au pays de Rennes et de Nantes.

CAROLINGIENS

Charlemagne, avec sa robusie poigne, se rendit bien maître de la Bretagne; mais peu après lui, Charles le Chauve fut battu par un chef breton, Nominoë, qui se fit reconnaître comme roi des Bretons, et la Bretagne, dès lors, resta indépendante jusqu'en 1532, sous François I^{ee}.

Nous arrivons ainsi à la période purement bretonne.

Les premiers monuments numismatiques sont des deniers frappés à Rennes et à Nantes, qui portent le monogramme carolingien K.R.L.S. en croix, avec à l'entour GRATIA DI REN, et au revers le nom de l'atelier émetteur : Nantes ou Rennes. Ce sont là des types royaux, mais frappés en Bretagne.

De Nominoé, d'Erispoé, on ne trouve point de monnaies à leur nom. C'est que l'éclat du grand Charlemagne avait été tel, ses espèces si répandues, que le peuple n'eût pas accepté d'autre type que celui auquel il était habitué et les monétaires bretons se contentèrent, pendant deux siècles, d'imitations de ce lype de Charlemagne, imitations qui devinrent de plus en plus barbares. Monogramme, légendes dégénérèrent, mais la pièce conserva toujours l'aspect général des espèces carolingiennes.

Ce n'est qu'au début du xr' siècle qu'on voit apparaître un nom de comte des Bretons, d'une façon assez timide d'ailleurs. C'est Alain III (1008-1040) qui signa la première monnaie bretonne indépendante, mais son nom entoure toujours le monogramme carolingien K. R. L. S., plus ou moins altéré, car les types monétaires ont une grande fixité, et, pour ne pas brusquer les habitudes des peuples, il fallait bien conserver la partie la plus voyante des pièces, celle qui la faisait reconnaître. On conserva donc le monogramme K. R. L. S. plus ou moins déformé.

PENTIHEVRE

Vous savez qu'à la mort d'Alain III, son fils Conan fut confié à la garde de son oncle Eudon de Penthièvre. En réalité, les deux frères Alain III et Eudon étaient conjointement comtes des Bretons. Eudon eut pour sa part le Penthièvre, c'est-à-dire le pays de Lamballe et partie de Saint-Brieuc : le Goëlo.

Eudon tenta, dit-on, de frustrer le jeune Conan de son héritage. Sur ce point, d'ailleurs, les historiens ne sont pas d'accord. D'Eudon date la longue rivalité qui divisa si profondément la Bretagne, entre la maison ducale, l'ainée, et la maison de Penthièvre, branche cadette, et qui ne prit fin qu'à la bataille d'Auray par la mort de Charles de Blois. Cette maison de Penthièvre qui possédait, lors de sa plus grande splendeur un domaine immense, s'étendant du pays de Saint-Malo à la rivière de Morlaix, a produit une quantité prodigieuse de monnaies. Les successeurs d'Eudon, depuis Etienne (1093) en ont frappé une telle quantité que je crois bien que leurs deniers sont les plus nombreux de toute la série féodale. C'est par milliers qu'on les rencontre dans les nombreuses trouvailles que la terre nous restitue.

Ce denier qui porte toujours le nom d'Etienne est donc une pièce extrêmement commune. C'est un type qui présente au droit une tête à droite avec la légende GVINGAMP et au revers le nom du comte STEPHAN, avec, dans les cantons de la croix deux étoiles, marque commune et constante de toutes les pièces du Penthièvre.

On a pensé que l'atelier de Guingamp n'avait pu, à lui seul, fabriquer les milliers de deniers que l'on trouve, que Guingamp était devenu un terme générique pour indiquer les pièces de Penthièvre, et que plusieurs ateliers, outre Guingamp, avaient frappé à ce type. Ce qui donne à cette hypothèse une quasi certitude, ce sont les marques adventices que l'on rencontre sur les deniers, par exemple une étoile devant la bouche de la tête du droit.

Au début, vers le commencement du xis siècle, ces pièces sont d'une assez bonne facture. Elles présentent une tête assez bonne, imitation évidente des deniers romains qui devaient encore circuler dans le pays. Mais, bien vite, cette tête s'altère et devient quelque chose d'affreux. C'est une caricature plus qu'une figure humaine. Bientôt d'ailleurs cette caricature ne présente plus rien d'humain. On ne voit plus qu'un œil, une bouche, quelque chose d'informe. C'est le dernier degré de la barbaris.

Seuls restaient immuables le nom de GUINGAMP et celui du comte STÉPHAN.

Cela alla ainsi pendant deux siècles. Les espèces de Penthièvre ne changeaient point, toujours identiques à elles-mêmes, toujours informes.

Mais à l'aurore du xur siècle un descendant d'Endon, Alain

145

de Penthièvre qui possédait le Penthièvre occidental (Guingamp, Tréguier, jusqu'à la rivière de Morlaix) hérita du Penthièvre oriental en 1204. Il devenait dès lors un prince très puissant avec un domaine presqu'aussi étendu que celui du duc de Bretagne. C'était d'ailleurs un prince magnifique, riche et généreux, qui dotait l'abbaye de Saint-Riom, aussi bien en France qu'en Angleterre, fondait l'abbaye de Beauport, dotait celle de Bégard. Mais la fortune lui sourit tout à fait quand le roi Philippe-Auguste choisit son fils Henri pour le mari de l'héritière du duché, Alix, fille de Guy de Thouars. Le contrat est signé à Paris en 1209. Les deux branches de la maison de Bretagne vont se trouver réunies sous le même sceptre. D'après le traité, outre la totalité du Penthièvre, Alain devait recevoir les évêchés de Rennes, de Dol et de Saint-Malo, ce qui lui faisait un domaine énorme, de la Vilaine à la rivière de Morlaix.

Alain est en fait « duc de Bretagne » de 1204 à 1210, puisque son fils Henri n'avait que quatre ans, et que c'était Alain qui régnait, en attendant que son fils prit de l'âge.

Mais le vent tourna. Philippe-Auguste se ravisa, ne voulant pas avoir comme voisin un si puissant feudataire qui avait fait montre d'un caractère indépendant. Il voulut un prince de sa maison et il choisit *Pierre de Dreux*.

De cet Alain nous avons une pièce très précieuse qui présente une tête moins laide que d'ordinaire, avec comme légende DVX BRITANIE, mais sans nom de duc. Au revers, au lieu de GUINGAMP ON lit QVEMPERALI. Jusqu'à présent cette pièce avait été attribuée à Quimperlé, sous prétexte qu'Eudon avait pu frapper comme bailliste à Quimperlé. Mais, Quimper en breton veut dire : confluent. Les quatre Quimper qu'il y a en Bretagne sont tous au confluent ou près du confluent de deux rivières. Et Quimperli étant un mot composé, il s'agit de savoir auquel des Quimper la monnaic peut être atribuée.

Ecartons Quimper-Odet et Quimper-Even. Rien dans les qualificatifs de ces deux localités ne peut donner Quimperli. Restent Quimper-Ellé et Quimper-Guézennec. L'Ellé, qui à Quimperlé se réunit à l'Isole, s'appelle en breton : Er-Laig

ce qui donne Quimper-Laig et s'écrit sur les monnaies de cette ville qui sont nombreuses : Quimperelet avec le véritable son de Quimper-Laig. Le Quimper qui se trouve dans l'arrondissement de Guingamp se qualifie aujourd'hui : Guézennec, c'est-à-dire : au milieu des bois, parce qu'une forêt très vaste couvrait toute cette région, au temps où florissait la célèbre abbaye de Beauport.

Ce Quimper là se trouve aujourd'hui à une certaine distance du Leff, mais il n'y a pas doute que l'ancien Quimper se trouvait au point de réunion — au confluent du Leff et du Trieux — à Fri n'an dour — ou bien en un point nommé encore aujourd'hui Fri-Quimper (le nez du confluent). Il y a toujours à Frinaudour une motte, des ruines. C'est l'emplacement de l'ancienne vicomtée de Frinaudour et Quimper qui embrassait encore au xv* siècle les paroisses de Quimper, Saint-Gilles-Pommerit et Saint-Clet, une étendue de plus de 80 kilomètres carrés, et était évaluée à cette époque à 1,700 livres.

Or, le Leff, dans les vicux actes s'appelle le Lem ou le Lem, Quemper-liem, en contraction donne régulièrement Quemper-liem, en contraction donne régulièrement Quemper-lie, et ce Quimper est situé non sculement dans le Penthièvre, mais aussi dans cette partie du Penthièvre qui s'appelle le Goëlo — qui était le vrai berceau d'Alain, à telles enseignes que Henri — le mari manqué d'Alix — ne s'appelle plus, après la rupture du mariage que comte de Goëlo.

Il n'y a que ce Quimper là qui puisse convenir à la pièce dont je vous ai parlé un peu trop longuement peut-être. Mon excuse est que je suis assez content d'avoir pu faire accepter par les nusmismatistes, cette restitution à notre Penthièvre, d'une pièce qui lui appartient en réalité.

En France, pendant le moyen-âge, outre le roi et les possesseurs des grands fiefs, bien des petits seigneurs se sont arrogéle droit de frapper monnaie. Beaucoup de villes, d'abbayes, ont suivi leur exemple.

En Bretagne, sauf les Penthièvre, nul seigneur, nulle abbaye, nulle cité n'ont frappé monnaie. Il n'y a dans notre pays que des monnaies de Penthièvre et des monnaies ducales.

[11]

Mais depuis Alain III tous les ducs jusqu'à Anne après son veuvage de Charles VIII ont battu, tous, c'est-à-dire pendant 500 ans (1008 à 1500). Le type général c'est un monogramme, une croix ancrée avec le nom du duc, et au revers le nom de l'atelier ou simplement Dux Britanie.

Philippe-Auguste, quand il envahit la Bretagne frappe comme duc des pièces de même type sorties de l'atelier de Guingamp.

A partir de P. Mauclerc (1213) paraissent pour la première fois les armoiries. Ce sont les armes du prince : un échiqueté pour Dreux, avec un canton de trois mouchetures d'hermincs pour Bretagne. Et, jusqu'à la fin de l'indépendance du pays, les monnaies bretonnes se reconnaissent facilement. Toujours on y voit ou bien une hermine passante ou des mouchetures en nombre variable de 1 à 10. Parfois l'écu du duc est écartelé des armes de la duchesse, comme sur les pièces de Jean III pour sa vicomtée de Limoges.

Certains ducs inscrivirent un autre titre que celui de duc des Bretons. Ils écrivent Comes Richemund. Richemont est au nord de l'Angleterre, dans le comté d'York, sur la frontière de l'Eccisse. C'est un comté qui fut donné par Guillaume-le-Conquérant à un de ses nombreux compagnons bretons — un Alain — qui y construisit un château qu'il appela Richemont.

Les souverains bretons ont joui pendant longtemps des revenus de ce comté. Mais, dès que les relations entre l'Angleterre et la Bretagne devenaient tendues, les monarques anglais confisquaient le comté pour le donner à une de leurs créatures, quitte à le restituer par la suite, lorsque l'harmonie se rétablissait entre les deux pays. L'un de nos ducs, Arthur II, est surtout connu dans l'histoire sous le nom de connétable de Richemont, et, si le hasard vous conduit dans le Calvados, vous pourrez admirer une très belle statue du vainqueur de Formignies qui s'élève sur la grand'route de Formignies à Caen. Le connétable a du reste une autre statue — équestre celle-là, — qui orne une des places de Vannes.

OU SE FRAPPAIENT LES MONNAIES BRETONNES ?

Mon Dieu, un peu partout. Je vous ai cité, à propos du Penthièvre, l'atelier très actif de Guingamp, celui de Quemper-Guézennec, peu actif. Mais il y eût des ateliers nombreux à Nantes, à Rennes — (ce furent les plus actifs) — à Fougères, Vannes, Redon, Quimper, Quimperlé, Evran, Dinan, Morlaix, Auray, Ploërmel, Guérande, Jugon, — à Saint-Brieuc sous Jean II. Il y eut même un atelier à Hennebont.

Vous savez qu'Hennebont fut le dernier refuge de la femme de Jean-le-Captif, Jeanne de Flandre, qu'elle y soutint un long siège des Blaisois. Elle avait un atelier dans cette ville qui a donné des pièces assez mal venues, assez mal frappées, ce qui s'explique par la pénurie dans laquelle elle se trouvait, et par les pauvres moyens dont elle disposait.

Il y eut aussi un atelier à Brest, pendant un temps assez court. Cet atelier n'est connu que depuis 1869. Les pièces qui en sont sorties sont de Jean IV. Elles présentent une bien plus belle facture que les pièces bretonnes ordinaires - un meilleur titre - et le revers porte d'ailleurs, écrite, la preuve qu'on a affaire à une monnaie de bon argent : Moncta fortis, mots qui, abrégés, s'écrivent Mon-Fort, ce qui donne, en même temps que des renseignements sur sa pureté le nom même du prince émetteur. C'étaient d'ailleurs des ouvriers anglais qui forgeaient ces monnaies ; et, bien après Auray, ils restèrent à Brest, car glais n'abandonnent pas vite ce qu'ils ont occupé une fois ; et ils se cramponnèrent à Brest jusqu'en 1397, c'est-à-dire 32 ans après le traité de Guérande (1365). Les Anglais avaient, du reste mis leur marque de fabrique sur les monnaies. Au revers on voit, en effet, la croix anglaise cantonnée de 12 besants, comme sur toutes les pièces d'Angleterre, depuis Henri III jusqu'à Henri VII, c'est-à-dire pendant 300 ans

La période la plus intéressante de la numismatique bretonne est celle de la rivalité de Charles de Blois et de Jean-le-Captif, puis Jean IV, non que les pièces émises soient d'un excellent aloi ; elles sont, au contraire, d'un métal détestable où le cuivre est plus abondant que l'argent, ce qui s'explique par la misère du temps, mais tous deux, Charles de Blois et Jean ont imité à peu près toutes les monnaies des rois de France, Philippe VI et Jean II. On dit même que c'est avec l'autorisation du roi que Charles contrefit les espèces françaises. Jean les contrefit, lui, sans autorisation. Il imita aussi les pièces de Flandre, sa mère étant flamande. Tout cela donne une très grande variété de types.

On reconnaît les produits des dix-neufs ateliers de Bretagne à ce qu'ils portent l'initiale du lieu où ils ont été frappés. Une M pour Morfaix, un B pour Saint-Brieuc, R ou N pour Rennes ou Nantes, etc.

À la réunion de la Bretagne à la France, les deux atcliers de Rennes et Nantes continuèrent seuls à œuvrer. Lonis XII et François I^{et} portent encore sur certaines pièces, outre le titre de roi de France, celui de duc de Bretagne. Mais en 1532, l'incorporation de la Bretagne à la France est effectuée, et les monnaies qui sortent des ateliers de Rennes ou Nantes, maintenus, ne se reconnaissent plus que par la lettre d'atelier, un N ou un T pour Nantes, un R pour Rennes, puis un 9. Mais elles sont, par ailleurs, identiques à celles frappées dans les autres ateliers du royaume. Rennes fut fermé en 1772. Nantes eut la vie plus longue, l'atelier ne fut fermé qu'en 1837, de telle sorte que les médaillers peuvent posséder de cet atelier des monnaies de tous les ducs, de tous les rois de France, jusque et y compris Louis-Philippe.

COMMENT FONCTIONNAIENT LES ATELIERS

Sur la période ducale on est mal renseigné. Sous nos rois, il y avait à la tête de chaque atelier un directeur ou maître de la monnaie, qui payait son office un prix élevé. En 1745, à Rennes, Gazon paye son office 82.000 livres. Le cautionnement s'élevait parfois à 100.000 livres ; et, comme les gages n'étaient que de 2.160 livres, on voit que les directeurs avaient bien des tentations de se livrer à quelques opérations frauduleuses, pour

ne pas y être de leur poche. On sait, d'ailleurs, qu'un certain nombre d'entr'eux furent emprisonnés pour fraudes, condamnés à l'amende, à la prison et même pendus. Le maître, pour authentifier sa fabrication, appliquait sur la monnaie une marque particulière qui s'appelle un différent.

Sous lui, il y avait toute une armée de ricochons ou apprentis, d'ouvriers tailleurs ou tailleresses, car les femmes, filles d'ouvriers étaient admises dans la corporation. Les émoluments de tout ce monde étaient dérisoires. Mais comme la corporation était fermée, elle constituait une caste à part, avec de grands privilèges : exemption de taille, de fouage, d'impôts et billots, de la garde aux portes, etc. Les monnayeurs portaient l'épée. Tous ces privilèges se transmettaient par le sang : nul ne pouvait être monnayeur s'il n'était d'estoc, lignée et race des anciens monnayeurs, issus de six gentilshommes. Les femmes, filles de monnayeurs, transmettaient leurs droits à leur fils ainé.

QUEL GENRE DE MONNAIES ONT ÉTÉ FRAPPÉES PAR NOS DUCS 9

Jusqu'à Charles de Blois, ce furent uniquement des deniers, c'est-à-dire des pièces d'argent à flan mince à 300 millièmes, dont 12 faisaient un sol de compte — des deniers et des oboles qui valaient la moitié d'un denier. Mais ce qui est singulier c'est la rareté des oboles. J'ai vu des milliers de deniers d'Etienne et je n'ai jamais vu d'autre obole de ce prince que celle qui orne mon médailler. Pourtant certaines redevances étaient évaluées une obole. J'en ai trouvé mention dans Geslin de Bourgogne. Je crois, pour ma part, que le bronze romain qui n'avait pu s'évanouir, servait de plus petite division monétaire. Car, jusqu'en 1853-57, où l'on refondit les monnaies de cuivre, on usait de ces petites divisions romaines, comme des liards, des doubles tournois, pour acheter de menus objets, des friandises, pour payer sa chaise à l'église.

Il n'y avait donc que des deniers et quelques rares oboles. Charles de Blois et Jean IV firent des monnaies valant » deniers

[15]

ou doubles deniers — des gros valant 12 deniers ou un sol — des demi-gros — des blancs qui valaient 10 deniers, et le nom breton du sou : Guennec n'a pas d'autre signification que blanc.

Toutes ces monnaies étaient d'argent, à bas titre en général, mais jamais de cuivre. C'est donc le métal argent qui circulait, celui qu'on appelle : argent de billon, car, à l'encontre de ce que l'on pense, billon n'est pas synonyme de cuivre, mais d'argent à bas titre.

Pourtant les ducs ont aussi frappé de la monnaie d'or, en assez petite quantité. Il faut arriver à Charles de Blois (1341) pour trouver la première monnaie bretonne d'or, un royal qui représente le duc sous un dais gothique, tenant un sceptre fleurdelysé dans sa dextre. C'est la copie parfaite du royal de Jean II. Tout y est, sauf le nom, bien entendu, et le titre : Karo-Lvs et Dvx au lieu de Jonannes Rex.

Jean IV a frappé un franc à cheval imité de celui de Jean II, si ce n'est qu'au revers au lieu de XPS VINCIT, on lit devs in additionairement meum intende. Cette pièce est perdue.

De Jean V nous avons aussi un petit nombre de francs à cheval, frappés à Nantes et à Rennes.

François le et II ont émis une plus grande quantité d'or — des cavaliers : le duc, sur son cheval au galop, caparaçonné d'une housse semée d'hermines, l'épée haute. Toutes ces pièces sont frappées à Nantes et à Rennes.

A la mort de Charles VIII, Anne retirée en Bretagne fit frapper à Nantes et à Rennes une superbe pièce d'or qui la représente assise, avec une robe aux armes de France-Bretagne, tenant sceptre et glaive, A l'exergue, la date 1498. Cette cadière est ce qu'il y a de plus beau dans la numismatique de notre pays.

Après le mariage d'Anne, l'union était faite avec la France, mais le duché n'était pas annexé au royaume. Le roi était, en même temps que roi de France, duc de Bretagne et Charles VIII, Louis XII, François I° indiquent ce titre sur certaines monnaies.

Mais en 1532 l'annexion est faite, il n'y a plus que des pièces

françaises frappées en Bretagne aux mêmes coins que celles frappées dans les autres provinces. Toutefois, les ligueurs ouvrirent un atelier à Dinan qui battit au nom de Charles X jusqu'en 1597 bien que Charles de Bourbon fut mort dès 1590.

JETONS

Les jetons sont des pièces monétiformes qui servaient à calculer. C'est avec des jetons d'os et de corne que calculaient les Grecs et les Romains. C'est avec de tels instruments qu'opéraît Pythagore, et, jusque et même longtemps après l'adoption des chiffres arabes, c'est au moyen de jetons que l'on effectuait toutes les opérations arithmétiques. Jeton = machine à calculer; d'ailleurs jeton se traduit par calculus.

Done, les jetons servaient à compter. Leur nom est souvent indiqué sur le morceau de métal : CECT... CECTOUERS. Ils étaient de cuivre ou de laiton. Et, souvent, ils présentaient des types monétaires : un roi sous un dais, comme les royaux de France. Aussi le vol aux jetons était-il fort pratiqué. Dans le « Monologue des perruques », de Coquillart, il est parlé de gens qui

- « ont la bourse pleine de gettouers »
- « pour dire qu'ils ont de l'argent »,

C'est à cause de la ressemblance du jeton avec une pièce de monnaie qu'a pris naissance le proverbe : faux comme un jeton. Tous les marchands, toutes les administrations étaient pourvus de jeux de jetons.

Après l'adoption des chiffres arabes, on ahandonna — en partie seulement — l'usage de calculer avec les jetons. Cependant, dans un but de luxe, de vanité, hien des grands seigneurs continuèrent à émettre des jetons présentant leurs armoiries et celles de leurs femmes, avec une devise, de leur choix ; par exemple, Montboucher, un Rennais qui n'avait sans doute plus beaucoup d'illusions sur la constance de l'amitié fit frapper un jeton représentant une marmite bouillante avec cette légende :

En Bretagne, il y a un grand nombre de ces jetons frappés

par les grands seigneurs : Mercœur, César de Vendôme — François de Laval, évêque de Dol — Sébastien de Rosmadec, etc.

A côté d'eux, les Etats de Bretagne, depuis 1594, émirent des jetons d'argent, pour les sessions des Etats, c'est-à-dire tous les deux ans, 3 ou 4.000 jusqu'à 12.000 à chaque session. Ils étaient réunis, au nombre de 100, dans une bourse aux armes mi-parties France et Bretagne, chacune distribuée aux commissaires du roi — aux officiers des Etats — à la commission de l'ordinaire — à 12 membres de chaque ordre, et dans certaines circonstances à des citoyens qu'on voulait honorer.

Aux Etats de 1720, la noblesse voulut supprimer les jetons qui servaient, disait-elle, à gagner les modérés et les douteux, mais l'Eglise et le Tiers s'y opposèrent. Après la bataille de Saint-Cast, les Etats distribuèrent des bourses de jetons aux Bretons qui s'étaient distingués dans l'affaire de 1758. La Fayette vint un jour s'asseoir aux Etats, car il était richement possessionné aux portes même de Guingamp, dans la paroisse Saint-Michel. Une bourse lui fut offerte.

Les Etats frappèrent des jetons jusqu'en 1788.

Depuis 1582, les maires de Nantes offrent une belle série de jetons — de cuivre pour les échevins — de cuivre ou d'argent pour les maires, jusqu'en 1790. Au revers on voit le vaisseau nantais, aux voiles semées d'hermines ; au droit : les armes du maire. Il y a une centaine de ces jetons.

Trois maires de Rennes sculement ont émis des jetons: Baillon, Hévin et La Motte-Fablet.

Il y a bien d'autres jetons frappés en Bretagne par la cour des comptes, les intendants, etc...

LES MEREAUX, LES DÉNÉREAUX, LES MEDAILLES

Les méreaux sont des monuments métalliques, de cuivre parfois, de plomb souvent, qui avaient une certaine valeur monétaire. On les distribuait, par exemple, aux chanoines, aux chantres, qui avaient assisté à certains offices, et ils portent souvent un grand chiffre représentant leur valeur en deniers. On en connaît fort peu pour la Bretagne. Les dénéraux sont des poids. Les monnaies, frappées au marteau, n'avaient pas la forme régulière, le poids exact qu'ont les monnaies modernes, et les changeurs, les commerçants étaient obligés de peser les monnaies qu'ils recevaient parce que très souvent rognées, elles étaient, conséquemment, diminuées de poids et de valeur. De là l'usage des dénéraux. Ceux qui appartiennent à la Bretagne représentent le type même de la monnaie dont le dénéraux était le poids. Ils sont facilement reconnaissables,

Nombreuses sont les médailles qui rappellent certains événements survenus en Bretagne. Telle, par exemple, celle qui fut frappée à l'occasion de la reconstruction de Rennes, après l'incendie de 1720 — celle qui rappelle la bataille de Saint-Gast. Celle-ci, œuvre de Roëttiers, est une œuvre délicieuse, avec son revers qui montre Mars et la Bretagne accrochant à un palmier deux boucliers qui portent comme légende viatus ducis et militum et viatus noblatatis et popula armoride.

Deux médailles célèbres sont celles qui furent offertes par la ville de Lyon à Anne de Bretagne, lors de son entrée à Lyon, en 1494 — puis un peu plus tard en 1500, lors de son voyage dans la même ville avec son second époux Louis XII.

LE COLLECTIONNEUR

Messieurs, le collectionneur est un être qui semble singulier à baucoup. Réunir de vieux morceaux de métal dont les types, les inscriptions sont parfois difficiles à déchiffrer, les entasser dans des tiroirs — à quoi cela peut-il bien servir ? Quand cela ne servirait qu'à donner de la joie à de doux maniaques, la manie serait à respecter. Mais le collectionneur n'est pas le simple maniaque que l'on croit, il apporte à l'histoire une foule de documents. Combien de princes, dont l'histoire écrite ne fait pas la moindre mention, ne sont-ils connus que par les médailles ? Et, les quelques mots de laugue puntque qui sont parvenus jusqu'à nous, où les a-t-on recucillis si ce n'est sur les monnaies de Carthage, de Sicile et d'Espagne ? Et les monuments, les temples disparus des cités antiques, les statues des grands

[19]

sculpteurs grecs, ne les retrouve-t-on pas représentés sur les monnaies ? Souvent même c'est là seulement que l'on doit aller chercher un bon nombre de monuments, de statues, dont il ne reste de traces que là. Et les figures éternelles des Césars qui sont de véritables portraits où les trouve-t-on sinon uniquement sur les médailles ?

Même sur les monnaies du moyen-âge aux types si variés, et parfois si barbares, émis par les féodaux, combien il est intéressant de s'expliquer les types qu'ils ont choisis — les raisons de leur choix — la filiation de leurs espèces avec celles de leurs prédécesseurs. Et — mais ceci est du sentiment — tenir entre ses mains une pièce qui est peut-être passée entre les mains d'Eudon, de Charles de Blois ou d'Anne de Bretagne, n'est-ce pas éprouver un peu la douce joie du fils qui touche avec vénération les objets laissés par les parents.

Que le collectionneur soit parfois un simple maniaque cela est certain. J'en connais un qui a une passion singulière.

Comme c'est un homme de cheval, il ne collectionne que les types qui présentent un cavalier. Tout cheval lui est sacré, et sa collection est une cavalerie complète depuis celle des Grecs et des Numides jusqu'aux temps modernes. D'autres ont des spécialités aussi singulières. Certains ne collectionnent que l'or, parce que l'or brille, qu'il réjouit l'œil et qu'il est cher. De telles collections n'offrent aucune spéculation pour l'esprit, ce n'est que de la quincaillerie élégante et dispendieuse.

Le vrai collectionneur recueille avec une même joie le beau et le médiocre, même le laid, si sur la pièc il y a quelque signe nouveau à interpréter.

C'est surtout parmi ceux qui ont reçu une instruction secondaire que se recrutent les collectionneurs de monnaies : officiers, magistrats, prêtres, anciens commerçants, même parmi les têtes couronnées, puisque le roi actuel d'Italie est un très habile numismate qui est président d'honneur de notre société de numismatique.

Tous doivent avoir quelques notions de langues anciennes

s'ils veulent lire les légendes, latines le plus souvent, s'ils veulent les traduire avec l'aide d'un bon dictionnaire.

Il faut qu'ils ne soient pas trop brouillés avec l'histoire, s'ils veulent placer à leur rang les monuments rencontrés. Il faut quelques notions de blason, indispensables pour classer les jetons armoriés, qui sont souvent anépigraphes. Il faut de la patience, de la constance, du flair car ce n'est qu'avec le temps que le médailler se forme. Il faut enfin faire quelques sacrifices pécuniaires. Et cette obligation d'avoir un budget spécial consacré à l'achat des monnaies est génératrice de certaines qualités.

Au lieu de la « manille aux enchères », de l'apéritif quotidien, du baccarat ou de la roulette, le collectionneur, tout à sa passion, fréquente les antiquaires, fouille dans leur stock et, l'acquisition faite, il rentre chez lui, et passionnément déchiffre ses acquisitions, les étudie, les classe. Il n'a plus le goût, ni le temps d'aller au café, e'est tout bénéfice pour sa bourse et sa santé. Les vermouths qu'il n'a pas pris sont représentés par de bonnes valeurs qui ne s'évaporent pas. Ne trouvez-vous pas que le collectionneur est un sage p

Mais ce sage éprouve parfois des désillusions, des déboires dans la chasse aux monnales.

J'apprends un jour qu'une trouvaille de pièces d'or a été faite à Corlay. Je prends le train, dès l'aurore, par une matinée glaciale de décembre, et j'arrive à St-Nicolas-du-Pélem, tout gelé. Je frette une auto pour Corlay. Là j apprends que l'inventeur du trésor habite St-Mahieu, Je file à St-Mahieu, où, après de longs pourparlers diplomatiques, on finit pas me montrer quatre pièces d'or de Charles VI, communes et en mauvais étal. « Combien P — 1.000 fr. — Les quatre P — Nou, chacune. « Je ne pousse pas plus loin la conversation et je reviens à Corlay Je ne pus rentrer à Guingamp, par Quintin et St-Brieuc, qu'à 10 heures du soir, ayant perdu toute ma journée, fait une dépense appréciable, et ne rapportant de mon excursion numismatique qu'un gros rhume qui me tint huit jours à la chambre.

Une autre fois je reçois une dépêche de Gallac : « Venez vite, pièce de Clovis, » Mazette ! une pièce de Clovis, cela peut être

intéressant. J'avais bien des doutes pourtant sur l'authenticité de cette pièce de Clovis, car Clovis s'appelait en réalité chilonomic sur ses monnaies : mais ma passion étant plus forte que ma raison, je me précipitai pourtant dans le « tortillard » et, arrivé à Callac, on me montre une petite pièce de cuivre, sur laquelle je lus en effet c. Lovis très net : mais après ces lettres je déchiffrai R. DE FR et DE NAV. et, dans le champ les traits un peu effacés de Louis XIII. Il s'agissait simplement d'un double tournois de ce roi, frappé à Saint-Lô, qui portait naturellement la lettre C qui est la marque de cet atelier. Mon correspondant n'avait fait qu'une erreur de dix siècles.

Mais le collectionneur a parsois des joies. C'est surtout quand il peut acquérir une trouvaille complète, telle que la terre la restitue. Outre que l'on peut, dans ce cas, découvrir quelque pièce inédite, il y a, dans l'étude de la trouvaille, un bel aliment pour l'esprit. Il s'agit, chacune des pièces étant identifiée, d'établir la date de l'enfouissement, les raisons probables de cet ensouissement. On ne peut arriver à un résultat satisfaisant que l'histoire sous les yeux — et, la conclusion trouvée, le collectionneur éprouve la joie du mathématicien qui a découvert une solution élégante à un problème difficile.

D'autres fois ce sont des petites aventures réjouissantes, comme celle qui m'est arrivée avec une veille marchande de légumes que je soignais. Marie Saint-Léonard, qui avait comme pseudonyme le nom de la butte célèbre dans l'histoire de Guingamp, était très dévote. Comme je lui avais fait enlever son corsage pour l'ausculter, je constatai qu'elle portait autour du cou, outre le scapulaire obligatoire, une chaînette d'argent où était suspendue toute une série de médailles.

Ma curiosité de numismate en éveil, j'examinai chacune des médailles une à une, et, parmi les médailles de la Salette, de Lourdes, de Sainte-Ane d'Auray et de N.-D. de Bon-Secours, de Guingamp, j'eus la joie de découvrir une médaille avec une tête laurée qui portait comme légende : REPUBLIQUE PRANCAISE, et au revers coocours de musique. Inutile de vous dire que Maire Saint-Léonard ne savait pas lire. Dans sa simplicité elle

avait cru qu'une si belle dame, avec un profil si pur, et une grande couronne, ne pouvait être autre chose qu'une sainte du paradis. Le soir, sans doute, les prières dites, elles baisait avec la même ferveur Marianne et les autres médailles. Elle a du reste été enterrée avec toutes ses médailles, y compris Marianne.

En terminant cette causerie, je me permets de faire appel à la bienveillance de mes collègues de la Société d'Emulation pour qu'ils me signalent les jetons de nacre ou d'os on d'écaille qu'il pourraient connaître. Il a été gravé un certain nombre de jetons de cette sorte. Ils portent au droit les armes accolées du mari et de la femme, et au revers un ornement géométrique. Ils sont sans légende.

Ce chapitre des jetons gravés sur os, nacre, écaille n'a jamais été écrit, et si la récolte de renseignements était assez abondante, on pourrait tenter de l'écrire, ce qui ne pourrait qu'honorer les descendants des auteurs des jetons.

Il ne s'agit d'ailleurs que des jetons gravés, émis pour des familles bretonnes, les familles des autres provinces étant sans intérêt pour moi.

Docteur Macs.

Les Transports en commun depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours et la Gare de l'Ouest-Etat, à St-Brieuc

Au moment où s'achèvent les grands travaux de notre nouvelle Gare (1), nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de jeter un regard en arrière pour nous rendre compte des progrès réalisés et fixer en même temps une page de notre histoire locale.

Maintenant que le wagon moderne, confortable et luxueux, nous emmène rapidement (2), sans fatigue, ni incommodité, d'un bout à l'autre de la France, on se figure difficilement combien pareil voyage était malaisé, dangereux, fatigant et coûteux les siècles passés.

C'est ainsi qu'au xvn" siècle, il n'y avait pas encore de voitures publiques, on ne pouvait voyager qu'à cheval. Si l'on était pressé et que l'on forçait un peu sa monture, il arrivait assez souvent que l'animal ne pouvait résister à la fatigue éprouvée et mourait peu après avoir achevé sa course, ce qui créait une source d'ennuis, les voyageurs étant responsables des bêtes qui, par leur faute, éprouvaient quelque dommage.

⁽s) Comme suite à la demande présentée par la Chambre de Commerce, dans sa séance du 28 janvier 1929, l'Administration des Chemine de 19 de l'Etat, après avoir amélioré la sortie de la petite vitesse, afin de faciliter le circulation des camions avec remerque, faisait procéder à certaines modifications du ball des Messageries, notamment à la suppression d'un pilles sur deux, comme l'existent suppression de la comme de le sur deux de la comme d

D'autre part, près du pont des Sourds-Muets, elle faissit édifier avec tout le confort désirable, une importante construction, destinée à abriter le » Foyer chaminot », proviscirement installé dans une maison rue du Séminaire ; puis, un dissensaire durrière la potite gare départementale.

⁽a) En cette saison d'hiver 1920-1930, le truin rapide partant de Paris 1 sh h, m arrive à Saint-Brime, le même jour, à 19 h, 5, soit après six heures de trajet i

C'est ce qui se produisit notamment, le 24 septembre 1697, pour le cheval que Guillaume Resmond, loueur de chevaux à Saint-Brieuc, avait donné au S' Boulanger, courrier de cabinet du Roi, pour se rendre à Lamballe et qui mourut après sa course faite.

Les nobles, bourgeois et habitants de la Ville et Communauté de Saint-Brieue durent se réunir spécialement, le 5 novembre suivant, à l'effet de délibérer sur la demande en paiement du cheval en question, faite par ledit Resmond, lequel on envoya se pourvoir près Mgr l'Intendant, pour en obtenir un ordre.

Plus grave fut le cas dans lequel se mit le prieur des Bénédictins de Pontorson. Etant venu demander au nommé Plantar, maître de poste à Moncontour, des chevaux pour aller à francétrier à Saint-Brieuc, distant seulement de cinq lieues, le maître de poste les lui refusa. Cette route étant en traverse, on ne pouvait, en effet, le forcer à y conduire ; il était maître d'écouter ou de refuser les propositions qui lui seraient faites sur cet objet. Mais le Prieur le contraignit à lui en donner et, avant de partir de la ville, il déclara au postillon qui l'accompagnait pour ramener la monture, qu'il voulait arriver à destination en cinq quarts d'heure. En effet, il quitta son postillon à moitié chemin et força son bidet de telle façon, qu'au retour l'animal tomba sur la litière et mourut quatre heures après!

A la suite de la plainte portée par le maître de poste à l'Intendant, le prieur des Bénédictins fut condamné à lui payer les 200 livres, dont le cheval avait été estimé par des maréchaux.

Les relais, cependant, ne possédaient pas que des chevaux de qualité inférieure, sur le nombre, il s'en trouvait de plus résistants et de plus nerveux. Ces chevaux de luxe, demandaient même à être bien montés. Gare alors à celui qui n'était pas bon cavalier !

Notre grand historien breton, Dom Lobineau, venu à Saint-Brieuc boire les eaux minérales, en fit pour son compte, la dure expérience : « M'estant advisé — écrit-il à un ami — d'aller faire une cavalcade sur le hord de la mer, monté sur un palefroi un peu plus fringant qu'il ne me convenait, je sus païé

de ma folie. Le cheval, estonné du bruit des flots et choqué de l'odeur de la mer, prit le mords aux dents, fit cent tours de manège malgré moi, terminés par cinq ou six sauts de mouton, dont le dernier m'enlevant de la selle, m'envoïa bien loin mesurer le sable, avec tant de véhémence, que j'en eus le bras démis ».

Aussi voyageait-on bien peu à cette époque.

Le xvm* siècle fut l'âge d'or des aubergistes. La voiture y fit son apparition, sans que pour cela fut détrôné le cheval.

La voiture élégante, le carrosse, était un vrai monument que l'on définit ainsi : Un vaisseau propre à tenir plusieurs personnes, suspendu avec de grosses courroies, sur quatre montons posés sur un train à quatre roues ; l'attelage comprenait six chevaux, plus un « volontaire », pour servir à la place de quelqu'un des autres à qui il arriverait accident. Cette lourde voiture, conduite par deux hommes au moins, n'était destinée qu'à six voyageurs, huit en se serrant.

Le coche, voiture de deuxième classe, était un grand earrosse, partant plus massif, plus lourd, et moins rapide, ou mieux plus lent, à quatre roues, sans suspension, garni d'un grand panier voûté large de deux ou trois mètres, traîné par deux chevaux de flèche, harnachés comme des chevaux de charrettes. Plus tard, on les mit de front, attelés au timon et à des palonniers. Il ne passait à Saint-Brieuc que deux ou quatre fois par semaine et au pas ; le plus ordinairement, il ne servait qu'au transport de quelques effets et des accusés allant à Rennes pour être jugés, ou des condamnés en revenant. Peu de voyageurs profitaient de cette voiture, que la lenteur de sa marche et la fréquence de ses séjours, rendaient dispendieuse.

La litière, qui constituait la troisième classe, était un rustique coffre d'osier, garni d'un matelas ; elle reposait sur deux brancards, avant et arrière ; ceux-ci plus longs, pour que le cheval de derrière put voir ses pieds en marchant. Un valet conduisait l'animal de tête par la bride, un autre poussait de son hâton l'animal de queue. Cette bolte, qu'était la litière, donnoit au voyageur la sensation d'une mer agitée. Aux litières de luxe, on

accédait par des portières, mais aux brancards de louage, il fallait enjamber les barres transversales, à moins que le conducleur, prenant son client à bras le corps, ne le déposat dedans comme un paquet.

C'est en litière, qu'en 1720, les religieuses de N.-D. de Charité du Refuge de Guingamp, envoyèrent quatre de leurs sœurs, pour fonder un établissement de leur ordre à Paris. Aussi ne doit-on pas s'étonner, si les voyageuses mirent vingt-deux jours pour accomplir le trajet!

Il faut avouer que voyager dans une voiture de ce genre n'avait vraiment rien de bien tentant!

Il y avait aussi le fourgon, qui était une espèce de charrette dont on se servait pour porter les bagages et même les personnes. Il était d'ordinaire à quatre roues et chargé d'un coffre couvert de planches en dos d'âne.

En principe, les messageries étaient astreintes à faire, par jour, dix lieues en été, et huit en hiver - la lieue ancienne était de 3.898 mètres - mais si l'on songe aux retards fréquents, entraînés par le mauvais état des chemins, on admettra que les voitures publiques ne faisaient, en moyenne, que sept à huit lieues par jour.

L'état des chemins était en effet une vraie calamité ; avant le macadam, qui n'apparut qu'à la fin du xvin' siècle, l'empierrement était fait de gros cailloux et de lourds pavés mal enfoncés et, dans notre montueux pays, il y avait quantité de côtes à escalader ; entre autres celle de Saint-Barthélemy. Ne fut-elle pas jusqu'aux derniers temps, même macadémisée, l'effroi des conducleurs de diligences ?... Les voyageurs en étaient quittes pour monter ces côtes à pied ; ce qui leur permettait d'ailleurs, tout en causant, de se dégourdir les jambes !

Aussi, quand après une longue étape on atteignait le relais, et qu'on apercevait dans la haute cheminée de l'auberge, la belle flambée joyeuse, devant laquelle rôtissait le diner, on n'était pas Mehé, cela se conçoit, de se restaurer un peu confortablement, en se reposant. La « Grande-Maison », qui se trouvait au coin de la rue Seint-

Gilles et de l'Allée-Menault, puis le « Pélican », situé dans l'Hot du Vieux-Marché-au-Bled, - ancêtres de nos hôtels terminus ac tuels - étaient de ces fameuses hostelleries où, au xvmº siècle, s'arrêtaient à Saint-Brieue, la malle-poste et le coche antiques.

Progressivement, les relais se multiplièrent et s'organisèrent ; à ce point, qu'il n'était plus de route importante, où l'on ne fut assuré de trouver des chevaux de rechange. C'est alors qu'apparut la chaise de poste, plus légère que le carrosse et le coche, où deux personnes seulement pouvaient prendre place, ce qui permettait de « courir à fond de train, au risque de se rompre le cou ».

D'après l'arrêt de 1716, les voyageurs qui utilisaient ce véhicule, appelé aussi Gatiote, payaient 87 francs, pour se rendre de Rennes à Brest, dont la distance était comptée pour dix-neuf à vingt lieues.

Mais tout le monde ne pouvait s'offrir ce luxe ; c'est ce qui empêcha notamment notre concitoyen, le Se Bellevue-Gautier, procureur du roi, syndic de la Communauté de ville, de se rendre aussi promptement qu'il l'aurait désiré, à la convocation à lui envoyée, le 5 mars 1765, par le duc d'Aiguillon : « je serais party aujourd'hui, si ma santé me permettait de faire le voïage à cheval, et si ma fortune me mettait en état de le faire en chaize ; c'est pourquoy je suis obligé d'attendre le carrosse de voiture, qui ne partira que le jeudy 14 » (3).

Il ne fallait pas être pressé, comme on le voit !

Bien que l'établissement des grandes routes remonte, dans ce pays, à l'année 1758, ce ne fut pourtant qu'en juin 1776, que fut établi un service de transport régulier par l'Administration des Postes et par les entrepreneurs de Messageries, au moyen de diligences légères, commodes, bien suspendues et à huit places. Préalablement à cet établissement, M. Quérangal de la Hau-

tière, subdélégué à Saint-Brieuc, sur la demande de l'Intendant, lui fournit, le 28 septembre 1775, les intéressants renseigne-ments suivants : « Je vous observeré, Monseigneur, que la Ville

⁽³⁾ Délibération de la Communauté de Ville, du vendredy 8 mars 1966

de Saint-Brieuc se trouve sur la grande route de Rennes à Brest; elle communique de plus à Moncontour, Quintin et Lanvollon; mais ces trois routes sont peu fréquentées par les voitures, les négocians de Quintin se servent de leurs chevaux et font plus communément voiturer, par charrettes, leurs toilles à Saint-Malo. Ainsi, je ne vois pas d'établissement à faire, quant à présent, sur ces routes. Quant à la grande route, deux carrosses allant et venant, ont suffi aux voyageurs qui ont voulu s'en servir; le nombre est communément de six et huit; le poids des ballots est depuis 1.500 jusqu'à 3.000 L., mais si l'on considère les transports qui se font par roulliers et voitures, le poids sera considérable.

« Les diligences, une fois établies, ceux qui se servaient des carrosses, plusieurs mesme qui prenaient des chaises de poste à louage, les préféreront. Il n'est pas possible de fixer le nombre de celles qui seront nécessaires sur la route de Brest à Rennes. Je doute qu'une à huit places soit suffisante, pour recevoir les personnes qui demanderont des places dans les différents endroits de la route, en ce cas, une chaise à quatre places, à Saint-Brieuc, y supplécrait. Pour faire cet établissement, il me paraît nécessaire, Monseigneur, qu'il vienne un inspecteur sur les lieux, il voira l'état des chevaux de postes et ce que peuvent les Maîtres de ce service et l'augmentation de chevaux qu'il leur faudra... 2º

Par l'ordonnance royale, du 12 août 1775, qui confiait le service des messageries et des diligences aux maîtres de poste, il devait être fourni par ces derniers, lorsque la charge n'excéderait pas 18 quintaux, poids de marc, 6 chevaux ; 21 quintaux, 7 chevaux ; 24 quintaux, 8 chevaux. Chaque diligence était accompagnée d'un commis conducteur et d'un postillon, qui était chargé de la conduite des chevaux.

Celui-ci était un cocher, mais un cocher habile, doublé d'un excellent cavalier, car le postillon, tantôt conduisait sa voiture en cocher, c'est-à-dire en s'asseyant sur le siège, et tantôt il la conduisait en postillon, c'est-à-dire en montant un des chevaux de sa voiture.

Le postillon en course devait toujours être revêtu de son uniforme : veste de drap bleu de roi ; collet, revers, parements et retroussis de drap rouge ; boutons de métal blane ; chapeau rond à haute forme, en cuir verni ; culotte de pean jaune ; bottes fortes ou demi-bottes. Aussi le postillon était-il fier de son costume, et, quand au moment du départ, il faisait claquer son fouet, il ne manquait pas de jeter un coup d'œil sur l'assistance, pour voir l'effet qu'il produisait.

Les clic-clac de ce fouet constituaient une véritable langue, que tous les postillons comprenaient.

Lorsque le postillon conduisait une voiture particulière, il se servait de son fouet pour annoncer, au relais suivant, la générosité ou l'avarice du voyageur (4). Un triple appel de fouet indiquait clairement que le voyageur payait les guides (pourboires) à la milord — c'est-à-dire au maximum. Dans ce cas, les chevaux de relais étaient lestement garnis à l'avance sur la route. Le relayage s'opérait en un clin d'œil. Une salve moins prononcée, signifiait que les guides étaient payés à l'ordinaire. Enfin un simple petit coup, voulait dire qu'on avait affaire à un voyageur qui ne payait que suivant le tarif ordinaire. Pour celui-là, aucune prévenance, aucune attention.

On ne voyageait guère la nuit, d'ailleurs nombre de passages n'étaient pas sûrs ; par exemple, pour notre région, la traversée du bois de Malaunay, entre Guingamp et Châtelaudren et le pont jeté sur le Gouët, à Saint-Barthélemy, où l'ancienne route formait un véritable précipice, qui la faisait passer pour la plus dangereuse de toute la Bretagne. Aussi ces lieux étaient-ils redoutés des postillons et des rouliers.

Au moment de la Révolution, on avait fait quelques progrès pour la viterse, mais pendant cette période d'anarchie, qui com-

⁽⁴⁾ Le 18 mai 1845, le positilon, conduisant la volture dans laquelle se troireaismi la princesse Glémentine, úllie de Louis-Phillippe et son mari le prince de Saus-Cabourg, se rendant à Brest, fit si blen claquer son fouet en l'honneur de res augustes vorageurs, qu'en entrant à Guingamp, il temba à drait ceprissa, avec aon cheval porteur ; la deuxième fois, il cut le mallieur de vair les resurs de la voiture lui passer sur les jambes? Relevé aussifés, il ful transporté à l'hespice, où le prince de Saus-Cabourg l'assista pendant deux heures et lui fit prodiguer les coins les plus empresales.

mença en 1791 et ne se termina que sous le Consulat, tout s'en alla à la dérive.

En même temps que les routes se font impraticables, toute sécurité disparaît ; se déplacer seulement d'une ville à la ville voisine, constitue un danger véritable. Outre que les événements favorisent les entreprises hardies et jettent sur les chemins des bandes auxquelles il ne fait pas bon avoir affaire, les malfaiteurs isolés se multiplient. Chaque jour voit s'accroître la fréquence des attentats contre les diligences, la poste, les simples particuliers.

Au printemps de 1793, c'est Boishardy qui se poste, avec sa petite troupe, sur le grand chemin de Lamballe à Saint-Brieuc, attaque au pont sur l'Evran, la diligence qui porte le courrier de Paris, dispersant à coups de fusil, la garde-nationale de Lamballe qui s'oppose mollement à sa marche.

Quatre ans plus tard, dans la nuit du 2 au 3 novembre 1797, et au même endroit, c'est Duvicquet et ses hommes qui renouvellent cette entreprise contre la grosse diligence, que tirent trois chevaux : deux aux brancards et un en flèche, sur lequel est le postillon, et emportent avec les correspondances, l'argent et un précieux butin.

À minuit 1/2, le 9 nivôse an III, la générale battait dans les rues endormies de notre cité, pour annoncer que les deux dragons, qui convoyaient la malle de Brest, rendus vers la bauteur de Saint-Barthélemy, avaient entendu partir d'un groupe d'hommes, des cris disant : « Rends-toi bougre de Bleut », et au même instant, on leur tirait au moins trente coups de fusil.

Dans la nuit du 12 au 13 octobre 1798, dans la traversée du bois de Malaunay, la diligence allant de Saint-Brieuc à Brest est pillée de vingt-deux mille francs et a l'un de ses chevaux tué

D'autres attaques eurent encore lieu, le 4° complémentaire de l'an VIII, entre Langouhèdre et Lamballe ; en Thermidor an IX, entre Lamballe et Saint-Brieuc ; en l'an XII, entre Lamballe et Broons, etc..., etc.

Avec l'avènement de l'Empire, la sécurité est assurée par une

police et une gendarmerie solidement reconstituées, mais tous les autres inconvénients du voyage demeurent.

En 1808, l'inspecteur Testard signalait dans un rapport au ministre Lavalette, « l'état affreux des routes du département des Côtes-du-Nord, beaucoup plus dégradées que celles du Morbihan et du Finistère. Les diligences, les courriers y versaient à chaque voyage. Entre Montauban-Ille-et-Vilaine et Le Ponthou-Finistère, les courriers seraient bientôt obligés de se frayer un passage à travers champs ».

Sans parler des incommodités multiples et intolérables de ces interminables véhiculages sur le pavé raboteux, on était sans cesse à la merci d'un accident plus ou moins grand : maladresse des postillons (5), chevaux abattus, essieux brisés, diligences versées ; aussi la liste des catastrophes est longue et inquiétante. Pour cette même année 1808, la proportion des accidents de tous genres dépasse 8 % pour l'ensemble de la France.

Et encore ne s'agit-il îci que des diligences desservant les artères principales, reliant entre elles les grandes villes. Dès qu'on s'éloigne de ces courants principaux, on ne trouve plus aucun de ces relatifs perfectionnements, plus de rapidité, plus de sécurité, plus de confort (6).

En 1814, il fallait encore 87 heures à la malle-poste pour se rendre de Paris à Brest, en 1829 elle n'en mettait plus que 62 et en 1838 quarante-huit... quand on arrivait!

A cette époque, les malles-poste étaient peintes en jaune, formées d'un coupé-cabriolet et d'une rotonde ; une large hâche

⁽⁵⁾ En 1837, l'abbé Richard, grand vicaire de Mgr Le Groing de la Romagine se rendant à Guingamp, descendit de la diligence avec les autres voyageurs, avus d'escalader la côte de Saint-Barthélemy; il marchait dovant la vaiture, en esusa avec un notaire has-breiton, lorsque arrivés un peu au-classue des Ericcitis, drum lequel la route passait, les chevaux se mircent an galop, excités par le isund di positifico désireux d'avaler une chepine à l'autresigne, su attendont les voyageur restés à Parrière. Mi Bichard, surpris à l'improvinte, ent un moment fails d'héstation, le cheval de devant le renversa et les autres pictimèrent sur init. Le malleureux abbé Richard, lorsqu'on le refera, avait une épaule brisée et une énorme coulusion au bas-ventes. Il expira peu après.

⁽⁶⁾ Lorsque Mgr de Bellesciae (1775-1796) se rendait en villégiature à seu manoi des Châtelets. Il y allait en titière, en claras à parients on à choral, sere le chera de Châtelets. Il y allait en titière, en claras à parients on à choral, sere le chera de cheralier.

de cuir retenait les paquets des quatre ou cinq voyageurs qu'elles pouvaient contenir ; quatre chevaux, montés par deux postillons, les entraînaient à travers la poussière qu'elles soulevaient sur les routes. Le prix de chaque place était fixé à 1 franc 50 par poste (7) ; le bagage reçu en franchise jusqu'à concurrence du poids de trente livres ; il devait être renfermé dans un sac de nuit ou dans une valise, mais non dans une malle.

Malgré tout, ce n'était pas l'idéal des voyages!

Mais bientôt, la première locomotive va faire entendre son sifflet strident et révolutionner l'art de voyager. On commencera par mettre simplement les diligences sur des wagons plats, puis les trains se transformeront, deviendront des express, des rapides, des éclairs ; comporteront des lits, des salons, des restaurants, des bureaux de poste ambulants, traîneront des machines énormes, « véritables bêtes humaines », soufflant et haletant !

Voici le Dragon-rouge annoncé par Merlin l Il vient, il a franchi les Marches de Bretagne, Traversant le vallon, éventrant la montagne, Passant fleuves, étangs, comme un simple ruisseau, Plus rapide nageur que la couleuvre d'eau.

C'est en 1843 que les Chambres votèrent l'étude d'un chemin de fer de Paris à Brest.

En 1846, ces études, par Le Mans jusqu'à Rennes, étaient terminées et avaient reçu toutes les consécrations législatives.

Mais pour le tracé de la section Rennes-Brest, les ingénieurs n'étaient pas d'accord. D'après les projets proposés, la ligne du chemin de fer allant de Paris à Brest, devait primitivement se diriger de Rennes, par Loudéac et le centre de la Bretagne, mais les Briochins ne l'entendirent pas ainsi et insistèrent, pour qu'on la fit passer par le chef-lieu du département.

Le 5 janvier 1855, le conseil général des Ponts et Chaussées adopta, à l'unanimité, le tracé de Rennes à Brest, par Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix, ligne du Nord.

Quatre ingénieurs se prononcèrent contre ce projet, en 1856.

De nouvelles études furent réclamées et une commission fut chargée, de concert avec l'Administration municipale, de suivre cette affaire. Les observations qu'elle présenta sur les avantages du tracé Nord-Bretagne, vigoureusement appuyées par plusieurs conseils municipaux et la députation des Côtes-du-Nord, provoquèrent une nouvelle enquête de la Compagnie. Si bien que le lundi, 12 juillet 1858, le conseil supérieur des Ponts et Chaussées adopta une nouvelle fois, à l'unanimité, le tracé déjà choisi en 1855.

L'empereur Napoléon III vint alors visiter la Bretagne. S'étant arrêté les 17 et 18 août 1858 à Saint-Brieuc, il dit un mot favorable, à propos du tracé du chemin de fer par notre ville.

Le Corps législatif l'accepta à son tour, le 17 mai 1859, à la majorité de 221 voix contre 11, puis la concession fut définitivement accordée, par la loi du 11 juin 1859.

Conformément aux instructions ministérielles, en date du 24 janvier 1860, l'enquête sur l'avant-projet pour l'établissement de la station de Saint-Brieuc fut ouverte, du 30 janvier au 6 février ; deux personnes seulement consignèrent leurs observations, sur le registre ouvert à la Mairie. D'après les propositions des ingénieurs, la Gare devait être établie de niveau, sur un palier de 870 mètres, et aurait elle-même 700 mètres de longueur. Elle se terminait vers l'Est, au chemin des Eaux minérales, endeça de l'établissement des Sourds-Muets et, vers l'Ouest, à la rue Cordière ; au Sud, elle serait en-deçà du bureau d'octroi de la route de Quintin et au Nord, elle se rapprochait beaucoup de l'enclos du Séminaire. La superficie était de onze à douze hectares, c'est-à-dire près de huit fois l'étendue du Champ-de-Mars. La gare des voyageurs se trouvait à neuf cents mètres de la Cathédrale

Le 25 janvier 1860 eut lieu, à la Préfecture, l'adjudication des trayaux de terrassement à entreprendre, pour la construction de la partie comprise entre Saint-Brieue et la rivière Le Leff. G'est M. Raffray, de Vitré, qui devint adjudicataire.

Les premiers travaux entrepeis à la porte de Saint-Brieuc, entre le prolongement de la rue de Quintin et la Ville-Hellio, consis-

⁽²⁾ II y avait 57 postes 1/4 de Saint-Brieue à Paris ; 74 1/4 de Brest à Paris ; 20 de Brest à Reines et 12 de Brest à Saint-Brieue

tant en un écrétement et un remblai considérables, attirèrent en juin 1860, un grand nombre de curieux.

L'adjudication des travaux de la partie comprise entre Yffiniac et Saint-Brieue, sur une longueur de 7.550 mètres et évalués à 1.520.000 francs, fut consentie à MM. Perrichont, Le Cardeur et Radenac, moyennant un rabais de 14 %, en juillet 1860.

Le viadue de Gouédic — hauteur 38 mètres au-dessus du sol des fondations, et 130 mètres de longueur — fut commencé dès septembre de cette même année et, au mois de juillet 1862, en bonne voie d'achèvement. on s'occupait de placer les parapets. On peut se rendre compte de l'immense solidité qu'offre ce viadue, construit avec l'un des plus beaux et des plus durs granits de la Bretagne, qu'on trouva à pied d'œuvre.

Les travaux de la ligne Rennes à Brest reçurent une très vive impulsion pendant la campagne 1861, aussi la compagnie dutelle se préocuper de commencer l'exécution des stations dès 1862.

Le périmètre de notre Gare fut tracé dans les premiers jours de mars 1863 et sa construction commença sitôt après, dans le même mois. Elle formait une vaste ellipse entre deux ponts, qui permettaient, en la contournant, d'arriver également à la route de Ouintin.

Le mardi 3 mars 1863, la « Gauloise », première locomotive destinée à établir le ballast du chemin de fer, fit son entrée dans la commune, traînée par quarante-einq chevaux. Après une courte station à Beaufeuillage, elle fut dirigée, par la traverse, avec son tender qui la suivait, vers la voie ferrée, près la Ville-Bougault.

Le 7 septembre 1863, la Ville de Saint-Brieuc put enfin profiter du chemin de fer attendu depuis si longtemps !

Le conseil municipal, pour marquer par une fête l'ouverture du service dans notre cité, avait volé une somme de deux mille francs et décidé qu'un banquet serait offert aux Directeur et employés de la Compagnie de l'Ouest, à leur passage à Saint-Brieuc, mais ces résolutions ayant été adressées au Directeur général, ce dernier exprima le regret de ne pouvoir accepter et répondit qu'il n'y aurait d'inauguration officielle de la ligne, que le jour où elle relierait Rennes à Brest. Il n'y eut donc pas de fête.

Le service commença, dès ce jour, entre Paris et Guingamp, alors tête de ligne.

Le premier Chef de Gare de Saint-Brieuc fut M. Simonet, qui y vint avec avancement de Beaumont-le-Roger.

La ligne de Rennes à Brest fut inaugurée le 25 avril 1865. Dès lors, la diligence avait fini son temps !... (8).

La ligne de Saint-Brieuc à Pontivy, quoique d'un ordre secondaire, si on la compare à celle de Paris-Brest, n'en est pas moins l'artère principale de circulation, qui met toutes les régions du Centre-Bretagne en communication directe avec la grande voie de la côte Nord, et, par suite, avec la mer, source assurée de richesses. D'un autre côté, ce chemin de fer se coordonnant à celui de Pontivy à Vannes et à Lorient, est la ligne transversale directe, unissant la Manche avec l'Océan. Saint-Brieuc était indiqué par la nature, pour être le point d'attache de cette ligne transversale, parce qu'il était d'un côté le plus rapproché de Pontivy, établissant ainsi la jonction la plus courte de la Manche à l'Océan. L'intérêt bien entendu de l'agriculture, indiquait également ce point, puisqu'un embranchement dirigé ultérieurement de la Gare de Saint-Brienc vers le port du Légué, permit d'y prendre les sables de la baie et d'y recevoir les maerles et les sablons des îles Saint-Quay, pour de la les diriger vers les contrées du Centre, où elles portent la fertilité et la richesse

Cette ligne fut déclarée d'utilité publique, par décret du 14 juin 1861 et fut comprise dans la loi des 2 et 5 juillet suivant,

⁽³⁾ Si lo Chemin de for a tué les voitures publiques, que de progrès est été accomplis depuis cette époque, dans les moyens de transparet. En ente, que de véhicules et d'appareils de toutes sortes, n'avone-nous pas vu défliér sous nos yeux : vélocipides à rone gigantesque, bicyclettes, trizyeles, tandens, mostogyes et enfin l'automobile à essence, de plus en plus capide, commode, étégente qui avec ses camions utilisés par le commerce et l'industrie, ses autobus et suivars, pour les voyageurs et touristes, est devenue la puisante sutiliaire du Chemin de fer. En attendant que l'avoin devienne, à sur tour, le mode prailque de beconotion ultra-rapide de l'avenir, comme il l'est défà dans les relations internationales !

Par décision du 8 avril 1862, le ministre des Travaux publics, sur l'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées, et conformément aux propositions de l'ingénieur en chef du Chemin de fer, arrêta le tracé de cette ligne, par Quintin et Uzel.

Concédée à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, suivant une convention approuvée par la loi du 11 juin 1863, moyennant une subvention de 750.000 francs, cette ligne, dont la longueur totale est de 61 k. 300, devait être, d'après le cahier des charges, complètement achevée, le 11 juin 1871; mais les événements de la guerre franco-allemande retardèrent la marche des travaux. Dans l'état incomplet où cette ligne se trouvait, elle fut pourtant utilisée pour servir de refuge au matériel roulant des Chemins de fer de l'Est, qui fuyait alors son réseau, devant l'occupation prussienne. Sitôt la cessation des hostiiltés, les travaux reprirent plus vigoureusement que jamais et mirent les entrepreneurs à même de livrer la section de Saint-Brieue à Quintin, le 20 novembre 1871.

En même temps, on reprit les travaux sur la section Quintin-Pontivy, ce qui permit d'en faire l'ouverture le 1° juillet 1872; l'inauguration officielle ayant eu lieu la veille par le préfet, l'évêque Mgr David, les députés du département et un grandnombre d'invités.

Dès le 16 mars 1869, la Ville de Saint-Brieuc se préoccupa de la construction d'une ligne de chemin de fer, devant relier Saint-Brieuc an Légué, par la vallée de Gouédic. En 1871, tout était prêt pour la mise en chantier, suivant le tracé proposé par notre compatriote M. Lecoz, ingénieur civil, lorsqu'on dut abandonner ce projet ; la compagnie concessionnaire n'ayant rempli, à aucun degré, les obligations qu'elle avait contractées, se vit, en effet, déchue de tous ses droits, à la convention qui lui avait été consentie par le Conseil général. Ce ne fut que par la loi du 31 janvier 1880 que cette ligne fut déclarée d'utilité publique.

Cependant sou exécution fut encore remise. L'administration des Ponts et Chaussées ayant fait de nouvelles études sur des tracés nouveaux, par la section de Cesson, ce projet eut la préférence sur l'ancien. Enfin, l'adjudication des trayaux de

construction de cette ligne, de 6.847 mètres de longueur totale, fut fixée au 2 septembre 1884, et M. Couvert, qui s'était déjà chargé de la construction de la ligne de Saint-Brieue à Pontivy, fut déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 28 % sur le montant des travaux, s'élevant à 700.000 francs.

Outre les gares extrêmes de Saint-Brieue et du Légué, on ménagea, à l'entrée du souterrain sous la Tour de Cesson, au lieu dit Le Valais, un palier de 113 mètres, destiné à servir de halte; ce qui devait constituer une source de revenus, pendant la saison des bains et au moment des courses, la plage de Cesson servant d'hippodrome.

La ligne de Saint-Brieuc au Légué était terminée le 15 avril 1887, mais ce ne fut qu'à partir du 31 juillet suivant, que la Compagnie de l'Ouest fut autorisée à l'ouvrir à l'exploitation complète.

Il n'y eut pas de fête d'inauguration,

LA NOUVELLE GARE DE L'OUEST-ETAT

En raison du trafic constamment en voie d'augmentation, dont le détail indiquait que Saint-Brieuc était un centre industriel et agricole d'une certaine importance (g) auquel correspondait une progression très élevée du nombre des voyageurs (10), l'insuffisance de notre gare, malgré les nombreuses améliorations qui y furent successivement apportées (11), était notoire et ne répondait plus aux exigences d'une ville chef-lieu du département et tête des lignes de Lison, Pontivy, Le Légué et des Chemins de fer départementaux. Aussi envisagea-t-on, dès 1911, un important programme de travaux, devant bouleverser de fond en comble notre modeste station de chemin de fer.

[15]

⁽g) En 1900, ce tratic atteignait 115,000 founes ; en 1913, 130,000 founes environ et en 1923, 203,000 founes.

⁽¹⁰⁾ Le nombre de voyageurs qui, en 1909, élait de 558.163, alleignait 653.163

en 1913.

⁽¹¹⁾ Nobamment sur la demandé faite par la Municipalité, en novembre 165 e qui comportait : la éparallon du service des mesosperies de celui des bucques. Pinstallation du permier, dans un bătiment spécial à construire ; la modification de la salle des pas-perdus ; la couverture du cheutis de sortie des voyageurs ; la création de nouveaux guichets pour la distribution des billets ; l'eménagement de l'agrandissement de la gare des marchandises, etc.

C'est ainsi que les travaux d'élargissement du viaduc de Gouédic, au moyen d'encorbellements en béton armé, furent entrepris au mois de mars 1914 et poursuivis jusqu'à leur achèvement malgré la guerre.

Les terrains nécessaires pour la construction d'un nouveau dépôt furent acquis et, en 1915 et 1916, on exécuta les terrassements de la plateforme de ce dépôt, pour donner du travail, au moment d'une crise de chômage.

Ensuite furent successivement exécutés : en 1916-1917, le remplacement du tablier et l'élargissement du pont des Sourds-

L'établissement d'une voie de tiroir, côté de Paris, exclusivement réservée aux trains de marchandises

L'installation, en 1920-1921, d'un parc à combustible, dans l'emplacement du nouveau dépôt, ainsi que les bâtiments destinés aux agents du réseau, comprenant seize chambres à deux lits, pour les mécaniciens et chauffeurs; réfectoire, cuisine, lavabos, salles de bains, garages de bicyclettes, établis avec tout le confort moderne, y compris le gaz et l'électricité;

L'allongement de la halle aux marchandises et l'établissement d'un bureau restant, en béton armé;

La construction d'un nouveau pont en ciment armé, de 30 mètres de long, remplaçant celui en granit de la rue de Quintin, en vue de l'élargissement de l'entrée de la gare du côté de Brest. Il fut livré à la circulation le 26 août 1925.

La construction du nouveau dépôt, dans la patte d'oie formée par les lignes de Rennes à Brest et Saint-Brieuc à Pontivy. s'étendant d'une part, du pont de la rue de Quintin à la brasserie de la Ville-Berno, et, d'autre part, au passage à niveau de la Villette qui, pour la circonstance, fut supprimé et remplacé par un pont, mis au service des usagers, le 11 mai 1928. Ce dépôt comprend : une grande rotonde-abri, pour cinquantesept machines, non compris celles des gares de Laval, Rennes, Brest, Dol et Dinan, dont les séjours sont plus ou moins longs; des ateliers de réparations de machines et de wagons; un pont tournant de vingt-quatre mètres, un triangle de tournage, etc.

Une gare de triage comportant un réseau important de voies, tant pour le service du dépôt que pour le remisage des wagons. Travaux titanesques, qui ont profondément modifié la physionomie de cette partie Ouest de Saint-Brieuc

De plus, en 1928, on procéda à la transformation de l'ancien dépôt et à son affectation aux Messageries; à la reconstruction de l'Entrepôt des dépêches postales et de la petite gare des chemins de fer départementaux qui, elle aussi, en avait grand besoin! Au remaniement des voies intérieures, et enfin à la reconstruction, à quinze mètres en avant, de l'ancienne Gare de l'Ouest, du bâtiment principal des voyageurs; travaux que l'on compléta par l'établissement de passages souterrains, d'abris sur les quais et de water-closets avec lavabos.

Les plans de cette construction furent établis, le 7 juin 1923, par M. Letrait, ingénieur-chef de la division d'architecture du réseau de l'Etat.

La mise en adjudication des travaux à exécuter fut fixée au 4 janvier 1924, sur un devis de 2.475.290 fr. 42 et consentie à la Société Industrielle de Travaux, rue de Clichy, 42, Paris, moyennant un rabais de 8 %. Par délibération du Conseil municipal, du 23 février 1923, la Ville de Saint-Brieuc y a contribué pour 1.500.000 francs à titre d'avances, qu'elle a d'ailleurs été autorisée à récupérer, au moyen de surtaxes locales temporaires, sur les billets de voyageurs et sur les marchandises

M. Touzard, architecte du réseau de l'Etat, s'étant mis d'accord avec la Société sur les premières mesures à prendre, premier coup de pioche fut donné, le 1er mars 1924, et la première maçonnerie commencée le 19 avril suivant à 16 h. 15.

A cette occasion, eut lieu dans l'intimité une petite cérémonie au cours de laquelle M. Jamet, chef de gare, en présence de tous les ouvriers, prit avec une truelle du béton dans une brouette remplie à cette intention et le jeta dans le puits destiné à la construction du premier pilier de souténement des fondations. Un vin d'honneur fut ensuite offert dans les salons du buffet, où les invités levèrent leur verre au succès de l'entreprise. Cependant, les travaux n'avançaient que très lentement, lors-

[19]

qu'ils furent tout à fait suspendus à partir du 6 septembre 1924, par suite de la défection de la Société concessionnaire.

Au mois de mars 1925, le réseau parvint, non sans peine, à les confier à la maison Féron frères, 15, rue Eugène-Delacroix, Paris, mais à un autre prix que celui fixé par la première adjudication.

Enfin, le 1er juin 1926, la première partie des bâtiments, constituant l'aile droite, put être mise en service.

L'édification de l'aile gauche, fut commencée en octobre 1927, et le jeudi 28 février 1929, on pouvait procéder au transfèrement de tous les services de l'ancienne gare, dans les bâti-

La nouvelle Gare de Saint-Brieuc Ouest-Etat, dont la longueur totale est de cent dix mètres, pour la construction de laquelle on s'est servi de granit bleu et blanc, ainsi que de ciment armé, ne se trouve pas dans l'axe de l'avenue de la Gare, ce qu'il y a lieu de regretter. Il faut également remarquer, que sur la façade extérieure, certaines pierres de taille sont mal placées et qu'il en résulte un effet déplorable pour l'esthétique. Enfin, l'ensemble est un peu lourd. Toutefois, ces quelques critiques n'enlèvent rien à son caractère monumental et architectural.

Elle se compose d'un bâtiment central, surmonté d'une coupole de 26 m. 50 sur 16 mètres ; on y accède par cinq portes à deux vantaux, abritées par une marquise vitrée. Au-dessus, se trouve une grande verrière semi-circulaire, à droite de laquelle ont été inscrustées les armes émaillées de la ville de Saint-Brieuc, et à gauche, celles de la Bretagne. Le fronton de cette façade possède, depuis fin décembre 1928, une horloge ayant deux mètres de diamètre, qui rendra de grands services aux voyageurs, le jour et la nuit, car son cadran, avec très grosses lettres, est lumineux, ainsi que les aiguilles, ce qui le rend visible de

A l'intérieur se trouvent : à gauche, sept bureaux pour la distribution des billets et les renseignements ; en face, la bibliothèque ; à droite, le service des bagages au départ ; de ce même côté et contre le mur, on y a placé un autre grand cadran ; près de l'entrée, ont été disposés divers appareils automatiques distributeurs, et au centre, une table-pupitre où se trouvent exposés les horaires des trains.

Avec ses boiseries finement exécutées, ses pointures décoratives, que complètent, de façon si heureuse, les écussons armoriés des villes de Paris, Rennes, Saint-Brieuc et Brest ; son important luminaire électrique en fer forgé ; cette salle, où sont, d'autre part, largement dispensés l'air et la lumière, est vraiment d'une imposante beauté!

Ce bâtiment est flanqué de deux ailes en retrait, terminées chacune par un pavillon, en avancée sur la cour extérieure.

Les deux ailes ne possèdent qu'un rez-de-chaussée et les pavillons, un rez-de-chaussée et un étage.

L'aile droîte, également munie d'une marquise vitrée, comporte : la salle des bagages à l'arrivée ; la consigne et le passage réservé aux voyageurs. Le pavillon est entièrement occupé par le buffet.

L'aile gauche est affectée aux salles d'attente, aux bureaux des inspecteurs, du liquidateur, du caissier, des commis d'ordre, du commissaire spécial, des sous-chefs et chef de gare, du télégraphe, etc. Le pavillon sert de logement au chef de gare.

Le chauffage de toutes ces pièces est assuré par des radiateurs placés aux endroits propices et l'éclairage par de nombreuses lampes électriques.

Du côté des voies, le service des voyageurs s'effectue sur trois quais. Une marquise en ciment armé règne tout le long du bâtiment principal ; une seconde marquise, de même longueur, est située sur le quai n° 2 et comprend ; une salle d'attente fermée, une annexe du buffet, une bibliothèque et des waterclosets. Une troisième marquise, de 45 m. 80, est édifiée sur le quai desservant la ligne de Pontivy.

Tous ces quais sont relies au bâtiment principal par des pas-

sages souterrains revêtus de carreaux en fafence blanche.

A chaque extrémité de la gare, ont été placés, le ro juillet 1929, des cadrans électriques, à double visibilité, montés sur pylones de fer.

La cour extérieure nivelée, empierrée et bitumée, en juin 1929, est limitée en bordure des vojes du chemin de fer départemental, par plusieurs réfuges dont les intervalles forment l'entrée et la sortie des véhicules.

Sur ces refuges, ont été installés, le 12 juin 1929, deux lampadaires électriques, ainsi que des panneaux indiquant l'emplacement des divers véhicules stationnant dans la cour de la gare.

Une grille en fer forgé, reliant d'une part, les messageries au bâtiment central et, celui-ci, au bureau de l'entrepôt des dépêches postales d'autre part, fut posée le 19 juin 1929, tandis qu'une élégante clôture en ciment était constituée entre l'entrepôt et la Gare départementale ; ce qui permit d'agrémenter la partie libre du quai n° 1, de jolis petits parterres fleuris.

Enfin, boulevard Carnot, du pont des Sourds-Muets à la gare des marchandises, un mur en mosaïque de granit, surmonté d'une clôture en ciment, de même style que la précédente, établi de juillet à septembre 1929, renferme complètement les services de la gare.

Tel est dans son ensemble le nouvel et magnifique édifice, dont l'Administration des chemins de fer de l'Ouest-Etat a doté notre bonne ville de Saint-Brieuc, qui s'est ainsi embellie et agrandie, pour le plus grand profit, espérons-le, de ses habitants et du commerce de toute sa région.

Arnaud Le Méhauté.

Saint-Brieuc, Janvier 1930.

A PROPOS DU CENTENAIRE DE LA PRISE D'ALGER

Le futur Maréchal de Bourmont

COMMISSAIRE DU ROI DANS LES COTES-DU-NORD, EN 1796

Au début de mai 1796, Hoche, après avoir écrasé les armées de Stofflet et de Charctte, contraignait Scépeaux à déposer les armes et achevait la pacification de la Vendée. Pleine et entière amnistie était accordée aux insurgés, mais les émigrés revenus en France pour combattre dans leurs rangs, devaient reprendre le chemin de l'exil et recevaient à cet effet des sauf-conduits du gouvernement (1).

Parmi ces bannis se trouvait le comte Louis-Auguste-Victor de Ghaisne de Bourmont, le futur conquérant d'Alger. Enseigne surnuméraire aux Gardes Françaises au début de la Révolution, il avait rejoint l'armée des Princes, puis, après son licenciement, était revenu faire la guerre dans le Maine-et-Loire, son pays natal, sous les ordres du vicomte de Scépeaux, dont il était devenu, malgré sa jeunesse, le major général, et pour qui il avait rempli, en 1795 et 1796, plusieurs missions en Allemagne et en Angleterre. Son séjour à l'étranger, en 1792, lui valut d'être déporté en Suisse, comme émigré rentré, mais tourmenté du besoin d'agir et aussi apte aux intrigues diplomatiques qu'à la guerre, il ne faisait qu'y passer juste le temps nécessaire pour recevoir les instructions des représentants de Louis XVIII.

Tandis que Puisave, soutenu par l'Angleterre, usait le peu

⁽s) Cl. Chassio, Lee Parificulisms de l'Ouest;). II. Gabury, Le Révolution et la Vendée, t. III, 1938, Paris.

[3]

qui lui restait encore d'influence entre Laval et Brest pour préparer dans l'ouest une nouvelle prise d'armes, l'entourage du comte de Provence qui, depuis la mort de l'Enfant du Temple, avait pris le titre de roi, et l'Agence royaliste de Paris qui en relevait, travaillaient à préparer légalement la restauration de la monarchie. Les Conventionnels, en se retirant en 1795, avaient décidé, pour se perpétuer au pouvoir, que les deux tiers des Conseils législatifs du Directoire seraient obligatoirement pris parmi eux, mais le tiers librement élu ne compta que des modérés, nullement hostiles à la monarchie. Un nouveau tiers devait être élu en avril 1797, et l'opinion se prononçait nettement partout contre les survivants de la Terreur. La tactique préconisée par l'Agence de Paris était, les circonstances s'y prêtant, d'agir auprès des électeurs pour diriger leurs choix et ensuite de traiter avec les nouveaux élus et les « conventionnels honnêtes », pour en obtenir le rétablissement pacifique de la monarchie, par un vote du Corps législatif.

C'est pour préparer cette révolution parlementaire que Bourmont rentra en France avec de faux passeports et vint se mettre à la disposition de l'Agence de Paris, qui l'envoya comme commissaire du roi en Bretagne et en Normandie (2). Afin de faciliter ses courses et ses démarches, car, émigré rentré, il risquait la guillotine sur simple découverte de son identité, il se fit établir par une municipalité complaisante un certificat de résidence, lui permettant de nier, avec preuves à l'appui, ses séjours à l'étranger antérieurement au soulèvement de la Vendée

Le 21 novembre 1796, il se présenta, en compagnie d'un autre émissaire royaliste, Philippe-Armand-Fidèle-Célestin Greslier du Fougeroux, devant la municipalité cantonale de Plédran, dont faisait partie plusieurs communes naguère chouannées, et, sur les attestations en bonne et due forme de huit habitants de Plaintel, qui déclaraient que les deux citoyens avaient habité sans interruption chez Jacques Oger, dans leur commune, le premier,

(r) G. Gautherst, Un Gentithomme de Grand Chemin, le Maréchal de Belurmont,

du 1er mars 1792 au 1er avril 1793, le second, du 9 septembre 1791 au 25 mars 1793 (3), ils obtenaient tous deux sans difficulté le certificat protecteur.

Le signalement du futur maréchal de France porte : « Louis-Auguste-Victor Quesne (sic) de Bourmont, âgé de 22 ans, taille de cinq pieds un pouce, natif de la Chapelle-Themer (resic). département de la Vendée, cheveux et sourcils châtains, yeux roux, nez et bouche moyenne, menton rond, figure ovale " (4), La taille moyenne, plutôt petite, les yeux roux, « les yeux de couleuvre » qui devaient plus tard frapper Bonaparte, démontrent qu'il a bien comparu en personne devant la municipalité de Plédran, mais l'âge et le lieu de naissance, soit confusion du scribe (l'autre émigré était de la Chapelle-Themer), soit dessein caché de l'intéressé, sont inexacts. Bourmont, qui portait à peine son âge, avait alors 23 ans accomplis et était né au château de Bourmont, dans la paroisse de Condé, Maine-et-Loire, le 2 septembre 1773.

Il est difficile de préciser, faute de documents, le temps que le commissaire du roi passa dans les Côtes-du-Nord, et la part qu'il y prit à la préparation des élections de l'an V. Les démarches secrètes des chefs royalistes pour a manœuvrer l'opinion et mettre à profit l'ambition ou la candeur républicaine » (5), dans les premiers mois 1797, sont l'objet d'une foule de dénonciations de la part des « patriotes », rendus clairvoyants par la crainte de perdre les emplois électifs qu'ils détiennent encore mais bien que le nom de Bourmont n'y soit pas prononcé, il est certain, vu son caractère et le travail qu'il accomplit ensuite dans l'Orne et dans l'Eure, qu'il fut auprès des chefs chouans des Côtes-du-Nord, l'agent de liaison très actif du Comité de

⁽A) Ibid., p. 10. (5) G. Gautherol, op. cit., p. 58.

Malgré la découverte du complot en février, l'impopularité du gouvernement directorial était telle que les élections d'avril 1797, germinal an V, donnèrent aux modérés la majorité dans les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens. Mais les « honnêtes gens de l'an V », de tendances nettement conservatrices et catholiques, n'étaient pas des hommes d'action et, parmi cux, les « francs-royalistes » ne formaient qu'une minorité. Le Directoire se ressaisit, les trois directeurs Barras, Reubell et La Réveillère appelèrent à l'aide Bonaparte qui leur envoya Augereau avec 12.000 hommes de l'armée d'Italie. La nuit du 3 au 4 septembre, le soudard jacobin, qui devait finir sa carrière comme due de Castiglione, enveloppait les Tuileries avec sa division, arrêtait les chefs de la majorité et le directeur Barthélemy. Le lendemain, 18 fructidor, les Conseils épurés cassaient les élections dans 49 départements, décrétaient la déportation à la Guyane de 63 de leurs collègues et des directeurs Barthélemy et Carnot. La contre-révolution légale brisée par le Coup d'Etat devenait une chimère.

Entre temps, la fabrique de faux certificats de résidence cu s'était approvisionné Bourmont était découverte. L'autorité militaire, surprise de voir émaner de Plédran les certificats que présentaient à ses réquisitions quelques individus justement suspects pour leurs démarches, envoyait enquêter sur place, le 18 juin 1797, le capitaine Hébert, rapporteur du Conseil de guerre de la 13° division militaire, siégeant à Saint-Brieuc. L'officier examinant le registre municipal, eul la surprise d'y découvrir la mention de 22 certificats délivrés à des gens inconnus dans le canton et domiciliés, les uns dans des arrondissement éloignés, comme Pierre Taupin, l'ex-maître d'hôtel de l'ancien évêque de Tréguier, d'autres dans des départements parfois assez distants des Côtes-du-Nord : Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Charente, etc. Deux d'entre eux, natifs de Lyon, ne s'étaient même pas présentés et avaient fait retirer leur

Une enquête sommaire et l'audition de quelques témoins démontrèrent que tous ces certificats avaient été rédigés par le même individu, un certain François Donnio, cultivateur à Plaintel. C'était un petit noireaud d'une trentaine d'années, au nez long et pointu, au menton volontaire, aux yeux roux, dont toute la physionomie disait la ruse et la résolution, qui, après avoir étudié au collège de Saint-Brieuc pour être prêtre, etait revenu dans sa paroisse faire valoir le bien que lui avaient laissé ses parents. Incorporé au 92° d'infanterie à la levée en masse, il avait déserté presque aussitôt, en novembre 1793 et, pendant la chouannerie, était devenu chef de canton dans la division de son compatriote Dutertre. En thermidor IV, il avait fait sa soumission aux lois de la République devant le général Valletaux, et cessé de courir les campagnes, mais il avait continué de servir son parti, en employant en faveur de ses anciens compagnous d'armes, émigrés rentrés, l'influence que lui valaient près de ses concitoyens son instruction et sa participation à la chouannerie, et fortifiant ses arguments de quelques pièces de monnaie ou de quelques bolées, il en avait obtenu sans peine toutes les signatures nécessaires pour la délivrance à ses amis de certificat de résidence. Les témoins interrogés déclarèrent que leur signature avait été surprise, qu'ils ignoraient l'usage qu'on voulait en faire et qu'ils avaient signé par crainte de Donnio, et la plupart avouèrent qu'il leur avait payé à hoire.

Traduit devant le Conseil de guerre de la 13° division le 27 fructidor (11 septembre) Donnio se défendit comme un beau diable, invoqua l'amnistie qui couvrait ses agissements aviderieurs, en appela au Tribunal criminel des Côtes-du-Nord, sente juridiction dont il était légalement justicable, puisqu'il n'avait pas été fait prisonnier dans un rassemblement armé. Malgré une démarche du Tribunal criminel, les juges militaires, mal disposés en principe pour les chouans et leurs complices, et encouragés à la rigueur par le Coup d'Etat, passèrent outre. Le

certificat par leur fondé de pouvoir, Fidèle-Casimir Le Vicomte (de la Ville-Gourio), de Morieux, chef chouan amnistié en l'an IV.

⁽⁶⁾ Arch, dép. des C.-D.-N. Fonds du Tribunal criminel, llasse nº 901. Affaire Fidèle Le Vissanie.

fait que Donnio se trouvait armé d'un fusil dans l'auberge de Richard, au bourg de Plédran, l'après-midi du 18 floréal, à l'occasion d'une chasse au loup, lorsque deux chouans avérés y étaient entrés, et qu'après avoir eu avec eux une conversation amicale, il s'était porté garant de leur honorabilité devant l'agent communal, leur fournit un prétexte suffisant pour le revendiquer comme de leur gibier et, à l'unanimité, ils le condamnèrent à mort (7).

Parmi les chefs d'accusation retenus, le premier mérite d'être cité \dot{z}

« Considérant que les crimes et les machinations affreuses dont s'est rendu coupable François Donnio sont une suite évidente du plan formé par les ennemis de la République, et exécuté lors de la réunion des assemblées communales et électorales, en secondant les projets hostiles des rebelles armés, en leur procurant les moyens de rester sur le sol de la République, pour y effectuer leurs complots liberticides :

« Considérant que cette vérité est plus que suffisamment démontrée par le certificat donné au nommé Bourmont, l'un des agents reconnus de la conspiration royale, dans les départements qui composent la ci-devant Bretagne » (8).

Le même jugement annulait les 22 certificats de résidence, mais l'un au moins des intéressés était loin. Aussitôt après le Coup d'Etat, Bourmont, malgré les mandats d'amener affichés partout contre lui, avait quitté Paris pour la Normandie et, pendant que Donnio portait sa tête sur l'échafaud dressé sur la place de l'Egalité, ci-devant Saint-Guillaume, il voguait vers l'Angleterre.

Il serait inutile de le suivre dans sa carrière tourmentée de « gentilhomme de grand chemin », si magistralement racontée par M. G. Gautherot, mais il nous a paru curieux, à l'occa-

sion de la prise d'Alger, d'apporter un petit complément à cet ouvrage, à tant d'autres points définitif, et d'évoquer un épisode encore inconnu de la vie aventureuse du conspirateur royalîste, qui devait, une trentaine d'années plus tard, devenu ministre de la guerre du roi Charles X et commandant du corps expéditionnaire, détruire le nid de pirates devant lequel les flottes de Charles le Quint, de Louis XIV et de l'Angleterre ellemême, s'étaient avouées impuissantes.

⁽⁷⁾ Célaient deux hommes de la hande de Duviquet qui, pour déronter la justies, après avoir comme un assassinat à Gausson le même jour, de grand melin, avaient pouseé une incursion jusqu'à Pédran. Cl. dans les Mémeires de la Sociét d'Emplaties, L. LIX. Les Drunes de la Mémidian de la Mémeire de la Sociét d'Emplaties.

⁽b) Jugement ... p. 4.

Le fauteuil de Grand'Père

J'ai conservé la souvenance D'un fautcuil en tissu lamé, Où je voyais dans mon enfance Avec joie un aïeul aimé. C'est qu'aussi dans ce meuble antique Un enfant fut souvent bercé, G'est que sur son dossier magique Mon aïeul redit son passé. Lorsque je m'écriais : « Grand Père, Un beau conte pour ton enfant », Sur ses genoux à ma prière, Il me prenaît et, lentement, Disait d'une voix solennelle Des mots que j'entendrai toujours, Des mots qu'encor je me rappelle Comme un écho de ces beaux jours. Sur les aîles de la pensée Je m'envolais rapidement, Sans être nullement lassée D'un chemin fait aussi galment. Je visitais prince et princesse, Matalobos, brigand fameux, Je me plongeais avec ivresse Dans ce pays du merveilleux, Aussi, quand avec un sourire Il me disait le dénoument, Un merci ne pouvant suffire Je l'embrassais bien tendrement.

A. CHRÉTIEN, née LE FORT.

BIBLIOGRAPHIE

de la Contre - Révolution dans les Provinces de l'Ouest

OU DES

GUERRES de la VENDÉE & de la CHOUANNERIE

(1793-1813-1832)

PAR

EDMOND LEMIÈRE

Continuée par son fils Yves LEMIÈRE

et publiée grâce aux soins de M. Pierre Le Gall

Lettre M

L'ENFANT

(Sonnet)

Donnez-nous des enfants, il en faut pour la France, Il en faut au foyer, froid et désert sans eux, Vainqueurs, nous subissons le joug des plus nombreux Qui nous font payer cher leur tardive assistance.

Est-il rien de plus beau, de plus pur que l'enfance ? Un être, né de soi, n'est-ce pas merveilleux ? Son sourire est charmant, son babil nous émeut, Notre vie, avec lui, s'éclaire et recommence.

Mais s'il reste tout seul, il sera moins heureux, Il a besoin d'amis pour partager ses jeux, Puis pour l'aider plus tard, l'aimer et le défendre.

Qui pourrait regretter un surcroit de labeur, Etreint par ces doux bras, dont il fier d'attendre La grandeur du pays et son propre bonheur.

A. CHRÉTIEN, née LE FORT.

M... (fils). Notice nécrologique sur Michel-Louis Talot (né à Cholet), adjudant-général, membre du Consell des Cinq-Cents. Angers, s. d. (finfévrier 1828), in-8° de 16 pp.

Talot a servi contre les Vendéens. Ouvrage cité par le DF Pissot : as de Talot, voy. Pissot et Talot

M.*** (Cte de). Manuscrit.

Cité par M. de la Sicolière : Frotté I_r p. 545, pour la délivrance du Ch de Chambray sur la roule de Rouen à Caeu, et page 56e.

MACE (A). Les affaires du Bondon et de Liriec (7-13 fév. 1791). Fannes, imp. Galles, 1891, in-8", 17 pp.

Cité Chronique de la Revue historique de l'Ouest, 1891, p. 146. Compte-rendu de M. O. de Gourcuff, Revue de Bretagne et Vendée, 1891, I, p. 149-150.

MACE (A.). Le Cabinet noir dans le Morbihan (1791-1800). Vannes, Lafolye,

Cité Chronique de la Recue historique de l'Ouest, mars 1887, p. 213.

MACE (A.). Georges Cadoudal et la Chouannerie, étude critique de l'ouvrage de Cadoudal. Fannes, Lafolye, in-8°, 32 pp.

MACÉ (A.). Georges Cadoudal et la pacification de 1796. Revue de la Révolu-tion, tome IX, avril 1887, documents, p. 118 à 120.

MAGÉ (A.). Etudes d'histoire bretonne. Journal d'un bourgeois de Vannes (Jean-Marie Galles), 1799-1801. Revue de Bretagne et de Vendée, 1890, I, p. 188-205, et 325-343.

MACE (Albert). Gesril du Papeu, le Regulus de Quiberon. Charleville, imp. du Courrier des Ardennes, 1898.

Compte rendu de Bretagne et Vendée, 1898, 1, p. 158.

MACE (Albert). Remise de Noirmoutiers aux Républicains (27-28 avril 1793).

MACE (Albert). Prise de Noirmoutiers par l'armée républicaine (±3 janvier 1794). Revue de Bretagne et de Vendée, 1885, I, p. 317-320.

MAGE (Albert). Les pèlerinages au Champ des Martyrs en l'an V., in-8°, 6 pp. Vannes, imp. Galles.

Bubliographie de la Revue Bretagne et Vendée, 1885, II, p. 88.

MAGE (Abbé I.). Quatre siècles d'histoire ou Saint-Germain-en-Cogli 1550-1900. — 1° partie: La paroisse et son clergé, 1550-1803. Renni Imp. du Nouvelliste, s. d., in-12, 332 pp. (P. 239-293, chap. q. La Terrec P. 295, 339, chap. ro, les Confesseurs de 1601. — 2° partie. Les Co Jesseurs de la foi (suite) et le Clergé sous le Concordat. Ibid., 270 pp. Remaignements sur la chomannetie dans le pays de Fougères, Bolsguy.

2

194

MACE DE VAUDORE (J.-F. de). Dictionnaire historique, géographique et topographique de Nantes et de l'ancien Comté Nantais. Nantes, 1846, in-4°.

MADELEINE PETIT-JEAN (femme soldat, canonnier volontaire dans l'armée républicaine pendant les guerres de Vendée, d'après le Manuel des braves, Paris, Planches, 1818). Question nº 424, signée Poverock, dans le Chercheur des Provinces de l'Ouest, mai 1902, p. 438-439.

MADELIN (Louis). Fouché. Brière et Caron. Répert. méthod. pour 1901, nº 569. Brière et Caron. Répert. méthod. pour 1902, nº 565.

Comple rendu G. Paris et : 1º Reuve céilique d'histoire et de littérature, t. II, p. 316-319 ; 2º Annales de l'Est, 1902, t. XVI, p. 620-621.

2º édition, 2 vol. in-8º, XXXIII, 517 et 568, pp. Paris, Plon, 1903. Compte rendu B. F. (Anquier), Bulletin critique, 1903, t. XV, p. 343-348.

MAGALON (J.-D.). Annales militaires des Français, depuis le commen-cement de la Révolution jusqu'à la fin du rène de Napoléon, publiées à Paris, Chaumerot, 1826-1827, g vol. in-32.

Chaque volume à son titre particulier et une date différente. 1er vol., Guerre de la Révolution, 1856 ; 2º vol., Campagne d'Italie, 1827 ; 3º vol., Expéditions d'Egyple et de la Suisse, 1826 ; 6º vol., Campagne d'Allemagne, Austerlitz, Wagram, 2827.

Les guerres de la Vendée, la Campagne d'Allemagne (Hobenlinden) et les Campagnes maritimes sont annoncées sur la couverture imprimée de chaque volume, mais n'ont pas paru ou du moins la Bibliothèque de Nantes ne les possède pas-Biblioth. de Nantes, n° 46.546.

Voir Quérard, France littéraire, t. V. p. 434-425. Il n'y est question que de 8 vol. La campagne de France (figurant dans le catal, de la Biblioth, de Nantes) n'est pas indiquée par Quérard. La partie annoncée sur les guerres de Vendée n'a jamais dû paraître.

MAGNANT (L.-G.). Madame, duchesse de Berry. Paris, Dentu, 1832, in-8°, XVI et 353 pages.

hiblioth, nat., tome III, p. 638, Lb" no 1497. A la lettre A soir : Alexandro de Ouéret.

MAIGNAN (Ch.). La place de Hercé. Le Bibliophile du Maine, libr. Goupil, Laval, n° 34, janvier 1899, n° 38, mai 1899, n° 45, déc. 1899. Janvier 1900 (feuilleton).

MAIGNEN, député de la Vendée, ayant pris la parole dans le procès de Carrier V. Chassin : Vendée patriote, IV, p. 666.

MAIGNEN (Ch.). Inauguration du monument de La Rochejacquelein. Lo France illustrée du 12 octobre 1895.

Index bibliog. de la Reous Politevine, 15 jany, 1846

MAILLARD (Em.). Maire d'Ancenis. Ancenis pendant la Révolution. Ancenis, imp. Ch. Loncin, 1880, in-80.

Biblioth, de la Ville de Nantes, nº 71.545, (supplément).

MAILLARD (Em.), Histoire d'Ancenis et de ses barons, Nantes, 1860, grand

Ibid., 2º édition augmentée, Nantes, 1881, in-8º

[3]

MAILLARD (Em.). Les Cent Jours à Ancenis. Savenay, Allair, 1895, 1 vol.

Compte rendus : de M. H. B. D. Ouest art. et litt., nº du 15 mai 1895 ; de M. O. de Gourcust. Recue de Bret. et Vendée, 1895, p. 134-355.

MAILLARD (Em.). Continuation de l'histoire d'Ancenis et de ses barons Ancenis, Loncin, 1895, în-8°.

Compte rendu de M. H. B. D. Ouest art, et Mit., nº du 15 juin 1895.

MAITRE (Léon). Les voloutaires Troyens à l'armée républicaine de Vendée (1793). Mémoires de la Sté Académique d'agriculture, des sciences, arts et belles lettres du départ. de l'Aube, 75° année. Troyes, s. d., in-85°, p. 39 à 67. Billiogr. des Stés savantes (de Lasteyrie), pour 1901-1903, nº 113.

Pièces extraites de la correspondance des Commissaires civils emoyés en mis en province : Anunaire administratif, statistique et commercial du départ. PAube, 1901, t. LXXV, 2º partie, p. 50-67.

MAITRE (Léon). Le Clergé nantais et les débuts de la Révolution. Revue de Bretagne, L. XLVIII, 1912, p. 277-299.

C. R. par H. Sée, dans les Annales de Bretegne, t. XXVIII, 1913-1915, p. 6 Bibliog, bretonne, pour 1911, des Innales de Bretagne, t. XXIX, 1913-1915, nº

MAITRE (Léon). Un maire de Carquefou pendant la Révoultion

MAITRE (Léon). La méthode historique. A propos de l'Histoire de Carque fou. Revue de Bretagne, 1915, 1st sem., 1. XLIX, 12st série, p. 91°93.

MAITRE (Léon). Inventaire sommaire des Archives de la Loire-Inféri série L (période révolutionnaire). Nuntes, Mellinet, 1980, 18-5°.

14

- e disparaître, parmi les papiers qu'ils trouvaient dans les hureaux où ils s'instala laient, des pièces compromettantes pour eux, soit que chouans et bleus se
 a soient hour à tour évertués à brûler les papiers des municipalités ou des districls. C'est ainsi que les archives des districts de Blain, de Clisson, de Guéarande, de Machecoul, de Savenay ont presque complétement péri, de même
 a que les dossiers des domaines nationaux et de l'enregistrement dans ces mêmes
 a régions.

- (Extrait du C. r. de A. Lesort, pages 631-632)
- MALARTIC (de). Les réclamations contre le livre de d'Ambrageac. Voir Tercus. Note de la Chanavie, p. 396-397.
- MALBRANCQ (Gal). La surprise des Chouans dans la nuit du 19 au 20 germinal, tragi-comédie en deux actes et en vers, suivie de couplets patriotiques et d'évolutions militaires. Impr. de l'armée, an IV (1796), in-8°.
- V. Quérard, France litt. V. p. 460
- MALBRANCQ (G⁸⁾). La surprise des hommes égarés, tragi-comédie burlesque, fait historique en 4 actes et en vers, suivie d'évolutions et de plusieurs couplets patriotiques. *Paris, Chaigneau aîné*, an V (1797), in-8° de III, 84 pp.
- V. Querard : France litt., V. p. 460. Biblioth. nat. Yth 16.926.
- MALLERAY (Henri de). Les Cinq Vendées. Précis des opérations militaires sur l'échiquier vendéen de 1793 à 1832, d'après les documents inédits extraits des archives de la guerre, avec un tableau chronologique et deux cartes. Angers, Sirandeau, 1924, in-8°.
- Même ouvrage. Paris, Plon-Nourrit, 1924, in-8°, 216 p., 1 carte. Cité : Bibliog. R. B. P., 1925, 3, p. 225.
- MANCEL. A publié : Souvenir de l'insurrection normande dite du fédé-ralisme en 1793, par Vaultier. Cacn, 1858, in-8°, frontisp. gravé.
- MANEVILLE (O. de). Récit du siège de Granville par un témoin oculaire. Le Pays de Granville, mars 1906, nº 5, p. 1 à 16.
- MANGIN (Victor, fils) et A. THÉVENOT. Le général Travot dans la Ven-dée (26 août 1838). Nantes, imp. C. Mellinet, s. d., in-8, 44 pp.
- Cette brockiure, à laquelle la converture imprimée sert de titre, comprend 1º p. 1 à 21, Biographie du général Travot par Victor Mangin, fils ; 2º Char dilhymmbique sur l'inauguration de la statue du général Travot par A. Théven (C. D. M.). Calc nº 32-995, note Biblioth. Nantes.
- MANIFESTE des royalistes de la Vendée, en réponse à l'amnistie offerte par la Convention (28 janvier). Menleurier, imp. de Clambart, s. d., in-8°, pièce.
- MANIFESTE des royalistes des provinces de l'Ouest de la France, en pouse à la proclamation des soi disent consuls de la prétendue ré-

- blique française (s. 1.). Imprimerie de l'armée royale et calholique, 1800, in-8º pièce. 15 p.
- Biblioth. nat. Lbo, 1. 3, p. 207.

[5]

- MANSEAU (l'abbé). Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure. Bruges, Desclée, de Browe et Gie, s. d. (1887), 2 vol. în-8°.
- MARANZE (Joseph). Les Robinsons Vendéens. Paris, Charavay, Manterex, Martin, 1895, 1 vol. in-8° raisin, 240 pp., illust. de Grobet.
- MARBOEUF (J.). Bonchamp, poésie veudéenne. Revue de Bretagne et Vendée, 1880, 1, p. 376-377.
- MARC (Yves), Histoire de Sablé, citée par M. de Lorière. Revue hist. et archéol, du Maine, t. LVI, 1904, 2º sem.
- MARCEAU (Sergent) (A.-P.). Notice historique sur le général Marceau mort dans la campague de 1796. Milan. Giusti, 1820, 1 vol. in-8°. 7 planches.
 - Il y a aussi une édition in-12 d'après Quérard. France lett., IX, p. 2
- MARCEAU (La modestie de). Lettre de Sergent à Robespierre. L'Intermé-diaire des Chercheurs, V. (1869), 525. 6.
- MARCEAU (le général) et Mademoiselle de Chateaugiron. L'umateur d'au tographes du 15 juillet 1898.
- Cité dans l'Interméd, des chercheurs, t. LVII, 1908, 1^{es} sem., cot. 577, a Mesd posselles Leprètre de Ghateaugiron. a
- MARCHAIS (A). Mort de la Rouërie. L'Herraine, 30 mars 1899, p. 306-269, 10° année, t. XIX., 6° llvr.
- MARCHEGAY (Paul). Recherches historiques sur le département de la Vendée (ancien Bas-Poiton). Napoléon-Fendée, 1859, in 8°
- MARCO DE SAINT-HILAIRE. Histoire des conspirations et attentats contre le convergement et la personne de Napoléon. Paris, s. d. gr. in-8°, gra
- MARCOMBE, née de Falloux (Mme de), guillotinée à Angers (1794). L'Anjou historique, novembre 1908, p. 318 à 317.
- MARGARET (J. L. de). Récits et souvenirs de la guerre de Vendée. Paris et Lyan. Delhomme et Brigaet, in Sr. 187 p. avec grav.
- MARGERIK (K. de). Les recherches historiques du Marquis d'Elhée. Compte-rendu de diverses études ; Le Soleil, du 22 juin 1926.
- MARIAGE (Le) de M. de la Salmonière avec la fille de l'immortel Fanckrimp. R. P. Drochou, Se vol. de l'Histoire de la Vendée militaire de Crétinesu

[7]

Joly, supplément (Miettes), p. 449-453. Paris, Maison de la Bonne Presse, reproduction des signatures de l'acte.

MARIAGE (Le) de Mile de Mesnard. Chroniques Vendéennes, nº du 14 dé-cembre 1892 du journal La Vendée, Revue du Bas-Poitou, année 1892, p. 570. Bibliographie de Thivenay.

MARIAGES républicains (Les) (de Carrier). Le chercheur de Provinces de l'Ouest, avril 1901, d'après l'Anjou historique, juillet 1901, p. 155-126. L'Intermédiaire III., p. 162, 243, 368. — Laurent Lescadieu, Histoire de

MARIE (P). Une page de la guerre de Vendée, La Vérité, du 17 août 1896.

MARIE-ANTOINETTE et les biens nationaux. L'Intermédiaire des chercheurs, t. LXXIII, 1916. 1° Sem. col. 9-11. Réponse de M. H. Baguenier-Desor-maux qui parle de biens nationaux de la 1° catégorie, situés dans l'ar-rondissement de Cholet, achetés par la noblesse et par les futurs chefs des Vendéens, qui furent dans la circonstance des personnes interposées.

Cf. Baguenier-Desormaux. Les origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne. Resue du Bas-Poitou, janvier-mars 1916, p. 15-16.

MARIE-JEANNE (Le Canon des Vendéens). Article anonyme, La Mosaïque de l'Onest, Paris 1844-45, in-4°, p. 17-19, fig.

MARIE-THEOPHILE (R. P.), religieux de la Trappe de Bellefontaine. His-toire du sanctuaire et de la communauté de N.-D. des Grâces. Angers, 1875, Briand et Hervé, în-12.

Le marquis de Beauvau, commandant la milice du district de Cholet, avait vou-s, en 2703, détruire cete chapelle.

MARNIER (le C^a J. de) ancien capitaine au 2½° de ligne. Souvenirs historiques et anecdotiques, Suisse, Piémont, Provence, Vendée, 1 vol. in-12, chez les principaux libraires, 1852.

MARNIER de C^a J. des Souvenirs de guerre en temps de paix, 1793, 1806, 1823, 1862, récits historiques et anecdotiques, extraits des mémoires inédits du colonel J. Marnier. Prusse, Espagne, Suisse, Piémont, Provence, Vendée, Danemark. 1 vol. m-8° Faure, 1868.

D'après M. Belienve dans son article sur la Roche de Murs, cet auteur, cité conjointement avec Crétinesu-Joly et Alb. Lemarchand, aurait également écrit sur le combat de La Roche de Murs.

MAROLLES (Vidor de). Les lettres d'une mère, Episode de la Terreur (1791-1793). Paris, Perrin, 1901, in-6° de XX-835 p.
Un chapitre porte le nom de « Petite Vendée » : c'est l'histoire de la résistance des femmes de Coulomniers (S.-et.M.) contre le vandalisme révolutionnaire. Illen donc de commun avec la grande guerre. Comple-rendu : Polybiblion, partie attéraire, mars 1902, p. 256.

MAROT (G.) at PHILIPPE (Ed.). Kleher, drame, in-12, 1883.

MARQUET (E.). L'insurrection de 1832 dans le Vendômois. Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir, 1. VII (1906), p. 335-340. Cf. Calendini (Paul) : l'insurrection de 1832 à La Flèche.

V. Bibliog. des sociétés Savantes, par Lasteyrie, 1905-1906, nº 10.604

MARQUISET (A.): Vendée (1793). Les annales franc-comtoises, octobre 1911. Revue du Bas-Poitou, 1901, p. 413.

MARQUIS-DUCASTEL (Pichon et). La Chouannerie dans le district d'Evrou en 1794 et 1795. Notes publiées par l'abbé Pichon, ch. XXVI.

MARSAC (Emile). Pour le roi, drame sur les guerres de Vendée. V. Le Soleil du 7 mars 1914.

MARSEILLAISE. Parodies. L'Intermédiaire, t. 6, 569, LIII (1906), LIV (1906), p. 150, LIV (10 septembre 1906). Réponse signée J. B. Marbertin, col. 359.

On trouve le reste dans le tome II des Chants populaires de l'Ouest, de Bujes

MARSILLE (Louis). L'affaire du Pri-Clos Tréal (Morbihan), 29 juin 1791.

Vannes, imp. de Galles, 1911, in-8º de 27 pp.

Extrait do Bulletin de la Société Polymethique du Morbihan, 1911, p. 34-66.
Billioth, nat., 8º, Lbº, 17-988. C. r. par M. H. Bourde de la Bogerie, Antalise de Bretagne, t. XXVIII (1913-1913) p. 368-369. Bulletin bibliog, pour 1911 des Annales de Bretagne, nº 89, t. XXVIII.

MARSILLE (Louis). Pages détachées d'une notice sur Malestroit. Bulletin. de la Société Polymathique du Morbihon, 1911, p. 135-153, n° 195 de la Bibliog des Annales de Bretagne, t. XXVIII, 1913-1913.

MARRY (de) et TRAVERS (Emile). Article dans le Congrès urchéologique de France, los Session, 1884, p. 472, sur le duc de Beuillou.

Cité par M. de la Sicotière : Louis de Fretté, I. p. ve uni

(MARTEL 2) (M.-A. de M.). Ernde sur l'affaire de la machine infernale du 3 nivôse an IX. Paris, Lichand, 1874, in 18

Biblioth and, Lb", or 539

198

MARTEL (C¹⁰ de). Monsieur Thiers. La pacification de l'Ouest. La machine infernale du 3 nivôse, in-18 de 430 pp. *Paris, Dentu*, 1883, 3 vol. in-12,

MÉMOIRES

MARTEVILLE (OGEE et A.). Rennes ancien, par Ogée, et annoté par A. Marteville. Rennes moderne ou Histoire complète de ses origines, de ses institutions et de ses monuments par A. Marteville. Rennes, Deniel et Verdier, s. d. (1830), 3 vol. in-12, texte encadré.

MARTIN. Oraison funêbre de Cathelineau Cité par C. Pert, La Légende de Cathelineau, p. 107

MARTIN (Abbé), Mémoires (inédits).

Cités ; par Chauveau, vie de Bonchamps, p. 115 ; et par l'abbé Deniau. Revue du Bas-Poiteu, 1899, p. 350.

MARTIN (le P. Arthur) de la C'é de Jésus. Le Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, suivi d'une notice historique sur les environs. Vannes, Galles, imp., 1845, 3° édition, 1 vol. in-12, 283 pp.

MARTIN (G.). Les Blancs à Machecoul. Révolution française, octobre 1924 et janvier 1925.

MARTIN (G.). Le premier contingent noir de l'armée française. Les « hussards américains » de Saint-Domingue, à Nantes, en 1793, Le Furcteur Breton, décembre 1923, nº 72, p. 6-9.

MARTIN (G.). Carrier et sa mission. (Thèse de doctorat), 1924, in.-8º de 394 p. Paris. Presses universitaires de France.

Compte rendu : de M. Courtecuisse, Builletin de la Sté d'Hist. et archéolog. de Bretagne, 1925, nº 1, p. 21-24 ; de H. Sée, Annales de Bretagne, XXXVI, 1925, p. 612-615.

MARTIN (H.). Un martyr vendéen, André Ripoche, défenseur de la Croix, in-12, 15 pp. Nantes, imp. Emile Grimaud.

V. R. de Thivercay, Revue du Bas-Poitou, 1865, p. 142

MARTIN (Victor). Souvenirs d'un vieux Nantais. Paris, Ancienne Maison Douniol, Téqui, édileur, 1906, in-12.

Compte rendu par M. de Gourcuff. Revue de Buelagne, 1906, 1, p. 431,

MARTIN DE THEIL. Le livre terrible. Laville, 1842. 1 vol. in-80.

« Louis XVI prophétise ses malheurs et ceux de la France. Projet de d'Orléans de se faire proclamer soi. — Tallien à Bordeaux. — La Vendée. Le retour du roi dans sa capitale. La récolution de juillet prédite par M. de Chateaubriand Capturs de Mine, duchesse de Berry, etc..., etc...

MARTINEAU (Henri). La coalition du Poitou et la préparation de la gue de Vendée. Revue du Bas-Poitou, 1911, pp. 360-367, et 1920, p. 163.

MARTINVILLE (ou MORTINVILLE). Les suspects et les fédéralistes, vaude

MASSÉ (D. P. J.). Rapport fait à la Société populaire de Fontenay-le-Peuple, le 5 nivôse, an II, etc., au nom du Comité de présentation par.... membre de ce comité Imprimé par ordre de la Société S. I. (Fontenay), imp. Testard et Goichot, s. d. in-8°, 12 pp. (C. D. M.).

Cité en note du nº 51,950. Biblioth de Vantes.

[9]

MASSON (F.). L'affaire Becdelièvre, l'affaire du Chatellier, la contre-police de Cadoudal. Revue des études napoléoniennes, mars-avril 1923

MASSON (Frédéric). Introduction aux Mémoires de Talour de la Cartrie, édition anglaise 1906, édition française 1910.

e M. F. Masson de l'Académie Française a écrit pour les mémoires de Talour de la Cartrie une introduction magistrale où il analyse, avec une science auss a haute que bien avertie, les causes morales et les phases logiques de la période a révolutionnaire » Extrait de l'étude de la Ghanonie : La Vendée militaire. Les mémoires de Talour de la Cartrie. Revue du Bos-Postou, 1909, p. 236.

MATHIEU. Convention Nationale. Rapport des Commissaires dans le dépar-tement de la Sarthe, présenté à la Convention le 12 janvier (1793), l'an II de la République française, par le citoyen Mathieu, l'un d'eux. S. L. (Paris), imp. nal., s. d. in-5°, 11 pages.

Cità : note nº 51.921, Biblioth, de Nantes : Revue histe 1885, II, t. XVIII.

MATHIEU. Discours prononcé par le représentant... Mathieu, en mission près les armées des Côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest, à la fête du 10 août, à Rennes, dans le temple de l'Etre suprême. (S. l. n. d.), an III (1795), in-4° pièce.

Biblioth, nat., t. XI, p. 106, Lb4, nº 4590-

MATHIEU Humanité, Justice, Constitution, Victoire Mathieu représentant du Peuple, délégué par la Convention près les armées des Côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest, sux républicates constant l'armée des Côtes de Brest (Eloge pompeux de la Constitution de l'an III), Vannes, chez L. Bizette, s. d. placard în-f° 5 3 col. (A. M.): Gité au nº 51.977. Biblioth, de Nantes.

MATHIEU (l'abbé). Grand vicaire d'Evreux. Discours pour la translation des restes du C⁶ de Frotté et de ses compagnons d'armes dans l'éalis de la Madeleine de Verneuil, le 15 mai 1827. Paris, Anthelme Boucher, MDCCCXXVII, in-4°, 16 p.

MATHIEU (cardinal). Article dans le Correspondant du 15 mai voes our les négociations du Concordat et dans lequel se trouve un perte il très curieux de l'abbé Bernier.

Bibliog de l'Anjou historique, juillet mer, p. ver.

MATHIEU (cardinal). Le Concordat de 1801, ses origines, son histoire. Paris, Perrin, 1903.

Comple rendu de l'Anjou historique, juillet 1903, p. 109

MAUDUIT. Note sur l'affaire de la Croix-Avranchin où commandait de Boiguy. Revue trim. de la Société d'archéologie d'Avranches, 1884, p. 188.

La Sicotière :Frotté H, p. 455.

MAURICET (Jean-Joseph). Le collège de Vannes en 1812, souvenirs d'un vieux collègien. Bullet. de la Société polymathique du Morbihan, t. XXI, 1876, p. 42.

Lustevrie et Lefebvre-Portalis : Bibliog., t. II, 2º année, p. 327.

MAURIN (Albert). Galcrie historique de la Révolution française. Vie privée et publique des principaux personnages qui ont paru sur la scène politique, depuis l'assemblée des notables jusqu'au Consulat. Paris, Amie l'atné, 3 vol. in-8°, 48 portraits, 1843.

5º édition : Paris, Bureau des Travallleurs unis, 1849, 3 vol. in-8º. Portraits par Lacauchie, gravés sur acier. (L'indication 5º édit. ne semble pas exacte).

Dans le tome II, biographie de Cathelineau, Bonchauqa, Charette, Henri de la Rochejacquelein (sic) ; dans le III⁶, celles de Hoche, Marceau, Puisaye (sans portrait), Kléber, portrait sans notice.

Gité par de La Sicotière ; Bibliog, des insurrections de l'Ouest, Bullet, de la Sté Bibliog., juin 1889, p. 226.

MAURIN (Albert). Galerie historique du Consulat et de l'Empire (1799-1815), 5 vol. in-8°, 50 portraits, Paris, Amic l'ainé, 1844-1849.

MAURY. Article de la Reune des Deux-Mondes du 1^{ee} juillet 1876 qui établit une assimilation entre la façon de combattre des soldats de Du Guesclin et celle des Chouans et des Vendéens.

D'après M. de la Sicolière : Frotté I_i p. 35, note 1. Voir aussi Siméon Luce Mûtoire de du Guesclin, I, p. 93.

MAUTOU(HET (Paul). Le conventionnel Philippeaux. Paris, Société Nouv. de librairie et d'édition, 1901, 1 vol. in-8°, 408 p.

Pages 165-286, chapitre très intéressant et très neuf sur les guerres de Vendée, d'après l'Anjou historique, nou. 1901, p. 351.

Comple rendu : F. Morrow-Fling. The american historical review (New-York). 1901-1901, l. VII, p. 145-147; l. Madelin, fiulletin Critique, 1901, 2° série, l. VII, p. 50-5-50; B. Reuss, Revue historique, 1901, L. LXXVII, p. 355-557; Ph. Sagnac, Revue d'histoire moderne et contemporative, 1903-1903, l. III, p. 301-509.

MAUTOUCHET (Paul). L'esprit public dans le département de la Sarthe à la fin de l'assemblée législative (août-septembre 1792). Voir : Renue d'Histoire moderne et contemporaine, 1900-1901, 1. II, p. 368-385, 502-

Edité : Macon, Protot frères, gd. in-89, 36 p. Voir : Bulletin Bibliog, de la Resuc-hist et archéolog, du Maine, C. I.H., 1900, 3º ecm., p. 310.

MAYEUR DE ST-PAUL (Pierre Villiers et François-Marie). Portefeuille d'un chouan, Pentarchipolis, imp. des honnêtes gens, 1796, 96 p (d'après Barbier).

Biblioth, nat. Lbes no 1083

[11]

MAYEUX (L.-J.-B.). Notes géographiques sur les îles Saint-Marcouf. Valognes, 1816.

Cité par M. de la Sicotière, Frotté II, p. 200, à propos de l'attaque de ces lles, le 6 mai 1899, par une flottille républicaine.

MAYEUX-DOUAL (L.-J.-B.). Mémoires historiques et statistiques sur la ville, le port et le canton de Granville, suivis de recherches histor. sur le camp de Sabinus, lieutenant de César. Granville, Vve Beaufils, 1876, in-8°, 2 pl.

MAYNARD (l'abbé). Jacques Crétineau-Joly, sa vie politique, religieuse et littéraire, d'après ses mémoires, sa correspondance et autres documents inédits. Orné d'un portrait gravé à l'eau-forte, 1 vol. in-8°, Paris, Didot et C^{2a}, 1875.

Compte rendu par M. l'abbé de Tressay. Biographies Vendéennes : Crétit Joly. Revue de Bretagne et Vendée, 1875, t. II, p. 162-173 ; 259-268.

MAYNARD (U.). Étude sur la part qui revient à M, de Barante dans la rédaction des Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein. Bibliog. eatholique, 4 septembre 1868.

Citée par M. de La Rochejacquelein. Préface de l'édition définitive des Mémoires publice en 1889.

MAZAS. La prise de Charette, fait historique en deux actes, en prose, par le citoyen Mazas, chef de la 34º demi-hrigade. Nantes, chez les libraires associés, an V, in-8º, 25 pages.

MAZE (Hippolyte). Les généraux de la République (Kiéber, Heche, Marceau). Paris, Gharaway, Mantoax, Martin, 1887, 1 vol. grand in-8° jésus de 320 p., illustr. de Hercouët.

MAZE (Hippolyte). Le général Hoche. Conférence faite au Grand Théaire de Versailles, le 24 juin 1879, pour le 111° anniversaire de Hoche. Fer-sailles, imp. Cerf., 1879, plaq. in-8°.

MAZE (Hippolyte). Hoche. Paris, Charmony, Mantons, Martin, 1 vol. in 8s jesus, 144 p.

Ouvrage adopté par le Ministère de l'1 P.

MAZE (Hippolyle). Hoche en Vendée. Paris, Characey, Manfoux, Martin.

Ouvrage adopté par le Ministère de l'E. P. et par la ville de Paris.

[13]

MAZE (Hippolyte), Kleber, Paris, Charavay, Mantoux, Martin, 1 vol. in 8° jesus, 144 p.

Ouvrage adopté par le Ministère de l'I. P

MAZE (Hippolyte). Le général F. S. Marceau, sa vie, sa correspondance, d'après des documents inédits. Paris, Charavay, Mantoux, Martin, 1899, gr. in-8°, portrait.

Admis par le Ministère de l'I. P., adopté par la ville de Paris.

MAZE (Hippolyte). Marceau. Paris, Charavay, Mantoux, Martin, t vol. in-8° jésus, 144 p., illust.

Adopté par le Ministère de l'Inst. publique.

MAZON (A.). La Chouannerie à Largentière et aux environs. Revue du Fivurais, 1902, t. II, p. 410-430 ; 445-464.

MEAULLE. Opinion du représentant du peuple Méaulle sur la proposition de rejuger les anciens membres du Comité révolutionnaire de Nantes. Paris, imp. nationale, vendémiaire, an III, in-8°, 4 pp. (Contre la remise en jugement).

Biblioth, ville de Paris, 508-833

MEDAVY (Montregard de). Mémoires (manuscrits). Note de la Sicotière, Frotté I, XVIII et 316-317.

MEHÉE DE LA TOUCHE (J.-Cl.). Les Noyades, ou Carrier au Tribunal révolutionnaire. Nantes, 1879. Paris, s. d. in-8°, 11 p. Nº 550 catal. Baguenier-Desormeaux, mai 1904. Biblioth. de Nantes, nº 50.612.

MEHÉE, fils (Felhémési, anagramme de), (Méhée de la Touche), Queue (la) de Robespierre.

Voy. Quérard, France littéraire, VI, p. 16.

MEHÉE, fils. La vérité tout entière sur les vrais acteurs de la journée du 2 septembre 1793, et sur plusieurs journées et nuits secrètes des anciens Comités du gouvernement, în-8", 69 p., 1794.

MELIAND (F.-R.). Vues pittoresques pour servir à l'Histoire de la Vendée. Paris, N. Pichard, 1822, in f° obl., 56 pages, 36 pl.

Cité par C. Port, Dictionn. histor. de Maine-et-Loire

MELLINET ainé. Des causes qui ont perpétué les guerres de la Vendée et des moyens de la terminer. Mémoire présenté à la Convention nationale par la Société populaire et la commune de Nantes du 14 vendémiaire, an III. Signé: Robinot-Bertrand, président, Lefort de Clisson, Lecoq. Badel et Mellinet ainé, rédacteurs. Nantes, imp. P.-F. Hérault, an III, in-8°, 30 p.

D'oprès M. Pélaut, la rédaction appartient à Mellinet, seul. Bibliothèque de la sille de Nantes, nº 50.065 et nº 51.557.

MELLINET ainé. Détails sur l'entrée à Nantes de Charette et autres chefs vendéens le 8 ventôse, an III. Supplément à la Feuille nantaise, s. 1. n. d. Nantes, imp. Brun ainé, an III, in-4°, 3 p. Biblioth, de Nantes, nº 50.672.

MELLINET (Camille). La Commune et milice de Nantes. Nentes, Mellinet, 1839-1844, 12 vol. in-8°.

MELLINET (Camille). Correspondance avec (I). Briffault et autres au sujet de l'impression du livre : Vie du g^{al} Charette, nouv. édit. Nantes, Mellinet, 1823. Manuscrit. Biblioth de Nantes, nº 57.517.

MELLINET (Camille), Français de Nantes (1756-1836), Bullet, de la So-ciélé académique de Nantes, t. VII, 1836, p. 497).

MELLION (A.). Les deux capitulations de Quiberon (à propos du livre de Ch.-L. Chassin : le général Hoche à Quiberon). Bevue encyclopédique, 1898, p. 175-176.

MELL'N (Vie de). La marquise de Baral, sa vie et ses œuvres, suivie d'una notice sur Silvio Pellico. Paris, 1869, portrait).

MÉMOIRES de M^{abe} M., D.,, Vendéenne, publiés par P. M. de Q., Paris, Pélicier, 1814, a vol. în-ré.

« Récit des infortunes d'une Vendéeune, vietime de l'insurrection qui dévasta « son pays, curieux défails sur la mort de Charette, sur l'expédition d'Irlande « et sur la Hollande en 1819, « (note du fibraire).

MÉMOIRE des pertes que la ville et commune de Dol a essuyées depuis la Révolution française sans en avoir été dédomnagée par aucun bienfait ou établissement queteonque, si ce n'est une administration et un tribunal de District qu'on s'est bien empressé de lui enlever, et un tribunal de police correctionnelle qu'on lui a ôté pour le transférer à Montfort.

Extrait du Registre de correspondance de la Municipalité de Del. A la lla du document en lit : Fait à Del, le 55 floréal au XIII (55 mai 2805). Annales de la Société histor, et archéol, de l'arrondissement de Saint-Malo, amés 1903, p. 91-97.

MEMOIRES du g^{al} d'Autichamp devant le Tribunal (9 nov. 1892). Chroniques du Bos-Poitou insérées au Publicateur de la Fendée.

MEMOIRE et réponse (Liberté, Egalité, Fraternité, Justice) à la lettre du ministre de l'Intérieur, sur les renseignements qu'il désire se procurer sur la guerre de la Vendée, par des Républicains de Nantes (du 36 mi-vôse an IX), a. l. n. d., in-4°, 22 p.
Biblioth, de Nantes, nº 60.659, (0n il 535 signatures, au bas de ce mêmoire qui a été rédigé par Orhout, curé constitutionnel de St. Flavre, Note de N. Eskaut). Voir à ce sujet M. de la Sicotière, Fratê î, p. 5·m, note 2; où il est dit que les administrations départementale et communale staient houlies au traité de pacification et essayèrent d'entrave, les vues du pacificateur.

MEMOIRE justificătif du g^{al} Lajolais, de sa femme et de sa belle-sœur (15 vendémiaire an VIII). Strasbourg, imp. de F.-G. Lecrouit (s. d.), in-8° pièce.

Biblioth, nat., Lb", t. III, p. see.

MEMOIRE politique et historique des insurrections de l'Ouest par un officier supérieur qui a été chargé d'une partie des opérations relatives au rétablissement de la tranquillité intérieure. Paris, Moutardier, An VIII, n° 8.

Biblioth nat., La", tome 1, p. 184, nº 8

D'après Grille, c'est le travait primitif qui s servi de base aux vot, publics chez oudouin : Guerre des Vendrens et des Chonans.

MEMOIRE pour la citoyenne M. Honorée Monsorbier contre les citoyens J. Varailhan. Paris, an VI., in-4°.

Nº lipe du Catal. XXVII (nouv. série), extobre spet, de la librairie Honoré Champion, avec cette mention : substitution d'enfant.

MEMOIRE pour Mme la Duchesse de Berry au nom et comme tutrice du duc de Bordeaux, dans la cause relative au domaine de Chambord, Paris, s. d. broch. in 8º de 59 pages.

MEMOIRE, pour Sophie-Victoire-Reine de Beauvau Craon-Tigny, contre le prétendu marquis de Beauvau-Tigny (1817, Puris, imp. Porthmann, rue Sainte-Anne, in-4°, 8 pages.

Bibliog des documents cités (nº 3) par le Comte de Miramon-l'argues dans son livre : L'héritage de Beausau-Tupre, Paris, Plon, 1907.

MEMOIRE relatif à la dénomination à donner à certaines rues de la ville de Cholet. Bullet. de la Sté des Sciences, Lettres et Besur-Arts de Cholet, pour l'année 1884, p. 113-119 (rédigé par le président (?).

Ce mémoire sonsacre plusieurs souvenirs des guerres de Vendée, et contient infiques notes sur Savars, Talot et autres résolutionnaires du crô.

MÉMOIRE sur la pacification de la Vendée par un habitant du pays (Hullin). Angers, Jahyer et Gestin, an IV (1796) in-8°, 16 p. avec une carte du théâtre de la guerre dite de Vendée, en couleurs.

es anonymes, Barbier, L III, p. 163.

MEMOIRES sur la Vendée, comprenant les Mémoires inédits d'un ancien-administrateur militaire des armées républicaines, et ceux de Mme de Sapinaud. — Paris, Eaudouin 1823, in-\$2.

MEMOIRES d'un administrateur militaire des armées républicaines (Collections des mémoires relatifs à la Révolution française des frères Baudouir). Paris, 2855, 3 vol. in-8°.

MEMOIRES ou journaux inédits sur les guerres de Vendée. Question posée par un Manceau dans Le chercheur des Provinces de l'Ouest, mai 1901, p. 265, et resiée sans réponse.

MEMORIAL du Calvades, nº du 12 juillet 1835.

Cité par M. de la Sicotière, Protté II, p. 686, pour l'affaire d'Aché.

MENARD. Détails et réflexions sur le siège d'Angers, le 13 frimaire an II.

Angers, chez Mame, an III, in-8°, 27 pages.

Biblioth, nat., Lh", n* 3.538. Biblioth, de Nanles, n* 5r.p38, note. Bid. Angers, imp. Nat., an III, in-8*, ap p.

MENARD (Ernest). Quiberon, royalistes et républicains. Paris-Desessart

Biblioth de Nantes, nº 31.549.

MENARD (Ernest). Le Champ des Martyre, Pariz Montordier, > t. en : vol.

Biblioth de Nantes, a 2 3r.53o.

MENARD (Victor), chanoline de Contances. Assemblées nocturnes dans le Mortinais et procédure qui les suivit (juin 1794). Revue de l'Avronchin, 1, 9, 1898-1899, p. 9-54.

Tirage à part : Aerenches, J. Durand, 48 pp.

MENARD. Histoire religieuse, civile et militaire de St James de Beuvrou, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Avec le plan de la ville et château au moyen-âge. Avenches, Alfred Perrin, in-8°, 1897.

V. Chronique de la Bevar histor, de l'Onest, déc. 1898, p. 109. Cité : Breil de Ponthriand : Un chouan, p. 1X

MENARD. Les Vendéens dans le département de la Manche (assaut tenté contre Granville par l'armée vendéenne en novembre 1793, retraite défi-nitive de l'armée en Bretagne. Mémoires de la Sté Académique du Co-tentin, 1918, t. XIV, p. 65-116 (suite) et 1900, L. XV, p. 17-87 (fin).

Le début a dû paraître dans les années 1896 et 1895

MENARD, Ibid, Arranches, Perrin 1901. • Cette partie de l'histoire ventéenne qui s duré un mois est traitée lei de • main de mattre. Après avoir la l'ouvrage, on ne peut s'emplèher de dire que • l'ouvre de Chasin est celle d'un « complisieur sans imperitailité ». Nous re-commandons à nos lecteurs ce livre qui a se place marquée dans loutes les • hibliothèques vendéennes » L'Anjon historique, sept. 1903. p. 119.

MENARD. Un chapitre de l'histoire de la Terreur à Avranches, d'après les pièces officielles (juillet 1794). Avranches, Perrin, in-8°. Compte rendu de M. H. B. D. Onest artist. et litt., n° du 15 juin 1855.

MÉNEVAL, auteur cité par M. de la Sicotière : Froité II, p. 194, pour l'exécution de Frotté.

MENIÈRE (D' P.). La captivité de Mine la Duchease de Berry à Blaye (1833).
Journal du D' P. Ménière, publié par son fils le D' L. Ménière, avec deux lettres inédites de Balzac et du maréchal Bugeaud. Puris, C. Lévy 1889, 2 vol. in-8° de 492, 164 pages.

MENIGER, Chroniques du Vieux Grandville et ses environs depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, 1880, in-12, 530 p., 2º édit., Paris, Guérin 1881, in-18, 534 pages.

Caté par M. de la Sicolòre, Frotté H, π^p note page $\pi^{\pm p}$, à propos de l'enférement de Desinuches de la prison de Contances (p. 145) ; π^p p. 5 ± 5 pour le rôle des femmes dans la Chousenerie normande (p. 145).

MENORVAL (J. de). Une victime inconnue de la Révolution. Hermine, t. IV. 565.

Cf. Coupel, p. 221

MERCIER DU ROCHER. Souvenirs et Mémoires, Paris, in 8°, Lucien Gongy, nº du 15 janvier 1899, pages 1 à 30

Yoir : xº pour le procès relatif à la publication de ces Mémoires par MM. Paul omnéfont et L. Gengy, et intenté par M. Busson : la Chronique de la Revue du na-Poilou, rèpp, p. 535-535, 618 : 1900, p. 175 : xº Journal loèdit (requeents) coème terus, 1900, p. 58-91.

M. Bonneton (Paul). Bibliothécaire à l'arsenal, directeur de Souvenirs et Mé-moires, doit être l'auteur de la publication des Mémoires de Mercier du Rocher pour servir à l'histoire des guerres de Vendée.

MERCIER-LA-VENDÉE. Le Fureteur breton, t. XI, août, septemb., oct. 1921, p. 55, question posée par M. Ch. Le Péchoux. Réponses : nov.-déc. 1921, pour 1922, p. 75, signée : L. M. ; fév., mars, avril 1921, p. 112-115, signée : Etlenne Port.

MERCEL-BUCY (l'abhé J. P.). Victoire, triomphe complet de ce qu'on appelle en France la Petite Eglise (par Mercel-Bucy, prêtre non assermenté de la Ville du Mana). An Mans, 1818, in-8°.

MERLAND (Constant). Notice historique sur le général courte Belliard.

Napoléon-Fendée, imp. Vve Ivonnet, 1868, in-8°, 2 ff. et 138 p. Bibliot de Nantes, nº 50.63;

MERLAND (Constant). Souvenirs des guerres de Vendée. L'humanité du gu de Conètus. Revue de Brelagne et Vendée, 1880, t. 1, p. 392-395.

MERLAND (Constant). La prise de Charette. Détails médits. Revue de Bretagne et Vendée, 1881, 4. I., p. 466-467.

MERIAND (Constant). Deux Souvenirs. Revue de Brelagne et Vendée, 1883, t. 1. p. 485-486.

MERIAND (C). Ioseph-Marie Goudin, député à la Convention (1754-1818).

Anneles de la Sté-Académique de Vanter, t. XL, 1869, p. 165.

MERLAND C. Hlustrations Vendéennes, Lareveillère Lepeaux, in.8°, 57 p.,

Extrait des Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Beur-

MERIAND (G.). Comte d'Hector, lieutenant général de la marine. Revue da Bretagne et Pendée, 5º série, t. V. p. 51, 129, 238, 276.

Cf. Coupel, p. 221-225.

MERLAND (J.), Quelques documents insédits (±836) à propos de l'érection de la statue du général Travot à La Robce-sur-You (en ±838) Sté d'Emulation de la Vendée, XLVI, 1909, 59° année, 5° série, t. II, p. 215-223. Bibling des Sociétés savantes Lastoyrie, pour 1902-1903, nº 8.25

MERLAND (Julien). Notes et documents pour servir à l'histoire du dis-trict de Challans. Nontes 1886.

Cité par La Goue, Histoire religieuse de la Récol, Française, L. II, p. 106.

MEBLET (P. abbé). Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution. Le district de Rochefort (Morbihan), 1^{ee} juillet 1790, 20 mai 1795. Reuse de Bretagne, 3^e série, 6^e année 1907, t. XXXVIII, novembre, p. 254-275, décembre, p. 345-36e, année 1908, t. XXXIX, p. 47-56; p. 101-117; p. 168-174 (fin).

C. r. sommaire et peu élogieur de cette fin d'étude, par II. S. (Henri Sée ?), Annales de Rect., t. XXII., 1999-1916, p. 185.

MERLIN (de Douai). Projet de décret aur le jugement du Tribunal révolu-tionnaire du 36 frimaire dernier, concernant les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, présenté en forme d'amendement, à la sé-ance du 2s pluviões par Ph. Ant. Merlin (de Douai). Paris, Imp. Nation., ventèse an III, 3 p., in-8°.

e Projet de casser le Jugement qui a acquillé les complices de Carrier e Bibl. Ville de Paris, nº 508.855.

MERLIN (de Thionville). Lettre, Rapportée par Muret (Th.), I. p. 337. Voir : Bouchamps et le passage de la Loire. Renue de Bretagne et Vendée, 166. 1, p. 348.

MERLIN (de Thionville), en Maine et Loire. L'Anjou historique, avril 1918,

Cet article cite : Merlin de Thionville d'après des documents inédits, par Roger Merlin Puris, Alom, 1927. Voir : Baynaud, Vie el correspondance de Merlin de Thionville. Paris, Furns, 1860, in 8°, portrait

MERSAN (Charles de). Noie sur Charette et ses deux neveux, Athanas-Charles et Louis-Anathase, avec la reproduction d'une lettre du « géné-ral Souravow à M. de Charette, généralissime des troupes du roi de France, à son quartier général », datée du 1^{se} octobre 1795. Câté dans la Gatette de France du 10 mai 1816, p. 500.

MERSON (Ernest). Notice historique sur Hyacinthe Hervouet de la Robrie, major-général de l'armée royale du Bas-Poitou. Paris, au barceu de la Revus générale biographique (imp. E. B. Delanchy), 1857, gr. in-8°, 31 p.

« Extrait de la Revue biographique et nécrologique, rédacteur en chef : M. L. « Pascallet. »

Biblioth, de Nantes, nº 57.007.

M. l'abbé Denisu : Hist. de la guerre de Vendée, nous. édit., 1. V. p. 165-166, attribue par erreur cette notice à M. Pascallet. Rédacteur en chef de la lierue biog. et néerol.

MESNARD (Comte de). Souvenirs intimes de M. le C^{is} de Mesnard, premier écuyer et chevalier d'honneur de S. A. R. M^{ine} la duchesse de lierry. Paris 1844, 3 vol. in-8°.

Mémoires ancedetiques aussi rares que curieux rédigés par Mine Mélanie Waldor sur les papiers authentiques du C²⁰ de Messard, et sans y rien chancer. Particulièrement intéressante en ce qui concerns la Veméée et Madame ; le mariage du duc de Berry, la jeunesse de Henri V. etc., nº 350, Cetel. 543, décembre 1903, Dorbon.

MESNARD (Em.). Le Champ des Martyrs. Paris, Moutardier, 1837, 3 vol.

MESNIL (Vie Henri du), Jeanne Herbelin, in 18, 292 pp. Paris et Lyon, Delhomme et Briquet.

Ribling, de la Revue Bret, et Anjou, 1885, I, p. 516.

MESSAGE (Conseil des Ginq-Cents). Extraits des registres des délibérations du Directoire exécutif. (Communications au corps législatif.)

du Directoire exécutif. (Communications au corps législatif.)

18 Message de Puisaye initialé : « Armée catholique et royale de Bretague et
pays adjacents, Joseph Cé de Puisaye, lieutemant-général des armées du Roi,
communidant en chef pour Sa Majesté dans la province de Bretague, etc... aux
habitants de ces pays ». « " janvier 17975° « Beaufranchet, président de l'administration municipale du canton de
« Nantes, au Ministre de la police générale. Nantes, 21 pluvière, an V. »

29 Manifeste de Dufeu, commandant la garde nationale de Nantes : Le chef de
division de la garde Nationale de Nantes à ses collègues, 20 plevière, an V. Paris,
Imp. Nat., ventère, an V. in-39, 10 p.
Bibliot, ville de Paris, 508.82x.

MESSAGE (sur la situation des provinces de l'Ouest). Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Egalité, Liberté. Extrait du registre des délibérations du Directoire Exécutif. Du 8 nivôse, an VII. Paris, Imp. Nat., nivôse, an VII, in-8°, 4 p.

METIVIER (femme) née Deherlin, Pétition adressée aux Consuls, S. l. $n,\,d,$, in-4°, pièce.

. En faveur de son mari, condamné à la déportation par l'acte du 15 nivôse. > Bibliot, Nai., 1.b**, n* 596.

MEURET. Annales de Nantes. Nantes et Paris, z. d., 2 vol. in-8° pot, pertrait et fac-similé.

MEYAN (Paul). La Grande Vendée, roman historique. Feuilleton de la Croix, du 2 mars 1882 au 33 avril 1882.

MEYER (Alfred). L'abbé Bernier, apôtre de la Vendée, négociateur du Concordat, évêque d'Oriéans. Paris, 1933, in.8°, portrait, VI, 336 p. avec i hors-texte

MEYNIER, Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée Nationale. La Révellière-Lépeaux, Angers, Germain et Grussin, 1905.

C. r. dans L'Anjou historique, juillet-août 1905, p. 109.

[19]

Michal D. Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire par ordre alphab, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer, etc. Nouvelle édition. Ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants. Paris, Mª Deaplace, 45 vol. gr. in-8°, 1843-1865 (1º édition, 5º vol. in-8°, 1811, 1818).

MICHEL DE MONTHUCHOU. Notice sur Messieurs Michel des Essarts. Revue de Bretogne et Vendée, 1891, II, p. 410-413.

MICHEL DE R... Jean Chouan et la chouannerie. Abbewille, s. d. pl. grav.

MICHELET MOULIN. Mémoires (sur la chouannerie normande) publiés par la 81é d'Histoire contemporaine, Paris, 1893, 1 vol. in 8°, 428 pp.

MIDY (M** Th.). Un épisode des guerres de Vendée, suivi d'autres épisodes. Limoges, Martial Ardent, frères, 1850, in-8° fig.

MIGNEN (dit Plumer), président du Tribunal ériminel de la Vienne. Mémoire justificatif. Challellerault, Gruinlieu, août 1795.

MILLION (abbé A.). Inauguration de la statue de Hoche à Quiberon. Chronique de la Revue de Bretagne, 1903, 1º sem., p. 239 à 252.

Il y est dit que : « le marquis de Roys, petil-fils de Hoche qui habite au château « de Gaillefontaine, près de Forges-les-Eaux, pays de Bray, en Normandie, s'occupe depuis 30 ans à réunir tout ce qu'il peut, papiers et autres objets consecuent son aleul ».

MILNES (R. M.). Poésie en langue anglaise sana titre, commençant pas ces mots: For honest men, donnée par M. Rio dans son ouvrage: La pettle chouannerie, p. 396, 398.

MILON (E.). Notice sur la ville de Segré et sen arrondissement, 1889,

MIRABEAU (C'essa de). Le baron d'Aché, Paris, Maillet, 1869, 1 vol. în-18. Para d'abord en feuilleton, notamment dans L'Ordre et la Liberté de Caza, 1860.

MIRAMON-PARGUES (le (C*). L'héritage de Boanvau-Tigniy, 1750-1830. Aventures hist. d'après les documents inédits. Paris, Plon.Nourrit et C*, 1907, in-12 de 280 pp.

MISE en état de siège des départements de l'Ouest (De la) (3 juin 183a). Nantes, imp. Mellinet, s. d. pièce in-8°.

Biblioth, Nat., t. III, p. 631, Lb4, no 1372. Bibliot. de Nantes, nº 51.996.

MISERMON (Lucien), prêtre de la Mission. Le premier hôpital des Filles de la Charité et ses glorieuses martyres les Sœurs Marie-Anne et Odile, fusillées à Angers, le 1^{ec} février 1794. Paris. Emile Paul, 1913, 1 vol. in-8° de 434 pp. et 14 planches.

G. r. par M. André Lesort dans les Annaies de Bretagne, t. XXIV, 1913-1915, 557-559.

M. L. Madame et Mademoiselle de Luigné, fusillées au Champ des Mar-tyrs. L'Anjon historique, novembre 1900, p. 321-328; janvier 1901, p. 407-423, 2 fig.

M. L. E*** Mystère dévoilé, ou les Geôliers de Blaye confondus par eux-mêmes. Paris, 1833.

MOCQUEREAU de la Barie. Mes trois mois de prison dans la Vendée, ma-nuscrit publié par Bord (Gustave) avec préf. et introd. Revue de Bre-tagne et Vendée, 1882, II, pp. 5-28, 133-145 ; 169-180.

MOCQUEREAU de la Barie. Même ouvrage : Mémoires d'un capitaine des Volontaires de Sillé-le-Guillaume, envoyé en Vendée en 1793, publiés et annotés par Bord (Gustave), avec un autographe inédit de Bonchamps. Brochure in-8° de 55 p. Nantes, Ferest et Grimaud, 1882.

(Tirage à part de la Revue de Bret. et Vend.).

MODELE du guerrier républicain. Vie de Hoche depuis son entrée dans les Gardes-françaises jusqu'à sa mort. Extrait de l'histoire de sa vie en 2 gros vol. Berne. Imp. de Haller, 1799-1 vol. in 8°, 88 pp. et un por-trait lithog.

MOISAN (J.). La propriété ecclésiastique dans le Morbihan pendant la période révolutionnaire. Vannes, imp. Lafolye, 1911, in-8°, 228 p. Livres nouveaux, Revue historique de la Révol. Franç., t. II, année 1911, p. 623.

MOITHEY P.-J.). Aurait écrit sous le pseudonyme de M. de Vouziers, d'après Quérard. France littéraire, X, p. 459.

Celuici, foutefois, à l'article Moilhey ne cite aucun des trois ouvrages aur les guerres de Vendée signés de Vouziers. Il signale soulement : 1º Les Bourbons ou l'honneur des lys. Paris. Le Nosmant, 1816, in-8º oblong, grav. ; 2º Le Règne de à mois... Cependant les trois ouvarges de Vouziers (ou, au moins, la Vie de Hienri de La Rochejacquelain) avaient paru avant 1834, date de publication du tome VI de Quérard où figure l'article Moithey.

MOMOBO. Rapport sur les événements de la guerre de la Vendée et le plan d'oppression dirigé contre les chauds républicains, suivi de plu-sieurs pièces intéressantes. Fait à la Société des Cordellers (qui en a ordonné la publication dans sa séance du 14 nivôse an II) par le citoyen Momoro, administrateur du département de Paris.

MOMORO. Rapport sur l'état politique de la Vendée, fait au Comité de Salut public de la Convention Nationale, au Gonseil exécutif et au département de Paris, suivi d'un discours à la Société des Jacobins sur la nouvelle coalition formée contre les patriotes, et d'une Réponse à la lettre de Philippeaux, etc... Paris, le 22 du 1st mois de l'an II de la République ane et indivisible.

MOMORO. Rapport à la Convention Nationale, sur la suspension abitraire du général Rossignol (28 août 1793, vieux style), suiveut d'autres pièces. 8. l. (Paris ?), imp. Momoro, s. d. in-8°, 3 parties de 6, si, 50 pp. en 1 vol.

Le rapport sur la suspension du gel Rossignol est de Bourbotte Biblioth, de Nantes, nº 51,053. V. Quérard, France Ettéraire, t. VI. p. 193-

MOMORO. Rapport sur l'état politique de la Vendée (voir ci-dessus).

Paris, imp. de Ballard (s. d.) (1793), in-8° pièce.

Biblioth, Nat., tome XI, no 3.389 Lb4, p. 57.

MOMORO. Complimente, aux Jacobins, son collègue Parcin, de la grande quantilé d'aristocrates qu'il a fait guillotiner en Vendée. Compte rende de la séance dans le Moniteur du 12 du 1^{ee} mois, 13 octobre 1795, p. 87.

MOMORO (Ronsin et). Rapport du général Ronsin et de Momoro, commis-saire national, envoyé à la Commune de Paris, daté de Saumur, 9 sept 1793. Revue de la Révolution, tome XVI, octobre 1819. Documenta p. 36-4o.

MOMORO et HAZARD. Rapport des événements relatifs à la visite, par général en chef Rossignol, des différentes divisions composunt l'arm des Côtes de La Rochelle. Observations essentielles. (Paris). Imp. Momoro (s. d.) an I-II, 1798 Pi, in-§° pièce.

Biblioth, Nat., tome XI, p. 55, Lbs, nº 3.3+6

MONBAIL (C^{to} de). Notes et croquis sur la Vendée, histoire, mœurs, mo-numents, costumes, portraits, dessins d'après nature, texte historique et descriptif. Niort, Robin et C^{to}, 18§3, in-§°, so pl. hors-texte.

MONBRUN (Renée), pseudonyme de Mme Claire Normand. Une amie de Charette : Madame de la Rochefousanid. Fames. Lefalye. 1857

V. Renne du Bas-Poilous, année 1897, p. 19-11 (complet).

Comple rendu de M. H. B. D. : Ouest erfiet et lift, n° du 15 juin 1897.

V. Le Populaire de Nontes du 31 juin 1897. Civilique de cet inverage par A. Barrau ; et la Recue du Res-Poilou. 1. fig. p. 363-361 : polémique de l'estèsse et du critique.

MONBRUN (Rende). Les Cent jours dans l'Ouest : La Rochelle et La Rochel sur-Yon. Reeue du Rex-Polfon, 1898, p. 433-441 : 1809, p. 147-150 et 5-9-543.

MONBRUN (Renée). Ames de Vendéennes au xvine siècle. L'Avenir-Indicateur (de la Vendée ?), 25 mai 1902.

Cité Revue du Bas-Poitou, 1902, p. 202.

MONITEUR DU CALVADOS, nº de décembre 1875.

Cité par M. de la Sicotière, Frotté 1, p. 490, pour l'affaire du château de Cheauhier.

MONNET (Emile). Archives politiques du département des Deux-Sèvres (1789-1889). Niort, Clourot, 1889. 2 vol. gr. in-8°, fig. 75 port. horstexte.

MONNIER (Louis). Mémoires sur la guerre de la Vendée, par le promoteur du soulèvement aux environs de Clisson, chef de la division de Montfaucon (1793-1799), publiés et annotés par l'abbé F. Déniau. Angers, Germain et Grassin, in-8°.

Extraits de la Revue de l'Anjou, 5 et 6" livraisons, 1895.

MONNIER de la Motte (G.). Mort de Bonchamps, poésie. Revue de l'Anjou, 4º série VI (1870), p. 381.

MONIN (H.). Deux historiens de la Révolution, Egar Quinet et Charles-Louis Chassin, d'après leur correspondance originale. Revue Historique I. S. T. de la Révol., t. I. pages 51-80; 528-544.

MONIN (H.), Compte rendu de l'Histoire de la guerre de Vendée par l'abbé Déniau, Dom Chamard, et l'abbé Uzureau, t. I, II et III, dans Revue historique de la Révolution Française, t. II, 1911, p. 278-279 (bibliog.)

MONOD (Gabriel). Le général Hoche et les prisonniers de Quiberon. Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et-Oise, novembre 1910.

Bibliog. des périodiques de la Revne historique de la Révolut., t. II, année 1911, 305.

MONTALIVET (Co de). Fragments et souvenirs.

Compte rendu du t. 1^{er}, 1810-1835, précédé d'une notice historique par M. Georges Picot.

Compte rendu par F. Bonnefon, Souvenirs et Mémoires, octobre 1899, p. 381-383. (Dans ce compte rendu, il n'est pas question des événements de la Vendée).

MONTALIVET (C^{6c} de). Rapport adressé au Roi par M. le Ministre de l'Intérieur (C^{6c} de Montalivet), concernant la présence de la duchesse de Berry et de l'ex-muréchal Bourmont en France, et Ordonnance du Roi sur les mesures à prendre pour les départements de la Vendée. Le Monileur (3 juin 2832), extrait. Paris, Adolphe (2. d.), in-4° pièce. Bibliot. nst., tome III, p. 637, Lh^{6c}, nº 1.572.

MONT (Elle de). La Révolution au Salan (1883). Critique des tableaux re présentant des scènes des guerres de Vendée et de la Chouannerie Revue de la Révolution, juin 1883.

MONTARLOT (Paul). Les Emigrés de Saône-et-Loire. Mémaires de la So-ciélé Euduenne, t. XLIV, Autun, 1930.

On y trouve des renseignements sur Cormartin

[23]

MONTAULT DES ISLES (Pierre), premier préfet de Maine-et-Loire. L'industrie et le commerce dans le département de Maine-et-Loire, sous le Consulat : Manufactures, usines, mines, etc. L'Anjou historique, mars 1905, p. 491-510.

MONTAULT DES ISLES et NARDON. Rapports préfectoraux (1803-1803). Etat de situation du département de Mainevel-Loire. Rapport du 17 juin 1802, au Ministre de la Police générale, et rapport du 15 avril 1803, au Ministre de la Justice. L'Anjou historique, mars 1905, p. 540-545 et

MONTBRON (le chevalier de). Vers faits le jour du service funêbre du marquis Louis de la Rochejacquelein. A Nantes, chez Depiarris, jeune, s. d., une page in-8°.

MONTBRON (C. Joseph de). Récit de l'évasion d'un officier pris à Qui-beron. Paris, Egron, 1815, in-12.

La 2º édition, 1 vol. in-8º, revue et augmentée de notes historiques et ex-plicatives par J***, ancien député, et suivie d'une élègie. 3 grav. par Couché fils.

MONTEIL (Amand-Alexis). Les Etapes d'un Volontaire de l'an II.

Gité par M. de Kérigant : Les Chouens, pour les Documents publiés par 8 mr les Faux-Chouans.

Louandre cite « les Souvenirs d'un colontaire de l'ancienne république » par dans le journal La Potrie.

MONTESSON (de). Mémoires de François Morin, publiés par M. de Mon-lesson. Le Mana, 1876, in-8°.

Cité par M. de la Sicolère Frotte II (p. 69) pour l'affaire des frères Novin, de Voutre (1883-1813) et des réfraciaires de la Sarthe et de la Mayenne, « Epiande des guerres civiles du v^{er} Empire, relatant les aventures du « fameire Capitaire Sans-Façon », suquel M. Gilbert-Augustin Thierry a consieré un vo-lunie.

MONTI de REZÉ (Alex. de). Documents princialogiques pour la maison de Charette, Nantes, Grimand, 1891, in 8° de VIII, 197 p.

Un Monti de Réel (C⁵ Edouard de) prit part au soulbroment de insun-Joly, t. W. p. 50c.

MONTIER (A.). Le département de l'Eure en juin 1793. La Révolution Française, février et mars 1896. Polybiblion, 1896, p. 176.

MONTIER (A.). La Chouannerie dans l'Eure. Sotteville-lès-Rouen. Lecourt, 1897, in-8°, 39 p.

MONTLUC (Léon de). Le conventionnel Méaulle (notice biographique dans laquelle il est question de sa mission aux armées opérant en Vendée, et des mesures auxquelles il contribua. La Révolution française, 1. 5, juillet, décembre 1883, p. 441-453; 513-532; t. VI, 1884-1, p. 592-599.

MONTROL F. de). Histoire de l'Emigration (1789-1815). Paris. Ponthiers, 1825, in-8°, 1° et 2° édition. La 3° édition est de 1827. V. Quérard, France littéraire, VI, p. 273.

MONTYON (de). Cordébœuf. L'Intermédiaire des Chercheurs, 1933, LXXXVI, p. 524.

MONTZET (de). Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs. La Flèche, Pellechot-Champion, 3 vol. gr. in-8°, 1878-79.

Câté dans : Emigration et Chounnerie de La Frégeolière ; dans : Monographie de la paroisse et commune de Crosmières : Revue hist, et archéol. du Maine, 1882, p. 305 ; dans la Prise du Maine par les Chouans en 1799, par M. Triger ; Rouse hist, et archéol. du Maine, tome XLVI, 1899, 3° Sem., p. 101, et dans Frotté I, de M. de la Sicotière, p. 129.

MONTZEY (de). Institutions d'éducation militaire.

Cité par M. de la Sicotière, Frotté I. p. 563 (appendice sur la carrière militaire de Philypeaux, rival de Napoléen, qui avait servi en Vendée, et qui mousqut à Saint-Jean-d'Acre dont il avait contribué à assurer la défense).

MONUMENT de Bonchamp (Le) à Saint-Florent-le-Vieil. Anjou historique, septembre 1913, p. 201-208.

inauguration du monument. Aajou historique, juillet 1903, p. 51-71. Signé 1.

Unireau.

Thid. Leclerc, architecte, David, statuaire. Gravure par Delaforge, in-4º en 1.

(E'Artiste).

MONUMENT de Cathelinau (Le) au Pin-en-Mauges. Anjou historique, 1866-32; septembre 1916, p. 198-216; jarvier 1930, p. 58-57. Anjou historique, septembre 1908, p. 210-216. Erection du monument à Saint-Plorent-le-Vieit, 1858.

MONUMENTS à élever aux trois Cathelineau, à Henri de la Rechejacquelein. Souscription. V. Revus du Bas-Poilou, 1893, p. 557-558.

MONUMENT à élever à Charette. Nantes, imp. Mellinet-Mulansis, s. d. in-8°, 4 p.

Bildiot, de Nantes, nº 57.511.

MONUMENT de Charette, à Légé, le 22 mai 1825. Nantes, Mellinet-Malaesis, s. d. fn-8°, 22 p.

Bibliot, de Nantes, nº 57.522.

Kerviler dans sa Bio, bibliog., VIII, p. 353, indique la date du 2 mai 1855.

MONUMENT destiné à honorer les victimes de Quiberon, dessins de Aug Caristie, lithograph, sous la direction de M. Fragonard. Paris, 1824, in-P.

Bibliot, de Nantes,nº 49.451

Liste des membres de la Commission chargée de la direction des travaux et programme du monument, du 30 novembre 1814, s. l. (Paris). Imp. Gueffier, s. d., in-40, 4 p.

Bibliot, de Nantes, nº 19.149.

Circul, du Comité central du Monument, contenant la liste de la nouvelle Commission et invitant tous les Français à souscrire au monument, 12 août 1824. S. I. n. d., in-f^o, 3 p.

Bibliot, de Nantes, nº Ag.45e.

MOREAU. Mon opinion sur les progrès effrayants des Chouans et les moyens propres à les arrêter. Angers, imp. de Mame, s. d. (an III, 1795 ?), in-8° pièce.

Bibliot, Nat., Lb., nº 4.472.

MOREAU (G^{a)}). Recueil des interrogatoires subis par le g^a Moreau et quelques-uns de ses co-accusés, des p.-v. de confrontation, etc. Paris, imp. Impériale. Prairial, an XII, in-8° de 181 p.

MOREAU (G^{at}). Discours prononcé par le g^{at} Moreau, au Tribunal criminel spécial du département de la Seine. Paris, Lebour, s. d., 8 pp.

Coup d'uif d'un jurisconsulte sur le procès de la conspiration et partieufférement sur la façon dont y figure le général, sa pp.

MOREAU, père (Basile), avorat à Napoléonville. La Vendée, poème en deuxe chants, dédié à Fr. Grille. Paris, A. Aubry, et Nautes, imp. Aronaud Guérault et C°, 1861. in-8°, 372 pp. et 1 feuillet.

MOREAU père (Basile). Les Géorgiques vondéennes, poème en 14 chants Napoléonville, chez l'auteur, s. d., in-8°.

MOREAU, Henry de la Rochejacquelein, ne en 1772, mort le 14 mars 1795. 21º notice du L. VIII de : Le Plufarque françois, vie des hommes et des femmes illustres de la France, avec lear portrait en pied, publis par Mennechet, Puriz, de Pimp, de Gropelel, 1851, in 5º, 12 pt., portrait par Builly, gravé par Leclore.

MOREAU (ahlie Elle). Le combat des Mathes et la mort de Louis de la Rechejacquelein (documents inédits). Berus du Bas-Peifess, 1897, p. Azi MOREAU (le chanoine). Les origines du nouveau Collège de Beaupréau, comprenant notamment ; « Les anciens élèves et l'insurrection de 1832 ; « les réfractaires ; la mort du marquis de Civrac ; M. Gourdon, curé « de la Chapelle-du-Genêt, auteur des oraisons funèbres de Bonchamps, « Cathelineau, Mossen, de Civrac, etc. » L'Anjou historique, nov. 1902,

MOREAU (le chanoine). Notice historique sur le Collège de Beaupréau (1831-1861). Angers, Straudeau, 1903.

Compte renda de l'Anjou historique, juillet 1903, p. 109.

MOREAU DE JONNÉS (A.). Aventures de guerre au temps du Consulat et de l'Empire. Paris, Pagnerre, 1858, 2 vol. in-8°, 2° Edition, préface de Léon Say. Paris, Guillaumin, 1893, in-8° (Récits d'événements survenus à Paris, en Bretagne, etc.)

MOREL (ou Ty... Morel). La vérité sur l'arrestation de la D^{ouse} de Berry, ou les mensonges de Deutz dévoilés, suivie de documents pour servir à la biographie des gens de Nantes, avec portrait du traître, augmentée de « L'homme qui livre une femme » de V. Hugo. Paris, Levassear, 1836, in-8°.

Bibliot, nat., tome III, p. 642, Lb1, no 1.576

MORELLET (l'abbé André). Observations sur la loi des otages, ou loi pour la répression du brigandage et des assassinats dans l'intérieur. Paris, les marchands de nouveautés, thermidor an VII, in-8°.

V. Quérard, France litt., VI, p. 307. Cité par Lacretelle, Précis histor, de la Révolut, Française

MORICET. Histoire des épidémies de maladies dans le Morbihan de 1792 à 1851. Bullet, de la Société Polymathique du Morbihan.

C. r. par Ant. Dappuy. Annales de Bretagne, juislet 1888, p. 645-645.

MORICET (Jean-Joseph). Le Collège de Vannes en 1812, souvenirs d'un vieux collègien. Bullet. de la Société Polymathique du Morbihan, t. XXI (1876), p. 42.

MORIN (François). Mémoires recueillis par C. R. de M. Le Mans, typog-Monnover, 1876, in-8°, 2 ff., 52 pp.

MORLENT. Précis historique, statistique et minéralogique sur Guérande, le Croisie et environs. Nantes, 1819, 1 carte.

MORT de Lescure, Que sont devenus ses restes ? Question (sans réponse) de A. Chauvin, L'Intermédiaire des Chercheurs, LXXXVII (1931), p. 382-

MORT de Hoche (La) et les Angevins. Anjon historique, juillet 1925, p. 164-

MORT de Stofflet et de Charette (La) (1796). Anjou historique, mai-juin 1915, p. 637-646.

Extrait des Affiches d'Angers.

[27]

MORT chrétienne de Benabon. L'Anjou historique, septembre 1906, p.

MORT de Sauveur, fils, receveur de l'Enregistrement et président de l'administration du District de la Roche-Bernard. Extraît des registres des délibérations des Corps administratifs de Rennes, réunis. Séance du 30 avril 1793, l'an II de la République française. Pour expédition, signé : Gilbert, président ; Le Graverend, secrétaire général ; suivi de l'extraît du p.-v. de la Convention Nationale du 19 avril 1793, l'an II de la République, et d'une lettre signée Lasource, président de la Convention, en date du 25 avril 1793, et adressée au ciloyen père de Joseph Sauveur, assassiné par les rebelles. A Rennes, chet J. Robiquet, imp. du département d'Ille-et-Vilaine, gr. in-4° de 2 feuilles ou 1 feuille double, en tout 4 pages.

Collection P. Philouze, de Rennes

MORT et Testament de Charette, généralissime de la Vendée, S. I., 1796,

MORT et Testament de Charette, généralissime de la Vendés (Paris), împ des frères unis, s. d. (an IV-1796 *). Pièce. Bibliot, nat., Lbⁿ, n° 98s, tome IX, page 218.

MORTIMER TERNAUN (ou mieux Ternaux Mortimer). Histoire de la Terreur d'après des documents authentiques et inédits. Paris, Lévy frères, 1862 1869, 8 vol. in-8°.

Le tome VIII a paro, en 1881, chez C. Lévy Le tome VI s'occupe des débuts de l'insurrect

MORTONVAL. Histoire des guerres de la Vendée depuis 1793 jusqu'en 1796 Paris, 1898, in-8°, portraits, plans, cartes. V. jugement de M. de la Sicottière, n° 7,888 du tabalog, de se bibliot.

MOTREUIL (abbé). Oraison funèbre de Mgr de Hercé, prononcée à Jersey, en 1796.

Citée par l'abbé Robert : Mgr de Hercé, p. 452, sans indiquer si l'ouvrage a été imprimé.

MOUCHERON (C*e de). Le Roman d'un royaliste (vie de Claude-Pierre Gabriel de Fontenay, XVIII, s.). Bulletin de la Société histor, et archéol, de l'Orne, t. XI, 1892, p. 326, 102-527 de la Bibliographie des Sociétés savantes par Lasteyrie, t. V, & livr.

MOULARD (M.-P.). Notice biographique des personnages qui, à Fresnay ou dans les communes de ce canton, ont acquis une certaine notoriété dans le passé ou dans le présent, par un chercheur. Fresnay-s.-Sarthe, imp. H. Brunet, 36 p. in-8°.

Bullet, Bibliog, de la Revue histor, † archéol, du Maine, t. XLVI, 1899, 2º Sem., p. 294.

MOULIN, aîné (le gal) en Vendée. Anjou historique, mai-juin 1914, p. 641-

Cité : Révolution françoise, t. 50, p. 354.

Le gai Moulin, commandant à Saint-Florent-le-Vieil, Anjou histor., janvier 1925, p. 38-43.

MOULINS du Mont des Alouettes (Les). Article de l'Ouest artistique repro-duit dans le Vendéen de Paris.

Bibliog, de le Reene du Bes-Poilou, 1914, p. 98. « L'auteur fait ressortir l'in« lérêt qu'il y aprait à assurer la conservation de ces moulins qui ont joué un
« fole historique dans les guerres de la Vendée. Ce sont d'anciens combattants.
« A ce titre — et quel que soit l'esprit dont on juge la cause qu'ils ont servi —
« ils ont droit au respect et à l'estime de tous. »

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Études physiques et historiques sur le littoral vendéen compris entre Saint-Gilles-sur-Vie et Bourgneuf-en-Retz, Poitiers, imp. A. Dupré, s. d. (1864), gr. in-8°, 62 pp. avec a cartes. Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XXIX.

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Le Journal d'un Nantais à Londres pendant la Terreur. La Correspondance française ou Tableau de l'Europe, Journal publié à Londres, du 2 nov. 1793 au 2 août 1794, par Jean-Gabriel Poltier. Revue de Bretagne et Vendée, 1869, 1, p. 3-25.

MOURAIN DE SOURDEVAL. Beauvoir-sur-Mer, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Onest. Cut : Bibliot de Nantes, nº 87.463.

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Histoire de la Garnache, avec des addi-tions par Charles Dugast Matifeux, manuscrit.

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Notices sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer, et sur le Perrier. Nantes, Imp. A. Guérard, 1858, gr. in-8°, 84 p. avec une carte.

Extrait de la Revue des provinces de l'Ouest.

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Le Perrier, manuscrit autographe de l'auteur. Notice imprimée dans La Revue des provinces de l'Ouest Bibliot de Nantes, nº 47.486.

MOUSTIER (Élément-Edouard, Mº de), ambassadeur de France à Dresde et à Madrid, aide de camp de Louis Frotté : Journal de son voyage.

Consulté par M. de la Sicotière pour son livre : Louis de Frotté. Cité par liré : Mémoires et souvenirs, article : Louis de Frotté p. 03. Bibliot. de M. de la Sicotlère, nº 7.930

MOUVEMENT insurrectionnel de 1807 en Vendée. Question signée compte M. A. dans l'Intermédiaire du Curieux, tome LV, nº 1148, 20 mai 1907, col. 723 (sans réponse).

MOYRA (Gabriel de). Odilie ou l'ange du Bocage, 1857, in-8°, Lyan, Perrin. D'après Quérard, France littéraire, ce comun contlient 385 pages et a 616 e tiré à 100 exempl, pour être donnée en présent sus amie de l'auteur e.

M*** R*** Secrets de la Cour de Louis XVIII. Recueil de pièces authentiques, précis historique, lettres confidentielles au général Pichegru, au comte d'Artois, au duc de Fitz-lames, aux généraux Venidens, liste des membres de la Convention qui devaient être livrés à différents supplices, lettre de Georges III au duc d'Angoulème, etc. Suivis de Informades et projets de vengeunce des émigrés, extraits de leur correspondance. Paris, A. Rymery, auril 1815, in-8°, s'édition, mai 1915, in-8°.

Bibliot. nat., tome III, p. 511, Lb44, no 133.

M. T. G. Un petite ville sous la Terreur (Carbaix). Le Temps, 6 novembre 1913.

MULLER (Paul). L'équipée de la dochesse de Berry (1832-1833), dans la Chronique médicule, 1° mai 1910, pp. 28g. 30s. 32g, 356. Les Pério-diques dans la Revue Histor. de la Récolut., t. I, 1910, p. 267.

MULLIE. Biographie dés Célébrités militaires des armées de terre et de mer de 2789 à 1850, 2 col. gr. in.8°, à 2 col.

MULOT (A. J., prêtre). La duchessé de Berry aux Mathes, d'après des sources orales. Revue du Bus-Poltou, 1912, p. 1-9.

MUNICIPALITÉ d'Angers (La guerre de Vendée et La). Anjou historique, septembre 1912, p. 172.

MUNICIPALITÉ de Doué-la-Fontaine (La) et la guerre de Vendée. Anjou historique, avril 1921, pp. 109-113.

MUNICIPALITÉ de Nantes. Fête civique pour l'anniversaire de la journée où les citoyens de Nantes sauvèrent cette ville de l'invasion des Brigands royalistes qui vinreut l'assièger les 29 et 30 juin 1793. Délibération du Corps municipal du 7 messidor an IIIe de la République française une et indivisible. Nantes, Malassis, plac. in-fol. à 2 col. Biblioth, de Nantes, nº 50.677.

MURET (Théodore). Histoire des guerres de l'Ouest, Vendée, Chouannerie (1793-1815). Paris, Ed. Proux, 5 vol. in-8°. Biblioth, de Nantes, nº 40.764.

MURET (Théodore). Histoire des guerres de l'Ouest, Vendée, Chouannerie (1792-1819). Paris, 1857-1848, 5 vol. in-8°. Proux-Dentu.

« Un des plus rares et des plus savants ouvrages qui aient été écrits sur cette « période sangiante. On y trouve les monts des officiers du régiment Royal-Louis « en 1795, etc. L'organisation de l'armée de Charette en 1795, etc. Une grande » carte pour les opérations des guerres de l'Ouest ».

MURET (Théodore). Souvenirs de l'Ouest, Paris 1839, in-18, 1 vue de Saint-Florent d'après un dessin de S. A. R. Madame, duchesse de Berry.

MURET (Théodore). Article sur l'assassinat du G $^{\rm in}$ d'Aché. La quotidienne du 10 août 1839.

De la Sicottière : Frotté II, p. 686.

MURET (Théodore). Gatastrophe de Quiberon. Paris, 1847, 4 livr. in-8°.

MURET (Théodore), Jacques-le-Chouan, Madame en Vendée, Paris, 1832, Canel et Guyot, in-8°, front, sur Chine.

MURET (Théodore). Le bon Messager pour 1867, Paris, Dentu, 1 vol. in-16. Cité par M. de la Sicotière, René Chovan et sa prétendue postérité. Renue histor, et orchéolog, du Maine, t. VII, 1880, 197 Senn., p. 155.

MURET (Théodore). Vie populaire de Bonchamps. Paris, Dentu, 1845, in-18,

MURET (Théodore). Vie populaire de G. Cadoudal. Paris, Dentu, 1845, in:18, 72 pp.

OUVRAGES PUBLIÉS SUR LA GHOUANNERIE MURET (Théodore). Vie populaire de Cathelineau. Paris, Denta, 1845, Bibliot. Nantes, 56.558 ; 56.740.

MURET (Théodore). Vie populaire de Charette. Paris, Dontu, 1845, in-18,

V. Le Panache, & janvier 1914 Riblioth, de Nantes, nº 57.519.

[31]

MURET (Théodore). Vie populaire de La Rochejacquelein. Paris, Dentu,

V. Le Parache, du 2- 16 novembre et 7 décembre 1913.

MURET (Théodore). A travers champs. Souvenirs et propos divers. Paris, 1858, 2 vol. in-12.

USNIER-DESCLOZEAUX. — Indiscrétions, 1798-1850. Souvenirs aneo-dotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Em-pire, mis en ordre par Musnier-Desclozeaux. Paris, Dufey, 1835, 2 vol. in-8°. MUSNIER-DESCLOZEAUX.

« On dit que le fonctionnaire est feu le comte Réal », Bourquelot, Littérature française contemporaine, V, p. 498.
Cité par Lenôtre-Tournebot, Affaire Cadoudal, p. 5.

TABLE

MÉMOIRES	PAGE
Le Directoire vu de Saint-Servan par un agent secret de Mgr Le Mintier (René COUPFON et Hervé POMMENET)	
Le Collège de Tréguier à Paris (René Courren)	6
Note sur quelques Lichens nouveaux du Massif Armoricain (H. nes	
Аввачев)	83
Procès-verbal de la députation des trois ordres des neuf évêchés de la	
Province de Bretagne (Chanoine Durampun)	9
Le Tumulus de la Motillais (O. DU BREIL DE PONTBRIAND)	T.E
La Numismatique en Bretagne (D' Macé)	135
Les transports en commun depuis le XVII ^a siècle jusqu'à nos jours	
et la gare de l'Ouest-Etat, à Saint-Brieuc (Arnand Le Minauré)	159
Le futur Maréchal de Bourmont, commissaire du roi, dans les Gôtes-	
du-Nord, en 1796 (H. POMMERIE)	179
L'Enfant (A. Camérus, née Le Fort)	187
Le Fauteuil de Grand-Père (A. Camérum, née Le Fort)	#88
Ouvrages publiés sur la Chouannerie (Bibliographie par Edmond	
Lemière, continuée par son fils Yves Lemière et publiée grace	
aux soins de M. Pierre Le Gall)	198

Société d'Emulation des Côtes-du-Nord

TABLES

TABLES GÉNÉRALES

des

COMPTE-RENDUS, BULLETINS et MÉMOIRES

Publiés par la Société d'Emulation

du 1ª Janvier 1896 au 31 Décembre 1929

Suite aux tables publiées en 1896, depuis la fondation 31 Janvier 1811, jusqu'an 31 Décembre 1895

Tables établies par le V1 de Lourmel du Hourmelin

Table alphabétique des Chapitres DANS LESQUELS SONT DISTRIBUÉS LES TRAVAUX

	AGES
Agriculture, Economie agricole	227
Archéologie	227
Beaux Arts, peinture, musique, architecture	227
Bibliographie	228
Biographie, hagiographies	228
Discours, Allocutions,	229
Epigraphie	229
Généralités, faits divers	229
Géographie, voyages	230
Grammaire, linguistique, enseignement	231
Histoire	231
Industrie, commerce, économie sociale	233
Littérature poësies	233
Médecine, anthropologie	234
Météorologie	234
Nécrologie	234
Philosophie, sciences morales	235
Préhistoire	235
Sciences mathématiques, physiques, naturelles	237

Agriculture ECONOMIE AGRICOLE

La poule pratique en Bretagne, Boar de la Chaptele, XXXIV, 1896,

Is Sociétés d'Assurances mutuelles comre la mortalité du bétail, Provost de Lauxy, XXXVII, 1896, B. 2.
La culture linière dans les Colvis-du-Nord, Sévennand, LIII, 1921.
Le progrès de l'agriculture dans les Côles-du-Nord, P. Sévennand, LIV, 1922.

Les régions agricoles des Côtes-du-Nord, P. Sévegaxan, LIX, 1907.

Archéologie

Les Eglises de Bretagne, Abhé Argualla, YXXVI, 1898, B. 1. La Chapelle de N.-D. de la Cour, en Lantie, Morava, XXXVI, 1903,

La Chapelle de N. B. de la Secorno, Abbé Héllet, XXXXII, 1904, B. 6. Notice sur la Chapelle de Lescorno, Abbé Héllet, XXXXIII, 1904, B. 6. La sépulture de du Guesclin, Trávidy, XXXXIII, 1905, B. 5. Les fouilles de Crète, XXXXIII, 1906, B. 5. Inventaire des découvertes archologiques du Département des Côtes-du-Nord, A.-L. Harmois, XXXXVII, 1909, XXXXVIII, 1910, ét f...

du-Nord, A.-L. Haussis, Excellenting and A.-L. Haussis, 1912.

La Poterie (près Lamballe). Einde archéologique, A.-L. HaussisXXXVIII, 1918.

L'Abhaye de Beauport, Monyax, LII, 1928.

Habitation gallo-romaine à Plessala, J. Le Texdia, LIII, 1922.

Le Prieure de Roc'h-Hirglas, en Plestin, R. Laugusing, LV, 1928.

Vieilles chapelles, vieux saints, Histor m. La Renaussing, LX, 1928.

Le Cippe anépigraphe de Pléhérel, O. m. Baun, de Postranaxe, LXI,

Beaux-Arts Peinture, Musique, Architecture.

Conférences sur les mélodies bretonnes, Rounescur-Decountest, XXXXII, 1904.

Un jeune artiste, Ollivier, XXXIV, 1896, B. 5.
Les mélodies populaires bretonnes, Abbé Varenne, XXXVIII, 1900, B. 2.

Alphonse Le Hénaff, peintre, H. Pommeret, LX, 1928.

Bibliographie

Bibliographie des ouvrages et écrits publiés sur les guerres de Vendée et sur la Chouannerie, E. Lemière, XXXIII, 1904 ;XXXXIV, 1906 ;XXXXVII, 1909 ;XXXXVIII, 1910 ;XXXXIIII, 1911 ;1913 ;LV, 1923 ;LVI, 1924 ;LVII, 1925 ;LIX, 1927 ;LX, 1928 ;LXI,

Notice sur quelques ouvrages rares et curieux, F. Vallée, XXXV, 1897, B. 8

Les dépenses du P. Botherel, Vicomte d'Acigné, XXXXII, 1904.

Biographie. - Hagiographie

Les sept saints de Bretagne, Trŵvêny, XXXV, B. 2. Notice sur la vie et les travaux de M. Massieu, E. Nivorr, XXXV, 1897, B. 7

Vº H. DU HALGOUET, XXXXVI, 1908, B. 6.
La famille de Kerazan, Chanoine Pryrox, XXXXVI, 1908, B. 7.
Le Général de Courson de la Villeneuve, Bertielot du Chesnay,

XXXXVI, 1908.

Le culte des 7 Saints en Bretagne, au Moyen-Age, André Omix, XXXXVIII, 1910.

Le Pares, L. 1912.

L'Abbé Auguste Clec'h, F. Le Binan, L., 1912. Obituaire du couvent des Cordeliers de Dinan, Lemassos, LIII, 1921. Gilles Rivault, maître d'hôtel du roi Charles VIII. A.-R. DU CLEUZIOU,

LIV, 1932.

Locquenval et ses Saints, R. Langillène, LVI, 1924.

Saint Goneri, Langillène, LIX, 1927.

Un orblié : J.-B. Noulleau, H. Pomminet, LXI, 1929.

Le Billen-Vras, les apparitions de Rospez et l'auge de pierre dite cercueil de Lezobreiz, XXXIV, 1896, B. 9, Abbé Le Boundelès.

Pélerinage à l'Oratoire de Saint Briene, XXXV, 1927, B. 2.

Saint Brieue, sa vie et son temps, par le Changine du Bois de la Villerabel, XXXV, 1897, B. 3.

TABLES GÉNÉRALES DES COMPTES RENDUS, BULLETINS ET MÉMOIRES 229

Journal d'un bourgeois de Dinan, P. AUMY, XXXV, 1897, B. 4. Une famille de chirurgiens, Durontal, XXXVI, 1898, B. S.
Guillaume de Rosmader, Raison de Cleitzhot, XXXVII, 1904, B. 7.
Villiers de l'Isle-Adam, de Tournembe, XXXXIII, 1905, B. 3.
Villiers de l'Isle-Adam, de Tournembe, XXXXIV, 1905, B. 3.
Monsieur de Tréanna, le Chanoine Perron, XXXXVI, 1908, B. 5.

Discours et Allocutions

Discours du Vie de la Nove, XXXVI, 1898, B. Conférence de MM. Abgnall et Génaux, XXVVI, 1898, B. 1. Bienvenue au Marquis de Voguë, Cⁿ Harscoult, XXXIV, 1896, B. 6. Réponse du Marquis de Voguë, XXXIV, 1896, B. 6.

Epigraphie

Répertoire épigraphique de la Bretagne Occidentale, Surmoun nu Rica, XXXV, 1897.

Généralités et faits divers

Les Gaulois peints par eux-mêmes. Lionel Boxxestina, XXXIV, 1866.

Les Gaulois peints par eux-mêmes. Lionel Boxximaria. XXXVI, 1890.
B. 4.
Une visite au Palais de Rennes, M. de la Pinelais.
Exhibition d'armes carlovingiennes trouvées à Plourivo, de Kermoni,
XXXVI, 1898. B. 7.
communication d'un incumable et d'un manuscrit, U* de la Noue,
XXXVI, 1898. B. 8.
Exhibition par le V* de la Noue et Aubuv, XXXVI, 1898. B. 8.
Patissiers et rôtisseurs; une cause grasse devant le Parlement de Bretagne. Trévoy, XXXVII, 1899. B. 4.
Noles sur une famille bretonne, au Postavide, XXXVII, 1899. B. 10.
L'Armée anglaise, de Mallemax, XXXVII, 1899. B. 0.
Les ancêtres de la Tour-d'Auvergne, Abbé Hérils, XXXVIII, 1900.
B. 6.

Dan d'une hache cellique, Guerresier, XXXVIII, 1900, B. 7.
De l'habitabilité du monde, La Viergianeu, XXXVIII, 1901.
Les œuvres sociales de M.... A. de Crémiex-Bossyesce, XXXVIIII, 1901, B. 5.

La venelle entre les deux portes, etc..., Anne Duportal, XXXX, 1902, B. 5.

Election du bureau et du conseil de direction, XXXX, 1902, B. 6. Une fête à Châtelaudren en 1788, Em. Piquer, XXXXVIII, 1910.

Pot aux Rose ou Pot au Rose, P. Le Billin, L, 1912.

Les Règlements du Collège de Saint-Brieuc de 1731-1791, E. GALмісне, LI, 1913.

Testament de Mathurin Ruflet, sieur des Alleux, Galmiene, Ll. 1913. La grande prophétie de Merlin, O. DU BREIL DE PONTBRIANT, LV, 1923 et LVI, 1924.

Les cimetières de Saint-Brieuc, Le Ménauté, LVI, 1924. Exhibition de poteries découvertes à Coëtmen, Abbé HELLIET, XXXXI,

1003, B. 9. Les Œuyres de Mer, pu Bois Saint-Sévris, XXXXI, 1903, B. 3.

Mamoir_de la Ville-Daniel, ASNE-DUPORTAL, XXXXI, 1903, B. 6. Lettre patente de Henri IV, ASNE-DUPORTAL, XXXXI, 1903. De l'habitabilité des mondes, La Villeranell, XXXIX, 1901.

Géographie. — Voyages

La province de Valentia dans l'Île de Bretagne, au Bois de la Ville BABEL, XXXV, 1897, B. 2.

Notes sur un séjour en Egypte de 1864 à 1869, de Ménorval, XXXVI,

Compte rendu de l'excursion de Collinée, Harmors, XXXXVII, 1909,

B. 5 et B. 7.

Géographie ancienne de la Bretagne, Triévédy, XXXIV, 1896, B. 4.

Voyage en Bretagne en 1606, Journat, XXXVII, 1899, B. 1.

Les voies romaines, Gel Le Bourdec, XXXVII, 1899, B. 1.

La voie romaine de Coz-Yaudet, Triévédy, XXXVII, 1899, B. 4.

Conférence sur Madagascar, Le P. de Villère, S. J., XXXVII, 1899.

La colonisation, La Barre de Navyeull, XXXVII, 1899, B. 7.
L'Indo-Chine, Conférence par M. Ledurer, XXXIX, 1901, B. 6.
A travers les peuplades sauvages du Haut-Niari, Beathmaor du Carsxat, XXXXI, 1903, B. 4.
La destruction de Saint-Pierre de la Martinique, Correc. XXXXII,

Le destruction de Année de Ligié, B. 2.

De Saint-Nazaire à Colon, de Tournembre, XXXXIII, 1905, B. 7.

Au Maroc en 1912, Géniaux, Lill, 1921.

Le territoire des Côtes du-Nord, Vie de La Messellière, LVIII, 1926.

TABLES GÉNÉRALES DES COMPTES RENDUS, BULLETINS ET MÉMOIRES - 231

Grammaire. - Linguistique Enseignement

Veru en faveur de l'enseignement de la langue bretonne, XXXV, 1897, B. S.

Recueil de proverbes bretons par l'abbé Hingant, Valler, XXXVI, 1898, et XXXVII, 1899. L'influence française au Canada, Abbé J. Game, XXXX, 1902, B. 1. Causerie linguistique d'un Haut-Breton, E. Envaller, IX, 1938; LXI, 1929.

Histoire

Une correspondance de l'amiral Villaret de Joyeuse, $V^{\rm tr}$ A. de Lon Genti, XXXX, 1902, B. t.

Les vicilles chansons françaises, M. Durasse, XXXX, 1903, B. 5.

La Bretagne et Luzel, Le Braz, XXXX, 1909, B. 4.

Le rôle historique des provinces françaises, ne Calax, XXXX, 1903,

B. 6.

Communications d'actes extraits des Archives de Lesquiffiou, et

(Leuziou, XXXXI, 1903, B. 1. Le Comie de la Magnane, Alain au Curuziou, XXXXII, 1904, B. 3. La Tour-d'Auvergne était-il gentilhomme ? Traévény, XXXXII, 1904,

B. 4 Duel de Beaumanoir et de Tournemine, ANN-DEFORTAL XXXVIII,

Les origines de l'Histoire de Bretagne, Alain et Careznet, XXXXIII.

Monseigneur Caffarelli, par le Chanoine de Bois de la Villemarel, XXXIV, 1896, B. 1.

Montalembert, Carmelanne, XXXIV, 1896, B. 2.
Un chapitre d'histoire de la Marine françoise, Charles de la Roscière, XXXIV, 1896, B. 7.
Un procès contre les Etats à la fin du XVI siècle, Ann-Duportal, XXXV, 1897, B. 6.

Expédition de Quiberon, XXXVI, 1898, B. 2, C* Harscoulet.
La Tour de Cesson, du Pontance, XXXVI, 1898, B. 4.
Un Breton à Palma, de la Pintans, XXXVI, 1898, B. 5.
Documents inédits pour servir à Unistoire de la Illigne en Bretsgue,
A. du Clembou, Mémoires, p. 111, XXXVI, 1898, B. 8.

Histoire de Moncontour, Houssaye, XXXVII, 1899, R. 8.

Journal de François Grignart de Champsavoie, Bouan de Cher de Bos. XXXVII, 1899, B. 8.

Une lettre de Henri II, Tempura, XXXVII, 1890, B. o.

François Delaizire, Hémos, XXXV, 1897.

Archives de M. Rioust de Largeataye (Château de Craffault), B. Text-PRER, XXXIX, 1901.

La Vicomté de Bennes, on Triévény, XXXXIII, 1905, B.

La Campagne des Anglais en France en 1373, Thévier, XXXXIII, 1906. Les États de Bretágne et le Parlement de Rennes, LANGUANG DE PANтног, XXXXV, 1907, В. 6.

Le Bretagne au Traité de Westphalie, on Kendurerxxx-Funic, XXXXV, 1907.

Les députés Girondins en Bretagne, Hémos, XXXXVI, 1908, B. 8. Documents pour servir à l'Histoire d'Evran, de la Messeurine, XXXXVI, 1908.

La Police de la ville de Saint-Brieuc hu xvue siècle, Asse-Depourat-1910, B. 4.

Notes sur les ecclésiastiques des Côtes-du-Nord déportés pendant la Révolution, Abbé Lemasson, XXXXVIII, 1910. La Police de la ville de Saint-Briene à la fin du xvn° siècle, Axxe-Depourat, XXXXVIII, 1910.

Belation du passage des Anglais au Guildo et à Matignon, en 1758, J. Banné, XXXVIII, 1910. Les bureaux et l'Hôtel des P. T. T., depuis l'origine jusqu'à nos jours, A. Le Ménauré, XXXVIII, 1910.

Histoire du Royal Monastère de Saint-Jacut-de-la-Mer, Abbé Lemasson. L. 1912.

Tréguier, par un Trécorrois, Gunzou, L. 1912, et Ll. 1913.

Heldel-Dieu de Tréguier, Reas Dunayn, LJ, 1913.

Dute de la mort d'Alain III, duc-de Bretagne, A. Omax, LJ, 1913.

Les origines du pèlerinage et du sanctuaire de N.-D. de Nazareth, près Plancoët A. Lemasson, LJ, 1913.

L'ancienne psallette de la Cathédrale de Saint-Briene, Guévo, LHL

Le dernier évêque-comte de Tréguier, H. Ромминет, LVI, 1924, et

LVII, 1925.
Le premier siège de Quintin sous la Ligue, Courerecusse, LVII, 1925.
Le premier siège de Quintin sous la Ligue, Courerecusse, LVII, 1925.
Le drame de la Mirlitantouille, H. Possagare, LIX, 1927.
L'Hôpâtal général de Trégnier au xvm* siècle, R. Duraxio, LIV, 1922.
Saint-Brieue au temps de Poulain-Corbion, E. Gaissoux, LIV, 1922.
Quelques notes sur Lanfoup, R. Courros, LVI, 1926.
Quelques notes sur les Seigneues de Coëlmen, R. Courros, LVIII,

TABLES GÉNÉRALES DES COMPTES RENDUS, DULLIETINS ET MÉMOIRES 233

Note sur un rentier du xy siècle de la paroisse de Louanne R. Courron, LIX, 1927.

Hénon, Vie A. DE LONGERIL, LX, 1998.

Note sur les plus anciens registres paroissiaux des Côtes-du-Nord, François Menter, IX, 1928.

Quelques notes sur Plouha, R. Courrox, LX, 1928. Une bulle inédite d'Urbain VIII, François Meauer, LXI, 1929.

Une montre bretonne en 1534, LEMASSON, 1920.

Monument pour servir à l'histoire de Pédernec, Gytanens, LH, 1920. Le pays de Lamballe, pr la Messellère, LH, 1921. Les trois frères Poutrin, morts pour la France, M. Christies, LHI,

Le pays de Lamballe, ne la Messelline, LIIII, 1922. Les prééminences dans l'église de Goudelin, E. Garangne, LIIII, 1922. Une bulle du Pape Pani V. Countecusse. Archiviste des Côtes-du-Nord, LV, 1923.

Un manuscrit inconnu de la très ancienne coulume de Bretagne, A.-R. DU CLIDZIOU, LV. 1993.

Histoire et monographie de la Cathédrale de Saint-Brieue, J. Monvas, LV, 1923.

Industrie. — Commerce Economie sociale

Le dernier Evêque-Comte de Saint-Briene, H. Possusaux, LVI, 1924. Exploitation romaine de la mine d'argent de Trémuzen, Pantouxe.

XXVI, 1898.

De l'industrie des mines en Bretagne, Pintovzr, XXXIX, 1901. B. 1.

Les reuvres sociales de M. du Clézieux, Ed. Birsyrsur, XXXIX, 1901. Commerce en Espagne, Tranpar, XXXII, 1903. B. 2.

Les mines de plomb argentifères dans les Côles-du-Nord, M. Camé-

rity, III. 1920. L'industrie de la soie dans le Monde et à Saint-Briene, E. Cimèrnes,

Littérature. - Poésie

Une légende bretonne, Cauner, XXXV. 1897, B. 5. Proverhes bretons, Val. 563, XXXVII, 1899, B. 8. Le Traverseur, poète et historien, 1576-1555, Thévény, XXXIX, 1960.

Le théâtre populaire en Bretagne, Aubert, XXXIX, 1901, B. 5. Eplire à un ami sur son départ pour l'Italie, Ct. H. DE TOURNEMINE,

Louis Hémon, auteur de a Maria Chapdelaine a, L. Chaftner, LV, 1923.

La jeune carpe, les étoiles et la loutre, C'e H. DE TOURNEMINE, LIV.

Le Minuit de Bretagne, Ct. H. DE TOURSEMINE, LIN, 1929.

La Maison déserte, C° H. de Tournempe, LXI, 1927. La Foi, C* H. de Tournempe, LXI, 1929.

Prince de la Critique, Co H. DE TOURNEMINE, LNI. 1929. A un enfant au berceau, Cte H. DE TOURNEMINE, LXI, 1929.

Un peuple héroïque : Les Boërs, I. Jourgar, XXXVIII, 1900, B. 4. La Légende en Bretagne, Chanoine Despontes, LXL 1929. Valentine de Rohan, V¹⁰ DE TOLINEMINE, XXXIV, 1896, B. 2.

Valentine de norda, y de folkreisist, XXXIV, 1896, B. 4.
Les galets bretons, Jouneau, XXXIV, 1896, B. 4.
Aux agriculteurs de France, A. Jouneau, XXXIV, 1896, B. 5.
Poésies, Jouneau, XXXV, 1897, B. 1.
L'if de Lanleff, du Grandpont, XXXV, 1897, B. 4.

Journal d'un bourgeois de Dinan, Aubry, XXXV, 1897, B. 5.

Les Plumes, Journay, XXXV, 1897, B. 6.
Littérature brétonne, Vallée, XXXV, 1897, B. 7.
La Chambre rose, Journay, XXXVI, 1898, B. 5.
Les poètes de la destinée, Pachel, XXXXIII, 1995, B. 5.

Médecine. — Anthropologie

Jean-Louis Bagot, médecin du xvmº siècle, D' nu Bois Saint-Sévain, LX, 1928.

Météorologie

Observations météorologiques, Limèvae, années 1890 et suivantes. L'éclipse de soleil, Derante, XXXVIII, 1900, B. 5.

Nécrologie

M. Massiru, inspecteur général des Mines, XXXIV, 1896, B. 2. M. VAULET, professeur d'agriculture, XXXIV, 1896, B. 2.

Mme la Viene de Geslin de Roungogne, XXXIV, 1896, B. 8.

M. le Docteur Mang, XXXIV, 1896, B. 11. Mime la G^{ale} Manquisan, XXXV, 1897, B. 4. M. le V^{te} Ch. de Lorgeriu, XXXV, 1897, B. 8.

M. JOUBERT, XXXVIII, 1900, B. 6.

M. DE SERÉ- XXXXII, 1904, B. 4.
M. DE BARTRÉBEMY, XXXXII, 1904, B. 6.

M. CARMEJEANNE, L. 1912. M. Maurice Gourdet, Harscourt de Sant-Gronges, L. 1912.

M. le Comite de Geslin de Boungouxe.

M. HARSCOUET DE SAINT-GEORGES, L. 1912, B. 2. M. G. MORVAN, par M. E. Chrétien, LVI, 1926.
Nécrologe des Jacobius de Guingamp; M. Couted, LVIII, 1926.

Philosophie. - Sciences morales

Les Victoires pacifiques, Bouché, XXXXIV, B. L.

Préhistoire

Géographie mégalithique des Côtes-du-Nord, Victor Le Coster,

Allée Couverte de Trédaniel, Benthulot du Chissar, XXXIV. 1896, B. 3.

Le Dolmen de la Ville-Hamon, Le Mounes de Lasgouress, XXXIV. Le Doinien de la Ville-Hamon, Le Monax de Lesdoches, XXXIV, 1896, B. 3.

Dolmen et pierres branlantes, Ruppet, XXXIV, 1896, B. 4.

Deux tumulus de l'époque de bronze des communes de Locusaria, Daul du Chatelier, XXXIV, 1896, B. 5.

Allée converte de Quessoy, Collieu XXXIV, 1896, B. 4.

Trédaniel, Benthelot de Chessay, XXXIV, 1896, B. 4.

Menhir de la Ville-Thiennol, de la Gountaye de Méxonyas, XXXIV, 1896, B. 5.

Les grottes de Sainte-Marie de Coatmalouen, Otavera, XXXIV, 1896.

Monument mégalithique de Ploenc, J. Launxon et Nicorre, XXXIV,

1896, B. 5. Monument mégalithique de Saint-Servais, A. Lenken, XXXIV, 1896.

Aliée couverte de la Poterie, Aliée couverte de Kervé en Plédéliac XXXIV, (896, B. 6.

Les grottes de Saint-Gleu, XXXIV, 1896, B. 7.

Les dolmens de la lande Gras ; les pierres de la Ricollais, le Rocher Durand en Evran, XXXIV, 1896, B. S.

Les monuments mégalithiques de Plaintel, XXXIV, 1896, B. S. Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie, dans le

lac de Clairvaux, Jules Le Mire, XXXIV, 1896, B. 8. Les Menhirs du Canton de Rostrenen, XXXIV, 1896, B. 8.

Les Menhirs de Kerguézennec, en Bégard, XXXIV, 1806, B. 8.

Penguily, BERTHELOT DU CHESNAY, XXXIV, 1896, B. 9.

Menhirs de Quintin, de Launay, en Saint-Brandan ; de Carbrien, en Saint-Brandan ; de l'Hòpital, en Plaine-Haute ; de Kernanouet, en Saint-Gilles, Denann-Vaccamon, XXXIV, 1897, B. 2.

La poterie aux époques préhistoriques et gauloises en Armorique, P. du Chatelier, XXXV, 1897, B. 4.

Les Menhirs de Kermeur et la pierre à bassin de Kerivoalan, Picnot nox, XXXV, 1897, B. 4. Le Menhir de Pédernec, X. Mami, XXXV, 1897, B. 4

Le Dolmen de Cuvailles, Berthelot du Chesnay, XXXV, 1897, B. 5. Explorations dans le Finistère; P. du Chatelber, XXXV, 1897, B. 5. Découverte d'une lame d'or près Collinée, XXXV, 1897, B. 6.

Déconverte d'une habitation gauloise à Tronoën, en Saint-Jean-Troli-

mon, de Chatelier, XXXV, 1897, B. 7.
Allée couverte de la Ville-au-Bourg, Berthelot de Chesnay, XXXVI,

1808, B. 2

Notice mégalithique, MANTIN, XXXVI, 1898, B. 2. La voie romaine de Coz-Yaudet à Aleth, Triévény, XXXVI, 1898, B. 5. Géographie mégalithique des Côtes-du-Nord.

Trébeurdun, XXXVI, 1898, B. 6. Déconvertes à Tréméven, XXXVI, 1898, B. 8.

Fouilles de Tréverer, Martis et B. du Gresnay, XXXVII, 1899, B. 4. Exploration du tumulus de Tossen-Maharit, Tréverer, Martis et Brit-

THELOT DE CHISNAY, XXXVII, 1890.

La Croix Pollo, Anne Deportus, XXXVIII, 1900, B, 5.

Le Tumufus de Tossen-ar-Run, C* Martin, XXXVIII, 1900, B, 5.

Les grottes artificielles du Tertre-Aubert, Anne-Deportat, XXXIX.

ne cachette à l'époque du bronze à Pléguien, Anne Dueoktata XXXIX, 1901.

TABLES GÉNÉRALES DES COMPTES RÉNDUS, BULLETINS ET MÉMOIRES 237

Deux tumulus de Tâge du fer dans les Côtes-du-Nord, Beatmetor nu CHESNAY et A. MARTIN, XXXIX, 1901.

Découverte de haches de bronze à Pléguien, Anne-Dupoutai, XXXIX, 1901, B. 3.

Le tumulus du Pont de la Planche en l'Hermitage, A. Mantin, XXXX, 1902, et XXXXI, 1903, B. 1.

Recherches préhistoriques en 1903, Bentimelot de Chesnay, XXXXII. 1904, B. 2.

Découverte de médailles romaines à St Brieue, Anne Depoural, XXXXII, 1904. B. 4.

Fouilles de tumulus, Benermalor de Chesnay, XXXXII, 1904, B. 6. L'année préhistorique dans les Côtes-du-Nord, Bentualor de Chessay, XXXXII, 1904 et XXXXIV, 1906, B. 3.

Une sépulture par incinération déconverte sur la grève des Rosaires, HARMORS, XXXXIV, 1906.

Excursion dans la lande de Plourivo, su Caruziou, XXXXIV, 1906 Fouilles et restauration de l'Allée converte de Querellis, D' Barbours

Découvertes archéologiques à Plouvara, Hannois, XXXXVI, 1908, B. 6.

Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles

Les rayons Roentgen, Detaile, XXXIV, 1896.
Astronomie préhistorique, F. Gailland, XXXV, 1897, B. 7,
Les années du grand flot de Mars, Timébaut, XXXVII, 1899, B. 4.
La Télégraphie sans fil, Detaillé, XXXVII, 1899, B. 6.
La Photographie des couleurs, Detaille, XXXIX, 1901.
Histoire Géologique de la Bretagne, B. Markin, LXI, 1939.

